

CHRISTIAN PEYRE

LA CISALPINE GAULOISE
DU III^e AU I^{er} SIÈCLE
AVANT J.-C.



PRESSES DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

LA CISALPINE GAULOISE
DU III^e AU I^{er} SIÈCLE
AVANT J.-C.

ÉTUDES D'HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

I

CHRISTIAN PEYRE

Sous-directeur du laboratoire d'Archéologie

LA CISALPINE GAULOISE
DU III^e AU I^{er} SIÈCLE AVANT J.-C.

Illustrations dessinées par Gérard Monthel

Directeur de la publication

Jean BOUSQUET

Directeur de l'Ecole normale supérieure

PRESSES DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

45, rue d'Ulm · Paris

1979

© Ecole normale supérieure • Paris, 1979

ISBN 978-2-7288-2923-0

Cette étude est trop modeste pour que j'ose en faire l'hommage à ceux dont
l'amitié et le savoir m'ont le plus et le plus constamment aidé.
Je souhaite seulement qu'elle apporte le témoignage de ma respectueuse gratitude

à Jacques Heurgon et Michel Lejeune,
trop souvent cités pour que ma dette à leur égard ne soit pas éclatante;

à Raymond Bloch et Guido-Achille Mansuelli,
auxquels je dois de m'être occupé de la Cisalpine et d'y entretenir toujours
de belles amitiés.

AVERTISSEMENT

Cette étude, d'abord annoncée dans la Collection italienne *Popoli e Civiltà dell'Italia Antica* (Rome, Biblioteca di Storia Patria), puis abrégée et modifiée pour devenir un chapitre dans le volume consacré, sous la direction de Cl. Nicolet, à *Rome et la conquête du monde méditerranéen* (2), *Genèse d'un empire* (Nouvelle Clio, 8 bis, Paris, P.U.F., 1978), paraît finalement à part, après de nouveaux et profonds remaniements. Elle conserve cependant, dans sa forme, plusieurs procédés de présentation qui avaient été adoptés pour la Collection *Nouvelle Clio*.

1- Les notes, rédigées aussi brièvement que possible, sont incorporées au texte entre parenthèses. La lecture de celui-ci risque d'en être alourdie, mais il faut aussi convenir que le renvoi à des discussions ou à des références indiquées en note présente des inconvénients, qui sont supprimés par la formule adoptée ici.

2- La *Bibliographie* a été complétée par un *Addendum Bibliographique*, où figurent les titres de plusieurs études parues ces derniers mois et quelques autres, d'ouvrages ou d'articles plus anciens, d'abord écartés pour abréger davantage, mais qui ont le mérite d'élargir les perspectives historiques auxquelles il est fait allusion dans le texte. Le renvoi à la bibliographie est constamment fait entre parenthèses; le nom de l'auteur, sans indication du prénom, est alors en capitales et il est accompagné d'un numéro d'ordre qui correspond à son classement dans les rubriques méthodiques de la *Bibliographie* et de l'*Addendum*. Lorsque l'auteur est cité dans un développement, son nom est donné en minuscules et il est alors précédé par l'initiale du prénom. Sur les questions complexes, à vaste bibliographie, il est fait simplement renvoi à des manuels historiques ou à des études récentes auxquelles il sera nécessaire de se reporter pour complément d'information. Les grands usuels, comme la *Real-Encyclopädie der klassischen Altertumswissenschaft*, ne sont pas rappelés en bibliographie. Il va de soi qu'on s'y reporte *sub verbis*. Une seule exception à cette règle concerne la notice *Italien* de R. Pittioni (*Bibliographie*, n° 53), qui pouvait passer inaperçue.

3- Pour tout ce qui concerne la conquête romaine (Chapitre II), on se reportera aux bibliographies fournies dans l'ouvrage de la *Nouvelle Clio* (8 bis), p. 482 (les Guerres Puniques). Pour le III^e siècle, on les élargira avec celles du volume 7 de la même Collection (HEURGON, 17, p. 47).

4- Pour les comparaisons à établir entre les Gaulois cis- et transalpins, on consultera, en plus des ouvrages généraux indiqués dans la *Bibliographie*, V, 1 et de KRUTA, 303, la bibliographie du même volume 8 bis de la *Nouvelle Clio*, p. 497 et suiv.

5- La présentation sous-titrée du texte, qui risque d'introduire une simplification factice ou des divisions artificielles dans un ensemble d'événements qui ne les comporte pas réellement, répondait aux objectifs didactiques que se fixe la *Nouvelle Clio*. Ces objectifs et les sous-titres qui en résultent ont été conservés ici, afin que cette étude sur la Cisalpine puisse être consultée avec

le même esprit d'information sur l'état des questions qui fait l'originalité de la Collection d'abord destinée à l'accueillir.

Mlle B. Fischer m'a signalé plusieurs références bibliographiques récentes relatives à l'histoire des peuples préromains d'Italie du Nord. En outre, avec Mme M. Le Goff, elle a bien voulu se charger de la relecture des épreuves. A l'une et à l'autre je suis heureux d'adresser mes bien chaleureux remerciements. Je les adresse aussi à Mme E. de Saint-Mathieu, qui m'a secondé avec son dévouement coutumier dans un grand nombre des travaux de secrétariat exigés par la mise au point de la maquette de cet ouvrage.

Sur divers problèmes abordés dans cette étude, j'ai bénéficié des conseils de MM. J. Bousquet, J.-B. Colbert de Beaulieu, R. Rebuffat et J.-P. Thuillier, que j'assure de ma bien vive reconnaissance. L'ultime toilette des placards, avant l'impression, doit beaucoup à J. Bousquet et R. Rebuffat, qui m'ont fait l'amitié de les relire en y consacrant le meilleur de leur vigilance et toute la bienveillance de leur savoir. Je voudrais enfin témoigner mon amicale gratitude à tous mes collègues italiens des Musées, des Surintendances et des Universités d'Italie du Nord, ceux d'Ancône, Rimini et Urbino, Ferrare, Forlì, Bologne, Reggio Emilia, Parme, Padoue, Este, Vérone, Trente et Bolzano, pour l'hospitalité qu'ils m'ont généreusement accordée et pour les renseignements innombrables qu'ils m'ont prodigués. Sans leur amicale contribution, ce livre n'existerait pas.

Paris, décembre 1978

TABLEAU DES ABRÉVIATIONS

N.B.: les abréviations utilisées dans cet ouvrage sont presque toutes empruntées à *L'Année Philologique*. Lorsque ce n'est pas le cas, elles sont précédées, dans la liste ci-dessous, d'un astérisque, qui, bien entendu, n'est plus utilisé dans le reste de l'ouvrage.

Des confusions sont possibles entre: *Origines*, *Raccolta di scritti in on. di Monsignore G. Baser-ga*, Côme 1954 (voir ici Bibliographie, n° 65) et *Origines*, *Studi e Materiali Pubblicati a cura dell'Istituto Italiano di Preistoria e Protostoria*, Florence (voir ici Bibliographie, n° 100 et 121).

Il peut éventuellement s'en produire une entre l'usage fait ici de l'abréviation *RAC* (voir dans la liste ci-dessous) et celui qu'en fait *L'Année Philologique*, où *RAC* désigne la *Rivista di Archeologia Cristiana*, Città del Vaticano, Pontificia Commissione di Archeologia Cristiana.

AIIN: Annali dell'Istituto Italiano di Numis-matica. Rome.

AJA: American Journal of Archaeology. Prince-ton.

**Atti e Mem. Rom.*: Atti e Memorie della Depu-tazione di Storia Patria per le Province di Ro-magna. Bologne.

BCH: Bulletin de Correspondance Hellénique. Paris.

**BPI*: Bullettino di Paletnologia Italiana. Rome.

**BSFF*: Bulletin de la Société Préhistorique Française. Paris.

CSDIR: Centro di Studi e Documentazione sul-l'Italia Romana, Atti. Milan.

**CIL*: Corpus Inscriptionum Latinarum.

CRAI: Comptes Rendus de l'Académie des Ins-criptions et Belles-Lettres. Paris.

EC: Etudes Celtiques, Paris.

JRS: Journal of Roman Studies. Londres.

MAL: Memorie della Classe di Scienze Morali e Storiche dell'Accademia dei Lincei. Rome.

MEFR: Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole Française de Rome. Paris.

**MEFRA*: Mélanges de l'Ecole Française de Rome, Antiquité. Paris.

MH: Museum Helveticum. Revue Suisse pour l'Etude de l'Antiquité Classique. Bâle.

MMAI: Monuments et Mémoires publiés par l'Acadé-mie des Inscriptions et Belles-Lettres (Fondation Piot). Paris.

MonAL: Monumenti Antichi pubblicati dall'Acca-demia dei Lincei. Rome.

NC: Numismatic Chronicle. Londres.

NSA: Notizie degli Scavi di Antichità. Rome.

PBSR: Papers of the British School at Rome. Londres.

PP: La Parola del Passato. Rivista di Studi Antichi. Naples.

RA: Revue Archéologique. Paris.

**RAC*: Rivista Archeologica dell'Antica Provin-cia e Diocesi di Como. Côme.

RAL: Rendiconti della Classe di Scienze Morali, Storiche e Filologiche dell'Accademia dei Lincei. Rome.

BBPh: Revue Belge de Philologie et d'Histoire.
Mechelen.

RE: Paulys Real-Encyclopädie der klassischen
Altertumswissenschaft. Stuttgart.

REL: Revue des Etudes Latines. Paris.

**RGF*: Römisch-Germanische Forschungen. Römisch-
Germanische Kommission des Deutschen Archäolo-
gischen Instituts. Frankfurt.

RIN: Rivista Italiana di Numismatica e Scienze

Affini. Pavie.

RSL: Rivista di Studi Liguri. Bordighera.

SAWW: Sitzungsberichte der Österreichischen
Akademie der Wissenschaften in Wien. Philos.-
Hist. Klasse. Vienne.

SE: Studi Etruschi. Florence.

**TLE*: M. Pallottino, *Testimonia Linguae Etrus-*
cae. Bibl. di Studi Sup., Vol. 24, Storia Antica
ed Epigrafia, Florence 1954.

INTRODUCTION

La Cisalpine antique est à peu près, hautes vallées alpines en moins, ce que nous appelons aujourd'hui l'Italie du Nord, et il n'y a évidemment pas lieu d'être surpris que les Romains aient appelé cis- et transalpins les peuples qui habitaient respectivement, par rapport à eux-mêmes, en deçà et au-delà des Alpes. Polybe ne juge bon d'expliquer ces termes qu'à l'intention de son lecteur grec le moins averti (II, 15, 9). Mais la nécessité d'établir cette distinction ne s'est imposée aux historiens antiques qu'au moment où les Celtes ont franchi les Alpes en masse, au début du IV^e siècle avant J.-C., et ont réussi à s'établir durablement en Italie de part et d'autre du Pô. Avant leur invasion, l'Italie du Nord des VI^e et Ve siècles, où les Etrusques avaient établi leur hégémonie économique et, pour certaines régions, politique, est décrite tantôt simplement comme la Plaine du Pô (qui en est la partie la plus fertile, Polybe, II, 17), tantôt à l'aide des mêmes références latines *cis-* et *trans-*, mais appliquées aux limites de l'Apennin ou du Pô, et n'allant pas au-delà des confins alpins ("usque ad Alpes", voir Tite-Live, V, 33, 9-10; alors que le même historien introduit la notion de *Cisalpinii* un peu plus loin, en V, 35, 3, à propos des Gaulois d'Italie). La notion de Cisalpine est donc née autant de l'histoire que de la géographie: c'est la peur des Celtes qui a donné aux Romains le sentiment du rôle que la barrière des Alpes jouait dans le destin de l'Italie. La conquête des Gaules, présentée par César à ses concitoyens comme une revanche sur le passé, et bien ressentie par eux comme telle (voir Cicéron, *De Prov. Cons.*, 34: "Alpibus Italiam munierat antea natura...quae iam licet considant"), ne pouvait que raviver ces souvenirs ataviques. C'est, de toute manière, un fait historique que la Cisalpine, devenue à l'époque d'Auguste partie intégrante de l'Italie romaine, avait été gouvernée en tant que province romaine jusqu'à 42 avant J.-C., et auparavant encore, avant le début du II^e siècle, peut n'être considérée que comme la "province" italienne de l'Europe celtique.

Les Romains ont introduit à propos d'elle une terminologie qui tient compte de la manière dont ils l'ont conquise. Dès la fin de l'époque républicaine, elle est appelée *Gallia Togata*, Gaule en Toge, ou, si l'on préfère, Gaule dont les habitants sont, dès lors, romanisés (Hirtius, *B.G.*, VIII, 24, 3 et 52, 1). Sous cette dénomination, elle commençait, beaucoup plus bas qu'on ne le conçoit aujourd'hui, à Ancône (Pline, *N.H.*, III, 112), et elle s'opposait à la *Gallia Comata*, la Gaule Cheve-

lue, qui désignait, à l'exclusion de la province de Gaule Narbonnaise, tout le reste de la Gaule Transalpine (Pline, *N.H.*, IV, 105). A cette terminologie il faut ajouter celle qui a été utilisée par les historiens antiques pour traiter des peuples celtiques, et dont les mentions les plus anciennes (fin du VI^e et Ve siècles) sont à chercher auprès de nos sources grecques. C'est à elles en effet que nous devons le nom même des Celtes (Κελτοί d'abord et postérieurement Κέλται), repris par les sources latines sous la forme *Celtae*; nous leur devons également celui des Galates (Γαλάται), indifféremment appliqué aux Celtes d'Asie-Mineure ou à ceux d'Hespérie, c'est-à-dire d'Occident, et que Polybe (II, 17 et suiv.) donne lui-même aussi bien aux Cisalpins qu'aux Transalpins. L'historiographie grecque (par exemple Polybe, II, 18, 6 et 8) ne fait aucune différence entre les Celtes et les Galates. L'historiographie latine, de son côté, mentionne aussi les Galates (*Galatae*), mais en spécialisant le mot pour les Celtes d'Asie-Mineure (quelquefois encore dits *Gallogræci*), et cet usage reste en vigueur aujourd'hui. C'est aux historiens latins que nous devons la création du mot de Gaulois, *Galli*, qui a désigné, comme celui de Galates chez les Grecs, n'importe quelle peuplade de n'importe quelle partie du monde celtique (y compris l'Asie-Mineure le cas échéant). Et, de même que les Grecs, les Latins ont admis l'équivalence entre Celtes et Gaulois (voir notamment Tite-Live, V, 34). L'usage moderne tend à spécialiser davantage ces termes. En raison des faits de langue, les linguistes distinguent ce qui est celtique comme étant plus ancien (1^{er} Age du Fer, environ de 850 à 450 avant J.-C.) et commun à un domaine géographique plus vaste, et ce qui est gaulois comme étant plus récent (2^e Age du Fer, après la date de 450 environ) et présentant, par rapport au celtique, divers traitements particuliers à caractère dialectal. Les historiens et les archéologues (KRUTA, 20, p. 4) réservent eux aussi les mots de Celtes et de celtique à l'époque la plus ancienne, où se développe la civilisation dite de Hallstatt d'après le nom d'une bourgade autrichienne de la région de Salzbourg, où a été fouillée une très riche nécropole représentative de cette civilisation. Ils donnent celui de Gaulois à l'époque la plus récente où, après une phase de très forte expansion démographique, les peuplades celtiques entrées en migration s'installent sur les territoires historiques où les rencontrera la conquête romaine. C'est ce qui est appelé l'époque de La Tène, d'après le nom d'un village suisse en bordure du Lac de Neuchâtel, où fut recueillie une abondante série d'objets (notamment des épées, voir DE NAVARRO, 251), ayant appartenu soit à un poste de péage soit à un dépôt votif (?). Mais, comme dans l'usage gréco-romain, il n'y a pas de frontière étanche entre ce qui est celtique et ce qui est gaulois. Il est évident qu'on peut qualifier de celtique, auprès des Gaulois, tout ce qui relève d'un fonds commun plus ancien de langue ou de civilisation (religion ou mythologie, traditions artisanales, société etc.), ou dire de Gaulois que ce sont des Celtes, toutes les fois qu'il s'agit bien d'une peuplade qui tire son origine de l'expansion démographique celtique. On s'abstiendra seulement de qualifier de Gaulois des peuples antérieurs à 450.

L'usage français tend même, en fait, à réserver le mot de Gaulois à ceux des Celtes qui se trouvaient établis soit en Italie du Nord soit en Gaule, c'est-à-dire en France. Il est, à cet égard, resté tributaire à la fois de la conquête césarienne et de l'idée que les Romains semblent avoir conquis des territoires occupés à l'origine par les Celtes. Quand Tite-Live s'efforce de retracer l'histoire la plus ancienne de la venue des Celtes en Italie, qu'il fait remonter à l'époque de Tarquin l'Ancien (V, 34, 1), c'est-à-dire aux débuts du VI^e siècle avant notre ère, il ne parle que des Celtes dont le territoire était le coeur géographique de la Gaule, entre la Seine et la Garonne (à comparer avec César, *B.G.*, I, 1, 1), région qu'il nomme en effet la Celtique (*Celticum*) et dont le roi aurait été alors un Biturige du nom d'Ambigat. Le reste du passage, d'ailleurs d'interprétation très difficile, montre que l'invasion de l'Italie a été conquis par Tite-Live comme imputable à des tribus

arrivant en majeure partie de cette Celtique française (sur les sources de Tite-Live, en partie grecques, voir OGILVIE, 25, p. 700). Mais l'archéologie a désormais établi que le berceau de l'expansion celtique est à situer différemment et sur un espace beaucoup plus vaste, qui s'étend de la Bourgogne à la Bohême, en englobant l'Allemagne Méridionale et l'Autriche (KRUTA, 20, p. 63). Cette remise en ordre des perspectives historiques est d'une très grande conséquence pour l'histoire de la Cisalpine elle-même. Toutes les régions où se prépare l'expansion des Celtes se déploient en effet comme un éventail autour de l'arc alpin et présentent entre elles le point commun d'avoir pu entrer en contact, par l'intermédiaire de la Cisalpine, avec les civilisations méditerranéennes les plus prospères de l'époque, celles des Etrusques, des Grecs d'Italie Méridionale, celles du monde grec de la Méditerranée Orientale. Ici encore, la géographie et l'histoire interfèrent pour donner à la Cisalpine un rôle privilégié. Le Pô, navigué dans l'Antiquité (BALDACCI, 279) et permettant, sur ses rives et sur celles de ses nombreux affluents, l'implantation facile d'un réseau très ramifié d'itinéraires et de chemins, donnait la possibilité d'acheminer jusqu'aux Alpes les marchandises apportées par les commerces maritimes de l'Adriatique ou venues de la Péninsule Italique en traversant l'Apennin. Par différentes vallées alpines, mais tout particulièrement par celles du Tessin et de l'Adda, avec les facilités de transport qu'offraient les flotilles alors entretenues sur les Lac Majeur et de Côme, ces marchandises atteignaient les cols suisses, d'où elles pouvaient ensuite être dirigées soit vers le Rhône et le Lac Léman, soit vers les passes du Jura Suisse, soit vers le Rhin, soit enfin vers l'Inn et le cours supérieur du Danube. Dans l'angle oriental de la Cisalpine, c'est l'Adige qui attirait les commerces les plus prospères, qu'il permettait d'acheminer vers l'Europe Danubienne ou Septentrionale, d'où descendait une ancienne route de l'ambre. Diverses importations provenant certainement de l'Etrurie Padane, pour y avoir transité ou pour y avoir eu leur point d'origine, démontrent l'activité de ces voies transalpines à l'époque où va se former au delà de l'arc alpin la civilisation dite de La Tène (BOULOUIMIE, 170; DEHN et FREY, 287). Si bien que la Cisalpine - et sans qu'il faille pour autant dénier l'importance commerciale de Marseille et de la voie du Rhône - est à proprement parler comme la façade méditerranéenne d'un monde dit barbare par les peuples méditerranéens dont il subit de plus en plus fortement la fascination. L'ensemble de ces conditions suffit à expliquer l'établissement des Celtes en Cisalpine et permet aussi, en inversant les choses, de mesurer l'importance que la conquête de celle-ci a pu avoir dans le développement de l'impérialisme romain, où tendrait à l'estomper, au moment où ses effets durent commencer à se faire sentir (dans la première moitié du II^e siècle), l'introduction tapageuse à Rome du luxe venu de la Grèce et d'Orient.

LES INVASIONS CELTIQUES AU IV^e SIÈCLE

Si l'on excepte la tradition rapportée par Tite-Live, l'ensemble de nos sources antiques permet de situer au début du IV^e siècle le moment où déferlent sur l'Italie les bandes celtiques les plus puissantes. Selon Trogue Pompée, résumé par Justin (*Hist. Phil. Epit.*, XXIV, 4, 1), 300.000 Transalpins se seraient alors mis en route pour chercher de nouveaux territoires et une partie de cet effectif ("ex his portio...") se serait abattue sur l'Italie. L'élan et la puissance de ces bandes les font déferler rapidement sur la Cisalpine occidentale et portent au moins une partie d'entre elles vers l'Italie Centrale. Rome est atteinte et prise vers 386 et doit acheter sa délivrance en payant une rançon, aussitôt récupérée grâce à l'intervention héroïque de Camille qui parvient à sauver l'honneur romain. En réalité, on ne sait même pas si, comme le veut une partie de nos sources, le Capitole et la citadelle qui le couronnait, parvinrent à résister à l'attaque (sur ces faits et leur interpré-

tation, SCHACHERMEYER, 32; TORELLI et COARELLI, 60, p. 226). C'est par cette terrible défaite infligée à Rome, qui n'en connaîtra plus de semblable, que les Gaulois entrent dans l'histoire de la Méditerranée Occidentale. L'événement fut largement connu: le fait que trois mentions nous en soient conservées dans des sources grecques du I^{er} siècle (Aristote, Héraclide du Pont et Théopompe, voir SORDI, 33, p. 25) est symptomatique de la diffusion qui fut donnée à la nouvelle. L'éclat de ce fait d'armes ne doit pas cependant faire oublier la suite de l'histoire gauloise en Italie, jusqu'à la fin du I^{er} siècle, période passablement obscure sans doute, mais pendant laquelle il apparaît du moins que les Gaulois ont pris durablement possession de leurs territoires padans (LAVIOSA ZAMBOTTI, 51; BOSCH-GIMPERA, 36).

Nous disposons de cinq sources principales, inégalement précises et détaillées, pour tenter de reconstituer la trame hypothétique de l'aventure gauloise dans la Péninsule Italique. Ce sont, par ordre chronologique: Polybe (II, 18) au II^e siècle avant J.-C., Diodore de Sicile (XIV, 117, 6), Strabon (V, 2, 3) et Tite-Live (VI, 42; VII, 1, 9, 11-12, 23 et 25) à l'époque d'Auguste, enfin Justin (*Hist. Phil. Epit.*, XX, 5, 1-6) à l'époque des Antonins, mais qui résume Trogue-Pompée, un historien d'origine voconce qui écrivait lui aussi à l'époque d'Auguste. L'ensemble de cette tradition a été remarquablement étudié par M. Sordi (33, p. 32 et 154). Les critiques présentées par M. Zuffa (150, p. 106) constituent une tentative intéressante de doute méthodique, mais restent, quant à la connaissance des témoignages antiques eux-mêmes, moins solidement fondées que la thèse qu'elles tentent d'infirmer. On s'en tiendra donc toujours à celle-ci et à la version des faits qu'elle propose.

Selon Polybe, les Gaulois, après avoir pris Rome, durent signer un traité avec les Romains et rentrer en Cisalpine, parce que les Vénètes les y avaient attaqués. C'est laisser entendre que même si leur victoire est sans lendemain, ils repartent du moins invaincus, et c'est une version différente de celle que nous a transmise Tite-Live à propos de l'intervention du dictateur Camille (V, 49, 5-7). Selon Justin, les bandes victorieuses de Rome dépêchent des ambassadeurs auprès de Denys I^{er} de Syracuse, alors en guerre contre des cités grecques d'Italie du Sud, et lui proposent une alliance. Bien accueillis par Denys, les Gaulois descendent alors en Italie du Sud et lui portent secours en prenant à revers les cités qui lui étaient hostiles. C'est une attaque carthaginoise qui rappelle Denys en Sicile et met sans doute fin à cette première expédition gauloise. Diodore de Sicile, après avoir raconté la prise de Rome, le versement de la rançon et la victoire de Camille de la même manière à peu près que Tite-Live, ajoute que les Celtes qui étaient descendus dans le Sud, "οἱ δ'εἰς τὴν Ἰταλίαν τῶν Κελτῶν ἐληλυθότες", furent à leur retour attaqués et vaincus par des *Kerioi*, "ὑπὸ Κερίων", ethnique qui fait évidemment penser à la ville étrusque de Caere (Cerveteri), à cette époque alliée de Rome (les habitants de Caere sont dits, en latin, *Caeretes* ou *Caerites*, ou bien encore *Caeretani*). Strabon, de son côté, attribue aux Καυρετανοί (donc bien, cette fois, aux habitants de Caere) une victoire sur les Gaulois qui venaient de prendre Rome, victoire qui permit de leur enlever le butin arraché aux Romains. Tel est le détail des faits d'après les versions qui nous les rapportent et qui tantôt ont l'air de se recouper ou de se compléter, tantôt demeurent inconciliables. Il apparaît probable que les Gaulois fixèrent très tôt les bases d'une coopération militaire avec Syracuse (au moins une sorte de convention fixant la fourniture de mercenaires et les objectifs qui leur seraient assignés), avec fonction offensive à la fois contre certaines cités grecques d'Italie du Sud et, comme il est suggéré par les événements successifs, contre l'Etrurie Méridionale et le Latium, où Caere et Rome faisaient probablement obstacle à l'expansion syracusaine en Mer Tyrrhénienne. Peu de temps après la prise de Rome, la destruction du sanctuaire de Junon à Pyrgi, port de Caere, confirmée par des fouilles récentes, est un épisode important des luttes soulevées par ces rivalités maritimes (PALLOTTINO, 142,

p. 137 et 180). Dans le Latium et plus particulièrement contre les cités fortifiées des Monts Albains précairement soumises à la tutèle romaine, les Gaulois mènent une vingtaine d'années plus tard, entre 367 et 349, une série de raids qui visent à ébranler ou à ruiner l'hégémonie romaine naissante. Ils nous sont racontés par le seul Tite-Live (Livres VI et VII), ce qui n'est en aucune manière un argument de nature à les faire mettre en doute. Ils partent d'Italie Méridionale et généralement les Gaulois se replient ensuite en Apulie. Mais par deux fois (en 361 et en 360) ils gagnent la Campanie, et en 349 ce sont des bateaux grecs, probablement d'une flotte syracusaine croisant au large des côtes du Latium, qui les recueillent (VII, 26, 9 et 32, 9). Cet ensemble d'opérations et la localisation des bases qui en assurent le soutien montrent bien que nous avons affaire à des actions de mercenaires gaulois qui, peut-être, auront stationné en Apulie pendant cette petite vingtaine d'années. Les accords antérieurs conclus avec Denys Ier ouvraient la voie à cette présence militaire gauloise.

Ces raids cessent après 349 et il ne faut pas, de toute manière, en conclure que les Gaulois n'ont eu, dans l'Italie du IV^e siècle, qu'une activité exclusivement mercenaire. Pendant que ces bandes de combattants professionnels parcouraient le sud de la Péninsule, entre le Latium et l'Apulie, d'autres guerres, sans doute, se déroulaient en Italie du Nord, et d'autres bandes s'y promenaient, mais c'était pour en achever ou en consolider la conquête et pour s'y établir avec l'idée d'y rester. Seul Polybe a été attentif à ce qui se passe alors dans la Plaine du Pô. Il utilise une source différente de celle dont s'inspire Tite-Live. Outre l'attaque menée par les Vénètes, qui eut pour effet, à distance, de dégager Rome, Polybe note que de nouveaux immigrants venant des Alpes menacent à leur tour les Gaulois arrivés avant eux et que, d'autre part, des guerres éclatent dans les peuplades gauloises, guerres qu'il qualifie d'ἐμφυλίου (II, 18, 4), c'est-à-dire, au sens étymologique, de guerres entre les tribus ou à l'intérieur des tribus, de guerres tribales. Selon la chronologie que Polybe fixe avec précision, cette période de guerres incessantes ou répétées aurait duré trente ans, donc jusque vers 360 ou 356, selon la chronologie initiale que l'on retiendra (PEDECH, 21). Pendant tout ce temps-là, la Cisalpine a été comme un vaste champ de bataille où se jouait le sort de la nouvelle hégémonie celtique. Mais ces combats n'étaient pas destinés à amasser du butin: ils sont le signe des querelles opiniâtres qui accompagnent le partage d'un nouveau territoire acquis par les armes, lorsque les conquérants envisagent de s'y sédentariser et d'en exploiter les ressources. Après cette période initiale, les Gaulois, toujours selon Polybe, auraient attaqué Albe et procédé pendant une vingtaine d'années à quelques expéditions visant Rome (l'expédition menée contre Albe se trouve en partielle coïncidence avec celle que mentionne aussi Tite-Live en 358, voir SORDI, 33, p. 156). Mais à partir de 330 environ, ils signent la paix avec Rome et la respectent pendant 30 ans. Cette période, en quelque sorte d'apaisement, contraste avec l'agitation et les difficultés des décennies antérieures. Les Gaulois eux-mêmes y trouvèrent sans doute leur compte: c'est de cette époque que l'on peut dater presque avec certitude leur définitive sédentarisation en Cisalpine, c'est-à-dire le moment où l'occupation du sol s'organise dans les formes où la trouvera la conquête romaine, où se développent les commerces avec l'Etrurie et où l'agriculture et les artisanats celtiques entrent en activité. Les Sénons, comme on le verra ensuite, furent peut-être sédentarisés plus tôt, dès le second quart du IV^e siècle, et, en tout cas, commencèrent bien dès cette époque à disposer de la prospérité que vante Polybe (II, 18, 4). Pour le reste de la Cisalpine, on verra que les découvertes archéologiques confirment une mise en place durable des groupes celtiques dans la seconde moitié du IV^e siècle.

A lire Polybe il semble même que soit décelable, à la fin du IV^e siècle, une évolution de la mentalité gauloise et, en tout cas, un changement dans le comportement des bandes armées que les

Romains ont pris l'habitude d'affronter. A l'agressivité manifestée pendant toute la première moitié du siècle, et que Tite-Live aussi n'a pas manqué de souligner avec une complaisance dramatique (par exemple V, 36, 5), succède un comportement moins combatif, comme le montrent la façon dont tourne court une expédition dirigée contre Rome en 344 (Polybe, II, 18, 8) et, mieux encore, l'absence de toute mobilisation antiromaine pendant les trente années de paix qui terminent le siècle. Tout se passe en fait comme si les envahisseurs, satisfaits de leurs nouveaux territoires, ne cherchaient plus qu'à les mettre en valeur et à s'y faire oublier. Or Polybe souligne comment, à la même époque, la puissance romaine, dont les Gaulois ne secouent plus les assises, en profite pour s'augmenter (II, 18, 9). Tite-Live nous permet de suivre ses progrès obstinés, méthodiques: comment elle grignote vers l'Etrurie interne, vers l'Ombrie et vers le débouché adriatique, poussant vers le nord tout autour de l'axe stratégique du Tibre (voir, notamment, le discours du consul Q. Fabius pour se faire attribuer en 295 le commandement du théâtre d'opérations en Etrurie, X, 24,5-6). Et, au début du IIIe siècle, le rapport des forces s'est déjà inversé. Rome prend dès lors l'offensive et entreprend une lente conquête en direction de la Cisalpine, par le sud et du côté adriatique, conquête qui va porter à l'expansion celte, irrésistible au IVe siècle, mais assez vite assagie, le premier coup d'arrêt lourd de conséquences.

LES SOURCES ANTIQUES CONCERNANT LA CISALPINE À PARTIR DU IIIe SIÈCLE

Ce sont toujours Polybe, Diodore, Strabon, Tite-Live et Pline l'Ancien essentiellement, qui nous permettent de reconstituer la trame des faits. Mais le nombre des renseignements dont nous disposons est beaucoup plus important et, grâce au concours de quelques circonstances favorables, la Cisalpine a eu le privilège d'être assez bien connue des historiens traitant de la conquête romaine et des peuples que celle-ci soumettait.

C'est une chance, d'abord, que Polybe, en historien pragmatique et consciencieux, ait tenu à se déplacer pour voir et étudier les lieux où s'étaient déroulés les événements qu'il rapportait. On sait qu'il consacre à la Cisalpine gauloise, au Livre II de ses *Histoires*, une très longue digression qui va jusqu'aux années précédant tout juste la deuxième Guerre Punique: 21 paragraphes (14 à 35), dont 16 (19 à 35) traitent des événements du IIIe siècle. Or, pour comprendre comment Hannibal avait franchi les Alpes (pour se défaire aussi des fables que d'autres historiens commençaient d'accumuler sur l'épisode), et mieux apprécier la part que la Cisalpine avait tenue dans les calculs du Carthaginois, Polybe a refait son parcours et visité une grande partie de la Plaine du Pô, en y interrogeant d'anciens témoins, qui lui apportaient des renseignements certainement très différents de tous ceux qu'il avait déjà pu rassembler d'après les archives romaines (III, 48, 11-12). Et de fait son récit, riche de faits observés, attentif aux particularismes et aux péripéties intérieures des peuplades gauloises, apparaît, parmi tous ceux qui nous sont conservés, comme le seul exemple d'un authentique essai historique sur la Cisalpine gauloise. L'interprétation des événements tient compte des données régionales et transalpines et diffère tout à fait des perspectives habituelles aux digressions ethnographiques, où l'histoire locale se réduit à quelques manifestations périphériques de la conquête romaine, et où ne subsiste guère que le dépaysement littéraire ou l'ornementation empruntée au pittoresque barbare. C'est le contraire aussi du développement repris à quelque prédécesseur et plaqué: rien n'y est superflu, tout y est organisé pour faire comprendre le comportement des Gaulois en fonction de leurs coutumes et des conditions particulières de leur propre histoire. Il faut ajouter

que Polybe, en plus des témoignages directs qu'il avait sollicités, des renseignements acquis par observation ou enquête personnelle et tirés des archives offertes à sa consultation (surtout des archives romaines, PEDECH, 23, p. 377 et suiv.), trouvait dans l'oeuvre historique de Q. Fabius Pictor une documentation livresque très bien informée. Fabius Pictor (TIMPE, 28), de la première génération des annalistes latins, écrivant en grec (seconde moitié du III^e siècle), était un membre de la *gens Fabia*, dont la fortune politique est liée à Rome, depuis les débuts du IV^e siècle selon nos sources (Tite-Live, V, 35, 5; mais voir les réserves qu'elles soulèvent dans OGILVIE, 25, p. 716), aux affaires gauloises et, en fin IV^e-début III^e siècle, à la soumission des territoires formant le bassin supérieur du Tibre. Fabius Pictor, quant à lui, avait participé à la bataille de Télamon en 225 (WALBANK, 22, p. 184) et c'est à lui que Polybe, parmi d'autres dettes, en a probablement emprunté le vivant récit (ID., p. 204). L'oeuvre de Fabius Pictor était vraisemblablement obérée, comme il était habituel, par les défauts courants de l'historiographie gentilice: partialité presque toujours, parfois falsifications, souvent exagérations ou déformations narratives destinées à mettre l'histoire au service de l'apologie. Le sérieux et l'intelligence que Polybe apporte à la critique de ses documents et de ses sources (PEDECH, 23, p. 355 et suiv.), lui ont sans doute permis de déceler bon nombre de ces faiblesses et de rétablir les faits authentiques. Toutefois, il n'a pas toujours su faire preuve d'impartialité et d'indépendance d'esprit à l'égard de sa source ou de ses protecteurs romains. On a noté que son hostilité à l'égard de C. Flaminius, un *homo novus* auquel allaient les faveurs populaires et qui fit procéder comme tribun de la plèbe au lotissement de l'*Ager Gallicus*, en 232, reflétait l'opposition sénatoriale et patricienne dont Fabius Pictor était un porte-parole (II, 21, 8; WALBANK, 22, p. 192). Il accuse le même C. Flaminius, entretemps devenu consul, d'incapacité tactique, lorsqu'en 222 il commande l'armée romaine contre les Insubres (II, 33, 7). Et, dans son récit de la suite des mêmes opérations, il avantage le rôle du consul Cn. Cornelius Scipio, élu l'année suivante avec M. Claudius Marcellus, probablement non sans quelque complaisance à l'égard de la famille de son protecteur (II, 18, 34; ID., p. 210). Bref, la sûreté de la méthode critique de Polybe est exemplaire, sans être cependant au-dessus de tout soupçon. On saura gré à son rationalisme et à son intérêt exigeant pour la vérité de l'avoir préservé des facilités de la polémique ou de l'apologie, du pittoresque ou du tragique (PEDECH, 21, 23, 26; WALBANK, 22; MUSTI, 28).

Caton l'Ancien, ou le Censeur, antérieur à Polybe d'environ deux générations, mais plus jeune d'une que Fabius Pictor, échappe lui aussi, autant qu'on en puisse juger, aux tendances qui dévoient l'historiographie hellénistique de son temps vers le dithyrambe, l'épopée ou la tragédie. De l'oeuvre où il était question de la Cisalpine, ses *Origines* (HEURGON, 30), où tout le Livre II était consacré à une description de l'Italie entre les Alpes et le Latium, il ne subsiste qu'un petit nombre de fragments, en fait des citations auprès d'auteurs postérieurs, dont l'exactitude littérale doit être admise sans pouvoir être vérifiée. Mais aussi, comme l'habitude d'emprunter des passages entiers à des ouvrages antérieurs, sans citer le nom de leur auteur, est monnaie courante dans la littérature antique, il est à présumer que l'oeuvre de Caton a inspiré malgré tout beaucoup plus de témoignages diffus qu'il ne s'en est avoué. Quoi qu'il en soit, sur 37 fragments identifiés qui nous restent de lui, 14 concernent la Cisalpine, ce qui est une assez belle et assez significative proportion. Et Plinius l'Ancien, qui, dans son *Histoire Naturelle* (Livre III, 112 et suiv.), décrit tour à tour les régions augustéennes qui constituent l'ancienne province romaine de Cisalpine, cite Caton cinq fois, lorsqu'il le discute ou juge son autorité tout particulièrement importante, mais lui est sûrement redevable de développements entiers à peine actualisés par de légères retouches. Il est impossible de savoir si Caton, comme le fera Polybe, a visité et méthodiquement étudié la Cisalpine. Il

est certain qu'il l'a frôlée en 207, au moment de la bataille du Métaure, à laquelle il participait (ID., p. 232); qu'il s'est directement intéressé à son sort comme magistrat, lorsque, élu censeur en 184, il a fait exclure du Sénat le consulaire L. Quinctius Flamininus, pour des actes de débauche et de cruauté criminelle accomplis à Plaisance en 192 (ID., p. 233, note 14; le fait était connu par le discours que Caton avait prononcé au Sénat, et qui, comme ses autres interventions les plus importantes, avait été ensuite publié, Tite-Live, XXXIX, 42, 5-12 et 43). Il se peut également, mais nos sources antiques sont contradictoires sur ce point, qu'il ait été légat en Cisalpine en 194 (ID., p. 232, note 12). C'est en tout cas pendant sa censure qu'a été accompli ou commencé le recensement de la Cisalpine, qui allait permettre d'évaluer les ressources du pays et les impositions qu'on pouvait en tirer. Et c'est à coup sûr dans les archives constituées par ce recensement, qu'il a puisé tous les renseignements qui passèrent ensuite dans ses *Origines*. Ils sont de deux ordres: des indications toujours chiffrées et précises concernant les productions, les distances et la démographie locale, et, d'autre part, des notices ethniques sur l'origine des tribus ou des peuplades. Dans tout cela, ni ornements littéraires, ni spéculations à caractère épique ou mythologique. Mais des nomenclatures, des listes, des descriptions et des inventaires, des données chiffrées dressant un véritable bilan de gestion, constituant comme un tableau statistique du pays, de ses biens et de ses ressources. Telle est assurément la source livresque d'où est partie, amplifiée ensuite par les témoignages émerveillés des voyageurs, la réputation d'incroyable prospérité de la Cisalpine. Ce faisant, Caton n'était sans doute pas sans arrière-pensée. On admettra qu'il était clairvoyant et comprenait, peut-être avant son temps, quel potentiel humain et économique venait d'être mis à la disposition de Rome et aux portes mêmes du petit monde italique dans lequel elle était encore passablement confinée. Mais il était hanté aussi par l'appréhension que les richesses de la Grèce et de l'Orient, avec le luxe qui en éclaboussait Rome, ne corrompent, comme il adviendra, le vieil esprit romain de rudesse et d'austérité qu'il mettait lui-même en pratique (Tite-Live, XXXIX, 6, 7: "luxuriae enim peregrinae origo ab exercitu Asiatico inuenta in Urbem est"). On voit bien alors pourquoi la Cisalpine avait ses faveurs. Elle offrait l'enrichissement, qu'on pouvait envisager sans limite dans la mesure où, derrière elle, s'ouvrait l'immense arrière-plan du monde celtique tout entier, mais sans le luxe ni la corruption qui infectaient la prospérité venue d'Orient. Elle offrait un enrichissement terrien, austère, qui pouvait être opposé, comme modèle de développement économique à la romaine, à celui que prêchaient les partisans hellénisés de l'expansion maritime vers la Méditerranée Orientale. Donc, en faisant connaître la Cisalpine, Caton menait son bon combat, à la fois politique et moral. Du moins a-t-il le mérite d'avoir avancé des faits (sur ce point, on ne suivra pas NICOLET, 310, p. 98, pour lequel Caton s'est désintéressé de la Cisalpine).

Au nombre des circonstances particulières qui ont favorisé la connaissance de la Cisalpine antique, il faut encore rappeler qu'un historien du I^{er} siècle, Cornelius Nepos, né vers 99 avant J.-C., et utilisé comme source par de nombreux successeurs (parmi lesquels Tite-Live et Pline l'Ancien), était un Insubre (Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 28, 1; OGILVIE, 25, p. 713; JENKINSON, 29). On sait également que Tite-Live était padouan. Sans doute ne faut-il pas trop spéculer sur l'intérêt atavique que l'un et l'autre pouvaient porter aux affaires gauloises parce qu'ils étaient, le premier né en pays autrefois gaulois et resté, au I^{er} siècle avant notre ère, imprégné de ses traditions de race, le second un descendant de ces Vénètes que les Gaulois avaient contraints, au IV^e siècle, à rester constamment sur le pied de guerre (X, 2, 9). Il reste cependant qu'ils pouvaient avoir connaissance de traditions indigènes et de monuments locaux commémoratifs d'anciens épisodes de l'histoire gauloise (on peut, par exemple, penser aux stèles de Padoue avec représentations de celtomachies, FOGOLARI, 120, pl. 77). Cette familiarité avec les traditions locales a sans doute introduit dans les *Histoires*

de Tite-Live la mention de deux épisodes qui sont inconnus autrement: une victoire remportée en 301 avant J.-C. par les Padouans sur Cléonyme, roi de Sparte (que commémoraient les rostrs des navires capturés, exposés dans le temple de Junon à Padoue, avec cette remarque très significative, en incise: "multi supersunt qui uiderunt Pataui", X, 2, 14), et, d'autre part, une rébellion vénète matée de justesse en 174 avant J.-C. (XLI, 27, 3-4; voir H. Bornecque, *Tite-Live*, Paris, 1933, p. 68). On peut penser que ce n'est pas un hasard si les troisième et quatrième décades sont une mine de mentions éparpillées, apportant à chaque fois un renseignement très précis sur quelque fait de l'histoire gauloise pendant la deuxième Guerre Punique ou les vingt premières années du II^e siècle, où l'hégémonie romaine s'étend à la Cisalpine entière. La compilation minutieuse et patiente, l'intérêt sans cesse en éveil que toutes ces mentions impliquent, sont le signe, bien plus probant même que l'admirable développement du Livre V sur la prise de Rome (chap. 33 à 49; BAYET, 34), de l'attention spontanée et permanente que Tite-Live apporte au rôle que l'histoire a fait jouer aux Gaulois d'Italie dans le destin de Rome.

L'ARCHÉOLOGIE ET LES GAULOIS D'ITALIE

L'archéologie celtique en Italie du Nord, du moins l'archéologie moderne, celle qui recherche, étudie et publie les vestiges antiques dans un contexte homogène (tombe, couche stratigraphique, habitat ou fraction d'habitat), est aujourd'hui centenaire. Les premières fouilles conduites et publiées dans l'esprit qui vient d'être défini, sont celles de l'ingénieur A. Zannoni, à Bologne (*Gliscavi della Certosa di Bologna*, Bologne 1876). Dans l'enceinte de l'actuel cimetière de la Certosa, elles ont remis au jour une nécropole étrusque d'une grande richesse, qui est toujours le plus important témoignage archéologique que nous possédions sur la civilisation de la cité étrusque de Felsina. Dans quelques tombes de cette nécropole se trouvaient des fibules hallstattiennes, les unes avec arc simple et pied orné d'une cupule destinée à contenir, à l'origine, une pastille de pâte de verre, de corail ou d'ambre, les autres avec arc et appendice en forme de coupelle (PEYRE, 57, p. 167). Une amphore attique à figures noires tardives permet de les dater du premier quart du Ve siècle avant J.-C. et elles font partie d'une série récemment étudiée (FREY, 43) représentée dans divers autres sites étrusques ou indigènes de l'Italie Septentrionale. Avec ce genre de fibules, les Celtes entrent dans l'archéologie italienne par la période qui pose peut-être les plus difficiles problèmes, celle des plus anciens contacts commerciaux entre les Etrusques de la Plaine du Pô et les peuples porteurs de la civilisation de Hallstatt, ou, autre interprétation possible, celle des plus anciennes infiltrations celtiques en Cisalpine, bien avant l'invasion gauloise massive des débuts du IV^e siècle.

Dans le quart de siècle qui suit la publication des fouilles de la Certosa, les recherches se multiplient et obtiennent rapidement une série de résultats fondamentaux pour la connaissance de la civilisation des Gaulois d'Italie. C'est le cas, à Bologne encore, de la découverte de la nécropole gauloise Benacci, au-delà de la Porte S. Isaia (BRIZIO, 78), et d'autres nécropoles apparaissent dans la région d'Ancône, à Montefortino, près d'Arcevia (ID., 91), à l'entrée du Val d'Ossola, à Ornavasso (BIANCHETTI, 108), etc. En même temps, et sous l'impulsion que donnent les fouilles, on commence à procéder à l'inventaire archéologique des découvertes fortuites et des sites qui sont connus depuis le XVIII^e ou le XIX^e siècle (par exemple G. Ghirardini, *NSA*, 1883, p. 383; ou P. Castelfranco, *EPI* 12, 1886, p. 194 et 228). Au début du XX^e siècle, à la suite de ces diverses recherches, les fouilles et l'histoire celtiques en Italie du Nord font désormais partie de l'actualité archéologique et

chaque musée possède, inédite ou publiée (mais le plus souvent inédite), dans ses vitrines d'exposition ou dans ses réserves, une collection celtique constituée, qui commence à sortir de l'oubli où l'avait plongée jusqu'alors l'indifférence générale pour un matériel jugé sans qualité artistique. Depuis la seconde guerre mondiale, qui a été fatale à certaines collections (voir par exemple celle du Museo Aria, de Marzabotto, KRUTA POPPI, 89), un immense travail d'inventaire et de publication a été entrepris pour vérifier l'attribution des objets, les décrire, les étudier et contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les comptes-rendus des fouilles (voir, par exemple, LUNZ, 100; CRIVELLI, 107; PIANA AGOSTINETTI, 110 et GRAUE, 111). De nouvelles perspectives historiques et une chronologie plus précise s'en dégagent. Dans les dernières décennies, des fouilles ont fait connaître plusieurs sites nouveaux de nécropoles (FERRARESI, 75; et, en général, *SE* 44, 1976, 90), ou repris l'étude de sites d'habitats identifiés auparavant mais plus ou moins bien connus (comme les sondages effectués à Brescia, MIRABELLA ROBERTI, 73; ou l'exploration d'une nouvelle partie du village réto-celtique de Sanzeno nell'Anania, FOGOLARI, 98). Une très récente exposition, tenue à Rome à la fin du printemps 1978, a permis de faire partiellement le point sur les principales données nouvelles apportées par ces recherches (*I Galli e l'Italia*, 60).

La civilisation gauloise d'Italie démontre une grande diversité de faciès, avec des typologies d'objets où sont représentés les principaux modèles caractéristiques de la tradition celtique. Les fibules, les épées et les monnaies en sont probablement les vestiges les plus significatifs. Les fibules sont très rares dans le Picénium, chez les Sénons; elles sont assez fréquentes en Emilie-Romagne, chez les Boïens, et en Lombardie chez les Insubres et les Cénomans. Elles sont très nombreuses dans le Tessin, le Trentin et le Haut-Adige, où elles présentent des modèles très soignés et originaux (fig. 22 à 26); mais ces trois dernières régions ne sont à rattacher qu'en partie à la Cisalpine, et appartiennent pour l'essentiel à des districts alpins limitrophes de la province romaine. Les fibules gauloises sont caractérisées par leur double ressort qui s'enroule à l'extérieur de l'arc et par leur appendice replié vers l'arc, libre dans la phase ancienne (La Tène I, jusque dans la première moitié du IIIe siècle), puis attaché au sommet de l'arc par une bague ou une ligature dans la phase intermédiaire (La Tène II), et coulé d'une seule pièce avec l'arc dans la phase finale à partir de l'époque de Sylla (La Tène III). On aura l'illustration de ces divers modèles, dont l'interprétation chronologique doit être prudente en raison des attardements de formes qui se vérifient souvent chez les artisans qui fabriquaient ces objets de parure, en combinant les fibules des figures précédemment citées (types La Tène I attardés) avec celles des figures 10 et 11 (La Tène II et III). La typologie des épées, qui sont toutes en fer et fabriquées selon une technique qui évolue et s'améliore jusqu'au Ier siècle avant J.-C., tient compte des dimensions et de la forme des lames, de l'ornementation de la poignée (fig. 9), de celle du fourreau (fig. 5-6) et de la forme de la bouterolle, qui est l'extrémité inférieure du fourreau, avec une pièce d'assemblage rapportée qui le renforce (pour la typologie de la bouterolle, on se reportera à DE NAVARRO, 251, I, p. 31 et 32). Quant aux monnaies cisalpines, dites drachmes padanes (PAUTASSO, 206), qui sont en argent d'abord de bon titre, puis dévalué, elles constituent, par leur ensemble, le témoignage peut-être le plus significatif de la prospérité de la Cisalpine aux IIe et Ier siècles. Leur diffusion ne concerne que la Transpadane (voir fig. 38) et c'est un des faits importants qui différencient l'histoire de la Transpadane de celle de la Cispadane à partir de la soumission à Rome au début du IIe siècle. La répartition des découvertes celtiques en Cisalpine (cf. carte hors-texte, où ne sont pas reportés les trésors monétaires) est fournie par divers inventaires récents (TAMBORINI, 50, p. 64-86; BERTOLONE, 55; NEGRONI CATACCHIO, 64, p. 349; SCARANI, 85; CRIVELLI, 101; PRIMAS, 105; *Mos. Etr. Pad.*, 136, II; ARSLAN, 276, p. 142).

Mais il n'existe pas encore de carte diachronique fournissant, époque par époque, un tableau des découvertes et des sites celtiques. Il existe seulement quelques cartes typologiques, comme pour les monnaies celle d'A. Pautasso, reproduite dans cet ouvrage; pour les flacons en forme de toupie, du modèle dénommé par les archéologues italiens *olpe a trottola*, celle de N. Negroni Catacchio (voir fig. 36); ou bien encore, pour des boucles de ceinture en bronze, à décor ajouré, celle d'O.-H. Frey (294; mais ces boucles datent des débuts du I^{er} siècle). Ce genre d'inventaire demeure très embryonnaire au regard de la diversité des matériels celtiques que l'on rencontre en Italie du Nord à des époques différentes.

On dispose enfin d'une très petite série d'inscriptions gauloises, écrites en alphabet "nord-étrusque" dit, plus précisément, de Lugano (LEJEUNE, 224, p. 8). Deux stèles funéraires épigraphes étaient connues depuis 1839 et 1864; un graffiti vasculaire d'un seul mot depuis 1850 (ID., 306). Deux nouveaux graffiti vasculaires ont été publiés en 1963 (deux mots) et en 1965 (un mot). Une borne de pierre, portant une inscription bilingue latine et gauloise, a été découverte en 1966 à Vercell et vient d'être étudiée (1977-1978) par P. Baldacci (280), M. G. Tibiletti Bruno (322) et M. Lejeune (306). La stèle funéraire découverte en 1839, à Todi, était elle aussi bilingue latine et gauloise. Ces six documents, dont trois seulement présentent un texte rudimentaire, constituent notre seule documentation épigraphique sur le gaulois parlé dans la Lombardie occidentale, aux I^{er} et I^{er} siècles avant J.-C. L'inscription de Todi, comme on le verra plus loin, est à rattacher à ce petit groupe lombard. Ces inscriptions, malgré leur très petit nombre et la modicité des textes qu'elles nous proposent (qu'on ne sait d'ailleurs déchiffrer qu'en partie), sont probablement les témoignages les plus importants dont nous disposons aujourd'hui sur la persistance de la langue et de la civilisation gauloises en Transpadane jusqu'à l'époque où la région acquiert la citoyenneté romaine complète.

L'essai d'interprétation historique qui suit procède évidemment par confrontation des textes historiographiques et des données fournies par l'épigraphie et l'archéologie. Il ne traite qu'accessoirement de la romanisation et de ses méthodes. Il n'étudie pas non plus les survivances gauloises attestées à l'époque impériale soit dans les vestiges des cultes, soit dans tel ou tel domaine de l'épigraphie latine régionale. Ces études existent déjà, et fort bien faites (voir notamment CHILVER, 254; MANSUELLI, 261 et 263; SUSINI, 267; PASCAL, 312). A l'intérieur des limites chronologiques indiquées, on trouvera ici une tentative, peut-être trop succincte, pour analyser les formes du peuplement gaulois et ses rapports avec les autres groupes ethniques préromains de l'Italie du Nord, l'organisation de la société et du pouvoir politique gaulois (et non pas en général, mais seulement d'après la documentation relative à la Cisalpine), les principaux aspects de l'économie régionale et quelques faits, d'interprétation difficile, qui concernent la religion gauloise. Cette étude laisse donc de côté les problèmes spécialisés de l'archéologie celtique, non parce qu'ils sont négligeables, mais parce qu'il était impossible, dans les limites prévues, de les évoquer même brièvement. Les notices jointes aux illustrations constituent des sortes de fiches descriptives rudimentaires et peuvent, le cas échéant, faire allusion aux difficultés particulières que soulève la documentation tirée de l'archéologie.

CHAPITRE I

LES PEUPLES PRÉROMAINS DE LA CISALPINE

Plinie l'Ancien (III, 123-124), Polybe (II, 17, 4-6), Tite-Live (V, 34, 9 à 35, 3) et Strabon (V, 1, 9-10) nous ont conservé l'énumération des peuplades, celtiques ou d'autre origine, qui étaient installées en Cisalpine à l'époque envisagée ici. C'étaient, d'ouest en est et en commençant par la Transpadane: les Taurins ou Tauriniens (*Taurini*) en Piémont, dans la région de Turin, dont le nom a parfois été confondu dès l'Antiquité avec celui des Taurisques du Norique (WALBANK, 22, p.177); les Salasses (*Salassi*) dans le Val d'Aoste; les Lépointiens ou Lépointes (*Lepontii*) sur le cours supérieur du Tessin (leur nom est resté à celui du Val Leventina); les Lébécien (*Libicini*, ΛΕΒΕΚΙΟΙ) ou Libuens (*Libui*) autour de Verceil; les *Vertamocori* autour de Novare et près d'eux, peut-être sur le cours de l'Agogna, les "ΑΥΩΝΕΣ (WALBANK, *ibid.*); les Lèves (*Laevi*) ou Laens (ΛΑΙΟΙ) et les Mariques (*Marici*) dans la région de Pavie; les Insubres (*Insubres*, "ΙΝΣΟΥΒΡΕΣ, avec la déformation ΣΟΥΒΡΟΙ que l'on trouve chez Strabon, V, 1, 9 et 12) tenant un large territoire autour de Milan; les *Orumbivii* ou *Oromobii*, maîtres de Bergame et Incino, peut-être aussi de Côme, dont les habitants sont néanmoins simplement dénommés *Comenses*; les Cénomans (*Cenomani*, ΓΟΝΟΜΑΝΟΙ) de Brescia et Vérone; après l'Adige, enfin, les Vénètes (*Veneti*, ΟΥΕΝΕΤΟΙ, 'ΕΒΕΤΟΙ). Dans les vallées des Alpes Centrales et Orientales, étaient établies de nombreuses petites ethnies (Plinie, III, 133-135) que l'on rattachait à des groupes plus importants comme les Euganéens (*Euganei*, avec les *Camunni* du Val Camonica et les *Triumphilini* du Val Trompia), les Rètes (*Raeti* ou *Rhaeti*, avec les *Venostes* du cours supérieur de l'Adige, les *Anauni* de l'Anania ou Val di Non, les *Feltini* de Feltre et les *Tridentini* de Trente; cf. Plinie, III, 130), ou les Carnes (*Carni*) dans les bassins supérieurs du Piave et du Tagliamento (voir la carte générale en fin de volume).

Au sud du Pô, en descendant vers l'Adriatique suivant la direction définie par les Apennins, on rencontrait d'abord, dans la région de Plaisance, les Anares ("ΑΝΑΡΕΣ ou "ΑΒΑΝΕΣ, cf. WALBANK, 22, p. 183; ou 'ΑΝΔΥΑΡΕΣ, dans Polybe, II, 32, 1, selon l'un des plus anciens manuscrits de l'oeuvre, le Vaticanus, qui date du Xe siècle); autour des Anares, aussi bien vers Parme que vers Alessandria, des Ligures (ΛΥΓΟΥΣΤΥΝΟΙ, Polybe, II, 16, 1). Ensuite venaient les Boïens (*Boii*), en Emilie, et, vers le delta du Pô, les Lingons (*Lingones*, ΛΥΓΓΩΝΕΣ). La Romagne était peuplée d'Ombriens ("ΟΜΒΡΟΙ, Polybe, II, 16, 3) et le long de l'Adriatique, dans le Picénum, on trouvait

les Sénons (*Senones*, Σηνωνες), qui étaient les plus méridionaux des peuples considérés comme faisant partie de la Cisalpine, alors que celle-ci, pour un moderne, s'achève à Rimini.

L'ANGLE OCCIDENTAL GALLO-LIGURE

Tout le sommet du triangle cisalpin, dont on se représentait la pointe au-dessus de Marseille (Polybe, II, 14, 7-9), était largement tenu par les Ligures qui y avaient précédé les Gaulois. Ils avaient remonté le Tessin jusqu'à son cours supérieur et fourni le substrat ethnique sur lequel s'était développée la civilisation dite de Golasecca (NEGRONI CATAACCHIO, 64; dans le même ouvrage, RITTATORE VONWILLER, p. 223). A la fin du IIIe siècle, ces Ligures sont celtisés, comme le prouvent les inventaires des découvertes archéologiques gauloises (NEGRONI CATAACCHIO, 64; 136, t. II, p. 35), et comme nous en avons la confirmation pour les Taurins, "d'antique origine ligure" (Pline, III, 123), mais que Tite-Live constate "à demi-gaulois" au début de la deuxième Guerre Punique (XXI, 38, 5). Si bien que retrouver l'origine de certaines ethnies était devenu matière à controverses dès l'Antiquité.

L'exemple des *Vertamocori* (LEJEUNE, 224, p. 60; HEURGON, 30, p. 242) est significatif à cet égard. Caton les avait crus Ligures. Mais Pline (III, 124), mieux informé, savait qu'il fallait voir en eux une tribu détachée des Voconces, chez lesquels un *pagus*, l'actuel Vercors, portait toujours à son époque leur nom (BARRUOL, 112, p. 293). Les Lébécien de Polybe (II, 17, 4) et de Pline (III, 124), auxquels on identifie les Libuens de Tite-Live (V, 35, 2; OGILVIE, 25, p. 714) étaient une tribu de Salyens ou Salluviens (ID., p. 711), comme le dit explicitement le passage cité de Pline. La fondation de Verceil, qui leur est attribuée, semble avoir pris place dans un milieu ethnique peu différent de celui qui caractérisait la confédération salyenne des Alpes Maritimes, où les Salyens étaient réputés des Ligures ou des Celtoligures (BARRUOL, 112, p. 148 et 151). Mais il n'y avait pas, en Cisalpine, des Lébécien (ou Libuens) et, en plus, des Salyens, comme on le conclut parfois (notamment BARRUOL, 112, p. 159, qui contredit là ce qu'il a dit de vrai sur le même sujet p. 192) d'après le témoignage cité de Tite-Live, où le texte des manuscrits, corrompu, a été corrigé du mieux qu'on pouvait. La correction "Salluvienne" (là où les manuscrits donnent "Salluvii qui", dans un contexte où le relatif demeure sans construction possible) est d'ailleurs satisfaisante, si l'on donne à *-que*, qui en est le résultat, le sens explicatif de "c'est-à-dire" qu'il peut prendre. Ce sont les Lébécien eux-mêmes qui étaient des Salyens.

Les Lèves de la Lomelline, des Ligures pour Caton et Pline comme pour Tite-Live (OGILVIE, 25, p. 714), semblent identifiables aux Laens de Polybe (II, 17, 4; WALBANK, 22, p. 182), pourtant réputés gaulois. Mais la celtisation de toute la région de Pavie est très profonde (NEGRONI CATAACCHIO, 64, p. 353) et c'est d'elle que vient probablement le jugement de Polybe. Les *Orumbivii*, ou *Oromobii* (HEURGON, 30, p. 243; GIANONCELLI, 67, p. 407), déroutaient tout autant l'exégèse. Caton avouait ignorer leur origine et Pline (III, 124) rapportait de leur nom une étymologie fantaisiste qui, à partir du grec ὄρος, "la montagne", faisait d'eux des Alpains. Hypothèse linguistique purement imaginaire, mais qui conserve pourtant un mérite. Elle souligne une des composantes vraisemblables de la peuplade, dans laquelle ont dû se métisser des Ligures, des Celtes et sans doute des Rètes. La ville de *Clastidium* (Casteggio), qu'on attribue aux Gaulois Anares d'après Polybe, II, 34, 5 (WALBANK, 22, p. 210), est dite oppidum ligure par Tite-Live (XXXII, 29, 7), et en réalité le témoignage de Polybe reste am-

bigu: l'historien voulait peut-être dire simplement que *Clastidium* était un oppidum limitrophe (mais en pays ligure), qu'il était facile d'atteindre par le territoire des Anares. Enfin la Table de Verleia (CIL, XI, 1, 1147) montre que le territoire de la *civitas* de Lucques atteignait le Val di Taro et le Val di Ceno (BANTI, 123, p. 59), ce qui confirme la persistance d'un peuplement ligure sur le versant padan de l'Apennin. Ses habitats fortifiés de hauteur, les castellieri préromains, formaient une enclave entre le territoire gaulois des Anares et celui des Boïens (MONACO, 124, 127 et 129), dans une large partie de l'Apennin Parmesan. D'autres ligures, les Friniates, tenaient de même les hautes vallées de l'Apennin Modénais (Tite-Live, XXXIX, 2, 9).

LES INSUBRES ET L'INSUBRIUM

Le coeur du territoire insubre est à situer entre Milan (*Mediolanum* ou *Mediolanium*), qui selon Tite-Live (V, 34, 9) aurait été leur fondation, et *Acerrae* ou *Acherrae* (Polybe, en II, 34, orthographe Ἀχέρραι), qui s'identifie à la moderne Pizzighettone (COARELLI, 246, p. 172). La région où l'Adda conflue avec le Pô leur appartenait (Polybe, II, 32, 2) et le *Clusius* (soit le Chiese soit l'Oglio lui-même, WALBANK, 22, p. 208) était leur frontière avec les Cénomans à l'est. À l'ouest c'est probablement le Tessin qui marquait la limite du territoire insubre, puisque Pavie (*Ticinum*) était réputée fondation des Ligures Lèves et Mariques (Pline, III, 124). Pline (*ibid.*) est seul à faire de Lodi (*Laus Pompeia*) une fondation des Boïens. Toutes nos autres sources antiques font commencer au sud du Pô le territoire de ces derniers. L'histoire de la deuxième Guerre Punique et celle de la conquête romaine montrent que les Insubres étaient le peuple gaulois le plus puissant des nations établies au nord du Pô. Ils exerçaient autour d'eux une large suzeraineté politique sur les Lèves, les Mariques, les *Vertamooori*, les *Comenses* et peut-être aussi les Taurins, qui a eu pour résultat de brouiller la notion exacte des limites de leur territoire. La zone où s'étendait cette influence politique couvre la Lomelline et toute la Lombardie Occidentale, de manière à coïncider pratiquement avec l'aire de plus grande diffusion d'un objet qui sert de repère archéologique à la chronologie régionale, le flacon en forme de toupie (dit *olpè a trottole*), fig. 35 et 36, héritage probable de la civilisation de Golasecca. Cette aire est délimitée par le Pô, l'Oglio et la Sesia, avec une extension de moindre densité à l'est dans le territoire des Cénomans (NEGRONI CATACCIO, 64, p. 331).

Le nom des Insubres n'est attesté tel quel qu'en Cisalpine. Il semble avoir signifié quelque chose comme *Les Très Sauvages*, ce qui pourrait être un nom de guerre adopté soit par une soit par plusieurs des tribus ayant participé à l'invasion de la Péninsule Italique. Tite-Live relève une coïncidence qui est un défi à l'exégèse (V, 34, 9): en arrivant dans la région de Milan, ils auraient appris que le pays s'appelait déjà *Insubrium*, nom qu'aurait porté également un *pagus* des Eduens. On sait que Tite-Live énumère cette peuplade parmi celles qui auraient envoyé des contingents dans la plus ancienne vague d'invasion en Italie (V, 34, 5). Mais on peut discuter sur ce que l'historien a voulu dire. Trois interprétations sont possibles: 1) des Gaulois (quelle que soit leur peuplade d'origine) se sont fixés là parce qu'ils trouvaient un toponyme d'origine celtique constituant une sorte de présage de bon augure, et ils se sont nommés d'après lui; 2) des Eduens (pas forcément de la tribu des Insubres) s'arrêtent là pour les mêmes raisons; 3) des Eduens Insubres se fixent dans le pays en ayant le sentiment de s'y retrouver chez eux. Ce qui est important, c'est que la mention d'une telle coïncidence (qui, d'abord, déroute et paraît suspecte) provient peut-être de Cornelius

Nepos, qui est lui-même insubre (OGILVIE, 25, p. 713) et peut avoir recueilli là une très ancienne tradition tribale; et c'est aussi le fait que plusieurs raisons militent en faveur de sa probable authenticité.

Tite-Live n'aurait rien dit d'autre s'il avait voulu accréditer l'idée d'une double couche de peuplement celtique, dont les Insubres historiques n'auraient été que l'apport le plus récent, celui de l'invasion du IV^e siècle. Or une hypothèse de ce genre recoupe les problèmes posés par le lépontique, langue que nous ont transmise les inscriptions gravées dans l'alphabet dit de Lugano. Leur zone de découverte est immédiatement voisine, au nord-ouest, du territoire des Insubres (LEJEUNE, 224, p. 6). Elle se situe, en effet, dans la région des Lacs Majeur et de Côme, à l'intérieur d'un cercle d'une cinquantaine de kilomètres de rayon, qui aurait Lugano pour centre géométrique. Elle coïncide avec l'aire où se développe initialement la civilisation de Golasecca (HEURGON, 30, p. 239). L'étude des caractères morphologiques et phonétiques des inscriptions lépontiques a fait apparaître, dans la langue qu'elles notent, des faits qui sont communs à l'ensemble du celtique (et distincts, au contraire, du ligure) et une série d'autres faits, dialectaux à l'égard du celtique et de manifestation postérieure, qui sont reconnus comme étant gaulois. De ces observations, M. Lejeune tire la conclusion suivante (224, p. 121): "sous réserve de faits nouveaux, nous considérons comme probable l'appartenance celtique du lépontique; il y aurait donc eu, dans la région de Lugano, sans préjudice d'un substrat ligure (décelable dans la toponymie, notamment par l'abondance des noms de lieux en *-sco-*) deux peuplements celtiques successifs: celui des Lépointiens d'abord, puis (à partir du IV^e siècle) celui des envahisseurs gaulois; la parenté de ces deux couches de population explique que leur symbiose ait été facile et étroite; elle explique aussi qu'à quelques exceptions près il soit impossible de discerner si un anthroponyme de cette région est lépontique ou gaulois. En tout cas il apparaît bien que le lépontique n'est pas du ligure". L'introduction du celtique dans la région de Lugano paraît dater de la première moitié du I^{er} millénaire avant notre ère (ID., 306, p. 583). Ce serait un phénomène contemporain du développement de la civilisation de Hallstatt et postérieur aux infiltrations transalpines attestées vers 1200 avant J.-C. par la culture dite de Canegrate (RITTATORE VONWILLER, dans 64, p. 240 et 253). On sait aussi que Caton avait recueilli une tradition antique selon laquelle les Lépointiens étaient des Taurisques, c'est-à-dire des Celtes venus de la partie orientale de l'arc alpin (Pline, III, 134). L'hypothèse linguistique d'une double couche de peuplement celtique rejoint cette tradition. Comme les Taurisques ne sont pas mentionnés au nombre des envahisseurs de la Cisalpine, il est à penser que si certains d'entre eux se sont infiltrés dans la région des lacs occidentaux, ils l'ont fait avant le moment de l'invasion historique massive. Il faut rappeler que certains témoignages archéologiques attestent, dans la même région, des apports venus du monde hallstattien oriental en fin VII^e-début VI^e siècle avant J.-C. C'est le cas des tombes "princières" de Sesto Calende, à la pointe méridionale du Lac Majeur (DE MARINIS, 45) et, dans le Tessin Suisse, de plusieurs tombes de Giubiasco (PRIMAS, 104, p. 94-97). Mais on ne connaît pas, en Cisalpine occidentale, de nécropoles hallstattiennes compactes qui soient imputables à un phénomène d'invasion. On découvre seulement des manifestations diffuses d'une pénétration de matériels hallstattiens, qui sont explicables soit par des contacts commerciaux et des échanges de marchandises, soit par une osmose ethnique reposant sur l'infiltration pacifique de petits noyaux hallstattiens dispersés. Si la présence de ces vestiges archéologiques peut être retenue comme l'indice de la réalité historique de l'*Insubrium* livien, celui-ci est à situer beaucoup plus au nord que ne le fait l'historien romain (qui le localise dans la région de Milan). Il s'agirait d'une sorte de région frontalière (au sens géographique, mais aussi ethnique du terme) dans laquelle se serait opérée une implantation celtique diffuse à l'époque où s'établissaient, entre la civilisation étrusque

orientalisante et les civilisations hallstattiennes de l'Europe Danubienne, des relations commerciales et peut-être certains échanges d'artisans (HENCKEN, 41, p. 508 et 558; MERHART, 42). Mais, dans les traces archéologiques que de tels phénomènes ont pu laisser, il n'y a rien, jusqu'à ce jour, qui confirme l'hypothèse d'une invasion celtique massive en Cisalpine à la date où on les observe et où Tite-Live place les débuts de celle-ci (fin VIIe-début VIe siècle avant J.-C.).

Il existe en Italie du Nord, en fin VIe-début Ve siècle, une autre série de vestiges archéologiques hallstattiens, des fibules récemment étudiées et datées par O. H. Frey (43), qui ne constituent pas, elles non plus, les indices d'une invasion celtique massive à cette époque. Il se trouve que leur chronologie coïncide à peu près avec celle d'une couche de destruction que présentent, vers 480, certains *oppida* de la vallée du Rhône par laquelle, s'il faut en croire Tite-Live (V, 34, 5-8), seraient d'abord passés les Celtes qui devaient envahir l'Italie du Nord (HATT, 39, 297 et 298; LAGRANDE et THALMANN, 44, p. 26; BARRUOL, 112, p. 158-159). Elle coïncide à peu près aussi avec celle des soulèvements qui désarticulent au début du Ve siècle les seigneuries hallstattiennes d'Allemagne Méridionale (KIMMIG, 301, p. 60). Mais on ne doit pas non plus oublier qu'à cette époque, en Cisalpine, ni la civilisation de Golasecca, ni la civilisation d'Este, ni celle des Etrusques maîtres de l'Etrurie Padane, ne donnent les moindres signes d'un malaise économique ou politique imputable aux contrecoups de cette instabilité du monde hallstattien, ou aux secousses provoquées alors par un éventuel phénomène d'invasion celtique en Italie du Nord. Toutes ces civilisations, au contraire, sont alors au comble de leur prospérité et elles ne donneront des signes d'épuisement qu'un siècle plus tard. Comme d'autre part l'a bien souligné O. H. Frey, les fibules hallstattiennes d'Italie du Nord sont isolées en milieu italique et non point accompagnées d'un matériel hallstattien abondant ou homogène qui puisse faire penser à l'implantation de groupes envahisseurs. Il faut donc les interpréter ou bien comme des importations sporadiques, ou bien comme les traces d'une présence celtique très diffuse, par individus ou très petits noyaux familiaux ou professionnels: des commerçants installés en Italie, ou des artisans, ou des membres de l'aristocratie hallstattienne bénéficiant d'un *hospitium* ou de liens de parenté en territoire cisalpin. En faveur de cette présence diffuse (elle-même différente de ce que pouvait être l'*Insubrium*), milite le témoignage de quelques anthroponymes celtiques isolés dans des inscriptions étrusques ou italiques dès le VIe siècle (DE SIMONE, 60, p. 269; MORANDI, 152, p. 83 et 93) et dans le courant du Ve (HEURGON, 47). Rien en tout cas, ici non plus, qui confirme la réalité d'une invasion militaire de la Cisalpine.

La chronologie livienne des premières vagues d'invasion (200 ans avant la prise de Chiusi, soit à partir de 590 environ avant J.-C., V, 33, 5) demeure donc toujours invérifiable. L'existence d'escarmouches soutenues d'abord victorieusement contre des Celtes venus du nord des Alpes pendant le VIe siècle a été déduite d'un passage de Denys d'Halicarnasse (VII, 3, 1; HATT, 46; DE SIMONE, *ibid.*) qui reste d'interprétation incertaine. Il se peut que l'annalistique gréco-romaine (ou étrusque, ou vénète) ait imaginé une invasion à date ancienne à partir de souvenirs laissés par la présence isolée de petits groupes militaires celtiques et en anticipant de deux siècles les événements observés à partir de 390. Il se peut aussi que des mercenaires celtiques aient combattu aux VIe et Ve siècles en Cisalpine, pour (et contre) des cités étrusques padanes, donnant ainsi naissance à la tradition recueillie par Tite-Live. Il se pourrait encore que Tite-Live, en utilisant comme source Fabius Pictor ou des archives de la *gens Fabia*, ait confondu les combats autour de Chiusi avant Sentinum, en 295, et ceux qu'il rapporte à l'année qui précède la prise de Rome, en 386, d'où un décalage chronologique qui pourrait éventuellement abaisser sa chronologie d'un siècle environ, de 590 à 490 (sur les problèmes liviens, voir OGILVIE, 25, p. 700-703 et ci-dessous, p. 45). La voie reste ouverte à de nombreuses hypothèses. Mais,

à côté de ces difficultés propres à la chronologie des invasions celtiques, l'existence d'une région frontalière plus fortement celtisée à date ancienne en Cisalpine occidentale, que l'on appellera avec Tite-Live l'*Insubrium*, bénéficie d'une meilleure probabilité grâce à la convergence des témoignages historiographiques, linguistiques et archéologiques qui ont eu la chance de nous parvenir à son sujet.

LES CÉNOMANS

Tite-Live leur donne Brescia et Vérone (V, 35, 1), cette dernière cité ayant d'abord appartenu, selon Pline (III, 130), à la fois aux Râtes et aux Euganéens. La colonie de Crémone fut fondée sur leur territoire (Pline, *ibid.*) dont les limites, dans ces conditions, semblent avoir été le Chiese ou l'Oglio, le Pô, puis l'Adige et, au nord, le débouché des premières vallées de la lisière préalpine. Toute la partie orientale de ce territoire, comprise entre le Mincio et l'Adige, présente un substrat ethnique où la civilisation vénète prégauloise est solidement implantée (FOGOLARI, 120, p. 63 et 114). De même qu'on l'a dit à propos du domaine auquel s'étendait l'hégémonie politique des Insubres, il pourrait s'agir aussi d'une région soumise après l'invasion à la suzeraineté des Cénomans, ce qui expliquerait de manière satisfaisante le désaccord apparent de Tite-Live et de Pline au sujet de Vérone.

On connaît en Gaule, autour du Mans, une branche des Aulerques qui porte elle-même le nom des Cénomans, et les Aulerques sont au nombre des peuplades représentées, selon Tite-Live, dans la plus ancienne vague d'invasion (V, 34, 5). Mais pour Caton, les Cénomans de Cisalpine auraient d'abord été installés "à côté de Marseille" (Pline, III, 130), entendons probablement dans la région de Nîmes, chez les Volques Arécomiques. Mais on a aussi suggéré que cette indication pouvait reposer sur une confusion avec les *Comani*, des Ligures de Provence (JULLIAN, 4, p. 180; BARRUOL, 112, p. 209) et c'est une explication possible, qui soulève tout de même l'objection que les Cénomans n'ont jamais été pris pour des Ligures. L'hypothèse que Caton songeait aux Volques Arécomiques est plus compliquée, mais plus riche aussi d'intérêt historique. A côté des Volques Arécomiques de la région de Nîmes (Strabon, IV, 1, 12 et 6, 4), la même peuplade avait une autre branche établie entre Toulouse et Béziers, celle des Tectosages (Id., IV, 1, 13 et 2, 1; Justin, XXXII, 3, 9). D'autres Tectosages étaient parvenus en Asie Mineure (Strabon, IV, 1, 13; Tite-Live, XXXVIII, 16, 12), cependant que César mentionnait encore des Volques le long de la Forêt Hercynienne (*B.G.*, VI, 24, 2), où il croyait qu'ils étaient venus du rivage méditerranéen. L'exemple des Volques est un des meilleurs que l'on puisse invoquer pour illustrer la manière dont l'explosion démographique des Celtes, au début du IV^e siècle et encore pendant le III^e, avait lancé les tribus de certaines peuplades aux quatre coins de l'Europe et jusqu'en Asie Mineure. Seulement les choses ne s'étaient pas passées dans le sens où les imagine César. C'est l'Allemagne Méridionale qui avait été le berceau de la peuplade des Volques, comme le démontre l'ensemble des témoignages archéologiques relatifs à la naissance de la civilisation celtique (KRUTA, 20, p. 65; FILIP, 13, p. 49; PITTIONI, 37). On se posera donc la question suivante: est-ce que Caton n'aurait pas lui-même recueilli quelque tradition faisant des Cénomans de Cisalpine une branche non point des Aulerques, mais des Volques? Si c'était le cas, connaissant l'existence des Volques Arécomiques, et par un raisonnement identique à celui que fait César, il a pu écrire qu'ils venaient d'"à côté de Marseille", alors qu'en réalité ils pouvaient être venus en Italie directement de la Forêt Hercynienne.

L'angle oriental de la Cisalpine, peuplé de Vénètes, a vu se développer aux VI^e et V^e siècles une civilisation presque aussi prospère que celle de l'étrusque Felsina. Les archéologues l'ont baptisée atestine, d'après le nom antique de la ville d'Este (*Ateste*) qui en était un des plus riches foyers et qui demeure aujourd'hui un des mieux documentés et des mieux connus. Elle a rayonné intensément sur la Cisalpine orientale, où les civilisations régionales, sans être absorbées, portent néanmoins son empreinte (FOGOLARI, 120). Mais son influence dépasse aussi largement le cadre cisalpin avec, par exemple, cette riche manifestation de vitalité artistique que constitue l'ornementation figurée des situles, ces petits seaux traditionnels en bronze ornés au repoussé de scènes empruntées à la vie quotidienne, aux fêtes ou aux cérémonies religieuses (FREY, 117). On ne confondra pas la civilisation des Vénètes (on dit aussi souvent, de manière plus précise, Paléovénètes) avec une autre civilisation contemporaine et voisine, puisqu'elle se développe dans le Trentin et le Haut-Adige: c'est la civilisation dite atésine, d'après le nom antique de l'Adige (*Ateste*), dont la petite localité moderne de Vadena a livré les vestiges d'un foyer très florissant.

Le Pô et l'Adige formaient au sud et à l'ouest les limites du territoire des Vénètes. Selon les légendes qui entouraient leur origine, les Vénètes seraient venus d'Asie Mineure et, prenant la place des Euganéens, auraient repoussé ceux-ci en direction des Alpes (FOGOLARI, 120, p. 69). Le peuplement vénète à proprement parler serait resté limité à la plaine, alors que la civilisation gagnait loin au-delà. A partir de 350 environ, au cours de l'ultime phase du développement historique de celle-ci, dite "Este IV", les influences gauloises s'entremêlent très profondément aux traditions vénètes (EAD., p. 80). Ce sont les Vénètes celtisés porteurs de cette civilisation que Polybe nous dépeint comme "peu différents des Gaulois par les mœurs et le vêtement, mais parlant une autre langue" (II, 17, 5).

Ce phénomène de celtisation pose des problèmes difficiles, de surcroît encore assez mal connus (on notera par exemple que la toute récente exposition romaine consacrée aux Gaulois en Italie ignore entièrement tout ce qui concerne l'archéologie gauloise de l'angle vénète et vénéto-alpin; cf. son catalogue, 60). Aux yeux des archéologues, la Vénétie de plaine, à l'exception du port d'Adria (EAD., p. 156 et ci-dessous p. 91), serait demeurée impénétrable au peuplement gaulois. Mais il faut probablement nuancer cette opinion au vu des témoignages toponymiques des provinces de Venise, Trévise, Padoue et Vicence, où existent des formations reposant sur une suffixation en *-acum*, qui est, comme en Cisalpine occidentale, l'indice d'une antique présence celtique (MERATI, 104, p. 60). Sur les hauts-plateaux, où l'habitat se regroupait comme en Ligurie en castellieri puissamment fortifiés sur les hauteurs (FOGOLARI, 120, p. 141; ZORZI, 114 et 115), et dans un certain nombre de vallées alpines de l'Adige et du Frioul, la densité des vestiges celtiques devient telle à partir du III^e siècle, qu'il faut bien y voir la preuve d'une pénétration celtique (FOGOLARI, 120, p. 121). Les données de l'épigraphie régionale fournissent elles aussi, à ce sujet, quelques précieuses directions de recherche (PELLEGRINI et PROSDOCIMI, 223; LEJEUNE, 225). Les inscriptions des III^e-I^{er} siècles, très courtes mais relativement nombreuses, sont classées en fonction de l'alphabet qui sert à les noter et de la langue dans laquelle elles s'expriment (LEJEUNE, 224, p. 8). Le vénète est noté dans l'alphabet d'Este, avec un sous-groupe euganéen au sud-ouest (Este, Padoue, Vicence) et un sous-groupe carnique au nord-est. Dans ce dernier, certains phénomènes phonétiques paraissent celtiques et sont imputés à

une population gauloise, qui aurait cohabité avec les Vénètes dans le Cadore. Il s'agirait de *Catubrin* (PELLEGRINI, 317, p. 337), plutôt que de **Catubriges* (LEJEUNE, 224, p. 77), à ne pas confondre avec les *Caturiges*, exilés par les Insubres selon Pline (III, 125; voir ci-dessous, p. 39). L'alphabet de Magrè (localité située à 25 km au nord de Vicence) note du rétique, comme celui de Bolzano sur le cours supérieur de l'Adige. Cette extension de l'influence rétique à époque tardive (IIIe et IIe siècles) va de pair avec une très forte celtisation, comme le démontre l'archéologie du Haut-Adige, du Trentin et de l'Anaunia (LAVIOSA ZAMBOTTI, 97; FOGOLARI, 98), et il n'y a rien là qui doive surprendre, car les Rètes sont constamment restés en osmose avec les Celtes transalpins depuis la phase initiale de la civilisation gauloise (PAULI, RITTATORE VONWILLER et SORDI, 245). Il résulte de la comparaison de ces différentes données que certains cas de celtisation, comme le confirment les phénomènes linguistiques, sont le fait d'un peuplement gaulois infiltré, alors que d'autres sont à imputer aux Vénètes eux-mêmes, aux Carnes ou aux Rètes. C'est peut-être ce qui a trompé Trogue-Pompée, lorsqu'il attribue aux Gaulois les fondations de Trente et de Vicence (Justin, XX, 5, 8), dues respectivement aux Rètes et aux Vénètes selon le témoignage de Pline (III, 130).

LES ANARES

Leur nom n'est attesté qu'en Cisalpine. Dans le récit des manœuvres qui précèdent la bataille de la Trébie, c'est à eux que Polybe fait allusion quand il écrit "certains Celtes établis entre la Trébie et le Pô" (III, 69, 5) et Tite-Live le transcrit mot pour mot: "quod inter Trebiam Padumque agri est Galli tum incolebant" (XXI, 52, 3). Le contexte polybien montre que la Trébie est nommée non point comme étant la frontière orientale des Anares, mais comme limite entre une zone de plaine, dont les populations sont favorables aux Carthaginois (III, 68, 8), et une zone de collines où les Romains cherchent à se retrancher et comptent trouver des appuis (III, 67, 9). Et de fait, lorsque Tite-Live mentionne la fondation de la colonie de Plaisance, il le fait en disant "in agrum Gallicum" (XXI, 25, 2), ce qui, dans le contexte, revient à exclure qu'il s'agisse du territoire des Boïens. C'est l'indice que la région de Plaisance appartenait elle aussi aux Anares. Polybe est le seul historien antique qui les nomme. Sans doute étaient-ils peu nombreux. Mais ils contrôlaient au sud, en face des Insubres, les gués du Pô, et c'est ce qui a conféré à leur territoire, pendant la deuxième Guerre Punique comme au moment de la conquête romaine, une importance stratégique toute particulière.

LES BOÏENS ET LES LINGONS

Au-delà des Anares et de l'enclave ligure que l'on trouvait dans l'Apennin Parmesan, les Boïens et les Lingons tenaient toute la région qui constitue l'Emilie actuelle. La confirmation des limites nord-ouest du pays boïen se tire du fait qu'en 183 les Romains établissent à Parme et à Modène deux colonies situées, d'après Tite-Live, "in agro qui proxime Boiorum, ante Tuscorum fuerat" (XXXIX, 55, 6). L'ancienne métropole étrusque de Felsina, l'actuelle Bologne, se trouvait dans la zone centrale de ce territoire (Id., XXXIII, 37, 4, et Pline, III, 115). On verra un peu plus loin (p. 35) qu'au sud-est le pays boïen allait probablement jusqu'au Montone. En direction de l'Adriatique, les Boïens avaient pour voisins les Lingons, dont Polybe (II, 17, 7) et Tite-Live (V, 35, 2)

sont les seuls à faire mention, et de manière tellement allusive qu'il est impossible d'en conclure si on les rencontrait dans l'ancien delta du Pô, ou avant la branche aujourd'hui morte, dite Po di Primaro, qui passe à Ferrare et Portomaggiore. Si l'on s'en tient à la lettre stricte du témoignage de Polybe, il semblerait que les Lingons n'aient pas tenu la façade maritime, ce qui exclurait leur implantation dans le delta. La carte des découvertes archéologiques gauloises en Emilie (SCARANI, 85, p. 570), montre que leur densité est moyenne ou faible, évoque l'image d'un peuplement dispersé dans une région elle-même fort étendue, et témoigne d'une implantation en frange, qui pénètre dans les basses et moyennes vallées de l'Apennin mais ne couvre de la plaine, en général, que la bande de piémont, avec toutefois une extension sensible en direction du nord-est dans la province de Bologne. Le fait que la chaîne des Apennins ait joué le rôle de frontière naturelle avec l'Etrurie (Tite-Live, V, 35, 2) est confirmé par une telle répartition des vestiges archéologiques imputables aux Gaulois.

César rapporte qu'en 58, à l'époque de la migration des Helvètes, "les Boïens d'abord établis au-delà du Rhin, venaient de passer dans le Norique" (B.G., I, 5, 4) et finalement s'étaient joints aux Helvètes. Mais les Boïens avaient été refoulés dans le Norique sous la pression des Daces (Strabon, VII, 3, 11 et 5, 2). Le berceau de leur peuplade se trouvait d'abord au nord du Danube, "entre le Rhin, le Main et la Forêt Hercynienne", en fait là où la Bohême (*Boihaemum*) conserve le souvenir de leur nom (Tacite, *Germ.*, 28, 2). Ils sont donc à compter au nombre des peuplades les plus migratrices de l'antiquité celtique. Les Lingons, de leur côté, sont attestés en Gaule dans la région de Langres. Les Boïens vaincus avec les Helvètes avaient été autorisés par César à s'installer chez les Eduens (B.G., I, 28, 5 et VII, 9, 6) et se trouvaient être les voisins des Lingons depuis la fin de l'année 58. L'hypothèse a été avancée que ce voisinage expliquait pourquoi Tite-Live raconte que les deux peuples arrivèrent ensemble en Italie (OGILVIE, 25, p. 715). Il faudrait que Tite-Live ait lu César de manière bien distraite, ce qui demeure malgré tout possible. Mais il ne faut pas non plus exclure l'existence d'une tradition aujourd'hui inconnue rapportant leur migration simultanée telle que Tite-Live la raconte.

LES OMBRIENS

La contradiction n'est qu'apparente entre Polybe (II, 16, 3), qui mentionne les Ombriens au nord de l'Apennin, et Tite-Live (V, 35, 2), qui prétend qu'ils en furent chassés par les Boïens et les Lingons, en même temps aussi qu'étaient repoussés les Etrusques. Ce qu'il faut entendre, en lisant Tite-Live, c'est que le pays changea de maîtres et non point qu'il n'y resta ni Etrusques ni Ombriens. En outre, le passage en question de Tite-Live n'exclut nullement qu'il ait subsisté un territoire tenu par les Ombriens à côté de celui qui était passé sous contrôle gaulois. L'existence d'un tel territoire est d'ailleurs attestée plus loin dans l'oeuvre de Tite-Live. Son axe en était la vallée du Savio, le *Sapi's* des Romains, dans laquelle était implantée la tribu *Sapinia*, que l'historien définit comme ombrienne et par laquelle les légions romaines, au début du II^e siècle, faisaient mouvement pour venir attaquer le pays boïen (XXXI, 2, 6 et XXXIII, 37, 1). Dans la plaine de Romagne, les possessions ombriennes s'ouvraient en éventail jusqu'à Rimini et Ravenne, cette dernière "Sabino-rum oppidum" selon Pline (III, 115; MANSUELLI, 147 et 149). L'examen des vestiges archéologiques de toute cette partie de la Romagne montre qu'on y rencontre bien l'instrumentum en métal et la céramique commune ou à vernis noir qui sont habituels en domaine italique à partir du IV^e siècle, mais que les

(FIG. 1)



FIG. 1

Les centuriations romaines dans la région de Cesena

Les traces de la division des terres, ensuite réparties entre les colons romains, se sont conservées dans le réseau des chemins ruraux actuels et dans celui des routes, grâce à une remarquable stabilité du parcellaire régional. La photographie aérienne permet de restituer presque au complet le quadrillage établi par les arpenteurs romains. Il est même en grande partie décelable dès le simple examen des cartes routières à l'échelle du 1/200000e. Celui qui est orienté vers le nord géographique correspond à la phase la plus ancienne des centuriations, celle qui est antérieure à la deuxième Guerre Punique. Il se déploie au nord de Cesena et il en apparaît encore une partie à l'ouest, aux environs de Forlimpopoli. Le quadrillage oblique à l'ouest du Savio, avec son orientation au nord-est, est celui qui sera mis en place dans la première moitié du IIIe siècle en prenant pour base le tracé de la *Via Aemilia*, ouverte de Rimini jusqu'à Plaisance après la victoire de Rome sur les Boiens. Il a partiellement recouvert le quadrillage antérieur et les deux orientations légèrement différentes qui s'y rencontrent peuvent elles-mêmes correspondre à deux périodes successives d'implantation. Voir SUSINI, 269.

objets de fabrication gauloise y sont rares ou absents (ZUFFA, 150, p. 120; VERZAR, 198). En outre, dans la région où le Savio débouche en plaine, subsistent les vestiges d'une centuriation antérieure à la deuxième Guerre Punique, qui se reconnaît à l'orientation au nord de ses mailles, alors que les centuriations effectuées au II^e siècle en territoire boïen sont axées sur la *Via Emilia* et, pour cette raison, nettement orientées en direction du nord-est (CHEVALLIER, 259; SUSINI, 269). Il est malaisé de déterminer la date précise de cette centuriation du Savio, mais elle est sans le moindre doute plus ancienne que celles de l'Emilie. Ou bien elle est consécutive à la fondation de la colonie d'*Ariminum* (Rimini), en 268, et à la soumission de Sarsina, verrou ombrien sur le Savio, en 266; ou bien elle est contemporaine du lotissement de l'*Ager Gallicus*, en 232. Dans l'un et l'autre cas, elle est antérieure à la conquête du territoire des Boïens et il est clair qu'elle ne fut pas opérée sur celui-ci, mais en région limitrophe. Sans doute faut-il la compter parmi ces initiatives romaines qui allaient rallumer la guerre gauloise et conduire, en 225, à la conflagration de Télamon où les Ombriens, désormais solidement tenus par Rome, aligneront leurs troupes aux côtés des légions (Polybe, II, 21, 9).

Depuis quelques recherches récentes, on commence à mieux saisir les formes diffuses du peuplement ombrien. Il est désormais assuré que des petits noyaux de peuplement, à la fois militaires et ruraux, ont essaimé en Romagne en même temps que prospéraient en Cispadane les formes d'économie et de civilisation développées par les Etrusques de Felsina et de Spina. Là où on avait d'abord cru trouver des nécropoles gauloises de la seconde moitié du Ve siècle, donc antérieures à l'invasion massive du IV^e, notamment à S. Martino in Gattara, dans l'Apennin Romagnole (BERMOND, 144; PEYRE, 243, p. 266 et 57, p. 168), les archéologues italiens ont eu le mérite de démontrer qu'on était en présence de tombes ombriennes, dont le matériel était comparable à celui qu'on trouve en Ombrie et dans le Picénum (ZUFFA, 150, p. 134; COLONNA, 151; l'hypothèse avait été suggérée par FREY, 43, p. 374). La présence des Ombriens dans la plaine romagnole est même attestée dès la première moitié du VI^e siècle (MORIGI GOVI, 148). Cette mise au point a évidemment retiré un des arguments avancés en faveur d'une chronologie haute des premières vagues d'invasion celtiques. Mais les analyses qui ont ainsi été menées à bien pour la période ancienne, restent à étendre au IV^e siècle, où la persistance de la présence ombrienne se laisse entrevoir à divers indices. C'est le cas pour la nécropole de Dovadola (province de Forlì), datable au début du IV^e siècle et considérée comme celtique (NEGRIOLI, 79), mais qui présente, avec du matériel commun de typologie très générale, certains objets qui appartiennent aux civilisations ombro-picéniennes, comme l'urnette à quatre protubérances sous le col, forme attardée des débuts du Premier Age du Fer (ID., p. 34; COLONNA, 151, p. 17). Plus tard encore, au III^e siècle, se produisit sans doute en Emilie et en Romagne un brassage ethnique malaisément saisissable, par déplacements d'individus ou de petits groupes, au moment des coalitions gallo-ombriennes. On en possède une trace, elle-même sporadique, avec un casque de bronze retrouvé à Bologne, dit de Casa Pallotti, sur lequel est gravé le nom de son possesseur ombrien, peut-être chef de l'une des bandes qui avaient combattu contre Rome à Sentinum, au Lac Vadimon ou dans quelque autre escarmouche de la première moitié du III^e siècle (HEURGON, 244). La typologie de ce casque diffère de celle du casque de Pizzighettone (dont la calotte est nettement ovoïde), que F. Coarelli a récemment daté de la fin du III^e siècle (246), et paraît impliquer une chronologie plus haute, à rapprocher de celle des exemplaires anciens de la nécropole de Montefortino (BRIZIO, 91). Ce sont bien alors les guerres du début du III^e siècle qui paraissent fournir le cadre historique le plus cohérent pour sa datation. Ces quelques faits épars suggèrent que la compénétration ethnique a persisté en Emilie et en Romagne entre Ombriens et Gaulois, de même qu'elle avait commencé à l'époque de l'hégémonie étrusque.

Il n'y a rien qu'on puisse attribuer aux Sémons dans tout l'arrière-pays de Rimini et les vestiges qu'ils ont laissés ne se rencontrent qu'assez loin vers le sud dans le Picénum, entre le Métaure et la région de Macerata (TAMBORINI, 50, p. 64; ALFIERI et ORTOLANI, 94; ZUFFA, 150, p. 111). Les deux nécropoles les plus riches, et les deux seules qui soient publiées de façon un peu plus détaillée, sont celles de Montefortino près d'Arcevia (BRIZIO, 91) et de Filottrano (BAUMGÄRTEL, 92). Elles sont situées à peu près au cœur du territoire des Sémons tel que la carte des découvertes archéologiques le dessine. L'attribution de ces découvertes a suscité et continue de susciter de nombreuses discussions (ZUFFA, 150, p. 112). Mais la présence des Gaulois est attestée au-delà de tout doute possible par celle de diverses catégories d'objets (fibules, torques et épées notamment, voir FREY, 96), qui sont celtiques et constituent des ensembles trop cohérents pour n'avoir pas appartenu à des Gaulois. Les objections soulevées tiennent au fait que les Sémons ont été rapidement et très largement réceptifs aux influences venues d'Etrurie et de Grande-Grèce. C'est auprès d'eux que les signes extérieurs de la richesse méditerranéenne sont les plus répandus, et, de tous les Gaulois d'Italie, ce sont eux qui se sont le plus vite et le plus largement étrusquisés. Il est donc aisé de confondre leurs tombes avec celles des peuples italiens voisins et contemporains. De nombreuses discussions aussi ont été suscitées par l'interprétation d'un monnayage régional en bronze, dit *aes grave* d'Ariminum. Une partie en a été attribuée à la colonie latine, mais l'autre est fréquemment donnée aux Sémons. Ce monnayage est étudié plus loin, dans le cadre de l'économie cisalpine (p. 102), mais il n'y a aucun argument décisif qui incite à retenir l'attribution d'une partie des émissions aux Sémons.

Tite-Live fait aller le territoire des Sémons de l'*Utens* à l'*Aesis* (V, 35, 3). Le second de ces torrents, l'actuel Esino, qui se jette dans l'Adriatique à une dizaine de kilomètres au nord-ouest d'Ancône, ne constitue pas une limite satisfaisante au regard des découvertes archéologiques, puisqu'elle laisserait notamment en dehors du pays tenu par les Sémons l'importante nécropole de Filottrano. Tite-Live avait cependant deux raisons de placer la frontière à l'Esino: le torrent avait effectivement joué ce rôle entre l'Italie et la Cisalpine avant d'être supplanté par le Rubicon (Strabon, V, 1, 11), et d'autre part c'est à Ancône, donc pratiquement à l'Esino, que commençait, pour les Romains, la *Gallia Togata*. De là aussi vient que les Sémons aient été considérés comme le peuple le plus méridional de la Cisalpine, lorsque la Plaine Padane était censée aller jusqu'à *Sena Gallia* (Sinigaglia), comme pour Polybe, II, 16, 5, au lieu de finir à Rimini, comme pour le même Polybe, III, 61, 11 et 86, 2. Au nord, l'identification de l'*Utens* de Tite-Live n'est pas certaine. Ce pourrait être soit l'Uso, soit, comme on le pense généralement (RE, s. v.), le Montone, c'est-à-dire le *Vitis* de Pline (III, 115), avec une confusion de graphie ou de prononciation entre les deux mots. L'Uso est un très petit torrent situé à quelques kilomètres au sud du Rubicon et avant Rimini. Il n'a même pas été la frontière de l'Ombrie augustéenne, qui s'arrêtait en deçà de Rimini (Pline, III, 112). Le Montone, gros torrent qui rejoint l'Adriatique près de Ravenne, est susceptible d'avoir joué un rôle historique plus important. Il se peut qu'il ait été la limite nord-ouest de cette pointe méridionale de la Plaine Padane où demeurerait établi un peuplement ombrien. Si c'est lui que désigne Tite-Live sous le nom d'*Utens*, cela pourrait être l'indice non pas que les Sémons avaient peuplé la Romagne, mais qu'ils y avaient imposé leur suzeraineté politique aux Ombriens, hypothèse que ne contredisent pas les coalitions anti-romaines des débuts du III^e siècle.

Une branche des Sémons était installée autour de Sens: elle avait, en arrivant d'Europe Centrale, laissé des traces de son passage dans la Meuse et dans les Vosges (LINCKENHELD, 307).

D'après Tite-Live (V, 34, 5), il y avait des Sénon dans la plus ancienne vague d'invasion celtique, et cette mention est en contradiction avec le fait qu'il les prétend ensuite arrivés les derniers ("recentissimi advenarum", V, 35, 3). La seconde affirmation est contredite par les faits. Les tombes de la peuplade comptent parmi les plus anciennes d'Italie: à Filottrano, certaines importations attiques peuvent être datées autour de 375 (BAUMGÄRTEL, 92, p. 277). L'erreur commise par Tite-Live a été expliquée comme provenant de la lecture hâtive d'une source grecque (OGILVIE, 25, p. 715), dans laquelle l'énumération des peuples celtiques de la Cisalpine aurait été jalonnée par des procédés de liaison ayant une signification géographique, mais pouvant être confondus avec des notations chronologiques. C'est précisément le cas de l'énumération de Polybe (II, 17, 7: "πρωτου μὲν... μετὰ δὲ τούτους... τὰ δὲ τελευταῖα πρὸς θαλάττην Εήνωνες..."), qui, malgré l'opinion contraire de J. Bayet (34, p. 158), peut fort bien avoir été cette source mal comprise de Tite-Live.

LES ÉTRUSQUES

Depuis la fin du VI^e siècle, les Etrusques avaient développé en Cisalpine une économie florissante (Polybe, II, 17, 1-2; Tite-Live, V, 33, 9; OGILVIE, 25, p. 703 et PALLOTTINO, 142, p. 154). Ils ressentirent brutalement le coup de l'invasion gauloise, qui eut pour effets la ruine de leur économie et des modifications spectaculaires dans les formes de la civilisation et du peuplement. La cité à plan urbain en damier, avec maisons de forme orthogonale alignées l'une contre l'autre en *insulae*, qui avait prospéré sur une terrasse dominant le Reno, à Marzabotto (prov. de Bologne; MANSUELLI, 135, 141 et 143), s'éteint vers 350, d'ailleurs sans couche généralisée de destruction. Il n'y subsiste qu'un petit groupe gaulois, peut-être un poste militaire sur l'acropole et quelques familles dans la cité abandonnée, qui disparaît vers le milieu du III^e siècle (KRUTA POPPI, 89, p. 363). De la même manière, l'opulente *Felsina*, "princeps Etruriae" selon Pline (III, 115), dont les nécropoles attestent la vitalité démographique et le rayonnement commercial et culturel jusqu'à la fin du Ve siècle (GRENIER, 132; GUALANDI, 291; MANSUELLI, 309), régresse brutalement dans la première moitié du IV^e siècle et n'est plus qu'un oppidum amoindri sous la domination boïenne, comme le montrent bien la relative pauvreté et le nombre réduit des sépultures connues d'époque gauloise (BRIZIO, 78). En ce qui concerne *Spina*, le port gréco-étrusque situé près de Comacchio dans le delta antique du Pô, la décadence, irrémédiable de toute manière par ensablement des chenaux qui conduisaient à la mer, a été accélérée par l'invasion gauloise qui coupait les commerçants importateurs de leur clientèle étrusque padane (136, I, p. 263; 180 et ALFIERI, ARIAS, 187). L'ampleur du désastre économique subi, la perte de l'hégémonie politique sur toute la Cispadane et l'exode d'une partie de la population étrusque expliquent pourquoi Tite-Live pouvait écrire que les Etrusques avaient été chassés par les Boïens et les Lingons (V, 35, 2). De là viennent aussi les traditions selon lesquelles, refluant vers les vallées alpines, des Etrusques y auraient trouvé refuge en se mêlant aux Rètes et y auraient perdu dans l'isolement la civilisation raffinée qui avait été leur privilège (Tite-Live, V, 33, 11; OGILVIE, 25, p. 706; PALLOTTINO, 142, p. 157). Rien de tout cela n'interdit cependant de penser que des groupes de population étrusque soient restés en place en Cisalpine pendant la domination gauloise.

A *Felsina*, dont le nom étrusque a été préservé jusqu'à l'occupation romaine (Tite-Live, XXXIII, 37, 3), on trouve dans les nécropoles d'époque boïenne des tombes qui sont vraisemblablement celles d'Etrusques, comme les tombes Benacci 954 (PEYRE, 172, p. 29) ou 968 (BRIZIO, 78, p. 479). Dans

cette dernière, une kylix à vernis noir de type étrusco-campanien porte l'inscription étrusque *mi titles*, "j'appartiens à Titles" (TLE, 705, p. 88). L'objet est modeste et fait partie d'une série dont l'importation à Felsina n'est pas douteuse (PELLEGRINI, 177, n° 838), en provenance vraisemblablement de Volterra (MONTAGNA PASQUINUCCI, 175). Son possesseur, un Etrusque, était un habitant de l'oppidum passé sous domination boïenne. Des documents comparables, eux aussi de date tardive, proviennent des environs de Rimini (*mi tna* et *l apohmsa mi* selon la lecture proposée par ZUFFA, 291, p. 100) et on y ajoutera l'inscription *mi spural* gravée sur un casque de bronze du début du IIIe siècle découvert à Monterolo S. Vito, dans la province d'Ancône (BRIZIO, 91, col. 643 et pl. VI, 3; TLE, 694, p. 86). Dans la zone suburbaine de *Felsina*, à Casalecchio di Reno, la fouille d'un petit habitat de caractère rural n'a révélé aucune trace de destruction ni aucune modification brutale du faciès archéologique jusqu'au début du IIe siècle, moment où, au contraire, la centuriation romaine de *Bononia* bouleverse les structures de l'implantation et de l'exploitation rurales, entraînant l'abandon de cet habitat resté jusqu'alors étrusque (PEYRE, 140).

La persistance en Cispadane d'autres toponymes que *Felsina* atteste de probables survivances étrusques, restes de la confédération des douze villes padanes (Tite-Live, V, 33, 9; PALLOTTINO, 142, p. 202): *Ariminum* de **Arinna* (?), cf. à Volterra *arminal* et *armne* (TLE, p. 59, 401 a, 7 et 401 b, 3 et 10); *Caesena* de *Ceisna* ou *Ceisina* (?), cf. à Montepulciano *ceisna* ou *ceinana* (TLE, p. 70, 521) et à Tarquinia *ceisnias* et *ceisnias* (TLE, p. 31, 98, 2 et 99, 1). Le nom antique du Panaro, qui coule entre Bologne et Modène, *Saultenna* (Tite-Live, XXXV, 4, 3-4; Plinie, III, 118), présente une suffixation en *-en(n)a* qui est fréquente en domaine étrusque (DEVOTO, 134, p. 25). Le nom de Modène, *Mutina*, est lui aussi d'origine étrusque (ID., p. 24; cf. *mutna* à Tuscania et à Bomarzo, TLE, p. 39, 179, 183-185, et p. 48, 281). A Modène, qui n'est même pas mentionnée comme un oppidum, les Romains avaient une base militaire avant la deuxième Guerre Punique (Tite-Live, XXI, 25, 6-8). Alors que ceux-ci étaient en guerre contre les Boïens, le territoire de Modène était pacifié et les légions y cheminaient sans prendre aucune des précautions nécessaires en pays ennemi (ID., XXXV, 4, 3-4). La persistance d'un peuplement étrusque y avait peut-être favorisé l'établissement d'un flot romanophile. On sait également que la Table de Veleia nous a fourni un nom de lieu, *Tullare*, où se reconnaît une latinisation de l'étrusque *tular*, "limite" (MAZZARINO, 134, p. 101; HEURGON, 17, p. 109; LAMBRECHTS, 139). On rappellera aussi le foie de bronze de Plaisance, daté du IIIe siècle (?), sur lequel, dans des cases délimitées par des traits, sont gravés les noms des divinités du panthéon étrusque (HEURGON, 137, p. 52; PALLOTTINO, 142, p. 238 et 245). Ce foie était sans doute rituellement destiné à la pratique de l'haruspicine, science étrusque de l'examen des entrailles des victimes sacrifiées, pour déceler, d'après leur aspect, les signes sacrés de la volonté des dieux.

La Transpadane permet elle aussi une série d'observations comparables. Le port d'Adria, qui conservait la réputation d'une ville étrusque (Plinie, III, 120) a restitué des inscriptions étrusques gravées sur des écuelles à vernis noir par ceux qui les utilisaient (IIIe-IIe siècles, PELLEGRINI, 219; TLE, 716 et 717, p. 89; 136, I, p. 383, n° 1230 et 1231). Le nom de la ville de Feltre (*Feltria*, CIL, V, 1, 2071), avec un traitement phonétique semblable à celui que présentait *Felsina* (assourdissement de *v-* initial en *f-*), avait conservé une formation **Veltr-* attestée aussi en Toscane par le nom de *Velathri*, Volterra (DEVOTO, 134, p. 30). Peut-être l'*Acerrae* de Lombardie avait-elle été une fondation étrusque, comme en était une, en Campanie, la ville qui portait le même nom (Tite-Live, XXIII, 17 et XXVII, 3, 6; PALLOTTINO, 142, p. 203): elle demeurait, avec Milan, un oppidum im-

portant de la peuplade des Insubres (ci-dessous, p. 60). Près de Vérone, à Fumane in Valpolicella, un groupe d'inscriptions latines a fait resurgir l'existence d'une autre petite communauté étrusque, le *pagus Arusnatum* (CIL, V, 1, 3915, 3926, 3928; HEURGON, 17, p. 109). Il y était préservé un corps sacerdotal particulier et un culte rendu à un dieu *Cuslanus* (CIL, V, 1, 3898), qui n'est autre que le dieu étrusque *Culsans* (MAZZARINO, 134, p. 99; TLE, 640, p. 80 et 647, p. 81). On connaît aussi la réputation de Mantoue, qui passait pour avoir été la métropole étrusque de la Plaine Padane (Servius, *Ad Aen.*, X, 202: "omnium populorum principatum Mantua possidebat"), rôle que d'autres sources attribuaient, on l'a vu, à *Felsina*. Or selon Pline (III, 130), Mantoue était restée seule aux mains des Etrusques après l'invasion gauloise. Son nom, *Mantua*, dérivait de celui du dieu étrusque *Mantus* (PALLOTTINO, 142, p. 373). Virgile, qui y était né et s'y était élevé, portait le cognomen de *Maro*, où l'on reconnaît l'étrusque *maru*, nom d'un magistrat supposé équivalent à l'édile latin (GORDON, 133; PALLOTTINO, 142, p. 423; HEURGON, 134, p. 77 et suiv.).

Sans constituer un inventaire exhaustif, cet ensemble de faits témoigne en faveur de la continuité de la présence étrusque en Cisalpine pendant la période gauloise et après la conquête romaine des débuts du II^e siècle avant notre ère. Le fait qu'une cité, Mantoue, soit restée étrusque, dans des conditions dont on ignore d'ailleurs pratiquement tout (136, II, p. 89), que des groupes d'artisans et de commerçants soient restés actifs dans d'autres centres, comme on en est sûr pour Adria et comme c'est probable pour *Felsina*, ne change évidemment rien au constat de la décadence subie par les formes urbaines de la civilisation étrusque. Néanmoins, ce qui pouvait en subsister fut peut-être l'un des facteurs qui contribuèrent au développement plus précoce du rôle des oppida auprès des Gaulois transpadans (ci-dessous, p. 59).

LA SÉDENTARISATION DU PEUPLEMENT GAULOIS CISALPIN

La Cisalpine abritait donc une vaste mosaïque d'ethnies, parmi lesquelles, et exception faite de l'angle vénète, les Gaulois avaient fini par acquérir la prépondérance démographique. L'idée généralement précise que les historiens antiques nous ont léguée sur les limites du territoire propre de chaque peuplade, invite à considérer que leur sédentarisation était acquise. La seule exception qu'il faille relever est celle des *Caturiges*, disparus de Cisalpine avant que Rome en fasse la conquête. Ce que Pline nous dit à leur sujet ("*Insubrum exsules*", III, 125), peut signifier que c'était une tribu insubre exilée, ou plus vraisemblablement (voir BARRUOL, 112, p. 340), que c'était une fraction d'un autre peuple exilée de Lombardie par les Insubres. Les *Caturiges* sont connus dans la haute vallée de la Durance (César, *B.G.*, I, 10, 4, en 58). Des tribus portaient le même nom près de Bar-le-Duc et de Neuchâtel (ID., p. 344). Celles d'entre elles qui avaient dû repartir de la Cisalpine, avaient probablement rejoint tel ou tel de ces groupes. Les *Caturiges* de la Durance semblent du moins installés là depuis le Premier Âge du Fer (ID., p. 160).

L'exemple d'une famille gauloise parvenue à Todi, où elle fait édifier vers la fin du II^e siècle un monument funéraire dont seule la stèle a été retrouvée (LEJEUNE, 224, p. 28; HEURGON, 30, p. 241 et 247), n'a pas la même signification que la migration des *Caturiges*. Son inscription bilingue gauloise et latine, notée pour la partie gauloise dans l'alphabet dit de Lugano, et qui présente des points communs avec une autre inscription gauloise de S. Bernardino di Briona, ainsi qu'avec

une autre encore de Saignon, dans le Vaucluse, montre qu'il s'agissait sans doute d'une famille de *Vertamocori*, venue de la région de Novare et en voie de romanisation, mais qui restait attachée à sa langue d'origine. Le témoignage d'un tel document, dont l'intérêt est considérable, concerne la migration d'une seule famille, probablement de notables, et non point celle de tout un groupe encore mal sédentarisé. On ne peut pas en déduire que, même soumise à Rome, la Cisalpine était demeurée un foyer d'instabilité démographique endémique.

PERSISTANCE DE L'IMMIGRATION TRANSALPINE

L'immigration transalpine présente deux formes bien distinctes. Tantôt les nouveaux arrivants sont des envahisseurs et rencontrent l'hostilité des Gaulois cisalpins, tantôt leur venue a été demandée et ils arrivent alors en Italie pour prêter main-forte à leurs congénères.

Nombreuses furent sans doute les migrations indésirables, dont quelques mentions seulement font connaître des épisodes significatifs. En 299 une vague de Transalpins est détournée contre Rome; les Cisalpins se joignent à l'expédition, qui aurait bénéficié également de l'appui des Etrusques. Mais au retour les coalisés gaulois se massacrent entre eux (Polybe, II, 19, 1-4). En 236 une autre troupe de Gaulois "venus des Alpes" (Id., II, 21, 3-6) et pourtant appelés par les chefs boïens, semble-t-il pour attaquer *Ariminum*, est accueillie avec une violente hostilité et massacrée par le peuple boïen, qui se révolte contre ses chefs (voir ci-dessous, p. 57). Ce dernier épisode montre combien demeurait vive encore à la fin du III^e siècle la méfiance des Cisalpins à l'égard de ces bandes qui avaient si souvent tenté, au IV^e siècle, de leur ravir les possessions qu'ils venaient de conquérir (Id., II, 18, 4).

L'histoire des Gésates illustre quant à elle le mécanisme de ce que R. Dion a appelé les "migrations négociées" (*Mélanges en l'honneur de J. Carcopino*, 1977, p. 55). Les Boïens et les Insubres avaient entrepris vers 233/232 une série de démarches diplomatiques à l'issue desquelles, en 225, les Gésates avaient fait passer en Italie une armée complète qui participa à la bataille de Télamon et fut emportée dans sa déroute (Polybe, II, 22 et suiv.). Ils pénétrèrent de nouveau en Italie à la demande des Insubres, en 222/221 (Id., II, 34, 2). Polybe considère qu'il s'agissait seulement de mercenaires, mais ils étaient, nous dit-il, 30.000, ce qui est un chiffre très important. On peut supposer qu'il s'agissait en réalité de la migration de quelques tribus destinées à renforcer de manière plus durable les capacités de résistance des Insubres usées dans les campagnes répétées qu'ils devaient soutenir contre Rome. Strabon mentionne les Gésates comme étant établis en Italie (V, 1, 6 et 10). Mais il est seul à le faire et il lie leur sort à celui des Sénon vaincus un siècle plus tôt, de sorte qu'il est impossible de recourir à son témoignage pour préciser celui de Polybe. Par contre, les *Periochae* de Tite-Live font état, au Livre XX, du massacre de Gaulois transalpins passés en Italie. On y reconnaîtra les Gésates de Polybe, taillés en pièces et, pour leurs survivants, chassés de Cisalpine après la soumission des Insubres.

Rome qui pensait, à la veille de la deuxième Guerre Punique, avoir soumis la Cisalpine, ne pouvait plus tolérer que des forces vives gauloises continuent de s'y infiltrer. Opposition maintenue et renforcée une fois que le péril carthaginois fut écarté. En 186, d'autres Celtes, pro-

blement des Taurisques, voulurent s'installer en Vénétie, et le firent sans violence (Tite-Live, XXXIX, 22; SARTORI, 40). Rome protesta par voie diplomatique auprès de leur nation d'origine: les immigrants furent désavoués et durent quitter la région où ils avaient espéré s'établir et où, en 181, allait être fondée la colonie latine d'Aquilée. En devenant "ager imperii Romani" (Tite-Live, XXXIX, 55, 1), la Cisalpine avait cessé d'être un champ ouvert à l'expansion des tribus celtiques transalpines.

CHAPITRE II

LES ÉTAPES DE LA CONQUÊTE ROMAINE

Toujours poursuivie avec méthode et de propos délibéré, la conquête, ou plus précisément la soumission et la pacification des grands peuples de la Cisalpine, ont duré un peu plus d'un siècle, de la bataille de Sentinum en 295 jusqu'à 190 environ. Les opérations ultérieures concerneront des peuplades des vallées alpines et élargiront encore le territoire où s'exerçait l'hégémonie de Rome. Apparemment il a fallu très longtemps à Rome pour faire admettre son contrôle. Mais en réalité les lenteurs, les difficultés et les revers s'accumulent pendant le IIIe siècle, parce que Rome n'a pas les mains libres en Cisalpine. Pendant la deuxième Guerre Punique même, la conquête s'interrompt et régresse. Après la capitulation de Carthage, au contraire, les opérations menées avec une vigueur croissante se précipitent et il suffit alors d'une dizaine d'années pour acquérir des soumissions qui ne seront plus désormais remises en cause. On constatera que Rome n'a pas traité de la même manière chacune des peuplades gauloises auxquelles elle s'est heurtée. Elle a été impitoyable avec les Sénons qui avaient incendié la Ville au début du IVe siècle, impitoyable aussi avec les Boïens qui commirent la faute de s'engager trop entièrement aux côtés d'Hannibal. Mais elle a été clémentine à l'égard des Insubres et a su oublier la défaillance des Cénomans qui, malgré leur révolte finale, avaient donné auparavant assez de preuves de leur sincère romanophilie.

LA CONQUÊTE DE L'AGER GALLICUS

Les Sénons se trouvèrent les premiers sur la voie des légions, auxquelles ils se heurtèrent en 295 près de Sentinum, en Ombrie, sur la lisière de leur propre territoire (SOMMELLA, 95). Ils n'étaient pas seuls engagés contre Rome, mais faisaient partie d'une assez large coalition italique dite de la troisième Guerre Samnite (PIGANIOL, 16, p. 191), dans laquelle étaient entrés aussi des Etrusques, des Ombriens et des Samnites (Polybe, II, 19, 5; Tite-Live, X, 27, 3; 30, 8 et 31, 13). Les Romains perdirent d'abord une légion complète devant Clusium (Chiusi), selon Tite-Live à la suite d'une manoeuvre imprudente (X, 26, 8-9), après quoi reprenant l'offensive et passant sur le territoire des Sentinates, ils mirent en déroute une partie des coalisés dans laquelle se trouvaient les Sénons, en tuant 25.000 ennemis et en capturant 8.000 prisonniers selon les chiffres que nous donne

le même Tite-Live (X, 29, 17-18). Mais cette victoire, partielle et péniblement remportée, les ayant épuisés, ils furent hors d'état d'en exploiter l'avantage contre les Sénons, qui eurent un répit d'une dizaine d'années et purent refaire leurs forces. Aussi, reprenant la lutte en 285, vinrent-ils assiéger Arezzo (Polybe, II, 19, 7), et comme les Romains tentaient de dégager la ville, ils massacrèrent leurs deux légions avec le consul qui les commandait (Tite-Live, *Per.*, XII; Orose, III, 22, 13-14). L'acharnement de la lutte se révèle au fait qu'une délégation romaine venue négocier la restitution de prisonniers fut massacrée à son tour. C'est alors que les Romains, mobilisant de nouvelles forces, auraient remporté sur les Sénons une victoire décisive après laquelle ils fondèrent, en 283, sur l'embouchure du torrent Misa et à peu près au centre du territoire gaulois, la colonie romaine de Sena Gallica (ALFIERI et ORTOLANI, 94). Polybe précise à ce sujet que les Sénons furent tués ou expulsés et que les Romains se rendirent maîtres de l'ensemble de la contrée (II, 19, 9-12). Strabon fait lui aussi allusion à cette destruction des Sénons (V, 1, 6 et 10) et Pline, qui suit Caton, les mentionne parmi les peuples disparus de la Cisalpine (III, 116).

La date de 283 a donc été utilisée par les archéologues comme un terminus ante quem pour établir la chronologie du mobilier le plus tardif des tombes attribuées aux Sénons (JACOBSTHAL, 156, p. 144). Mais la réalité est vraisemblablement plus complexe. Certaines tombes, notamment dans la nécropole de Montefortino, contiennent des objets ordinairement considérés comme plus tardifs (voir les remarques présentées par M. Cristofani, MERCANDO, 198, p. 173), qui pourraient être l'indice du maintien en place d'une population gauloise vraisemblablement réduite et appauvrie, privée aussi, dès lors, de toute initiative politique. Le fait n'a rien d'impossible, car il est peu probable que la présence de la seule colonie de Sena Gallica ait suffi à combler le vide économique et humain qu'aurait entraîné le massacre ou le bannissement de toute la population gauloise antérieure. Il est en outre bien connu que l'occupation romaine se fit de manière beaucoup plus lente et progressive. Une nouvelle étape est franchie en 268 avec la fondation de la colonie latine d'Ariminum, qui verrouillait au nord la route du Picénum et devenait une tête de pont romaine en Cispadane (Tite-Live, *Per.*, XV). Peu après, en 266, cette fondation est consolidée par la soumission de Sarsina, que mentionnent les *Fasti Triumphales*: les Ombriens de la vallée du Savio devenaient eux-mêmes un autre verrou, qui commandait cette fois l'accès à la vallée supérieure du Tibre. Désormais, cette voie stratégique de première importance pour Rome était mise à l'abri d'une attaque imprévue des Gaulois du reste de la Cisalpine, tandis que le Picénum échappait à leurs infiltrations comme à leurs commerces. La dernière étape de la main-mise romaine est le lotissement de l'*Ager Gallicus* en 232, dont le résultat était la confiscation du sol à ses occupants antérieurs (Polybe, II, 21, 7). C'est à cette date que commence la romanisation complète et elle constitue une limite dont la signification historique est plus contraignante que la fondation de Sena Gallica cinquante ans plus tôt.

Sur les événements qui ont précédé et suivi la victoire romaine de Sentinum, nous possédons deux versions antiques, dues l'une à Polybe (II, 19, 5-6), l'autre à Tite-Live (X, 24 et suiv.). La difficulté d'établir avec certitude toute la suite des opérations qui ont marqué la troisième Guerre Samnite et mènent à la fondation de Sena Gallica, a conduit les commentateurs à opposer entre elles ces deux versions et à préférer Polybe, très cursif, à Tite-Live, très riche de détails mais accusé d'avoir introduit dans le récit des faits toute une série d'inexactitudes (WALBANK, 22, p. 187-188, avec rappel bibliographique). Mais le fait que telle ou telle assertion de Tite-Live soit sujette à caution ne permet nullement de démontrer que les deux versions soient en désaccord sur les points

essentiels. Au coeur de la discussion se trouve l'identification de ceux que Polybe appelle les Καμέρτιοι (II, 19, 5), qui peuvent être soit les *Camertes*, habitants de Camerinum, une petite localité sans importance stratégique particulière du versant adriatique de l'Ombrie, soit les habitants de Chiusi, l'étrusque Clusium dont Tite-Live nous apprend que le nom ancien était *Camars* (X, 25, 11). F. W. Walbank opte en faveur de Camerinum (de même aussi P. Pédech, voir 26, p. 59), ce qui met Polybe en désaccord avec Tite-Live, alors que, si l'on retient qu'il s'agit des habitants de Camars, le récit du premier s'accorde sans difficulté avec celui du second. Il est donc préférable de comprendre que les Καμέρτιοι sont les Etrusques de Chiusi (PIGANIOL, 16, p. 189). On peut d'ailleurs supposer aux deux historiens une source commune: soit le récit que donnait des événements l'annaliste Fabius Pictor lui-même, soit une tradition recueillie dans les archives de la *gens Fabia*, dont l'histoire sous la République Romaine est liée à celle de la pénétration en direction de l'Etrurie interne et de Chiusi.

Si l'on retient cette interprétation, les faits paraissent se succéder de la manière que voici. Les deux consuls élus pour l'année 295 sont Q. Fabius, cos. V, et P. Decius, cos. IV (Tite-Live, X, 24, 1 et suiv.). Le sénat est d'avis d'attribuer l'Etrurie comme *provincia* (c'est-à-dire comme "commandement") à Fabius, parce qu'il s'y est déjà illustré par des victoires, et le débat qui s'instaure devant le peuple, au terme duquel Fabius sera effectivement confirmé dans cette "province", fait valoir l'oeuvre de conquête qu'il y a accomplie (X, 24, 5: "se aperuisse Ciminiam silvam viamque per devios saltus Romano bello fecisse"). Dans les opérations qui vont s'engager en 295, deux cités étrusques sont impliquées comme ennemies de Rome et sont désignées comme telles, Pérouse et Chiusi (X, 30, 2). Rien d'étonnant donc si, sous la direction de Q. Fabius, une légion romaine commandée par L. Cornelius Scipio Barbatus est chargée de surveiller Chiusi. La mesure tend à faire diversion, à couper les coalisés étrusques en deux et, si possible, à les empêcher de faire leur jonction avec le reste des troupes ennemies qui commence à se concentrer. La manoeuvre échoue, parce que la légion que commande Scipio est détruite par une attaque gauloise (X, 26, 7-10). Mais Fabius la renouvelle et elle réussit (X, 27, 5), permettant aux Romains de n'affronter à Sentinum que des Gaulois et des Samnites. On ne voit pas pourquoi les Etrusques auraient été retenus chez eux si, dès la première tentative, les Romains avaient mené leurs troupes sur le territoire de Camerinum. Et inversement, la destruction de la légion romaine laissée devant Chiusi selon Tite-Live coïncide très exactement avec la victoire gauloise que Polybe (II, 19, 5) place "έν τῇ Καμερτίων χώρῃ". G. Colonna (286, p. 261 et suiv.) a bien montré l'importance qu'avait la main-mise sur l'Etrurie interne méridionale pour la marche de la conquête romaine en direction de la Cisalpine. Le récit de Tite-Live montre bien comment la nécessité de contrôler aussi la région de Pérouse et la vallée supérieure du Tibre menait les légions droit vers l'*Ager Gallius*. Il démontre aussi que la volonté offensive est désormais passée du côté de Rome. La crise de Sentinum n'est pas une nouvelle flambée des migrations gauloises en direction du sud: c'est une guerre italique dont le seul objectif était de faire barrage à la poussée romaine.

En comparaison de cet ensemble très cohérent de faits, les événements que raconte Tite-Live à propos du premier siège de Chiusi, lors de l'invasion gauloise des débuts du IV^e siècle (V, 35 et 36) et où sont déjà mêlés des Fabii, paraissent "sans fondement" ("baseless", OGILVIE, 25, p. 716, aussi 699-700), ou du moins matière à anticipation et reconstitution à caractère historique sur le canevas fourni par des événements postérieurs. L'élaboration d'une telle tradition est probable-

ment l'oeuvre de la *gens Fabia*, qui non seulement avait pris l'initiative de mener la conquête vers l'Etrurie interne, mais devait conduire aussi une campagne de missions et d'ambassades diplomatiques visant à se faire une clientèle auprès des notables des cités dont la soumission était souhaitée. La probabilité de cette propagande gentilice se déduit du fait que des transfuges étrusques (certainement des membres de l'aristocratie) viennent informer Fabius de ce que projettent les coalisés à la veille de la bataille de Sentinum (Tite-Live, X, 27, 4). On peut se demander si Tite-Live, en utilisant les archives de la *gens*, n'a pas fondé sa chronologie des invasions gauloises en Italie sur les duplications narratives qu'elles pouvaient présenter entre les événements de 295/290 et ceux des années 390/386 (voir ci-dessus, p. 29). La formule "satis constat" ("il est bien établi que", V, 33, 5) qui introduit le récit des plus anciens passages des Celtes en Italie, pourrait en effet se référer à la tradition soutenue par de telles archives.

LA PREMIÈRE SOUMISSION DE LA CISALPINE

Les Boïens réagirent tardivement et sans vigueur suffisante à l'installation de la puissance romaine sur l'Adriatique aux portes de la Cisalpine. Ils n'avaient pas participé à la coalition défaite à Sentinum et ils n'avaient pas porté secours aux Sénons en danger. C'est seulement après l'anéantissement de la puissance militaire et politique de ceux-ci qu'ils se déterminèrent à la résistance (MANSUELLI, 52, p. 1077). Ils se mobilisèrent, mais à un moment où les Romains avaient les mains libres dans le Picénum, entre 285 et 283. Empruntant la vallée du Tibre, ils descendirent jusqu'au Lac Vadimon (Lac de Bassano ?), où ils furent écrasés. Selon Polybe (II, 20), ils s'étaient coalisés avec les Etrusques et, à peu près dans les mêmes conditions, ils renouvelèrent leur tentative l'année suivante mais furent de nouveau vaincus. La succession de ces différents combats prête à discussion (PIGANIOL, 16, p. 193), mais il ne semble pas, du moins, que Boïens et Sénons aient combattu côte à côte sur le même champ de bataille. Le caractère tardif de l'entrée en guerre des Boïens peut donner à penser qu'ils avaient perdu en Cisalpine la férocité belliqueuse que la tradition leur attribue (Polybe, II, 20, 7). Peut-être aussi ces Boïens, dont la puissance avait grandi à la fin du IV^e siècle, avec des intérêts commerciaux orientés autrement que ceux des Sénons (PEYRE, 57, p. 175), eurent-ils d'abord l'illusion que l'affaiblissement militaire d'un peuple rival leur serait profitable et que ses échecs face à la puissance romaine ne les mettaient pas eux-mêmes en danger. Ce qui surprend, c'est que les Boïens vaincus signent avec Rome une paix qu'ils respecteront pendant 45 ans (Polybe, II, 21, 1) sans bouger ni au moment de la fondation d'Ariminum, ni à celui de la soumission de Sarsina. On y verra la confirmation de leur manque de combativité et de leur aveuglement quant aux intentions prochaines de Rome, que, sans doute, la diplomatie sénatoriale s'employait à leur faire oublier.

La crise qui éclate de nouveau après 240, c'est-à-dire quand Rome vient de remporter la première Guerre Punique, aurait été due, selon Polybe (II, 21, 2) aux prétentions belliqueuses des jeunes générations boïennes, qui n'avaient jamais eu à combattre contre les légions. Mais il est hors de doute que la reprise des hostilités fut une fois encore la conséquence de la politique offensive de Rome (PIGANIOL, 315, p. 83). Zonaras (VIII, 18), qui recueille une tradition diverse de celle de Polybe, mentionne trois campagnes romaines, de 238 à 236, dirigées à la fois contre les Ligures et contre les Gaulois (BANTI, 123, p. 104). Le fait nouveau n'est donc pas la renaissance de l'esprit belliqueux chez les Boïens, mais bien le débouché des ambitions romaines par l'ouest, par

le versant tyrrhénien de l'Apennin qui menaçait directement le territoire boïen par son flanc le plus étendu et le plus vulnérable. Du côté de l'Adriatique aussi les menaces s'étaient accumulées, avec l'implantation de la centuriation du Savio (voir p. 34) et le lotissement de l'*Ager Gallicus*. Le développement méthodique des ambitions romaines et la politique d'initiatives offensives par lesquelles il se traduisait avaient fini par imposer aux Boïens l'idée qu'ils devaient se défendre (Polybe, II, 21, 9). Le point culminant de cette crise provoquée par Rome, et son dénouement rapide, se placent en 225 à la bataille de Télamon.

Rome affronte cette fois une coalition purement gauloise, formée par les Boïens alliés aux Insubres et par des Gésates appelés en renfort de la vallée du Rhône. Mais ni les Vénètes ni les Cénomans n'en font partie: ils alignent au contraire leurs forces dans le camp de Rome qui bénéficie d'une mobilisation générale du monde italique contre le péril gaulois (Id., II, 24). C'est ainsi que les choses apparaissent à l'historiographie antique, qui se borne en fait à reproduire les thèmes développés par la propagande romaine. Mais il est douteux qu'une telle mobilisation ait été improvisée devant la montée soudaine du péril barbare. Elle nous administre plutôt la preuve de l'efficacité de la diplomatie romaine et de la préparation méthodique qui avait préludé à l'affrontement avec les forces gauloises qui ouvrirait les portes de la Cisalpine. Les opérations militaires eurent pour cadre l'Etrurie Tyrrhénienne, indice supplémentaire des voies nouvelles que s'ouvrait par là la conquête romaine. Les Gaulois furent pris en tenaille entre deux armées romaines, l'une qui les poursuivait, l'autre qui avait débarqué à Pise venant de Sardaigne et descendait à leur rencontre. La bataille eut lieu sur la rive gauche de l'Ombrone (60, p. 207), dans des collines proches de la mer et à mi-chemin de Vulci et Rusellae, à la hauteur des cités étrusques de Statonia et Saturnia. Aucun membre de la *gens Fabia* n'exerçait de grand commandement auprès des forces romaines, mais cependant l'annaliste Fabius Pictor participait à la bataille (Orose, IV, 13, 6; WALBANK, 22, p. 184 et 196 et suiv. pour l'ensemble de la crise de Télamon). Il en a transmis à Polybe un récit où se mêlent l'authenticité, le pittoresque et l'épopée (II, 27 et suiv.). Après une lutte acharnée, les Gaulois furent écrasés. Les Romains leur auraient massacré 40.000 hommes, faisant en outre 10.000 prisonniers (Id., II, 31, 1). Une armée romaine franchit ensuite l'Apennin et obtint la soumission des Boïens. Les années suivantes, en deux campagnes successives, les légions soumirent aussi les Insubres, s'emparant de Milan et d'Acerrae (Id., II, 32-35; COARELLI, 246, p. 171). Elles avaient continué de bénéficier de l'alliance des Cénomans et obtinrent aussi celle des Anares (Id., II, 32, 2 et 4). Trois ans avaient suffi pour que la secousse de Télamon se dénoue par ce qui pouvait être considéré comme la soumission de toute la Cisalpine celtique.

Les Romains avaient dû livrer de durs combats, mais les opérations qu'ils venaient de conduire mettaient en évidence la profondeur des divisions qui affaiblissaient les Gaulois et l'avantage que la diplomatie sénatoriale pouvait en tirer pour alléger la tâche des légions. En outre, les mouvements que celles-ci avaient effectués au cours de leurs marches en Cisalpine avaient montré au commandement romain l'importance stratégique de la région qui englobait les deux rives du Pô, entre Plaisance et Crémone (Id., II, 32, 1-4 et 34, 5). C'est là que se trouvaient les gués, ou les ponts, empruntés par tous les itinéraires commerciaux et militaires, et c'était également un carrefour entre quatre peuplades gauloises dont deux, Anares et Cénomans, étaient devenues alliées de Rome et, face à face, s'enfonçaient en coin entre Boïens et Insubres, qui risquaient de reprendre les armes pour essayer de prolonger leur indépendance avec toute l'énergie des ultimes sursauts. A tous les égards il y avait là une position clé où la présence romaine avait intérêt à s'accrocher, aussi bien pour contrôler les

soumissions fraîchement acquises que pour mieux parer à d'ultérieures révoltes, qu'il était sage déjà d'envisager. C'est à tout cela qu'il faut penser si l'on veut comprendre les conditions dans lesquelles furent fondées en 218, au moment où se précisait la menace carthaginoise, les colonies latines de Plaisance chez les Anares et de Crémone chez les Cénomans, chacune avec 6.000 colons, soit au total l'effectif de deux légions (Polybe, III, 40; Tite-Live, XXI, 25, 2). Ce serait une erreur de voir dans ces fondations une opération précipitée, menée sous la pression des événements pour disposer de nouveaux points d'appui contre la menace carthaginoise. Il est à présumer au contraire que la déduction des colons était envisagée depuis quelque temps et que Rome l'avait préparée par la voie diplomatique. En tout cas les deux peuples qui accueillirent les nouvelles colonies sur leur territoire non seulement ne se révoltèrent pas contre elles, mais continuèrent même de soutenir Rome dès le début de la deuxième Guerre Punique. Il est donc probable qu'ils avaient donné leur accord à des fondations que Rome avait su préalablement négocier. Le rôle stratégique qu'elles étaient destinées à jouer dans la surveillance des peuples gaulois cisalpins ressort à l'évidence de l'hostilité avec laquelle elles furent accueillies par les Boïens. L'affaire fut ressentie par eux comme une provocation et ils se jetèrent dans le parti d'Hannibal.

LES DÉCEPTIONS D'HANNIBAL EN CISALPINE

Se tournant, comme il était logique, vers les Insubres, les Boïens tentèrent de les soulever et envoyèrent une ambassade au-devant d'Hannibal pour promettre leur alliance (Tite-Live, XXI, 29, 5-6). La démarche tombait bien: le Carthaginois voulait rendre confiance à ses troupes, qui venaient de passer le Rhône en subissant de lourdes pertes, et il organisa une imposante mise en scène pour recevoir et présenter à son armée les ambassadeurs gaulois (Polybe, III, 44, 5-9). La proposition apportée par les Boïens comblait son attente, car il avait calculé que la Cisalpine se soulèverait en masse contre Rome (Id., III, 34, 4-5). Il comptait sur elle pour lui fournir de gros contingents de troupes, le ravitailler et faciliter sa route. Mais ses calculs ne tenaient pas compte des leçons qui se dégagèrent pourtant de l'affaire de Télamon. En fait, rien n'arriva comme Hannibal l'avait espéré (CARCOPINO, II, p. 215). Il n'y eut pas de soulèvement celtique général en faveur des Carthaginois, les dissensions continuèrent aussi vives que jamais entre les peuples gaulois et Hannibal dut emporter de force le soutien mesuré que les Gaulois finirent par lui donner. L'exemple des Taurins, "à demi-gaulois" comme on l'a vu, est significatif à cet égard (Polybe, III, 60, 8-9): ils se querellèrent avec les Insubres, refusèrent leur appui et Hannibal, qui avait pris d'assaut leur métropole, fit massacrer tous ceux qui refusaient d'épouser sa cause. Après cet exemple, les peuplades environnantes prêtèrent une oreille plus favorable aux demandes du Carthaginois, mais seule la force les incitait à le faire et il était évident qu'elles feraient défection dès que les armes carthaginoises auraient donné des signes de faiblesse. De la même manière et partout ailleurs dans le territoire des Insubres et de leurs vassaux, le soutien gaulois fut réticent, tardif et conditionné par les succès d'Hannibal, la seule présence des légions romaines suffisant généralement à l'empêcher (que l'on se reporte notamment à Polybe, III, 60, 11-13; 66, 7; 68, 8; 70, 4, etc...). L'attentisme gaulois était si patent qu'il fut ressenti comme une trahison par Hannibal qui caressait le rêve de passer pour un libérateur (Tite-Live, XXI, 52, 4). La manière dont les Gaulois persistèrent à jouer double jeu (Polybe, III, 69, 5) fut en définitive plus lourde de conséquences pour les Carthaginois que pour Rome et les plans qu'Hannibal avait pu former sur un appui massif qui submergerait les légions, furent contrariés dès les premières opérations en Italie du Nord.

L'aide fournie contre Rome n'eut donc rien d'un soulèvement national cisalpin pour secouer la tutelle imposée de fraîche date. Quant à son efficacité, il faudrait la discuter cas par cas. A ne considérer que l'ensemble des opérations, on verra cependant que des réserves sont à faire même en ce qui concerne certains des avantages effectifs obtenus finalement par Hannibal. Celui-ci parvint tant bien que mal à se ménager la sécurité et le ravitaillement qui lui étaient indispensables pour passer l'hiver 218/217, alors que le passage des Alpes à l'automne avait réduit son effectif de moitié (Polybe, III, 56, 1-4): même difficilement acquis, ce résultat n'en demeure pas moins un succès important. En outre, il obtint des Cisalpins des contingents de cavaliers et de fantassins qu'il put jeter rapidement contre les légions: c'est à ces contingents que les Romains vaincus sur la Trébie infligèrent l'essentiel des pertes subies par l'armée carthaginoise (Id., III, 74, 10). Mais il est difficile de savoir si c'était des corps fournis par les peuples gaulois au titre d'une alliance qui engageait chacun d'eux comme état, ou s'il ne s'agissait pas plutôt de bandes de mercenaires attirés par l'aventure de la guerre et par ses occasions de profits, et dans ce cas leur présence n'est pas forcément l'indice d'une coalition militaire dirigée contre l'hégémonie romaine. C'est là ce qui rend très ambigus les termes d'alliés ou d'alliance que nos sources antiques utilisent à propos de ces auxiliaires gaulois d'Hannibal. Il faut ajouter enfin qu'ils ne furent jamais considérés par les Carthaginois comme des troupes très sûres: ils supportaient mal la fatigue des longues étapes (Tite-Live, XXII, 2, 4) et, dans le combat, ils étaient un épouvantail pour les Romains (Id., XXVII, 48, 5), mais on ne constate pas qu'ils soient jamais intervenus dans les situations difficiles. Les hauts-faits individuels comme celui du cavalier insubre Ducarius (Id., XXII, 6, 3, à la bataille du Lac Trasimène) ne modifient guère le jugement d'ensemble réservé qu'inspire la lecture de Polybe et de Tite-Live: pendant la deuxième Guerre Punique, les contingents gaulois combattant en ligne à côté des Carthaginois ne constituèrent jamais ni le gros de leurs troupes ni leur élite.

LA RÉVOLTE BOÏENNE

Le cas des Boïens doit être considéré à part et c'est lui qui a pu faire oublier les réticences des autres peuples gaulois. D'une part les Boïens combattirent seuls et pour leur propre compte contre les légions; d'autre part ils prirent l'initiative d'opérations d'envergure dans lesquelles s'affirme la volonté de libération commune à toute leur peuplade. Dès 218, en même temps qu'ils envoyaient leur ambassade à Hannibal, ils ravagent le territoire de la colonie de Plaisance (Polybe, III, 40, 8; Tite-Live, XXI, 25) et, comme les fortifications de la jeune cité n'inspiraient pas assez confiance aux Romains, les triumvirs *agri adsignandis* se réfugient à Modène, ce point d'appui romain enclavé en pays boïen (Tite-Live, XXXV, 4, 3). Comme le préteur L. Manlius accourait au secours de Modène, il tombe dans une embuscade tendue en forêt, y subit de lourdes pertes et doit lui-même se réfugier dans une bourgade voisine du Pô, le *vicus Tannetum*. Là, aidé par les Cénomans de Brescia, il parvient à tenir en attendant les secours romains (Id., XXI, 25, 8; Polybe, III, 40, 11). La fidélité des Cénomans à leur alliance, soulignée par Tite-Live (XXI, 55, 4) et leur appui armé confirment qu'ils avaient bien accueilli les deux récentes fondations coloniales romaines. Deux ans plus tard, en 216, alors qu'un des consuls désignés, L. Postumius Albinus, est engagé avec deux légions dans la plus vaste des forêts de Cispadane, la *Silva Litana*, les Boïens le surprennent et le massacrent avec tous ses soldats (Tite-Live, XXIII, 24, 6 et suiv.). Polybe rappelle que Postumius avait pour mission de créer une diversion chez les Gaulois qui combattaient dans le parti d'Hannibal (III, 106, 6). Bien que la localisation de la *Silva Litana* ne soit pas certaine, il semble bien

qu'il faille situer cette forêt entre Modène, Reggio Emilia et le Pô (Tite-Live, XXXIV, 22, 1-3), et c'est donc bien en territoire boïen qu'opérait Postumius. Cet important succès gaulois scelle le recul momentané de l'hégémonie romaine en Cisalpine, mais il convient d'en mesurer les limites. C'est leur territoire même que les Boïens sont réduits à préserver des incursions des légions. Les batailles ne se livrent plus ni en Ombrie ni en Etrurie Tyrrhénienne, comme à l'époque de Sentinum et encore de Télamon, et cela malgré la présence des Carthaginois sur le sol de la Péninsule. Toutes les opérations, désormais, même quand elles infligent de lourdes pertes aux légions romaines, ne dépassent plus les frontières de la Cisalpine. Même momentanément victorieux, l'adversaire gaulois est réduit à la défensive.

Après Zama, les Boïens tentent de mettre à profit l'épuisement romain pour consolider les succès qu'ils avaient remportés auparavant. En 201, ils lancent des raids contre des territoires que Tite-Live désigne simplement comme appartenant à des alliés de Rome (XXXI, 2, 5 et suiv.; peut-être les Ombriciens de Sarsina ?) et de nouveau deux légions, envoyées pour faire cesser ces attaques, sont surprises et massacrées avec leur chef alors qu'elles pillaient les moissons en pays boïen. En 200, ils forment une grande coalition avec les Insubres et certaines peuplades ligures. Ils réussissent à y faire entrer les Cénomans, qui font défection à Rome pour la première fois. Enfin une coalition de Gaulois cisalpins qui paraît mériter le nom de nationale et qui démontre qu'on a pris solidement conscience du péril romain ! Mais le réveil est bien tardif; peut-être a-t-il été suscité par les chefs de certains contingents carthaginois encore en Italie, soit des restes de l'armée d'Hasdrubal défaite sur le Métaure en 207, soit des troupes ayant fait partie de l'armée que Magon avait débarquée en 205 dans le Golfe de Gênes (Tite-Live, XXXI, 11, 5). Toutes ces forces réunies attaquent Plaisance et son territoire (Id., XXXI, 10). La colonie romaine est prise et incendiée, 4.000 de ses colons sont massacrés. C'est la dernière victoire de cette guerre de libération menée depuis plus de quinze ans par les Boïens, et presque toujours avec leurs seules forces. Franchissant le Pô, les coalisés marchent sur Crémone, autre symbole de la domination romaine, qu'ils voudraient détruire à son tour. Mais leur tentative tourne court, après une bataille acharnée contre une armée de secours que commandait le consul L. Valerius. Ils sont écrasés sous les murs de la colonie latine (Id., XXXI, 21).

LA LIQUIDATION DES RÉSISTANCES GAULOISES

L'année 200 marque un tournant dans l'histoire de la Cisalpine. Les Romains, qui ont désormais les mains libres du côté de Carthage, peuvent regagner le terrain perdu pendant la guerre contre Hannibal. Ils vont hâter les choses. Les Gaulois de leur côté, sans avoir les moyens d'organiser des opérations de grande envergure, se défendent pied à pied avec un acharnement désespéré et en renouvelant des tentatives de coalition à l'image de celle qui leur a permis de détruire Plaisance. A partir de 197 (Tite-Live, Livres XXXII et suiv.) chaque année voit une nouvelle révolte, généralement des Boïens et des Insubres, mais quelquefois aussi des Ligures et des Cénomans (Id., XXXII, 29, 7-8 et 30, 1-4) et la conséquence en est une nouvelle expédition punitive romaine. C'est une guerre d'usure où la victoire finale de Rome ne pouvait plus faire de doute. L'oppidum de Côme est emporté en 196 (Id., XXXIII, 36, 14). Les Romains restaurent les colonies de Crémone et de Plaisance en 196 (Id., XXXIV, 22, 3). Les Insubres ne résistent pas au-delà de 194, où une nouvelle défaite les dissuade de s'allier encore une fois aux Boïens (Id., XXXIV, 46, 1). Mais ceux-ci, appuyés par les Ligures, combattent encore jusqu'en 191, année où ils doivent enfin se soumettre, donner des otages et

livrer à Rome la moitié de leur territoire pour qu'y soient établies des fondations coloniales (Id., XXXVI, 39, 3). En 190 le Sénat renforce l'effectif des colonies de Crémone et de Plaisance et décide de fonder deux nouvelles colonies en pays boïen (Id., XXXVII, 47, 1-2). Une seule, en fait, sera fondée l'année suivante, la colonie latine de *Bononia*, Bologne (Id., XXXVII, 57, 7-8), sur l'emplacement de l'antique *Felstna* étrusque, dont la soumission avait été obtenue dès 196 (Id., XXXIII, 37, 4). Un peu plus tard, en 183, la chaîne des établissements romains est complétée en direction de Plaisance par la fondation des colonies romaines de Modène et de Parme (Id., XXXIX, 55, 6-8). La même année, le Sénat décidait de fonder une colonie latine à Aquilée, au fond du Golfe Adriatique (*ibid.*), décision suivie d'effet en 181 (Id., XL, 34, 2) et amplifiée en 169 par le renforcement du nombre des colons (Id., XLIII, 17, 1).

La pacification de la Cisalpine est désormais acquise. Il n'y aura plus qu'une autre intervention armée qu'on puisse considérer comme une opération de conquête, celle que le consul Ap. Claudius mène contre les Salasses du Val d'Aoste en 143 (Id., *Per.*, LIII). La dernière fondation coloniale de Cisalpine qui ait été avant tout à caractère stratégique est celle d'*Eporedia*, Ivrea, en 100 (Pline, III, 123). Elle est tardive et isolée: tout le gros des guerres de conquête et des fondations coloniales stratégiques s'étend sur un siècle, de 283 (*Sena Gallica*) à 181 (*Aquileia*), avec un processus méthodiquement accéléré après la victoire sur Hannibal.

BILAN DE LA DÉFAITE GAULOISE

Pour les Insubres et les Cénomans, la défaite signifiait la fin de leur autonomie politique et militaire. Mais ils conservèrent leur territoire, leurs armes et, on le verra, une certaine initiative politique. Leur prospérité continua, ou reprit, en accueillant la civilisation et le commerce romains. Rome cherchait l'apaisement et un épisode très significatif nous en fournit la preuve. En 187, un préteur romain fait confisquer les armes des Cénomans. Ces derniers se plaignent alors au Sénat et les armes leur sont rendues; le préteur est désavoué et doit quitter la Cisalpine. Tite-Live blâme son initiative maladroite, "prétexte de guerre au milieu de la paix" (XXXIX, 3, 1-3). G. E. F. Chilver pense que l'établissement du statut régulier de la province de Cisalpine fut l'oeuvre de Pompée (254, p. 8). Mais le recensement des ressources du nouveau territoire avait débuté dès 184 sous la censure de Caton (voir p. 20) et le premier gouverneur de fait qui nous soit connu est bien ce préteur maladroit, nommé M. Furius, qui fut sanctionné par le Sénat pour démontrer que l'hégémonie de Rome, refusant l'oppression et l'arbitraire, saurait rester équitable.

Les grands vaincus de la conquête étaient les Boïens, qui avaient résisté le plus longtemps et avaient tenté de poignarder Rome pendant la Guerre Punique, alors que les Cénomans demeuraient fidèles et que les Insubres se bornaient à jouer double jeu. Cette moitié de leur territoire que Rome leur enlevait pour y fonder ses colonies, était de loin la plus fertile. En outre elle était parcourue par l'itinéraire menant de Rimini à Plaisance, axe direct et rapide, artère vitale de toute la région, que M. Aemilius Lepidus allait encore améliorer en ouvrant en 187 la *Via Aemilia* (Tite-Live, XXXIX, 2, 10). Une confiscation aussi exorbitante ne laissait plus aux Boïens que les pentes friables des vallées apennines, ou les forêts et les marécages de la basse plaine, aux abords du Pô et du cours inférieur de ses affluents. C'était les priver de l'essentiel de leurs ressources, leur ôter ce qui avait probablement fait la plus grande part de leur prospérité. Strabon soutient que les

Boïens furent refoulés hors de leur territoire et durent chercher refuge vers le Danube auprès des Taurisques (V, 1, 6). Aucune autre source (si l'on excepte Pline, qui se borne à constater que les Boïens avaient disparu, III, 116) ne vient confirmer cette tradition, et il faut sans doute admettre qu'une expulsion de l'ensemble de la population boïenne aurait été préjudiciable aux Romains eux-mêmes. La persistance sur place d'un fond gaulois demeure perceptible à quelques signes, comme la survivance de certains cultes celtiques (SUSINI, 235 et 267) ou comme cette réputation de rustrerie gauloise que conservait la Cispadane à l'époque de Cicéron, et qui explique les railleries dont celui-ci accable Pison, coupable d'avoir des ancêtres vêtus de braies dans son ascendance maternelle (*In Pisonem*, 53). Cependant l'exode d'une grande partie des Boïens, et celle qui avait été la plus riche, demeure vraisemblable. On peut noter tout d'abord que les dernières tombes boïennes présentant un mobilier plus recherché ou abondant sont de la fin du IIIe siècle ou des débuts du IIe (ARIAS, 82; KLINDT-JENSEN, 153, p. 31 et 38); qu'après cette date on ne trouve plus en Emilie de nécropoles gauloises complètes, mais seulement des objets celtiques sporadiques de chronologie tardive (notamment des fibules de typologie La Tène III, comme BENEDETTI, 86, p. 102 n° 425, pl. XXXI, faussement datée de La Tène II), alors que la Transpadane continue de voir se développer des agglomérations gauloises florissantes dont les nécropoles attestent la prospérité (la nécropole d'Ornavasso, voir Bibliographie, III, 3, en est un des bons exemples). Enfin il n'y a pas d'épigraphie gauloise en Cispadane, alors que c'est justement à partir du IIe siècle qu'elle se développe en Transpadane (LEJEUNE, 224, p. 28 et suiv.; TIBILETTI BRUNO, 220 et 221), avec une anthroponymie gauloise qui persistera longtemps et demeure bien vivante dans l'onomastique des inscriptions latines impériales de la région (CHILVER, 254, p. 71). La comparaison entre ce qu'on observe au nord du Pô et ce qui manque en Cispadane confirme l'étendue et la profondeur de la romanisation qui s'est exercée dans celle-ci à partir des années 190/180. Il n'y subsistait plus de ces noyaux celtiques importants et prospères, comme ceux auxquels se trouve lié, en Transpadane, le développement de la romanisation. Seul devait rester un peuplement appauvri, dispersé, réduit à fournir la main-d'oeuvre servile pour l'artisanat des colonies romaines ou pour l'exploitation agricole de leurs centuriations (NICOLET, 310, p. 111).

La décadence boïenne semble donc avoir été irrémédiable. L'idée qu'une sorte d'enclave gauloise avec son *regulus*, sa langue et ses coutumes propres, aurait tenu en marge de la domination romaine jusqu'à la fin du Ier siècle avant notre ère, dans les marécages et les forêts de la Basse-Emilie et de la Basse-Romagne, a été plusieurs fois développée et paraît séduisante (MANSUELLI, 83, p. 273; ZUFFA, 150, p. 130; ID., 60, p. 157, note 32). Pourtant elle doit être abandonnée. Elle repose en effet sur une interprétation d'un passage d'Appien (*B.C.*, III, 97) ancienne et entièrement erronée (RUBBIANI, 77, p. 120). Le Reno y est pris pour ce qui est le Rhin, les Apennins pour les Alpes (il peut arriver en effet que les auteurs grecs désignent par le même nom ces deux chaînes de montagnes), et la décapitation de Decimus Brutus sur l'ordre d'Antoine, peu après le siège de Modène, a été localisée, dans ces conditions, quelque part vers Ferrare ou Comacchio. Mais le témoignage d'Appien, lacunaire et obscur, doit être complété par d'autres sources, notamment des lettres de la *Correspondance* de Cicéron et un passage de Strabon (IV, 6, 7, voir p. 100). Il ne fait aucun doute que D. Brutus a été tué et décapité dans le Jura Suisse, et nullement sur la périphérie des centuriations romaines de l'Emilie (VAN BERCHEM, 87; l'argumentation sur la zone refuge des Boïens a de nouveau été reprise par ARSLAN, 276, p. 445).

CHAPITRE III

SOCIÉTÉ ET ORGANISATION POLITIQUE

Les sources antiques qui sont parvenues jusqu'à nous n'ont guère prêté attention à la société gauloise de Cisalpine ni à l'organisation politique qui en émanait. Les indications concernant l'une et l'autre (comme Polybe, II, 17, 12) sont cursives et ne forment jamais un véritable développement sur le sujet. Du moins l'absence d'une de ces descriptions historico-ethnographiques elle-même empruntée à quelque source antérieure a-t-elle l'avantage de ne pas multiplier les problèmes chronologiques insolubles. Les renseignements dont nous disposons sont à tirer presque tous du récit des guerres livrées contre Rome, soit qu'on les rencontre directement donnés, soit qu'il faille les conclure d'une mention qui les implique. Même en leur confrontant les données qu'apporte aussi l'archéologie à cet égard, la récolte n'est pas très abondante. Néanmoins quelques faits s'imposent et un certain nombre d'hypothèses sont plausibles. Dans les limites qu'imposent ces réserves, on peut tenter d'esquisser une image de la société et de l'état celtiques en Cisalpine, qui offre l'intérêt de dater d'une époque antérieure à celle que César a connue et décrite au moment de la conquête des Gaules. Le stade d'évolution en est différent et les conditions régionales de transformation sont particulières. Elles tiennent à la multiplicité et à la profondeur des influences méditerranéennes, aux bouleversements introduits ou hâtés par les longues guerres du III^e siècle, enfin à la précocité et aux formes privilégiées de la romanisation.

L'ARISTOCRATIE DIRIGEANTE

Nous connaissons le nom de quelques-uns des chefs gaulois qui ont combattu contre Rome. En commençant par les Boïens et dans l'ordre où l'historiographie parle d'eux, donc sans que leur succession soit en aucune manière une séquence dynastique, ce sont: Ἀτὺς et Γάλατος (Polybe, II, 21, 5), *Magalus* (Tite-Live, XXI, 29, 6; mais Μάγυλος selon Polybe, III, 44, 5), *Corolamus* (Tite-Live, XXXIII, 36, 4), *Boiorix* (Id., XXXIV, 30, 7) et *Dorulatus* (Id., XXXIV, 46, 1). Pour les Insubres, nous avons: *Artovislus*, *Brittomarus* et *Viridomarus* (Florus, I, 20; ou, pour le dernier, *Veriomarus*, Tite-Live, *Fer.*, XX); les trois noms ont prêté à des spéculations sur la peuplade d'où venaient les chefs qui les portaient (notamment HUBERT, 19, p. 139), car ils sont mentionnés à propos de la soumission

(FIG. 2 et 3)

Lamelle de bronze, gravée à la pointe et travaillée en léger repoussé (FOGOLARI, 120, pl. 71). Art schématique, mais réaliste, comme le montre le caractère hybride de l'armement. Le casque, avec cimier en crinière, est de type grec. Le bouclier, à large bande marginale et ombilic formant une côte médiane sur toute la hauteur de l'arme, avec une applique métallique à ailettes au centre, est gaulois (largement diffusé en fin IIIe-début IIe siècle, voir DE NAVARRO, 251, I, p. 316, et ci-dessous p. 128). On le comparera avec celui des Gaulois de la frise de Civitalba (fig. 30 et 32), ceux des stèles

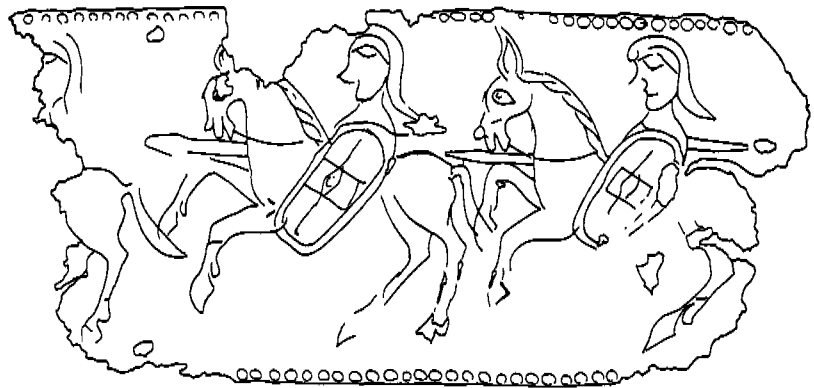


FIG. 2
Plaquette votive du sanctuaire Barattella (Este)

d'Albignasego (FOGOLARI, 120, pl. 75) et de Padoue (EAD., pl. 77), enfin ceux des plaquettes votives du Corso Palladio, à Vicence (cf. BLANCK, 282, p. 596 et fig. 70; et ROTH, 318). Voir également SAVORY, 159.



FIG. 3
Ex-voto de Sanzeno nell'Anaunia

Bronze. Figurine moulée, avec détails incisés, FOGOLARI, 120, pl. 103. Provient d'un dépôt votif, mais a été recueillie sans fouille méthodique, avec un petit groupe de divers autres ex-voto (EAD., 98, p. 297). Elle est datée d'après son style (IVe-IIIe s.). Casque de typologie archaïsante, connu par d'autres figurines votives de Lozzo (EAD., 120, pl. 80, 3-4) et de Lagole (*ibid.*, pl. 85, 2). A la main droite, une cravache ? un bâton de commandement partiellement brisé ? en tout cas, pas une épée. Inscription en rétique, notée dans l'alphabet dit de Bolzano, de part et d'autre de la base (PELLEGRINI, 313, n° 14; MANCINI, 317, 1975, p. 264, n° 27): a) *karapašna* b) *Qelipuriesielukuslepila*. Kara- pourrait être un féminin celtique (FOGOLARI, 98, p. 299), cf. EVANS, 222, p. 162, nombreux anthroponymes composés en caro-.

des Insubres, dans les années qui suivirent la bataille de Télamon, et l'on a vu que les Gésates les avaient secourus alors, éventuellement épaulés eux-mêmes par d'autres contingents transalpins. A cette liste on ajoutera le nom du cavalier insubre *Ducarius*, lui aussi probablement un chef, qui tue le consul Flaminius à la bataille du Lac Trasimène (Tite-Live, XXII, 6, 3). Polybe mentionne en outre le nom de deux rois des Gésates: Κογκολιτᾶνος et Ἀνηρόεστος (II, 22, 2). Le premier fut capturé par les Romains à Télamon, le second se donna la mort après la bataille (II, 31, 1-2). Certains de ces noms ont été longuement étudiés (EVANS, 222, p. 54 pour *Artoivastos*, p. 125 pour *Viridomarus*, p. 246 note 8 pour *Boiorix*), les autres, moins connus, présentent néanmoins des éléments attestés ailleurs en composition dans l'anthroponymie celtique (ID., p. 136 pour *an(e)-/ande-*; p. 142 pour *ate-/ati-*; p. 183 pour *con-*; p. 338 pour *cor-/coro-*; p. 448 pour *duca-*; p. 216 pour *-lat(i)os*; p. 280 pour *verto-*; l'hésitation entre *Magalos* et *Magilos* autorise peut-être un rapprochement avec la forme *magu-* p. 221). Nos sources gréco-latines sont donc satisfaisantes quant à la fidélité des transcriptions qu'elles nous ont fournies.

Mais elles ne définissent pas le contenu des pouvoirs dont disposaient ces chefs gaulois, et les termes qui en qualifient l'exercice ne sont pas eux-mêmes assez précis: *reguli* ou *duces* sont employés de manière synonyme par Tite-Live, et Polybe en fait de même pour βασιλεῖς (*reges*), βασιλίσκοι (*reguli*), ἡγεμόνες (*duces*) et προεστώτες (*principes*). Le fait que de tels personnages soient présentés comme investis de commandements militaires ou diplomatiques pour la durée d'une campagne ou d'une ambassade signifie vraisemblablement qu'ils exerçaient des pouvoirs d'importance semblable en temps de paix et à l'intérieur de leur peuplade. C'est le cas pour les rois des Gésates *Concolitanos* et *Anéroestos*, pour lesquels le témoignage de Polybe est explicite. Mais nous ne savons rien sur la durée de ces fonctions civiles, ni sur la manière dont on accédait au pouvoir. Nous savons seulement les conditions requises pour l'exercer, et elles montrent que les rois étaient recrutés parmi les membres de cette aristocratie gauloise dont Polybe nous a dépeint les grands personnages (II, 17, 12). Ils vivaient entourés des membres de leur clan, courtisans ou clients en temps de paix, compagnons d'armes et hommes liges en temps de guerre, dont la foule proclamait la puissance de celui qui en était obéi. Rien dans ce tableau n'évoque les royautes du monde hellénistique contemporain. Les chefs gaulois sont des féodaux et ceux qui ont réussi à prendre la tête des clans les plus puissants se voient reconnaître une suzeraineté qui émane de l'influence personnelle qu'ils ont momentanément acquise. Un tel pouvoir demeurerait d'essence militaire et tribale (sur la notion de royauté dans la civilisation celtique, voir la bibliographie donnée par EVANS, 222, p. 245).

César nous donne pour la Transalpine une description analogue (B.G., VI, 15), en qualifiant d'*equites* les membres de cette aristocratie féodale. Son existence a été un facteur de stabilité dans la société celtique et, parmi les peuples périphériques des civilisations méditerranéennes classiques, elle n'avait rien d'anachronique ou d'isolé. On trouve une caste similaire et tout aussi stable auprès des Vénètes de Cisalpine, où elle est attestée dans les inscriptions funéraires depuis le Ve siècle avant notre ère jusqu'à l'époque des inscriptions vénète-latines (150 à 100 environ). Le texte de plusieurs épitaphes nous fournit en effet le qualificatif *ekupetaris* ou *ekvopetaris*, formation d'adjectif en *-ari-* dérivant du nom composé **ekwo-pet(o)-*, le "chevalier" (en latin, *equitalis*, voir LEJEUNE, 225, p. 334 et les inscriptions n° 122 bis, 130 et suiv., 223). Nous possédons en outre des représentations de ces *equites* vénètes. Une plaquette en bronze provenant du dépôt votif de la déesse *Reitia*, à Este, est ornée d'une procession de cavaliers qui caracolent. Ils sont armés de la

lance, coiffés d'un casque à crinière flottante de type grec, et portent un petit bouclier rectangulaire avec *umbo* à ailettes de type gaulois (fig. 2; FOGOLARI, 120, pl. 71; le bouclier est identique à celui des Gaulois de la frise de Civitalba, voir 60, p. 200). Un autre ex-voto, une figurine en bronze coulé de Sanzeno nell'Anaunia, représente un guerrier nu, casqué, qui lui aussi semble parader (fig. 3; FOGOLARI, 120, pl. 103). Dans les deux cas il est probable que cette iconographie votive fait référence à la caste de ceux qui voulaient rendre hommage à la divinité. Les *equites* gaulois présentaient donc de grandes similitudes avec ceux qui constituaient la caste dirigeante des Vénètes, comme aussi, vraisemblablement, celle des autres peuples préromains de la Cisalpine. Il y a là un facteur qui a pu favoriser les ententes politiques et, à certains égards, les phénomènes de compénétration et d'assimilation étudiés dans le chapitre précédent (EAD., p. 188 et 221, notes 1 et 2).

LA PEUPLADE ET SON RÔLE POLITIQUE

Il n'existait ni état ni confédération de peuplades gauloises à l'échelle de la Cisalpine, ni rien qui puisse laisser croire que les Celtes d'Italie aient eu conscience de former une seule et même nation. Et d'un autre côté, il est impossible d'appliquer à la Cisalpine encore indépendante du III^e siècle ce que César décrit dans la Gaule Chevelue du I^{er}. En effet le terme de *civitas*, par lequel il désigne l'état-peuplade chez les Transalpins de son temps, n'est jamais appliqué aux Gaulois d'Italie. Tite-Live l'évite même si délibérément qu'il faut y voir le signe que l'organisation politique impliquée à ses yeux par le mot était absente de leurs peuplades. C'est ce qui résulte de la comparaison d'un passage où il nomme Brescia capitale de la *peuplade* des Cénomans ("*Brixia quod caput gentis erat*", XXXII, 30, 6), avec un autre passage, très proche du précédent, et dans lequel apparaît clairement la distinction entre état-cité et peuplade. A propos d'une campagne romaine en Ligurie, Tite-Live écrit en effet: "*duae gentis eiusdem civitates Celeiates Cardiciatesque sese dediderunt*" (XXXII, 29, 7). La Péninsule préromaine connaissait, et probablement de manière contemporaine, les formes diverses de l'état: l'état-cité, l'état-peuplade et l'état-territoire. E. Sereni analyse les problèmes que posent ces conceptions à propos des Ligures, tout en se référant fréquemment aussi aux Gaulois (227, p. 254 et suiv.). La *gens* était une communauté de race, impliquant des liens de parenté par le sang ou par alliance; la *civitas*, comme état-cité, était une organisation politique définie par des liens juridiques et institutionnels précis, avec un statut de citoyenneté reconnu à tous les membres de droit qui la constituaient. Le fait que César applique le terme de *civitas* à la peuplade elle-même implique un élargissement du sens, qui est alors simplement "l'état", mais non une modification de son contenu. Il faut croire ainsi que Tite-Live jugeait les institutions de l'état-peuplade encore trop embryonnaires chez les Gaulois Cisalpins du III^e siècle pour relever du mot de *civitas*.

A côté des chefs ou des rois, issus de l'aristocratie, deux institutions seulement semblent avoir eu un rôle et une existence politiques. Nos sources latines font épisodiquement allusion à un sénat (Tite-Live, XXXV, 40, 3), qui devait être l'assemblée où se réunissaient périodiquement les représentants des familles aristocratiques et sans doute aussi des notables éventuellement non patriciens. L'autre institution était vraisemblablement une assemblée populaire, convoquée toutes les fois qu'une décision grave devait être prise *publico consilio*. C'était le cas pour les déclarations de guerre, qui, semble-t-il, n'engageaient la peuplade entière que si elles avaient été ratifiées à la fois par les mobilisables et par les réservistes (Tite-Live, XXXII, 30, 6). Il est clair que le schéma romain des *iuniores* et des *seniores* inspire la description du fonctionnement apparent d'une telle institution.

L'existence de cette assemblée (en terminologie latine, un *concilium gentis* ou *publicum*) est attestée par Tite-Live (XXI, 20) pour la Gaule Transalpine, à la veille de la deuxième Guerre Punique. Elle n'est pas attestée explicitement pour la Cisalpine de la même époque, mais elle se déduit d'un épisode significatif rapporté par Polybe (II, 21, 4). En 236 les Boïens se soulèvent contre leurs chefs et les massacrent parce qu'ils ont pris l'initiative de faire appel à des Transalpins sans en informer personne. Polybe constate que l'affaire avait été traitée "à l'insu du peuple, par les chefs seuls et dans des entretiens secrets", procédé évidemment contraire à la coutume qui voulait en ce cas un débat public ouvert dans l'assemblée populaire, procédé assimilé à une tentative de complot et sanctionné sur le champ par une rébellion armée. Les délibérations d'une telle assemblée n'avaient en tout cas rien de commun avec la réunion du *concilium armatum*, que César (*B.G.*, V, 56, 2) nous décrit comme la cérémonie par laquelle s'ouvre rituellement la guerre, et où assistaient seulement avec leurs armes les mobilisables qui allaient entrer en campagne.

LES TRIBUS ET LES STRUCTURES RURALES DE LA SOCIÉTÉ

Les peuplades celtiques de la Cisalpine comprenaient chacune un certain nombre de groupes plus restreints, mais anciens, qui étaient les tribus. Elles sont attestées, pour les Boïens, au nombre de 112 (Pline, III, 116; le mot qui les désigne est celui de *tribus*) et une telle indication donne une idée de ce que pouvait être la puissance des Boïens au temps de leur indépendance, si on se rappelle que les Suèves, peuple le plus important de la Germanie selon César (*B.G.*, IV, 1, 3-4), en comptaient eux-mêmes 100. Le mot latin par lequel César les désigne est celui de *pagus*, qui signifie par étymologie "borne fichée en terre" pour délimiter, d'où territoire délimité, canton et, par extension, groupe social vivant dans ce canton. Deux fois seulement le mot de *pagus* est appliqué aux peuples gaulois de Cisalpine, comme synonyme de *tribus*, mais dans un contexte où il se rapporte en réalité au berceau de ces peuples en Gaule Transalpine (Tite-Live, V, 34, 9: "Insubribus pago Haeduarum"; Pline, III, 124: "Vertamocori, Vocontiorum hodieque pagus"). On notera également que Tite-Live emploie l'adverbe *pagatim* pour décrire le stade d'organisation politique qui avait précédé l'apparition de la *civitas* (à propos des Athéniens, XXXI, 30, 6) et on trouvera une confirmation de l'entité sociale et politique que représentaient le *pagus* ou la tribu dans la manière dont César décrit les institutions des Germains: il distingue le temps de guerre, où l'unité de l'état est affirmée par la désignation de magistrats disposant du droit de vie et de mort sur leurs compatriotes, et le temps de paix, où le pouvoir appartient à des "chefs de régions et de cantons", qui rendent la justice et apaisent les différends (*B.G.*, VI, 23, 4-5). C'est une organisation coutumière comparable, d'essence non point populaire, mais féodale et aristocratique, qu'on peut imaginer auprès des tribus gauloises de Cisalpine.

La société qu'elles constituaient était à très large prédominance rurale, avec un peuplement de densité généralement faible, par bourgades, villages et hameaux ou fermes isolées. Selon Polybe, les villages n'étaient pas fortifiés (II, 17, 9), ce qui est une manière d'insister non pas sur l'orgueil belliqueux de ces Gaulois, mais sur le caractère essentiellement rural de leur civilisation et de leur société. Dans les pages que Tite-Live consacre aux derniers soubresauts de la résistance boïenne, entre 200 et 190 avant J.-C., on rencontre de constantes allusions à la tactique de dispersion systématiquement pratiquée par les combattants gaulois, qui s'évanouissent dans les bois et les marécages de leur territoire, ou s'éparpillent "per vicos et castella", toutes les fois

que les légions essaient de les contraindre à faire leur soumission (XXXII, 31, 2; XXXIII, 22, 4 et 36, 8; XXXIV, 22, 2). Or ces allusions ne sont pas de pure forme, puisque Tite-Live oppose la tactique des Boïens à ce qui se passait au même moment en territoire ligure, où la résistance se concentrait dans quelques centres puissamment fortifiés (XXXII, 30, 6). La mention "per vicos et castella" décrit très précisément d'une part le caractère dominant du peuplement gaulois, d'autre part les réflexes d'organisation politique et sociale, donc de comportement et aussi de résistance à l'invasion, qui s'y trouvaient associés. Par le mot de *vici* Tite-Live semble avoir désigné le village de plaine; par celui de *castellum*, le village de hauteur (SERENI, 227, p. 386). Le terme de *castellum* en tout cas, de même que celui d'*oppidum*, n'implique nullement la présence d'un système défensif fortifié (cf. Tite-Live, XXII, 11, 14: "quibus oppida castellaque immunita essent"), et il n'y a aucune contradiction littérale entre la tradition polybienne des villages sans fortifications et ce que Tite-Live nous apprend sur les *vici* et les *castella*.

Or une partie importante du pouvoir de décision politique continuait d'avoir son siège dans les *vici*. Un passage de Tite-Live déjà cité au paragraphe précédent (XXXII, 30, 6) en apporte la confirmation indiscutable. Les faits concernent une ambassade romaine envoyée en 197 auprès des Cénomans pour les ramener dans l'alliance romaine, en les détachant de la coalition formée à l'initiative des Insubres. Cette ambassade visite non seulement Brescia, dite capitale de la peuplade, mais aussi les *vici* ("mittendo in vicos Cenomanorum Brixiamque, quod caput gentis erat") et elle acquiert la certitude qu'il n'y a pas eu consensus public entre réservistes et mobilisables ni décision officielle pour entrer dans la coalition montée par les Insubres ("ut satis comperit non ex auctoritate seniorum iuventutem in armis esse, nec publico consilio Insubrum defectioni Cenomanos sese adiunxisse"). Il s'agit là d'un témoignage capital. En effet, la démarche romaine permet de supposer que les tribus des campagnes étaient en désaccord sur la conduite à tenir à l'égard de Rome, et il faut en conclure que ces tribus conservaient une grande autonomie de décision au sein de la peuplade entière, même à l'égard d'affaires aussi graves qu'une déclaration de guerre. Ces observations rejoignent celles qui ont été présentées sur les prérogatives des *pagi* en Gaule Chevelue à l'époque de la conquête romaine et démontrent que l'entité sociale et politique constituée par la tribu était la plus ancienne et demeurait bien vivante malgré les progrès de l'état-peuplade (SORDI, 226; HARMAND, 228, p. 562, estime, contre SORDI, que les *pagi* "n'auraient pas de possibilités d'action autonome" dans la Gaule du temps de César). Dans la Cisalpine des IIIe et IIe siècles, le rôle politique dévolu à la peuplade semble bien s'être exercé dans le cadre d'une sorte de confédération des tribus: les réunions d'un sénat pour l'aristocratie et d'un *concilium* pour le peuple permettaient de faire connaître les affaires qui concernaient l'ensemble de la peuplade et mettaient en question son intérêt général. Faute d'un débat public organisé à leur sujet (comme pour les Boïens en 236), ou d'une décision acquise en bonne et due forme entre les tribus (comme pour les Cénomans), ces dernières conservaient la faculté de suivre une politique autonome. Si l'on préfère, et pour souligner tout de même les progrès qu'était en train de faire la notion d'état-peuplade, il existait une priorité de celui-ci pour tous les problèmes d'intérêt général; mais faute d'en avoir respecté les règles coutumières, certaines décisions devenaient caduques et les tribus étaient dégagées de l'obligation de s'y conformer.

Le même passage de Tite-Live concernant les Cénomans démontre, s'il avait fallu en douter, que dans les tribus et les *vici* le pouvoir n'était pas populaire, mais restait bel et bien entre les mains de l'aristocratie. Après le retour de ses ambassadeurs, le consul romain fait venir les chefs gaulois et organise avec eux le retrait des Cénomans hors de la coalition insubre ("excitis ad

se principibus id agere ac moliri coepit, ut desciscerent ab Insubribus Cenomani", XXXII, 30, 7). Et cette défection ne fera pas l'objet d'un nouveau débat: les chefs savent la faire admettre et l'obtenir. Il est évident que l'aristocratie gauloise tenait sous son contrôle, grâce à son implantation gentilice, toute la mosaïque des *vici* et des *castella* dans lesquels vivait la population des tribus. Les riches nécropoles de Montefortino et de Filottrano, chez les Sénons, fournissent un remarquable exemple de cette implantation de la caste dirigeante jusque dans les campagnes reculées. L'isolement de ces nécropoles dans des vallées d'accès difficile a été interprété comme la preuve du bellicisme des Sénons et d'une activité généralement tournée vers les raids de pillage, d'où aurait résulté la nécessité quotidienne de vivre à l'écart, sur des positions plus faciles à défendre (ALFIERI et ORTO-LANI, 94). Mais en réalité, le fait que de petites cours, avec leur luxe et leur passion pour les objets précieux apportés par les commerces lointains, se soient implantées en situation apparemment isolée dans les campagnes, est surtout symptomatique des origines rurales et des liens tribaux de l'aristocratie. Autour de ces cours, et même si les traces archéologiques n'en ont pas encore été retrouvées ou sont perdues, il faut restituer tout le réseau des *vici* et des *castella*, qui explique bien mieux que les nécessités défensives le genre d'implantation choisi. En restant dans ses fiefs, l'aristocratie utilisait ses attaches gentilices pour maintenir son pouvoir politique et toutes les prérogatives sociales qui lui étaient associées.

DÉVELOPPEMENT DE L'INFLUENCE POLITIQUE DES OPPIDA

L'Europe celtique entre, au cours du II^e siècle, dans une phase de développement historique que l'on appelle la "civilisation des *oppida*" (KRUTA, 20, p. 103). Plutôt que d'un nouveau genre de civilisation, il s'agit en fait du développement d'un ample processus d'urbanisation, qui s'accompagne d'une réorganisation économique des peuplades et entraîne une série de répercussions sociales et politiques. La Cisalpine présente à cet égard un cas privilégié, car les signes précurseurs d'une telle évolution y sont discernables dès le III^e siècle (ID., p. 111), mais en même temps très particulier, car les rapides progrès de la romanisation dans le courant du II^e siècle et l'encadrement de l'économie et de la société qui les accompagne, modifient ensuite profondément le cours de cette évolution. Il faut ajouter que l'archéologie n'a jusqu'à présent fourni, en Italie du Nord, qu'une très modique contribution à la connaissance des *oppida* (66, 69; MIRABELLA ROBERTI, 73), qui, dans pratiquement tous les cas connus, sont aujourd'hui recouverts par des villes modernes: ce qui explique qu'il n'y ait pas, pour la Cisalpine, de fouilles étendues comparables à celles des grands *oppida* de l'Europe celtique transalpine. Quant à la tradition historiographique, elle-même avare de renseignements, elle est grevée de quelques graves difficultés d'interprétation. La notion d'*oppidum* n'est pas claire: est-ce un synonyme du mot *urbs*, toutes les fois que cette ville ne forme pas, comme Rome ou les métropoles étrusques par exemple, un état-cité ? ou est-ce qu'il désigne seulement une grosse bourgade ? ou une agglomération de villages juxtaposés ? Nous avons déjà vu que l'*oppidum* n'était pas forcément fortifié; dans le cas où il désigne un ensemble de villages agglomérés, il est vain de lui chercher le moindre plan régulateur, qu'il peut avoir au contraire s'il a été fondé à la manière d'une colonie. Donc une grande imprécision, qui entraîne des hésitations d'emploi très significatives. *Clastidium*, ville attribuée aux Gaulois Anares par Polybe, aux Ligures par Tite-Live, comme on l'a vu au premier chapitre, dont le nom est resté à la moderne Casteggio, est nommé πόλις chez Polybe (III, 69, 1), mais chez Tite-Live tantôt *vicius* (XXI, 48, 9), tantôt *oppidum* (XXXII, 29, 7). En fait, l'*oppidum* gaulois, ou, plus généralement, préromain tel qu'on le rencontre dans la Cisalpine du III^e siècle,

n'a guère de chances d'avoir été une ville. C'était bien plus vraisemblablement soit une grosse bourgade, soit une grosse agglomération de villages (CHRIST, 200, p. 229, Zur Definition der keltischen Oppida), et c'est probablement une autre raison des hésitations du genre de celles qu'on vient de relever entre Tite-Live et Polybe.

La Cisalpine a été privilégiée, parce que les Gaulois y ont trouvé, pour leurs propres *oppida*, un certain nombre de modèles qu'ils avaient la faculté soit d'imiter, soit de venir habiter. Là où ces modèles n'existaient pas, et c'est le cas du territoire tenu par les Sénons, nous ne possédons nulle mention d'*oppida* gaulois et nulle donnée archéologique permettant d'en soupçonner l'existence. Là où ces modèles existaient, c'est-à-dire en Cis- et en Transpadane, les Gaulois en ont fait un usage très différent selon les cas. Nous avons vu que la métropole étrusque de *Felstna* (Bologne) avait été fréquentée par les Gaulois, mais qu'elle était amoindrie, appauvrie, et elle ne jouait plus chez les Boïens le rôle de capitale économique et politique qu'elle avait assumé dans l'Etrurie Padane. L'importance commerciale du carrefour de voies sur lequel elle se trouvait, avait continué d'attirer autour de l'*oppidum* lui-même un peuplement plus dense, réparti en une série de *castella*. Ceux-ci font leur reddition en même temps que *Felstna*, en 196 (Tite-Live, XXXIII, 37, 4), mais la résistance boïenne continuera encore pendant cinq ans, avec autant d'acharnement et d'efficacité. Dans ces conditions, il est clair que l'*oppidum* n'avait aucun rôle stratégique déterminant: ni sur le plan économique, ni sur le plan politique il n'assumait la fonction d'une métropole de la peuplade boïenne. Quant au modèle exemplaire de fondation urbaine avec plan régulateur en damier, que constituent les vestiges de la cité étrusque de Marzabotto, il est presque abandonné depuis le milieu du IV^e siècle, sans avoir suscité la moindre imitation auprès des Boïens. Donc, en ce qui les concerne, nous n'avons aucun témoignage, ni littéraire, ni archéologique, qui puisse être considéré comme l'indice d'une évolution vers la civilisation des *oppida*.

La situation en Transpadane est très différente. Nos sources nomment en effet *Novaria* chez les *Vertamocori*, que les découvertes archéologiques invitent à situer non pas exactement à Novare, mais plutôt à S. Bernardino di Briona (HEURGON, 30, p. 240); *Vercellae* (Vercell) chez les Lébécien, *Ticinum* (Pavie) chez les Lèves Mariques celtisés, *Mediolanum* ou *Mediolanium* (Milan) et *Acerrae* (Pizzighettone) chez les Insubres, *Comum* (Côme), *Bergomum* (Bergame) et *Forum Livini* (Incino) chez les *Oromobii*, enfin *Briaria* (Brescia) et Vérone chez les Cénomans (Plinie, III, 124; Tite-Live, V, 34-35; Strabon, V, 1, 6). De toute cette énumération, Milan est la plus illustre des fondations attribuées aux Gaulois, peut-être, s'il faut en croire Tite-Live, parce qu'elle était destinée à remplacer la ville étrusque de *Melpum*, détruite au moment de l'invasion, mais plus vraisemblablement parce qu'elle était parvenue, dès avant la deuxième Guerre Punique, au rang de capitale des Insubres. C'est ce qu'impliquent les termes dans lesquels parlent d'elle Polybe (κυριώτατος τόπος, II, 34, 10) et Strabon (μητρόπολις, V, 1, 6). A côté de Milan était établi l'*oppidum* d'*Acerrae*, où les Insubres entreposaient leurs réserves d'approvisionnements (Polybe, *ibid.*). La prise des deux villes, en 222, entraîne la soumission des Insubres (Id., II, 35, 1), ce qui est bien le signe de l'importance stratégique et politique qu'elles avaient acquise dans la peuplade. Chez les Cénomans, Brescia semble avoir joué un rôle politique de capitale comparable à celui de Milan, comme on l'a vu d'après les termes que Tite-Live emploie pour en parler ("caput gentis", XXXII, 30, 6). Côme, chez les *Oromobii* (peuplade dont les origines ethniques étaient inconnues dès l'antiquité, GIANONCELLI, 67), offre un exemple plus significatif encore et mieux connu. L'*oppidum* était à la tête d'un territoire fortement peuplé où l'on comptait

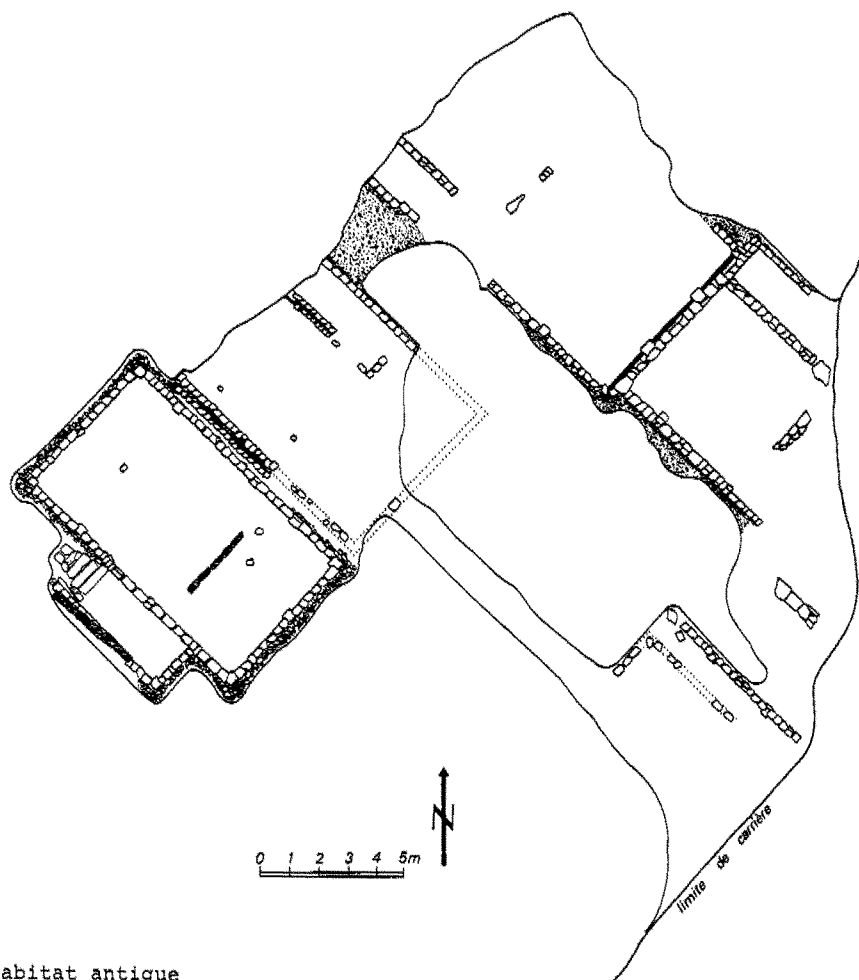


FIG. 4
Sanzeno nell'Anaunia: l'habitat antique

Trois groupes d'habitations, un au nord, un à l'ouest et un au sud-est, presque entièrement détruit, sont reconnaissables sur ce plan (FOGOLARI, 98 et 120, p. 148). Ils sont desservis par des ruelles parallèles ou perpendiculaires, dont une seulement, large de 3 m, apparaît nettement avec un sol de cailloutis compacté. Les habitations sont de grandes cabanes rectangulaires en partie enterrées. Tout le soubassement des murs est en pierres soigneusement appareillées sans mortier. Le reste devait être fait en pisé soutenu par des colombages. Le plan de ces cabanes est constant. Un escalier donne accès à un petit vestibule, sur lequel ouvre une grande pièce, où restent les traces d'une subdivision en deux parties. Les objets recueillis dans la couche archéologique de cet habitat (surtout des objets en métal, au nombre desquels figuraient plusieurs clés, des épées et des fibules, voir les fig. 8 et 26) ne se présentaient pas dans une stratigraphie cohérente, comme il est fréquent dans les habitats de hauteur. Les plus anciens (des fibules étrusques du type Certosa) datent du milieu du Ve siècle avant J.-C.; les plus récents datent de la fin du IIIe siècle. La prospérité de cet habitat paraît indiquer qu'il ait joué le rôle de métropole régionale, au moins sur le plan de l'économie (EAD., 120, p. 151). Sa destruction violente est imputée à l'invasion des Cimbres, qui atteignirent le Trentin pendant l'hiver 102-101. Le site ne fut plus réoccupé ensuite.

28 *castella*, qui font leur soumission à Rome en même temps que l'*oppidum* (en 196, Tite-Live, XXXIII, 36, 14). Il y a bien là un ensemble territorial et politique avec une tête, Côme, qui était en voie d'urbanisation avant l'arrivée des Celtes, comme l'attestent les vestiges de ses murailles et les structures de ses habitations du Premier Age du Fer (RITTATORE VONWILLER et MANSUELLI, 69; LURASCHI, 67 et 68). Une aire cultuelle en plein air a récemment été découverte aux pieds de l'*oppidum* (RITTATORE VONWILLER, SIANI et NEGRONI CATAACCHIO, 69): le matériel archéologique qui en provient témoigne de la forte pénétration des influences celtiques au cours du IIIe siècle et de la prospérité du sanctuaire. Aux exemples de Milan, Brescia et Côme, ce dernier d'origine non celtique, il faut ajouter les vestiges d'un *vicus* ou d'un *oppidum* (l'extension limitée des fouilles ne permet guère d'en décider), découverts à Sanzeno nell'Anania, dans le Trentin, sur le territoire des *Anauni*, petite peuplade d'appartenance rétique très réceptive aux influences vénètes et étrusques. Ces vestiges, situés sur une terrasse à flanc de vallée, remontent au Ve siècle, âge d'or de Felsina et d'Este en Plaine Padane. Ils offrent le témoignage (fig. 4) d'un schéma concerté d'urbanisme, avec plan régulateur orthogonal et ruelles parallèles le long desquelles sont accolées les maisons. Celles-ci, très différentes de la maison complexe avec *dromos* et cour intérieure, que l'on trouve à Marzabotto, sont en réalité de grandes cabanes à plan rectangulaire et de conception uniforme: par quelques marches on descend dans un petit vestibule qui ouvre directement sur la pièce d'habitation elle-même partiellement enterrée (FOGOLARI, 98 et 120, p. 148). Cette agglomération était le chef-lieu de la peuplade des *Anauni* et, à partir du IIIe siècle, elle aussi est fréquentée par les commerces celtiques; sans doute aussi accueille-t-elle des Gaulois qui s'y installent de manière pacifique. Son activité économique avait atteint un bon niveau de prospérité, elle aussi avait un centre de culte très fréquenté que l'on ne connaît que par les ex-voto d'un dépôt cultuel (en provient la statuette de cavalier représentée à la figure 3). C'était un autre modèle possible pour les bourgades gauloises. Enfin on mentionnera trois villes célèbres mais inégalement connues: celle de Mantoue, demeurée étrusque, donc ayant peut-être conservé un habitat et une civilisation de type urbain, mais dont l'archéologie et l'historiographie antique ne nous apprennent rien de plus; celle d'Este, grosse agglomération vénète, très prospère (FOGOLARI, 120, p. 81) et celle de Padoue, autre centre important et prospère (EAD., p. 108), qui l'une et l'autre, tout en restant sous le contrôle des Vénètes, accueillent largement les influences celtiques dans le courant du IIIe siècle. La Transpadane offrait donc bien un contexte historique particulièrement favorable au développement précoce des manifestations initiales de la civilisation des *oppida*.

Il est à présumer que Côme, logée au coeur même des peuplades celtiques, était de nature à proposer le modèle d'organisation urbaine, économique et politique le plus attrayant pour les Gaulois. Sans doute, faute d'une documentation archéologique suffisante, est-il vain de chercher à mesurer le degré de prospérité atteint par Milan et Brescia. On peut cependant le supposer très inférieur à celui de Côme, ou, à plus forte raison, à celui d'Este et de Padoue. Mais ce qui apparaît clairement, c'est, pour Brescia, le rôle politique, pour Milan et *Acerrae*, à la fois politique et stratégique, que certains *oppida* assumaient déjà vers 225/220 auprès des Cénomans et des Insubres. Cette évolution avait pour conséquence de contrebalancer ou de mettre en cause l'ancienne et prédominante influence des tribus rurales installées dans leurs *vici*. Il en résulte qu'elle devait engendrer une nouvelle forme de rivalités et de conflits politiques, toutes les fois que l'aristocratie qui contrôlait l'activité économique des *oppida* n'avait pas les mêmes bases gentiles que celle qui tenait les campagnes. L'hypothèse de tels conflits peut elle aussi expliquer pourquoi l'ambassade romaine de 197 auprès des Cénomans avait pris soin de visiter à la fois Brescia et les bourgades.

CONSÉQUENCES POLITIQUES DE LA ROMANISATION AU II^e SIÈCLE

En Cispadane, dont, ici encore, le cas doit être dissocié de ce qu'on observe en Transpadane, la romanisation fut opérée de manière brutale, rapide et systématique. Son instrument fut la fondation d'une chaîne de colonies tout au long de l'Apennin, qui acheva de dessiner et de contrôler l'axe stratégique de toute la région à partir, sur l'Adriatique, de Rimini où existait depuis 268 la tête de pont d'une colonie latine. Ces fondations, on l'a vu, sont celles des colonies latines de Plaisance, en 218, de Bologne, en 189, et des colonies romaines de Modène et Parme en 183. Elles déclenchèrent un processus accéléré d'urbanisation que rien ne permet de rapprocher du développement des *oppida* celtiques. Pour d'évidentes raisons d'urbanisme tout d'abord, puisque les colonies étaient tracées selon un plan orthogonal rigoureux. Mais surtout parce que chaque colonie était une sorte d'état-cité satellite de Rome, avec droit de citoyenneté complète ou restreinte, et qu'autour d'elle, pour la mise en exploitation des terres confisquées, arpentées, quadrillées et distribuées par lopins réglementés, se créait avec une stricte délimitation juridique un véritable petit état-territoire. Ni la peuplade ni l'*oppidum* gaulois ne présentent aucun caractère comparable. En outre l'urbanisation coloniale s'implantait au profit exclusif de l'hégémonie romaine: les Boïens et les Lingons en étaient exclus et il ne restait plus en Cispadane ni pouvoir politique gaulois, ni peut-être hiérarchie sociale établie qu'il faille compter au nombre des survivances celtiques (sur les divers aspects de la colonisation romaine, on se reportera à CHEVALLIER, 259 et 266; MANSUELLI, 261, 263 et 272, *Parte I*). Seule, éventuellement, la fondation de quelques bourgades destinées à tenir le rôle de marchés agricoles régionaux (comme celle de *Forum Livii*, Forlì, au plus tard en 188) peut être interprétée comme une tentative d'amalgame ethnique et commercial. Mais le territoire qu'elles devaient desservir fut ensuite recouvert par les centuriations coloniales (SUSINI, 267, p. 151).

En Transpadane au contraire la romanisation se présente sous la forme assouplie d'un processus de pacification et d'assimilation (PIGANIOL, 16, p. 358). Les colonies y sont moins nombreuses (latines pour Crémone, en 218, et Aquilée, en 181; romaine pour *Eporedia*, Ivrea, en 100), et, si elles continuent d'avoir une grande importance stratégique, elles demeurent comme périphériques: elles commandent des passages, contrôlent des débouchés, mais ne sont pas destinées à confisquer par représailles un territoire qu'elles exploitent ensuite à leur profit. On a vu aussi que Crémone avait été accueillie sans hostilité par les Cénomans, ce qui laisse à penser que la fondation en avait été négociée (ci-dessus, p. 48). Rome, en Transpadane, a favorisé la prospérité des *oppida* existants. On s'en aperçoit à des signes divers. Dans une ville comme Brescia, les vestiges de l'urbanisme romain d'époque républicaine révèlent une adaptation du schéma urbain à la manière dont l'agglomération antérieure s'était développée (MIRABELLA ROBERTI, 73, p. 238), elle-même d'ailleurs commandée par la nature et la fonction du site (MANSUELLI, 272, p. 76-77; les aménagements monumentaux de Brescia et de Milan sont du milieu du I^{er} siècle, mais la tentative d'adaptation et le témoignage conservateur dont ils offrent l'exemple concernent l'occupation et l'activité antérieures du site). Le cas de Côme est plus significatif encore. Les preuves archéologiques et épigraphiques de la présence gauloise et de la prospérité de l'*oppidum* pendant tout le II^e siècle sont fort nombreuses (NEGRONI CATACCHIO et TIBILETTI BRUNO, 69; LEJEUNE, 224, p. 96). En outre, quand les Rètes l'eurent détruit, en 96 avant J.-C., la fondation de la colonie de *Novum Comum* en 89 (que celle-ci ait repeuplé l'ancien oppidum, ou créé une ville nouvelle au bord du lac, mais au plus près du site ancien), puis son renforcement par 3000 colons, démontrent l'intérêt que Rome portait au territoire des *Comenses* et son intention de lui rendre aussitôt

sa fréquentation et sa prospérité (Strabon, V, 1, 6; MIRABELLA ROBERTI et LURASCHI, 69; LURASCHI, 67 et 68). En même temps que se développait la prospérité des *oppida*, le fait que les Insubres et les Cénomans n'aient pas été chassés de leurs possessions explique que les *vici* aient réussi à conserver une partie du rôle et de l'activité qu'ils avaient connus à l'époque de l'indépendance gauloise. La vitalité des tribus rurales est confirmée par la survivance de la toponymie gauloise dans les campagnes (MANSUELLI, 270) et par le passage dans les cultes d'époque impériale d'un héritage transmis par les petites communautés gauloises antérieures (ID., 263, chap. 12). Il n'est pas impossible que, sous l'impulsion romaine, la structure du réseau des *vici* ait été réorganisée, comme peut en être l'indice le fait qu'un grand nombre de petites nécropoles anciennes sont abandonnées dans la première moitié du II^e siècle (ARSLAN, 276, p. 458). Un tel phénomène ne signifie nullement toutefois l'extinction des tribus rurales et de leur rôle politique ou économique: il atteste seulement leur adaptation aux conditions nouvelles introduites par la conquête romaine.

Comme pour les autres peuples vaincus et devenus alliés de Rome dans le reste de la Péninsule Italique, comme aussi pour d'autres peuples barbares hors d'Italie, le cadre juridique dans lequel s'est opérée la romanisation politique des Gaulois Transpadans est celui d'un traité d'alliance, dont Cicéron est seul à faire mention (*Pro Balbo*, 32): "Il existe certains traités, comme avec les Cénomans, les Insubres, les Helvètes, les Iapydes et pareillement quelques Barbares de Gaule, où une clause restrictive interdit d'admettre personne des leurs comme citoyen romain". Nous ignorons la date de ce *foedus*, mais il est vraisemblable qu'il fut signé peu de temps après la soumission des Insubres et des Cénomans, dans le premier quart du II^e siècle; nous ne savons rien non plus des autres stipulations qu'il pouvait contenir. La clause restrictive que Cicéron nous fait connaître empêchait d'accorder la citoyenneté romaine soit à des individus (pour mérites civils ou militaires), soit collectivement à des bourgades, des villes ou des tribus. Elle limitait également le droit d'échange bilatéral des citoyennetés, qui, au contraire, était reconnu toutes les fois que le *foedus* n'en excluait pas explicitement la possibilité (argument que Cicéron invoque pour défendre Balbus). Excluant les vaincus du bénéfice de la citoyenneté romaine, cette clause les désavantageait et les maintenait en état d'infériorité volontaire à l'égard de Rome. Elle est dans l'esprit de la politique menée par le Sénat à l'égard des alliés tout au long du II^e siècle (G. Bloch et J. Carcopino, *Des Gracques à Sulla*, Histoire Romaine, t. II, 1, Paris 1952, p. 147). Il est probable, dans ces conditions, que le traité imposé aux Gaulois Transpadans était un *foedus iniquum* (mais, pour une opinion contraire, voir ARSLAN, 276, p. 454) qui maintenait le vaincu en état de subordination par une clause habituelle, non rappelée par Cicéron, concernant le respect de la "majesté" romaine ("*maiestatem populi Romani comiter servanto*"). La suprématie de Rome s'exerçait dans tous les domaines: en matière de diplomatie et de guerre notamment, les alliés renonçaient à exercer toute autonomie et s'engageaient à mettre leur influence et leurs forces armées au service des intérêts romains, moyennant quoi il devenait inutile de les désarmer, comme avait voulu le faire avec les Cénomans le prêteur maladroît de 187, date où le traité était soit déjà signé, soit sur le point de l'être. Cela dit, la clause restrictive appliquée aux Gaulois Transpadans en matière de citoyenneté romaine, où persiste une méfiance atavique, eut aussi des effets locaux bénéfiques en empêchant l'effritement de l'intégrité ethnique, politique et militaire des Insubres et des Cénomans (LURASCHI, 69, p. 364 et note 3, p. 384), sans que ces effets militent en faveur d'un *foedus aequum*. De cette clause conservatrice du point de vue de Rome, il résulta des effets conservateurs sur le plan local: maintien en place, dans le rang et dans les pouvoirs qu'ils détenaient, de tous les chefs agréés par Rome, survivance d'une autonomie politique strictement limitée, mais avec les coutumes et les institutions antérieures, enfin survivance du particularisme des tribus (sur l'ensemble de ces problèmes dans le cadre de la conquête romaine, voir NICOLET, 310, p. 280 et suiv.).

Il ne faut pas omettre l'existence d'un tel *foedus* quand on tente d'interpréter une inscription gauloise, gravée dans l'alphabet dit de Lugano sur une stèle funéraire trouvée à S. Bernardino di Briona, probable chef-lieu des *Vertamocori* (LEJEUNE, 224, p. 39). Une série de personnages, dont les noms sont gaulois, ont fait graver la stèle: ils sont énumérés avec leur filiation et un d'entre eux se distingue de tous les autres. Il se trouve cité le premier et sur deux lignes. C'est KUITOS / LEKATOS, où est reconnaissable la transposition du latin *Quintus Legatus*, Quintus l'Ambassadeur. On lui a reconnu la place d'honneur, il a substitué un prénom latin à son nom de naissance et son titre de *legatus* semble bien être devenu son surnom (HEURGON, 229, p. 714). La stèle funéraire, en outre, a été érigée au nom ou avec la participation de la *touta*, mot d'origine indoeuropéenne qui signifie "la tribu" et, par extension, "l'état". Avec alternance vocalique -e-/-o- dans le radical, c'est le même mot qui désigne le dieu Mars celtique, *Teutates*, protecteur de la tribu et de la peuplade en temps de guerre et de paix (DUVAL, 238, p. 29). Le mot n'est pas seulement attesté en gaulois. On le trouve aussi en domaine vénète (*teuta* à Lagole, LEJEUNE, 225, p. 274), en ombrien (*tuta*), en osque (*touto*), et il est même emprunté par l'étrusque à date ancienne (*Tuta*, vers 500 avant J.-C., voir J. Heurgon, *CRAI* 1965, p. 103). Parmi les inscriptions gauloises de Transpadane, on rencontre aussi une légende monétaire gravée en caractères lépontiques, *Toutiopouos*, sur des drachmes padanes trouvées à Manerbio, en territoire cénomane, et datées des débuts du Ier siècle (série 9 C de PAUTASSO, 206, p. 105, pl. CII-CIV). *Toutiopouos* est un nom composé dont le premier terme *toutio-*, dérivation en -io- du substantif *touta*, signifie peut-être "le citoyen" (LEJEUNE, 224, p. 128). Enfin, il vaut la peine de rappeler l'existence dans le Sénonais d'une inscription latine (CIL, XIII, 1, 2949), qui atteste un *pagus Tout(...)*, dont le nom est celui-là même de la tribu en celtique. Dans l'inscription de Briona, la mention de la *touta* fait donc bien référence à une entité politique bien définie (tribu ou état), selon un schéma ou un formulaire que peut avoir inspiré le latin "publice" ou "consilium publico" (cf. Tite-Live, XXXII, 30, 6). Mais la question qui se pose est celle de savoir si, dans un cadre déjà fortement romanisé, cette *touta* peut désigner ce qui restait d'autonomie politique aux *Vertamocori*.

C'est ici la chronologie de l'inscription qui fait difficulté. La date de la seconde moitié du IIe siècle, proposée par M. Lejeune (224, p. 41) et admise par J. Heurgon (229, p. 715), est peu satisfaisante et mérite discussion. L'inscription est dextroverse, ce qui de toute manière permet de la compter au nombre des inscriptions tardives. Mais l'objection la plus grave est soulevée par le fait que le *legatus* porte un prénom romain. Ce n'est ni une affectation gratuite de romanophilie, ni vanité d'avoir été ambassadeur auprès du sénat (pour la discussion de la fonction exercée, on se reportera à HEURGON, 229, p. 715). C'est la preuve certaine que le personnage est le premier, et encore le seul des membres de sa famille énumérés avec lui, à avoir obtenu la citoyenneté romaine. En obtenant celle-ci, il a pris, comme il était d'usage, le prénom du magistrat romain qui en a patronné l'octroi. Les *Vertamocori*, dont il était assurément un des notables, sont distincts des Insubres. Mais, dans la Cisalpine indépendante, ils étaient cependant, selon toute probabilité, des vassaux de ces derniers, et il est très vraisemblable que le traité imposé par Rome aux Insubres s'appliquait aussi à eux, avec sa clause interdisant l'octroi de la citoyenneté romaine. Une dérogation n'est pas impossible: il appartenait au Sénat d'en délibérer. Mais on sait que sur ce point la politique sénatoriale est demeurée étroitement et rigide conservatrice pendant tout le IIe siècle et la probabilité de la dérogation reste faible. C'est là ce qui fait difficulté quand on date l'inscription de Briona de la seconde moitié du IIe siècle. Après la Guerre Sociale, au contraire, on trouve réunies toutes les conditions juridiques permettant d'expliquer la distinction obtenue par le *legatus*, et toutes les circonstances historiques offrant un contexte plausible aux formes qu'a prises la romanisation. Comme on va le voir,

c'est ce qui invite à dater l'inscription, postérieurement à la Guerre Sociale, de la première moitié du I^{er} siècle. Le fait que son témoignage soit à retirer du dossier des survivances politiques gauloises pendant le II^e siècle, ne permet nullement, bien entendu, de nier l'existence de celles-ci.

L'ACQUISITION DE LA CITOYENNETÉ ROMAINE (I^{er} SIÈCLE AV. J.-C.)

Elle s'est opérée en deux étapes successives, à presque un demi-siècle d'intervalle, et en commençant par l'octroi du droit de cité restreinte (CHILVER, 254, chap. 2; EWINS, 256; MANSUELLI, 263, chap. 2; SHERWIN-WHITE, 273, p. 37; NICOLET, 310, p. 294). Il n'y a pas eu, à cet égard, de générosité particulière de Rome envers les Gaulois Transpadans.

C'est la *Lex Pompeia*, du 9 décembre 89, qui accorda le droit de cité latine à tous les alliés de Cisalpine, entre le Rubicon et les Alpes Cottiennes, en récompense de leur fidélité au parti romain pendant la Guerre Sociale. A la même époque, rappelons-le parce qu'il s'agit, comme pour la clause restrictive du *foedus*, d'une discrimination défavorable à la Cisalpine, la *Lex Plautia Papiria* accordait le droit de cité complète aux alliés qui, établis au sud du Rubicon, ou bien n'avaient pas fait défection ou bien se soumettraient dans les soixante jours. C'est le consul Cn. Pompeius Strabo, père du grand Pompée, qui avait rapporté la loi et se chargea de son application en Cisalpine. La fondation de *Novum Comum* fut le résultat de cette loi, qui toutefois présentait l'originalité non seulement de permettre la fondation de nouvelles villes, mais surtout d'étendre le bénéfice du *ius Latii* aux tribus et aux états-peuplades dont le *foedus* avait reconnu l'existence. Les petites ethnies des vallées alpines furent rattachées à des municipes (Pline, III, 138). Les peuplades ou les tribus importantes reçurent elles-mêmes le statut de colonies de droit latin. Le privilège accordé par un tel statut était que tout citoyen de droit latin qui exerçait une magistrature dans sa "cité" d'origine, devenait ipso facto citoyen romain. Nous le savons par un commentaire d'Asconius (*In Pisonianam*, p. 3 C), qui précise que Cn. Pompée fonda de nouvelles colonies en Transpadane non point en implantant de nouveaux colons, mais en accordant le droit de cité latine aux anciens habitants qui restaient, afin qu'ils bénéficient du même droit que les autres colonies latines, celui d'acquérir la citoyenneté romaine en briguant les magistratures: "*veteribus incolis manentibus ius dedit Latii, ut possent habere ius quod ceterae latinae coloniae, id est ut petendo magistratus civitatem romanam adipiscerentur*" (GREENIDGE et CLAY, 295, p.153). C'est ce statut de colonie de droit latin appliqué aux Insubres, aux Cénomans et aux *Ventamocori*, qui fournit le cadre juridique et historique le plus propre à expliquer l'inscription gauloise de S. Bernardino di Briona (BALDACCI, 280, p. 346 note 40). Le fait que *Kuitos Lekatos* soit seul bénéficiaire de la citoyenneté romaine dans sa famille suggère que l'inscription n'est pas de beaucoup postérieure à 89 avant J.-C.

Quels qu'aient été exactement le champ et les modalités d'application de la *Lex Pompeia* (LURASCHI, 69, p. 388, notes 29 et 30, avec bibliographie), le commentaire d'Asconius permet de penser que le morcellement des tribus rurales et le grand nombre de leurs *vici* multipliaient les occasions de s'acquitter d'une magistrature et durent faire basculer rapidement dans la clientèle de la *gens Pompeia* un nombre important de petits notables gaulois, eux-mêmes appuyés sur leurs clans locaux ou régionaux. Mais c'est l'étape ultérieure, celle de la citoyenneté romaine complète, qui représentait l'enjeu politique le plus considérable. De même, en effet, que l'octroi de celle-ci à l'Italie en 89 avait mis en

évidence le danger que présentait un déséquilibre brutal du corps électoral romain, sa reconnaissance à l'ensemble de la Cisalpine entraînerait un nouveau bouleversement, dont pouvaient tirer parti les ambitieux qui sauraient en canaliser les effets. Ce fut en tout cas la préoccupation constante de César que d'arracher la clientèle de la Cisalpine à Pompée. Par l'entremise de Crassus, alors censeur, il avait tenté, en 65, de faire inscrire en bloc tous les Latins de Transpadane sur la liste des citoyens romains: manoeuvre déjouée par la *Lex Papia*, qu'avait su faire voter un tribun favorable à la majorité sénatoriale qui contrariait l'ascension de César (CARCOPINO, 283, p. 654). Mais cet échec n'avait nullement détourné de la Cisalpine la sollicitude de celui-ci. En 59 il épouse Calpurnia, fille de L. Calpurnius Piso, dont la mère était issue d'une riche famille de marchands de Plaisance (GRIMAL, 296, p. 46): si le calcul intéressé visant à se gagner par cette alliance une clientèle politique nouvelle n'est pas démontrable avec certitude, il demeure néanmoins possible. On a vu précisément (ci-dessus, p. 52) que Cicéron raille violemment Pison sur son ascendance gauloise et il est clair que les sarcasmes dévoilent le malaise que laisse planer l'intrusion possible des Cisalpins sur la scène politique romaine. Calcul possible, également, dans l'amitié que César entretenait à Vérone avec les parents de Catulle (Suétone, *César*, 73), qui comptaient au nombre des principaux notables de la cité. En tout cas, la même année 59, où César accède à son premier consulat, lui fournit le moyen imparable de faire basculer dans son clan la clientèle cisalpine de Pompée. La *Lex Vatinia*, comme on sait, lui accorde pour cinq ans le gouvernement de la Cisalpine et lui reconnaît le droit supplémentaire d'y fonder des colonies de citoyens romains (CARCOPINO, 283, p. 727; LURASCHI, 69). La reconnaissance d'une telle prérogative, qui empiétait directement sur les attributions du sénat en matière de politique coloniale et de gestion des provinces, valait déclaration d'intentions. Elle traçait un programme politique hardi et elle engageait irrévérablement César, puisque chacun savait, à Rome, que le tribun Vatinius, en faisant plébisciter par les comices tributes la loi qui porte son nom, s'était borné à exécuter les dispositions conçues par César lui-même. Désormais l'accession de la Cisalpine à la citoyenneté complète ne dépendait plus que de la fortune de celui-ci, ce qui explique assez la fidélité témoignée par la province à son proconsul.

Le fait de savoir si César était disposé à aller aussi loin qu'il s'était donné les moyens de le faire a été largement discuté et on a souvent conclu qu'il avait été lui-même, en pratique, plus réticent et plus conservateur que sa bruyante propagande n'aurait permis de le supposer (LURASCHI, 69, p. 382-383). La seule fondation coloniale de César fut en effet celle de *Novum Comum*, où il déduisit, avec de claires intentions anti-pompéiennes, 5.000 nouveaux colons, en accordant à la colonie renforcée le droit de citoyenneté complète (point d'ailleurs contesté, de même que la question de l'implantation des murailles et du plan d'urbanisme de la colonie en bordure du Lac de Côme, voir ID., p. 371 et suiv.). Mais l'affaire fit du bruit et déclencha une vive opposition juridique et surtout politique, qui aboutit en 51, alors que l'influence du proconsul semblait diminuer, à la sanction exemplaire prise par le consul M. Marcellus contre un citoyen de Côme: sur l'ordre du consul, celui-ci fut battu de verges, supplice auquel la qualité de citoyen romain interdisait d'être soumis (CARCOPINO, 283, p. 846). C'était dénier toute légalité à la prérogative concédée à César par le plébiscite vatinien et aux décisions du proconsul qui en découlaient. Une lettre de Cicéron de mai 51 (*Ad Att.*, V, 2, 3) fait état d'une rumeur selon laquelle César aurait encouragé les Transpadans à élire leurs propres magistrats, véritable incitation à la révolte pour conquérir de force l'exercice de la citoyenneté romaine dans leurs municipes. Il se peut que la sanction prise par M. Marcellus ait été la réponse à une telle tentative (LURASCHI, 69, p. 380). Elle démontrait, en tout cas, que le conflit était devenu insoluble. Et de fait, dès que Pompée eut abandonné l'Italie, César, dans la première loi qu'il

fit voter à Rome, la *Lex Roscia*, accordait la citoyenneté complète à l'ensemble de la Cisalpine: c'était proclamer que seule l'opposition de Pompée et du sénat l'avait empêché d'en obtenir plus tôt l'octroi (mars-avril 49). Après quoi, moyennant certaines restrictions probablement nécessitées par le passage d'un statut à l'autre, la liquidation du régime provincial de la Cisalpine dura encore sept ans, jusqu'en 42, année où le territoire de l'ancienne province fut incorporé à l'Italie.

Le degré de maturité romaine atteint par la Cisalpine au Ier siècle avant notre ère est prouvé par divers faits concordants. D'abord, on l'a vu, la fidélité à Rome pendant la Guerre Sociale, facilitée sans doute par la prospérité économique de la région, où la paupérisation ne s'ajoutait pas, comme ailleurs dans la Péninsule, aux autres causes de révolte contre le joug romain. Ensuite le fait que la Cisalpine ait fourni à César tout le gros des contingents qu'il jeta dans la conquête des Gaules, et enfin celui que trois des plus brillants génies littéraires du Ier siècle aient été des Transpadans: Catulle, Virgile et Tite-Live (CHILVER, 254, chap. 12), ultimes et prestigieux *legati* des anciennes peuplades gauloises, étrusques et vénètes. Leur exemple démontre, s'il en était besoin, que l'assimilation politique avait accompagné le développement et l'épanouissement d'une très profonde romanisation. Mais son mérite a été de laisser subsister auprès des peuplades transpadanes de nombreuses traditions ethniques, en matière d'artisanat, de société, de religion et de langue, que mettent en évidence, pour les Gaulois, les deux derniers chapitres de cette étude.

CHAPITRE IV

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La brutale régression que l'invasion gauloise avait, au IV^e siècle, infligée à l'économie étrusque en Cisalpine, n'était plus perceptible à l'époque de la conquête romaine. Au contraire, vers le milieu du II^e siècle, la Cisalpine jouissait d'une réputation de prospérité, nulle part égalée ailleurs en Italie. Pays de vie large et facile, elle séduisait au premier contact le voyageur qui la traversait: ses auberges l'accueillaient plantureusement pour un forfait quotidien de pension incroyablement bas. Le sol était fertile, l'agriculture florissante, la population nombreuse et de belle race mais sans le moindre phénomène de surpeuplement. De cet ensemble de conditions favorables résultaient un bien-être et une abondance à tous les égards exceptionnels, dont Polybe témoigne avec une admiration enthousiaste et convaincante (II, 15, 1-7). En somme ni la domination celtique, ni les guerres de la conquête romaine n'avaient entraîné la moindre manifestation durable de paupérisation du pays. Le contraste même du paysage de la Plaine du Pô, où alternaient les centuriations intensément cultivées et de très vastes forêts, avec celui des étroites vallées apennines à sol friable de presque tout le reste de l'Italie, était de nature à faire ressentir profondément une impression d'aisance et de naturelle facilité.

La plupart de nos sources antiques ont surtout dégagé l'importance de l'agriculture dans l'économie padane et il est très probable, en effet, que celle-ci lui a dû une très large part de sa prospérité. Mais il en existait également d'autres moteurs, sans doute aussi importants que l'agriculture, et qu'il serait illusoire d'ignorer seulement parce qu'ils ont été méconnus des historiens antiques. Toutes les formes possibles des divers artisanats et tous les commerces, régionaux mais aussi européens, étaient aussi des créateurs quotidiens de richesse. Le petit fait significatif du forfait de pension, qui a frappé Polybe, n'est pas une banale anecdote de civilisation. C'est le détail symptomatique d'un pays où le voyageur, c'est-à-dire pour l'époque non le touriste, mais le commerçant, était familier, bien accueilli et considéré. Si on lui accordait des facilités particulières, c'est qu'on reconnaissait son utilité dans l'ensemble des activités locales. Les bas prix pratiqués signifient aussi que le passage était abondant, et, par conséquent, le commerce très actif. De telles observations rejoignent tout ce qui a été dit en introduction sur la situation privilégiée de la Cisalpine, région à vocation commerciale ancienne, carrefour entre l'Europe et la Méditerranée.

La part qui revient aux Gaulois dans l'économie cisalpine entre les III^e et I^{er} siècles avant J.-C. n'est pas toujours facile à déterminer. La métallurgie offre à cet égard un domaine particulièrement favorable parce que les produits fabriqués par les ateliers gaulois se reconnaissent à leur typologie et à leur ornementation caractéristiques, où se retrouvent la technologie et les modes répandues dans le reste de l'Europe celtique. On notera cependant que les historiens antiques ont jugé trop sommairement le savoir-faire gaulois. Polybe, par exemple (II, 17, 9-10), les dépeint comme des agriculteurs et des guerriers, vivant dans des villages et "ignorants du reste de la civilisation" ("τῆς λοιπῆς κατασκευῆς ἄμοιροι", expression difficile, dans laquelle, en tout cas, κατασκευή ne peut pas signifier "l'industrie", comme traduit PEDECH, 26, p. 57; dans le même passage "τὰ κατὰ γεωργίαν" signifie "l'agriculture" et non pas, *ibid.*, "l'élevage"). En dehors de la guerre et des travaux des champs, Polybe ajoute qu'ils n'avaient nulle autre science, nul autre art ("οὐτ'ἐπιστήμης ἄλλης οὔτε τέχνης παρ'αὐτοῖς τὸ παρόπαν γινωσκομένης"). On voit mal, dans tout ce passage, si Polybe a voulu décrire l'état de civilisation des tribus migratrices des débuts du IV^e siècle ou celui que les Gaulois de Cisalpine avaient ensuite conservé. Mais le jugement est évidemment trop sommaire et doit être complété, nuancé et éventuellement rectifié à l'aide des très nombreux renseignements que l'archéologie et la numismatique nous fournissent sur l'activité économique de la Cisalpine préromaine (III^e siècle pour la Cispadane; III^e et II^e siècles pour la Transpadane, jusqu'à l'octroi du *ius latii*).

L'AGRICULTURE

Elle produisait en abondance des céréales variées: blé, orge et plusieurs espèces de millet. Celles-ci étaient meilleur marché que partout ailleurs et, même en mauvaise année, on en récoltait suffisamment pour écarter tout risque de disette. La production de vin comptait elle-même parmi les plus fortes d'Italie. Dans l'*Ager gallicus*, elle atteignait 200 hl environ à l'hectare (10 *cullei* au jugère: le *cullus* était une mesure de capacité, sorte de sac en cuir, contenant 20 amphores, soit à peu près 525 litres; le jugère valait environ 25 ares). Autour de Faenza, elle montait jusqu'à 300 hl. Ces chiffres, rapportés par Varron (*R.R.*, I, 2, 7; HEURGON, 31, p. 13 et 106, notes 20 et 21), sont en réalité de Caton, donc du début du II^e siècle. Ils révèlent une culture de la vigne à sarments longs, qui nous est connue même par des allusions littéraires (par exemple Horace, *Epodes*, II, v. 9-10). Le fait que la production de vin ait été aussi importante au moment où commence l'hégémonie romaine, est une preuve que le vignoble de Cisalpine était ancien: contrairement à l'opinion parfois soutenue (voir CHILVER, 254, p. 137), il n'a pas été introduit par les Romains, mais existait bien avant eux. D'ailleurs les canthares, ces coupes profondes à deux anses verticales utilisées dans le culte de Dionysos, sont fréquents dans les tombes villanoviennes orientalisantes et protoétrusques de Bologne aux VII^e et VI^e siècles avant notre ère. Il semble que les Gaulois aient particulièrement apprécié le vin traité à la poix (Columelle, XII, 23, 1-3, à propos des Allobroges; voir DUVAL, 27, p. 350) et Strabon (V, 1, 12) décrit pour la Cisalpine les cuves enduites de poix où on le laissait fermenter: il les dit "aussi grandes que des maisons" et l'on entendra non pas les immeubles de Rome, mais les maisons rurales, ou mieux encore les grandes cabanes à usage d'habitation ou de grange. Les Gaulois, de même qu'ils l'ont fait dans d'autres régions (notamment en Champagne, HUBERT, 19, p. 15) ont pu introduire en Cisalpine des méthodes de culture qui leur étaient propres et un outillage agricole nouveau (CARCOPINO, 11, p. 233). Toutefois il ne semble pas qu'ils aient conquis de nouveaux champs: lorsqu'il est possible de superposer la carte des découvertes archéologiques gauloises à celle des époques antérieures (c'est notamment le cas pour l'Emilie et la Romagne, SCARANI, 85), on constate qu'ils se sont généralement cantonnés dans les mêmes espaces ruraux que leurs prédécesseurs (ce qui n'implique nullement une con-

tinuité dans les structures générales de l'habitat). C'est le signe que l'agriculture italique et étrusque a continué de peser lourd dans leur économie.

La forêt était une autre richesse de la Cisalpine que l'on ne soupçonne plus aujourd'hui. L'existence des nombreuses fabriques de poix que mentionne Strabon (*ibid.*) est le signe d'une forêt de résineux méthodiquement exploitée dans les vallées alpines. Mais la plaine elle-même, à la différence du paysage actuel, était très fortement boisée. La plus vaste de ses forêts était la *Silva Litana*. Tite-Live nous apprend (XXXIV, 22, 1) que son nom était gaulois et signifiait *Magna*, "La Grande" (EVANS, 222, p. 216). Sa localisation précise nous reste inconnue, mais elle s'étendait sans doute de Modène en direction du Pô (ci-dessus, p. 49). Dans ces forêts les chênes étaient très nombreux, au point que l'abondance de leurs glands avait permis le développement d'un élevage du porc, sans doute par grands troupeaux parqués dans des enclos mobiles en sous-bois. La viande de porc constituait en tout cas une part importante de l'alimentation carnée (PEYRE, 140, p. 260, note 28) et approvisionnait les marchés locaux. Mais selon Varron (*R.R.*, II, 4, 11), qui cite ici encore Caton, 3 à 4.000 quartiers de porcs étaient exportés annuellement dans tout le reste de la Péninsule. Cette notice est d'un grand intérêt. De même que pour la poix, elle atteste l'existence d'une activité de transformation (celle des salaisons, selon toute probabilité) et celle d'un commerce actif et exportateur, toutes les deux liées à la production d'un secteur spécialisé de l'agriculture. L'organisation d'un commerce de ce genre réduit à néant l'argument quelque peu hâtif selon lequel le bon marché des denrées d'alimentation en Cisalpine aurait été dû à la difficulté d'exporter leurs surplus (PEDECH, 26, p. 54, note 1).

Il existait également d'autres formes d'élevage, qui n'étaient pas destinées à produire de la viande d'alimentation. C'était le cas de l'élevage du mouton, qui avait pour but une production massive et diversifiée de la laine. Selon Strabon (*ibid.*), la plus fine venait de la région de Modène; les Insubres et les Ligures fournissaient la plus grossière, que l'on exportait et qui habillait presque tous les esclaves d'Italie; la région de Padoue fournissait les qualités moyennes servant à tisser les couvertures et les tapis. Dans ce domaine aussi fonctionnait donc un vaste réseau commercial chargé d'exporter la production d'un autre secteur agricole. L'obtention de trois qualités de laine, à peu près uniformément différenciées, que l'organisation du réseau exportateur conditionnait aussi en partie, nécessitait un choix régional délibéré des espèces ovines. Une telle spécialisation, simple affaire de traditions à l'origine, pouvait avoir acquis certains caractères d'une planification régionale avec la mise en place des circuits commerciaux romains. L'élevage des chevaux, lui aussi très prospère, semble avoir constitué un domaine très particulier de l'activité agricole. Il était pratiqué depuis longtemps par les Vénètes (Strabon, V, 1, 4 et 9) et il était également en honneur auprès des Gaulois: Pline nous apprend (III, 123), que le nom de la colonie fondée sur le territoire des Salasses, *Eponedia*, signifiait en langue gauloise "le bon dresseur de chevaux" ou "le bon écuyer" (EVANS, 222, p. 90). En outre, au triomphe du consul P. Cornelius sur les Boïens, célébré à Rome en 191, figuraient selon Valerius Antias 1.230 chevaux (Tite-Live, XXXVI, 38, 6), qui accompagnaient dans le cortège les captifs d'origine noble ("cum captivis nobilibus equorum quoque captorum gregem traduxit", *Ibid.*, 40, 12). On peut supposer que l'élevage des chevaux était un privilège traditionnel de l'aristocratie, à la fois signe de caste et activité économique spécialisée.

L'agriculture cisalpine conservera sans de trop profonds changements au moins jusqu'à la fin du Ier siècle après J.-C. la forme qu'elle a prise dans le courant du IIe siècle avant notre ère (CHILVER, 254, chap. 8). Deux facteurs antagonistes, mais équilibrants, y avaient alors condition-

né l'organisation des exploitations rurales (ID., p. 147). Le premier avait joué pour les terres fertiles de la plaine: les centuriations les avaient attribuées par petits lots aux colons que la conquête venait d'implanter. Cette assignation créait un cadre économique solide et homogène, où se développa un ensemble prospère de très petites exploitations familiales (TOZZI, 323). La Cisalpine se trouva de ce fait engagée dans une évolution contraire à celle qui se développait déjà dans le reste de l'Italie, où les grands domaines ruraux, les *latifundia*, absorbaient et faisaient disparaître dans leur immensité toute forme voisine de petite exploitation agricole (CHILVER, *ibid.*). L'une des causes de la paupérisation dans le reste de l'Italie fut donc épargnée à la Cisalpine, non point par politique prévoyante du Sénat, mais par simple nécessité stratégique de maintenir sur place, immédiatement mobilisables, les effectifs de quelques légions. Le bénéfice de cette organisation, d'abord réservé aux colonies romaines et latines, fut probablement aussi au moins partiellement étendu, à partir de 89, aux tribus et aux peuplades qui reçurent alors le *ius Latii*. Mais à côté des centuriations et à la périphérie des zones de plaine où elles étaient mises en place, on vit également se créer (ou réapparaître ?) des domaines relativement importants, mais cependant moins vastes que les *latifundia* italiens. Ils se développèrent dans les régions montagneuses, comme l'Apennin liguro-émilien, où la culture des parcelles les plus fertiles restait d'un bon rapport et où les forêts et les pâturages de basse et moyenne altitude favorisaient l'élevage de grands troupeaux (ID., p. 148). Le domaine des Saserna, agronomes étrusques romanisés de la fin du IIe siècle, avec sa superficie évaluée à une cinquantaine d'hectares environ, pourrait avoir été l'une de ces propriétés (HEURGON, 31, p. XXXVIII et 115; et 137, p. 142). Rien ne prouve qu'il ne s'agisse pas de la survivance d'un domaine étrusque constitué avant la conquête gauloise, auquel la conquête romaine permettait de rendre sa prospérité. Il était probablement situé dans la région de Plaisance, ou près de Velleia, éventuellement même en Piémont, en tout cas près de l'*ager Ligusculus Montanus* (Varron, *R.R.*, I, 18, 6; HEURGON, 31, p. 143, note 7). Comme on le sait, ces grands domaines regroupaient un ensemble d'activités qui dépassaient très largement le cadre proprement dit de l'agriculture: on procédait en effet à l'exploitation de toutes les ressources qui se rencontraient sur le territoire de la propriété. Carrières d'argile (et fabrication de la vaisselle communément utilisée), carrières de pierre (avec équipes de tailleurs et de sculpteurs) ou de sable, mines même étaient énumérées par les Saserna dans le traité d'agronomie qu'ils avaient écrit sur le travail saisonnier dans un tel domaine (Varron, *R.R.*, I, 2, 22). Ce dernier constituait en fait une petite unité économique autonome, pouvant vivre de ses seules ressources en circuit fermé. Nous ignorons si l'aristocratie gauloise transpadane, pendant le IIe siècle où le *foedus* imposé par Rome lui conservait ses privilèges et une certaine autonomie interne, avait développé dans ses fiefs ruraux des domaines conçus sur un modèle identique. Nous ignorons également la manière dont était exploitée la forêt dans les régions de plaine: la très grande étendue des espaces boisés et l'élevage extensif qu'ils permettaient pouvaient favoriser la constitution des *latifundia*. Les structures agraires de la Cisalpine conservèrent en tout cas une certaine variété même après l'unification imposée par la conquête romaine, tant par l'effet des contraintes géographiques elles-mêmes que par la survivance locale, malheureusement peu connue, d'un héritage agraire préromain.

LA MÉTALLURGIE

A la fin du IVe siècle et au début du IIIe, la Cisalpine avait une métallurgie certainement aussi florissante que l'était celle du reste de l'Europe celtique. Ses forgerons et ses chaudronniers y appliquaient les mêmes procédés de travail des métaux et avaient recours aux mêmes motifs décoratifs. C'est le moment où est épanouie dans l'art celtique une mode que les archéologues ont baptisée



FIG. 5

Fourreau d'épée de Filottrano

Tombe 22 de S. Paolino di Filottrano (BAUMGARTEL, 92). Longueur totale du fourreau: 0,675 m. Sa face postérieure est en fer, sa face antérieure en bronze, et l'ornementation y a été obtenue au repoussé (MEGAW, 157, n° 137; DUVAL, 160, p. 83). Le motif couvrant (par assemblages tête-bêche répétés), est une interprétation celtique (dont les figures 6 et 7 présentent d'autres variantes) des palmettes méditerranéennes appariées, elles-mêmes assemblées tête-bêche et reliées par une tige de rinceau. Date d'après le style: seconde moitié du IV^e siècle.



FIG. 6

Décoration du fourreau d'épée de
Moscano di Fabriano

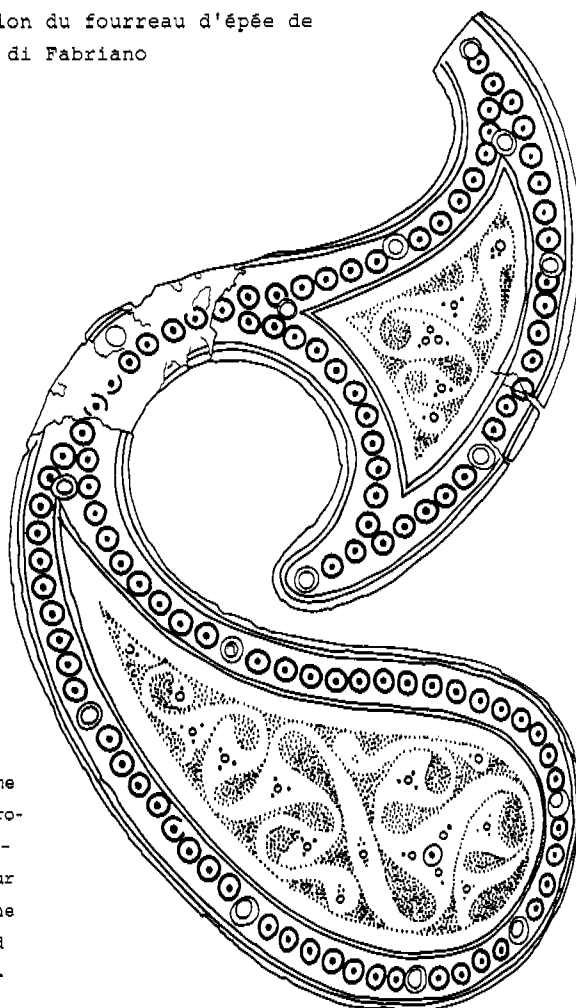


De même que Filottrano, Moscano di Fabriano appartient à l'ancien territoire des Sénons. La tombe où se trouvait l'épée contenait aussi de la céramique attique du 3^e quart du IV^e siècle, ce qui fournit un repère chronologique précis sur le moment où cette ornementation, caractéristique du style dit de Waldalgesheim (p. 77) a été en vogue auprès des Gaulois (FREY, 96). Sur le rôle que la Cisalpine a pu jouer dans son développement, voir KRUTA, 167 et 302.

FIG. 7

Applique ornementale de (?) Comacchio

Bronze; dimension max.: 0,125 m. Retrouvée à Rome dans le commerce d'antiquités et vendue comme provenant de Comacchio (ancien territoire des Lingons). Cette applique, faite pour être clouée sur une surface courbe, ornait sans doute à l'origine un récipient de bois. Le décor apparaît sur fond amati, les cercles pointés étant obtenus par estampage (MEGAW, 157, n° 117).



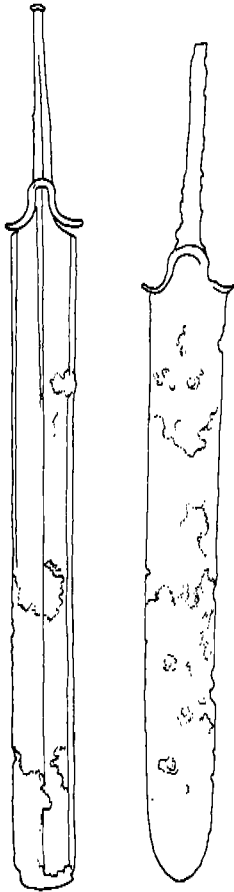


FIG. 8

Epées de Sanzeno nell'Anaunia

Celle de gauche, dans son fourreau, est longue de 0,625 m; celle de droite, de 0,585 m. La garniture de la poignée est perdue. Ces armes ont été retrouvées dans la couche archéologique de l'habitat antique. D'après leur typologie (pointe entièrement camarde, croisière en forme de cloche très marquée), elles appartiennent au type La Tène III et datent de la dernière époque d'existence de l'habitat (fin du III^e siècle). Voir FOGOLARI, 98, p. 286, n° 79 et 80; et 120, pl. 101.

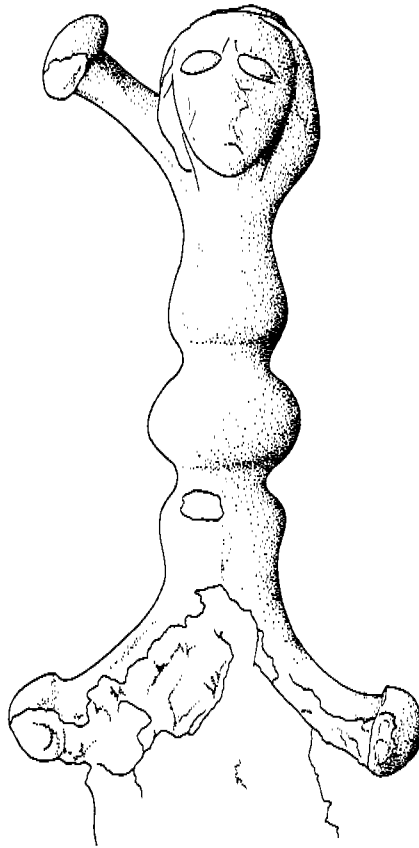


FIG. 9

Poignée de l'épée de Malnate (Varese)

Cette poignée, en bronze, appartient au type dit anthropoïde (le pommeau est modelé en forme de tête humaine et les antennes évoquent l'image des bras et des jambes écartés). La mode s'en répand au I^{er} siècle avant J.-C. (NEGRONI CATAACCHIO, 64, pl. 175; DE-CHELETTE, 5, p. 1139; DUVAL, 160, p. 182).

FIG. 10

Fibule de bronze, Remedello (Brescia)

VANNACI LUNAZZI, 76, pl. 21 (tombe 16, p. 22).

Longueur: 6,9 cm. L'appendice, replié jusqu'à toucher le sommet de l'arc, lui est attaché par une bague formant perle (type La Tène II).

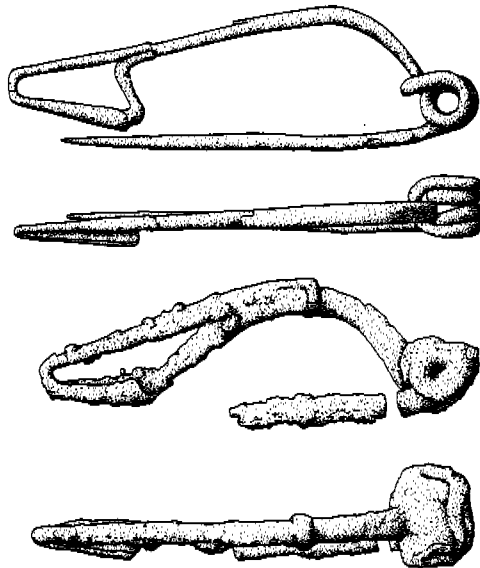
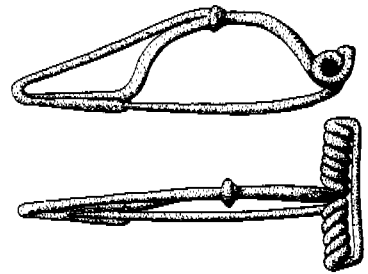


FIG. 11

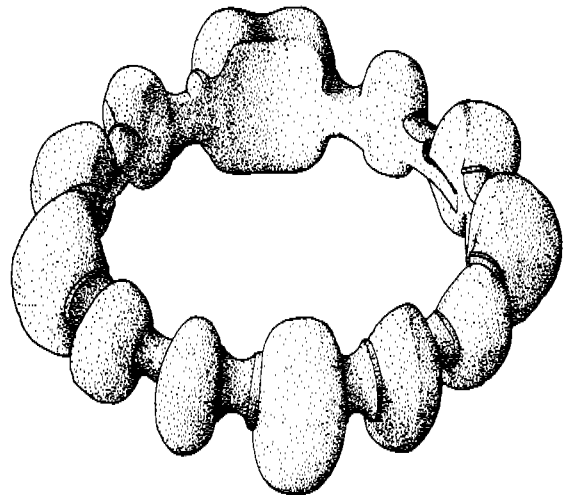
Ca' di Marco (Brescia), tombe 6

EAD., 76, pl. 43 (tombe 6, p. 30). a) Bronze, longueur: 9,2 cm. L'extrémité de l'arc est repliée à l'intérieur et soudée par martelage, formant un étrier triangulaire ajouré de type La Tène III (mais le vrai type de cette forme est obtenu directement par moulage). b) Fer, en mauvais état de conservation; longueur: 8 cm. L'appendice est replié jusqu'au sommet de l'arc autour duquel il est bague par martelage. Type La Tène II. Les trois fibules des figures 10 et 11 représentent une production très commune et abondante, largement diffusée dans toutes les régions de l'Europe gauloise.

FIG. 12

Bracelet de bronze de la région de Milan

NEGRONI CATACCHIO, 64, pl. 176 et p. 352. Découverte sporadique de Gallinazza (Lodi). Fonte à la cire perdue (ce qui signifie que l'intérieur du bracelet n'est pas de bronze massif, mais comporte une âme d'autre matière, en sable ou argile). Articulation à charnière et clavette, partiellement visible à droite. Composition faisant alterner régulièrement (2-1) les petites et les grosses olives. Le gros cabochon d'où part la composition paraît résulter de la fusion de deux grosses olives. Style plastique tardif (IIIe siècle ?).



(FIG. 13, 14, 15, 16)

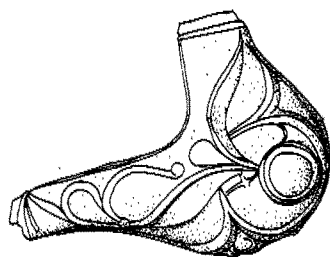


FIG. 13
Askos de Castiglione delle Stiviere
JACOBSTHAL, 156, n° 398; dimension max.:
0,18 m. Bronze travaillé au repoussé.
Chronologie incertaine: fin IIIe-Ier s.

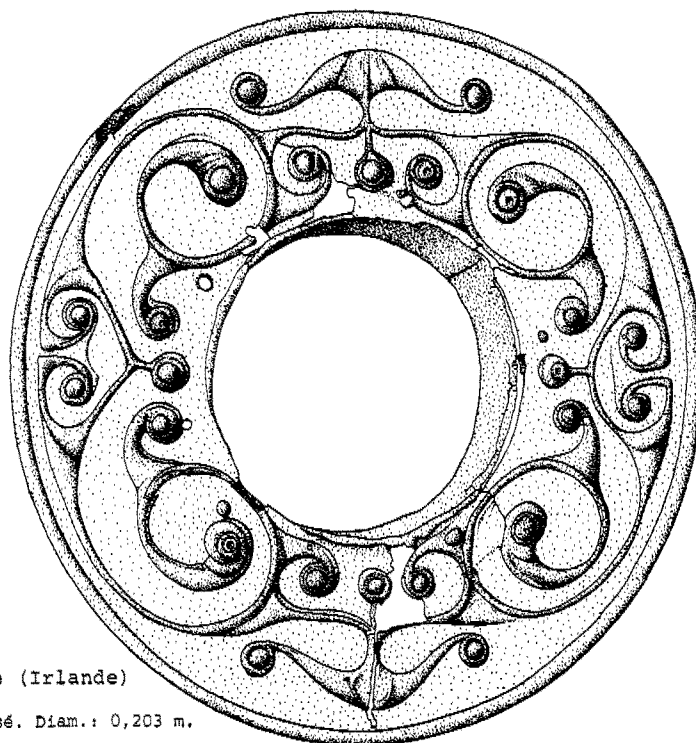


FIG. 14
Pavillon de trompette de Lough-na-Shade (Irlande)
DUVAL, 160, p. 160. Bronze travaillé au repoussé. Diam.: 0,203 m.

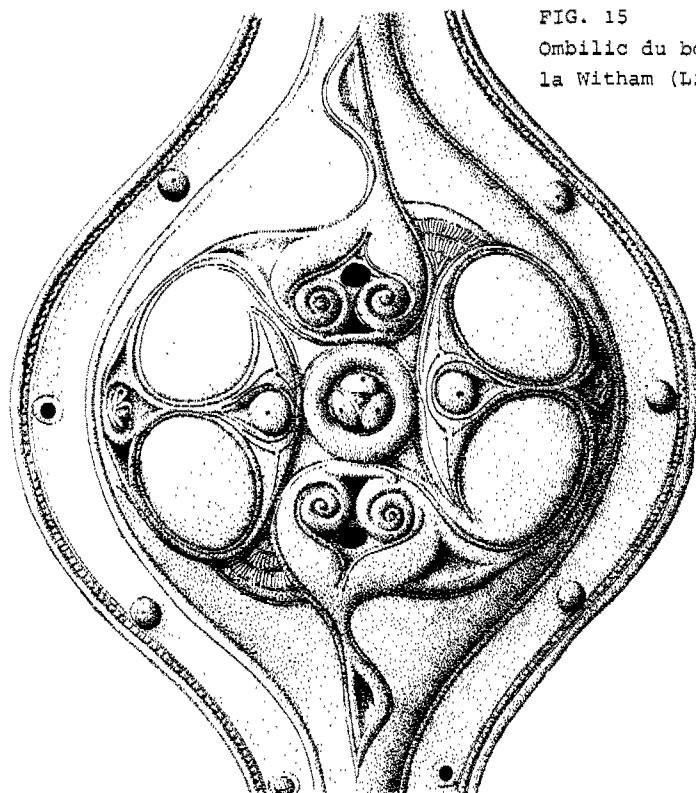


FIG. 15
Ombilic du bouclier de
la Witham (Lincolnshire)
DUVAL, 160, p. 147;
MEGAW, 157, n° 252.
Diamètre: 0,14 m.
Bronze travaillé
au repoussé et
rehaussé d'émaux.
Chronologie in-
certaine (IIe s. ?).

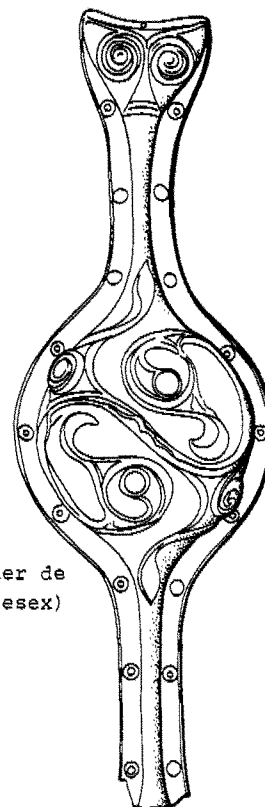


FIG. 16
Ombilic du bouclier de
Wandsworth (Middlesex)

MEGAW, 157, n° 255;
JOPE, 159, p. 172.
Bronze travaillé au
repoussé. Hauteur
totale: 0,38 m.

"style de Waldaigesheim", d'après le nom d'une petite localité du Palatinat Rhénan où une très riche tombe celtique a restitué de nombreux objets ornés conformément à cette mode (JACOBSTHAL, 156, p. 94 et 135; FREY, 159, p. 152; DUVAL, 160, p. 83). L'ornementation qui constitue ce style est inspirée des décors végétaux en vogue dans le monde méditerranéen (palmettes, fleurs de lotus et rinceaux notamment). Savante et rigoureuse dans sa dissymétrie, pour ce qui concerne la composition d'ensemble des décors, elle admet une très grande fantaisie dans l'interprétation formelle des motifs particuliers et dans la combinaison de leurs formes. La Cisalpine n'a rien ignoré de ces formules décoratives proprement celtiques. Le plus beau fourreau d'épée du monde celtique est sans doute celui de Filottrano (tombe XXII, voir ici la fig. 5; BAUMGÄRTEL, 92, p. 266 et pl. 30; DUVAL, 160, p. 83 et 250): le décor couvrant et continu de sa face antérieure, faite dans une lamelle de bronze travaillée au repoussé, est obtenu par répétition et enchaînement d'un seul motif apparenté à l'entrelac. On le retrouve en dimensions réduites et avec des variantes d'enchaînement sur des fibules de Münsingen et de Rickenbach, en Suisse (KRUTA, 169, p. 30 et 32). L'ornementation d'un autre fourreau d'épée du territoire des Sénons, celui de Moscano di Fabriano (fig. 6; FREY, 96), présente elle-même d'étroites parentés avec celle de quelques autres fourreaux celtiques, un de Larchant, en Seine-et-Marne, un autre de Liter, en Hongrie (DUVAL et KRUTA, 167, p. 66), de même qu'avec le décor peint de certains très beaux vases en terre-cuite de la Marne (DUVAL, 160, p. 73). La Cisalpine a encore fourni quelques exemplaires très connus de décors dans le style de Waldaigesheim (un torque en or à Filottrano, tombe 2, voir DE NAVARRO, 251, vol. I, p. 314; une applique en bronze provenant peut-être de Comacchio, voir fig. 7, MEGAW, 157, n° 117), et, à cet égard, elle constitue bien une sorte de province de l'Europe celtique.

Du III^e au I^{er} siècles, l'évolution des techniques et des modes imputables à un artisanat celtique continue de s'y faire en synchronisme avec le reste de l'Europe. Les épées, que les guerriers se mettent à porter suspendues à de grosses chaînes en fer, deviennent plus longues, de pointe moins acérée et la bouterolle de leur fourreau se simplifie (DE NAVARRO, 251, I, p. 315 et II, pl. 118, pour une épée de Ceretolo, en province de Bologne, datant du début du II^e siècle; KRUTA POPPI, 89, pour les épées de Marzabotto, qui sont antérieures à 250). Au I^{er} siècle se répand la mode des glaives à poignée anthropoïde, dont le pommeau en boule est modelé avec les traits d'une tête humaine (fig. 9, épée de la région de Varese, NEGRONI CATACCIO, 64, pl. 175). Les forgerons gaulois savent alors fabriquer des lames longues et larges, désormais entièrement camardes (épées de Sanzeno nell'Anaunia, fig. 8 et FOGOLARI, 120, pl. 101; d'Esino Lario, dans la région de Côme, BERTOLONE, 65, p. 19; d'Ornavasso, GRAUE, 111, pl. 11, 22, 25 etc...), dont le métal présente une composition à peu près comparable à celle d'un acier moderne courant (STORTI et MARIANI, 247; REGGIORI et GARINO, 248). De telles lames possèdent dès lors les propriétés mécaniques de rigidité et de dureté qui garantissent leur efficacité et leur bonne tenue au combat. Or on sait que Polybe (II, 33, 2-3) a fait aux épées cisalpines de la fin du III^e siècle la réputation d'une très médiocre qualité: s'il faut l'en croire, elles se seraient émoussées dès le premier coup, faussées sur leur longueur et sur leur largeur, et il aurait fallu les redresser avec le pied avant de poursuivre le combat. Les commentateurs ont récusé le bien-fondé de ce témoignage et ont cherché des explications ingénieuses destinées à expliquer comment Polybe avait pu être abusé (on en trouvera l'exposé auprès de WALBANK, 22, p. 209). Mais il est difficile de s'affranchir tout à fait des conclusions récentes auxquelles ont abouti divers examens technologiques appliqués à un grand nombre d'épées celtiques. L'analyse du métal des épées anciennes (époque de La Tène I) a montré que l'emploi du fer carburé (qui donne à la lame sa rigidité et sa dureté) y était mal maîtrisé, de sorte que seul un forgeage très habile et très savant parvenait à compenser les défaillances mécaniques (FRANCE-LANORD, 249, p. 318; LEONI, 252, p. 123). Il est possible qu'à la fin du III^e siècle des défaillances fortuites

aient encore été assez fréquentes pour donner naissance à la mauvaise réputation que Polybe nous a transmise en l'amplifiant, mais sans en inventer l'authenticité. Par contre il est aisé de vérifier les progrès accomplis par la métallurgie gauloise au II^e siècle, puisque les épées tardives ne présentent plus du tout de semblables défauts.

Dans l'artisanat du bronze, deux grandes catégories de productions se développent simultanément à partir du milieu du III^e siècle. Il existe une production abondante, stéréotypée et probablement bon marché, d'objets courants et monotones, comme le sont, par exemple, les fibules des types La Tène II et III lorsqu'on a affaire aux exemplaires communs, sans aucun ornement ou très sommairement décorés (comme HODSON, 155, pl. 87, pour Münsingen, tombe 184; ou BREN, *Acta Musei Nationalis Pragae*, 18, 1964, p. 195-289, pour les *oppida* de Tchécoslovaquie). Cette production commune existe en Cisalpine, et non seulement dans les centres actifs au temps de l'hégémonie romaine, comme Ornavasso, mais très largement diffusée jusque dans les petites communautés rurales de la Transpadane (fig. 10-12; VANNACCI LUNAZZI, 76, pl. 6, 11, 21, 22, 30, 36, 43, 44, 50). A côté de ces objets qui proviennent d'une véritable fabrication en grande série, il apparaît une nouvelle série de produits très soignés, qui substituent progressivement une mode diverse au style de Waldalgesheim. Cette mode nouvelle a été nommée "style plastique" par les archéologues (JACOBSTHAL, 156, p. 97) et elle va connaître une très longue et très large fortune. Elle représente l'âge d'or des artisans bronziers celtiques, qui travaillent à créer des objets de parure raffinés (fibules et, surtout, bracelets) ainsi que diverses catégories de pièces à usage à la fois fonctionnel et ornemental, comme les attaches d'anses, pour les plats, seaux ou chaudrons, et les passe-guides que l'on fixe ensuite sur la caisse des chars. Le style plastique délaisse les tracés complexes des arabesques végétales et remet à l'honneur des motifs simples, de nouveau géométrisés, mais qui tirent parti d'une exubérante combinaison des reliefs et des volumes. On assiste alors à une délirante floraison d'oves, de bourgeonnements, de protubérances, de triscèles avec boules et branches gonflées, de spires en épais cordons, qui se répètent ou s'entremêlent (DUVAL, 160, p. 97; KRUTA, 158, p. 45). C'est la fonte du bronze à la cire perdue qui permet ces créations fantaisistes et baroques. La Cisalpine connaît elle aussi cette mode. On y rencontre des bracelets à oves, ou à olives irrégulièrement calibrées (fig. 12; NEGRONI CATACCIO, 64, pl. 176, du Milanais), à oves creux (KRUTA POPPI, 89, p. 359, de Marzabotto) ou à nodosités inégales alternées (136, p. 400, n° 1249 et pl. 156, d'Este). Mais on n'y rencontre cependant aucun échantillon des productions les meilleures. Le style plastique cisalpin est sage, et même terne, il n'a ni la verve ni l'imagination débridée qui le caractérisent ailleurs dans le monde celtique. C'est peut-être la conséquence des guerres qui se succèdent presque sans interruption dès le début de la seconde moitié du III^e siècle, et l'effet des progrès vite accomplis par la romanisation (en comparaison, voir 60, p. 57, n° 136; p. 58, n° 135; p. 59, n° 137).

La présence en Cisalpine de productions très soignées des artisanats celtiques a toujours soulevé le problème de leur éventuelle importation à partir de quelque autre région de la Celtique transalpine. On le rencontre pour les productions du IV^e siècle, qui sont moins nombreuses en Cisalpine que dans le domaine transalpin: la Cisalpine, parce que fortement étrusquée, a été jugée une province "stérile" de l'art celtique (JACOBSTHAL, 156, p. 154) et tout ce qui lui appartient y serait à considérer comme une importation (de bons arguments contre cette opinion sont développés par DUVAL et KRUTA, 167; KRUTA, 169 et 302). Mais le même problème se pose avec plus de gravité encore à partir du II^e siècle, parce qu'il est lié dès lors à celui de la survie des artisanats gaulois régionaux, confrontés à la pression des produits venant des ateliers romains ou romanisés du reste de la Péninsule ou des colonies implantées dans la Cisalpine elle-même. Deux exemples précis permettront d'en mesurer la complexité.

Le premier est celui de l'*askos* (?) de bronze en forme d'oiseau (fig. 13) provenant d'une tombe à inhumation de Castiglione delle Stiviere, près du Lac de Garde, chez les Cénomans (JACOBSTHAL, 156, n° 398, p. 110 et 145, pl. 201). Sa chronologie demeure incertaine. Il était accompagné dans la tombe par des objets étrusques en bronze que l'on date du IIIe siècle avant J. C.: peut-être leur est-il contemporain (ce qu'admet JOPE, 159). Mais ses caractères stylistiques et les confrontations qu'ils appellent dans l'ensemble du monde celtique semblent impliquer une date plus basse, IIe-Ier siècles avant J.-C., qui paraît préférable à P. Jacobsthal. A partir de là plusieurs interprétations peuvent être retenues. Si l'*askos* est du IIIe siècle (A): c'est la production d'un atelier cénoman, où est appliquée une technique particulière du repoussé, donnant un relief à très vives arêtes, qui se développe dans la Celtique transalpine à partir de la fin du IVe siècle (JOPE, p. 170), et on peut y voir un modèle de l'ornementation qui fleurit tout particulièrement dans la Celtique insulaire (Iles Britanniques) aux IIe-Ier siècles: voir notamment les boucliers de Wandswoth et de Witham, fig. 15-16 (DUVAL, 160, p. 203 et MEGAW, 157, n° 247 et 255), ou le pavillon de trompette de Lough-na-Shade (Irlande du Nord), fig. 14 (MEGAW, n° 246). La chronologie qui supporte cette hypothèse suppose 1) que l'*askos* est une production de la Transpadane préromaine, avec l'idée implicite que la conquête romaine a fait disparaître ensuite tout artisanat indépendant capable de créer des objets de ce genre; 2) que le mobilier d'accompagnement fournit un repère chronologique indiscutable. Si l'*askos* est des IIe-Ier siècles: (B) c'est la production d'un atelier cénoman travaillant conformément à la mode celtique contemporaine, notamment celle qui inspire l'ornementation dans la Celtique insulaire. On soulignera, à cet égard, la présence d'un trésor complet de drachmes padanes (voir ci-dessous p. 100) près de Penzance, à la pointe sud-ouest de la Grande-Bretagne (ALLEN, 202; PAUTASSO, 206, p. 80); ce trésor, daté de la seconde moitié du IIe siècle, atteste l'existence de liaisons commerciales directes avec la Cisalpine; (C) en fonction de ces liaisons, l'*askos* pourrait avoir été importé de la Celtique insulaire; mais il peut tout aussi bien être arrivé d'une autre partie de la Celtique transalpine. De ces trois hypothèses, la première (A) est appuyée sur une chronologie qui tient compte d'un ensemble clos, le mobilier de la tombe. Toutefois, pour qu'une telle chronologie soit préférable à celle qui prend en considération la typologie de l'ornementation celtique, il faudrait qu'elle soit elle-même fondée de manière absolue: or la datation des productions étrusques tardives repose elle aussi sur des critères typologiques, et la question en est toujours au même point d'incertitude qu'au début de l'examen.

Le second exemple est celui des phalères d'argent de Manerbio (prov. de Brescia), des disques ayant fait partie d'un luxueux harnachement de cheval (fig. 17; DUVAL, 160, p. 181) et reliés entre eux par des chaînettes elles-mêmes en argent. Il s'agit ici encore d'un travail au repoussé. Autour d'un *umbo* lisse ou orné d'un triscèle (60, p. 112), ces phalères portent sur leur périphérie un cercle de visages humains présentant tous la même expression et le même traitement stylistique. Ces phalères ont été pendant longtemps datées à tort du IIIe siècle; mais une récente étude stylistique, rigoureuse et convaincante, a permis de les replacer dans le cadre des productions du Ier siècle (KRUTA, 74). Dans cette même étude, V. Kruta a proposé de voir dans ces phalères des importations d'Europe Centrale peut-être d'origine boïenne, en appuyant cette hypothèse sur la typologie des chaînettes, sur l'identité des masques de Manerbio et de ceux que l'on trouve sur des monnaies celtiques de Hongrie à la même époque (fig. 18; DUVAL, 160, p. 270, n° 386), enfin sur le fait que le poids des phalères peut être considéré comme un multiple du poids moyen de ces mêmes monnaies: un certain nombre de celles-ci auraient donc été fondues pour fabriquer les phalères. Cette argumentation ingénieuse mérite discussion. L'argument du poids moyen (c'est-à-dire une donnée statistique) doit être écarté: il n'est pas douteux que l'on parvienne à obtenir avec précision le poids des phalères en additionnant, par exemple, le

poids individuel d'un certain nombre de drachmes padanes en argent (plusieurs milliers proviennent d'une autre découverte de Manerbio, PAUTASSO, 206, p. 70). Aucune analyse n'a été faite sur les phalères: rien n'est connu de leur titre ni des traces présentes dans leur composition. Leur provenance reste donc affaire d'hypothèses. Leurs masques rencontrent d'excellentes comparaisons ailleurs qu'en Hongrie. Ceux de Welwyn (fig. 20) ont des caractères stylistiques identiques (DUVAL, 160, p. 184; MEGAW, 157, n° 230). Mêmes similitudes avec les masques du linteau de Nages (fig. 21) et les bustes d'une stèle républicaine de Pesaro (fig. 19, SUSINI, 267, p. 160). Le masque de l'ornement d'applique de Manerbio (fig. 17 a), découvert avec les phalères, fournit de son côté un témoignage important. Ou bien sa coiffure comporte une longue mèche temporale en croissant, et la même particularité se retrouve alors à Pesaro comme à Nages. Ou bien il représente une tête de guerrier casqué, ce qui est plus probable, avec un casque à calotte lisse et appendice à bouton, partiellement conservé au sommet. Sur la bordure sont figurées des mèches de cheveux ou un bandeau torsadé, comme on en trouve un habituellement sur les casques à bouton (fig. 29). Ces représentations de casques sont fréquentes en Cisalpine orientale: casque du cavalier de Sanzeno (fig. 3), et, mieux encore, casque à calotte évasée en croissant d'une statuette de Lagole (FOGOLARI, 120, pl. 85, 1; BLANCK, 282, p. 583). Cette ornementation peut donc bien sortir d'un atelier local.

On ne doit pas, en tout cas, poser en principe de raisonnement chronologique l'hypothèse que les ateliers gaulois transpadans aient cessé toute activité après la soumission de leurs peuplades à Rome, au début du II^e siècle. La seule certitude paraît être qu'ils se sont appauvris et que les productions soignées ou très luxueuses, comme peuvent l'être, si on en retient l'hypothèse, celles de l'*aekoe* et des phalères, ne sont plus qu'un aspect sporadique de leur activité. A la périphérie de la Cisalpine, au contraire, l'artisanat du bronze demeure très florissant, en continuant d'avoir une production abondante et originale. C'est le cas du Tessin suisse d'une part, du Haut-Adige et du Trentin d'autre part. Les deux régions présentent entre elles de grandes analogies, qui révèlent des contacts commerciaux établis à l'extérieur de la Cisalpine. Le Tessin connaît à partir du III^e siècle une très belle production de fibules, où s'affirment les tendances particulières du style plastique (CRIVELLI, 107, pl. 8 et 9): très connues sont, en particulier, ces grosses fibules dont l'appendice à disque figure une tête casquée de guerrier surgissant au-dessus de son bouclier rond, tandis que l'arc se gonfle en une série de boules (fig. 22; MEGAW, 157, n° 200 et 201, II^e siècle). On trouve des modèles comparables dans le Trentin et le Haut-Adige (fig. 23-25; LAVIOSA ZAMBOTTI, 97), où leur mode s'attarde jusqu'au I^{er} siècle. La bourgade antique de Sanzeno nell'Anaunia (voir ci-dessus, p. 62) semble avoir été au centre d'une région où l'artisanat du bronze était très actif: il en provient notamment une très grosse fibule double (II^e-I^{er} siècle, fig. 26) qui est un exemplaire unique dans l'abondante production locale (FOGOLARI, 98, p. 311). A considérer l'exemple de ces deux régions limitrophes de la Cisalpine, où on chercherait vainement quoi que ce soit de comparable, il semble bien que l'hégémonie romaine ait repoussé sur sa périphérie les ateliers gaulois les plus prospères et les plus originaux, ou du moins ceux qui, par l'importance de leur production, ont les meilleures chances statistiques de ne pas avoir échappé à l'attention des archéologues et des collectionneurs. On peut voir là soit un effet de l'appauvrissement des Gaulois transpadans, privés d'une grande partie de leur autonomie politique, soit l'indice d'une modification de leurs goûts, désormais sollicités par les productions de la métallurgie romaine, dont les nécropoles d'Ornavasso nous fournissent un échantillonnage large et varié (GRAUE, 111, p. 21 et suiv.).

Le rôle joué dans l'économie cisalpine par l'exploitation des ressources minières nous demeure mal connu, malgré certaines mentions transmises par les historiens antiques et malgré les pros-

pections géologiques ou archéologiques (CHILVER, 254, p. 167; et, en général, R. J. Forbes, *Studies in ancient technology*, Leyde 1966, 2e éd., Vol. VII, p. 104). Il y avait des mines d'or en activité dans le Val d'Aoste (Strabon, IV, 6, 7), qui furent contrôlées par les Salasses jusqu'à la campagne romaine de 143. Celles de *Victimulae*, dont la localisation a été discutée (CHILVER, 254, p. 169) sont à identifier avec le site minier de Biella, près d'Ivrea (*Eporedia*). Deux mentions nous le confirment: Plin (N.H., XXXIII, 78) les situe sur le territoire de Verceil et un diplôme de 826 après J.-C., qui situe *Bugella* (Biella) "in pago Victimolense" permet d'identifier Biella à *Victimulae* (ID., *ibid.*). Selon Strabon (IV, 6, 12), Polybe rapportait qu'à son époque les Taurisques des Alpes orientales avaient découvert au-dessus d'Aquilée des mines d'or d'une grande richesse, dont l'exploitation se faisait à ciel ouvert et presque à la surface du sol. Aucune de nos sources antiques ne fait état de mines d'argent exploitées en Cisalpine, mais il en existe dans le Val d'Aoste en activité à l'époque impériale. Le rôle des minerais plus communs, fer et cuivre, bien que moins spectaculaire, fut cependant beaucoup plus important pour la métallurgie cisalpine. Un grand nombre de petits gisements de ces minerais existe un peu partout dans les vallées des Apennins et des Alpes (SICLI, 215; PENSA, 70; PREUSCHEN, 216), et nous avons une mention d'eux, pour le Val d'Aoste et pour les districts montagneux situés au-dessus de Brescia et de Bergame, auprès de Plin (N.H., XXXIV, 2-3; CHILVER, 254, p. 171). Ce sont eux qui ont permis le développement de la métallurgie préromaine. Dans le Trentin et le Haut-Adige, l'exploitation du minerai de cuivre était très prospère à la fin de l'Age du Bronze et un grand nombre de sites continuaient d'être en activité au second Age du Fer (PREUSCHEN, 216, p. 131-132 et 145). On y a observé deux catégories de faits qui pourraient sans doute être retenus comme significatifs pour d'autres régions de la Cisalpine. D'une part, les filons où les traces d'exploitation sont certaines sont ceux qui étaient desservis par une voie de passage facile et fréquentée (comme la Valsugana, dans le Trentin). D'autre part, l'implantation des grands centres d'artisanat métallurgique ne s'est pas faite nécessairement dans le proche voisinage des filons. C'est ce qui apparaît pour Sanzeno nell'Anaunia, localité autour de laquelle on ne trouve pas trace de minerai de cuivre, alors que l'artisanat du bronze, comme on l'a vu, semble y avoir été très florissant. Il faut donc supposer que l'activité métallurgique nécessitait, dans un certain nombre de régions, l'appoint d'un très important charroi: le minerai devait subir sur place un premier traitement qui l'enrichissait et rendait son transport plus rentable, et l'affinage pouvait ensuite être effectué sur les lieux mêmes de la production métallurgique (ID., p. 144). A partir de la fin du IIe siècle, il se peut que la production des petits gisements de minerai de fer soit devenue insuffisante en quantité ou en qualité. Le fer en provenance du Norique, ou les productions métallurgiques en provenance des forges du Norique, pénétrant en Cisalpine, soit en concurrence soit en complément des ressources locales. C'est du moins dans le Norique que les analyses métallographiques pratiquées sur des épées gauloises du Ier siècle (STORTI et MARIANI, 247; REGGIORI et GARINO, 248) invitent à localiser la provenance du métal utilisé dans leur fabrication.

LE CHARRONNAGE GAULOIS

Liée à la fois au travail du bois, qui fournissait le châssis, la caisse et l'ossature des roues du char, à celui du métal, qui servait à fabriquer les bandages des roues, les ceintures des moyeux et souvent les appliques décoratives fixées sur la caisse, liée aussi au travail des textiles et des cuirs, pour les bâches qui recouvraient la caisse, l'activité des charrons gaulois a dû connaître une belle prospérité en Cisalpine. Ce serait une erreur d'imaginer que l'introduction du char dans la Péninsule Italique ait été l'oeuvre des Gaulois: il y était depuis longtemps connu et son

(FIG. 17, 18, 19, 20, 21)

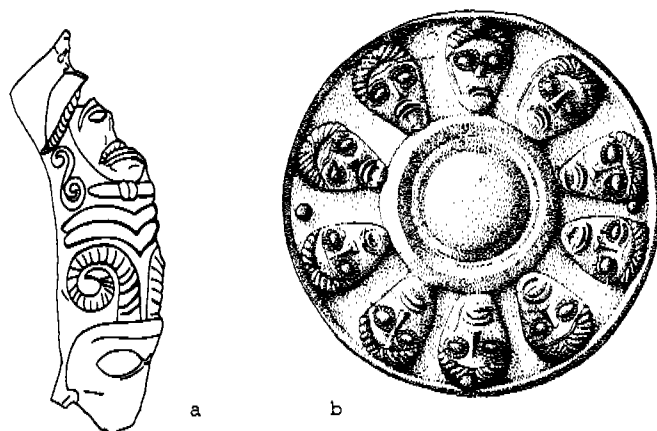


FIG. 17
Manerbio sul Mella (Brescia): a) ornement d'applique;
b) phalère de harnachement.
KRUTA, 74; MEGAW, 157, n° 204-206; DUVAL, 160, p. 181; 60, p. 112, et
n° 340. Argent travaillé au repoussé. a) haut de 0,102 m; b) diamètre
de 0,09 m.



FIG. 18
Monnaie de Hongrie
KRUTA, 74; DUVAL, 160,
p. 270, n° 386. Argent;
diamètre de 2,2 cm. De
la série dite "au masque"
(Gesichtstyp), fin du
Ier siècle avant J.-C.



FIG. 19
Relief de Pesaro
SUSINI, 267, p. 160.
Pierre calcaire ayant
probablement appartenu
à une stèle funéraire.
Date incertaine: sans
doute Ier s. avant J.-C.

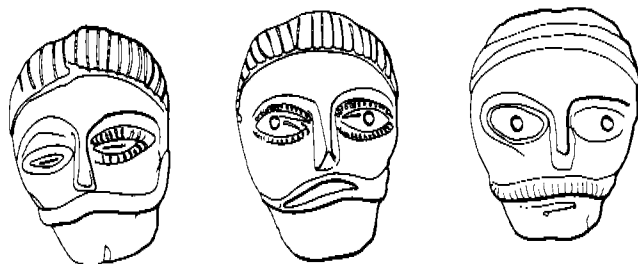


FIG. 20
Masques de Welwyn (Hertfordshire)
MEGAW, 157, n° 230; DUVAL, 160, p. 184. Bronze moulé. Haut.: 3,5 cm env.

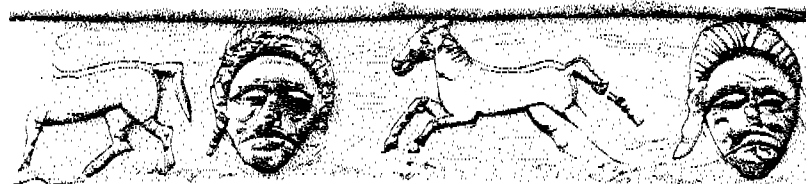
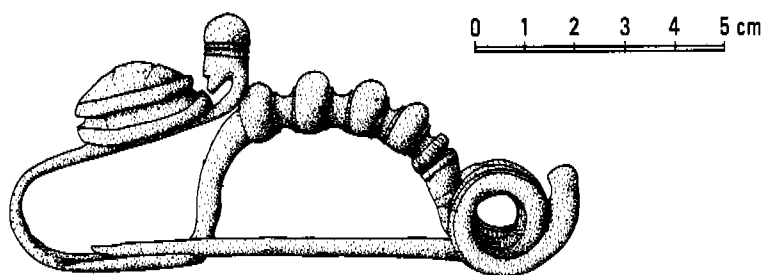


FIG. 21
Fragment de linteau du portique de Nages (Tarn)
BENOIT, 281, p. 48 et fig. 65; E. Espérandieu, *Recueil général des bas-
reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, I, Paris 1907, n° 515.

Le rapprochement de ces
figures montre la très
large diffusion des ca-
ractères stylistiques
communs à cette icono-
graphie du masque hu-
main. C'est un argu-
ment en faveur d'une
production régionale
à époque contemporaine.



(FIG. 22, 23, 24, 25)

FIG. 22

Fibule de Giubiasco (Tessin suisse)

Schweiz. Landesmuseum, Zürich

MEGAU, 157, n° 201. Bronze; long.: 11,4 cm.

Le disque de l'appendice est orné d'un gros cabochon en pâte de verre. L'ornementation plastique de l'arc est comparable à celle du bracelet de la fig. 12.

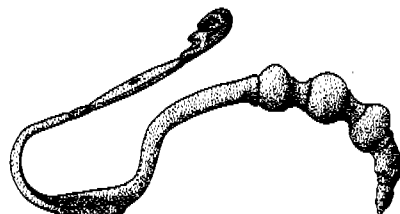


FIG. 23

Fibule de Mezzolombardo, Musée Provincial, Trente

Bronze. Long.: 7,9 cm. Fibule à double masque: la tête casquée de l'extrémité de l'appendice et le visage qui apparaît à la tête de l'arc, juste au-dessus du ressort.

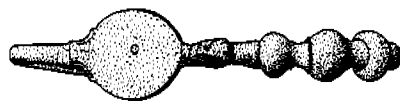


FIG. 24

Fibule de Cagno nell'Anaunia, Musée Provincial, Trente

Bronze. Long.: 8,5 cm. Exemplaire en bon état, qui a conservé, sur l'appendice, un cabochon en bronze travaillé au repoussé et riveté par le centre, dispositif de montage habituel sur cette catégorie de fibules. Il reste quelques maillons d'une chaînette fixant un pendentif ou unissant la fibule à une autre semblable.

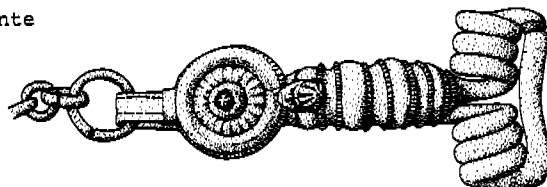
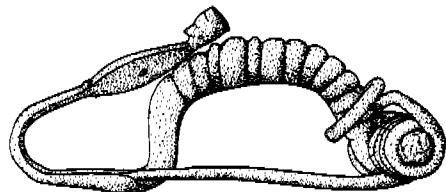


FIG. 25

Fibule de Vadena (Pfatten), Musée Civique de Bolzano

Bronze. Long.: 8,3 cm. La cupule ménagée dans la tête casquée était destinée à recevoir une incrustation (corail, pâte de verre ou ambre).



Les fibules réunies sur cette page appartiennent toutes au type La Tène I: appendice à disque replié jusque vers le sommet de l'arc, mais libre (c'est-à-dire non bagué autour de l'arc). Ce type est le plus ancien, mais il présente ici une variante tardive, généralement datée du IIIe siècle avant J.-C.

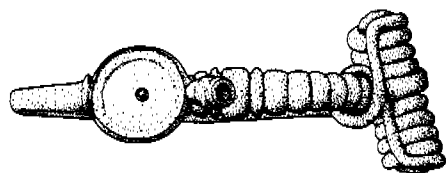
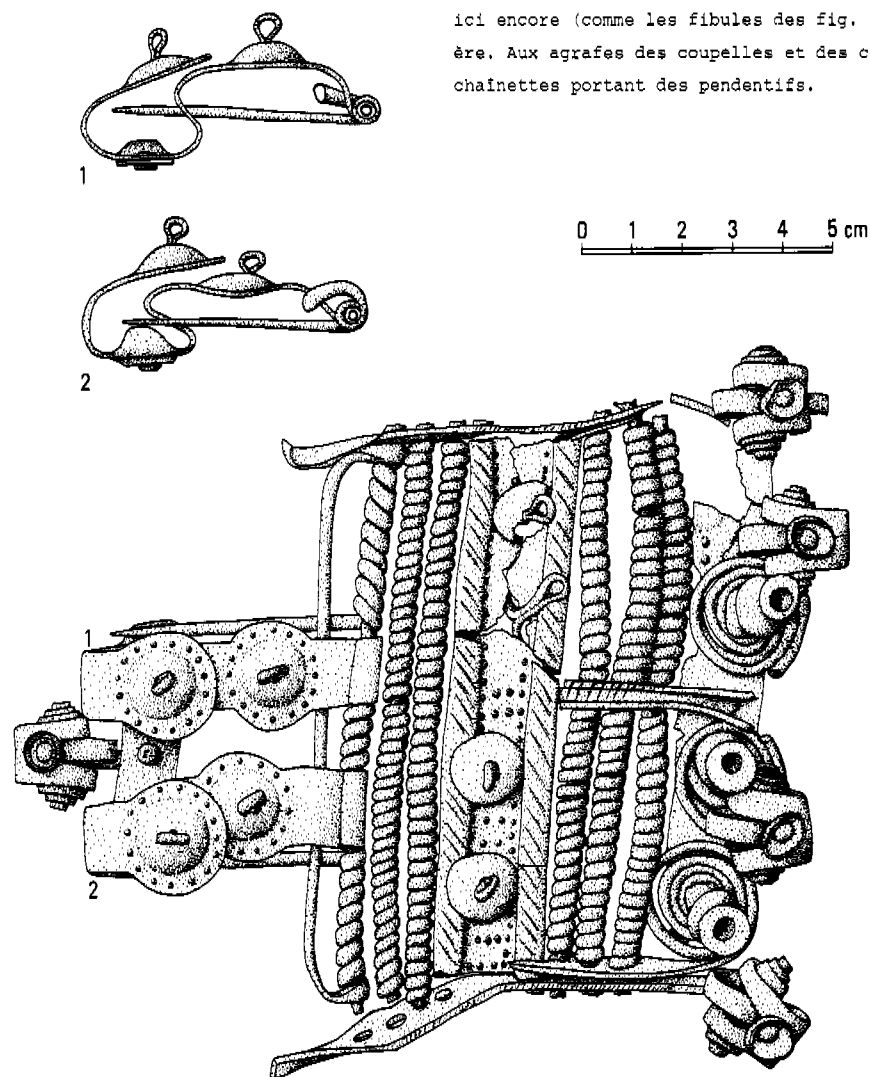


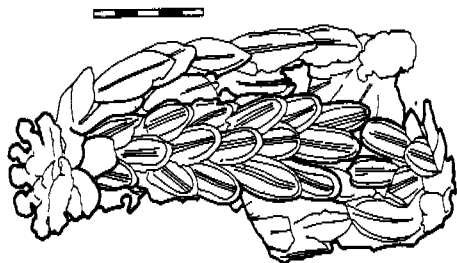
FIG. 26

Fibule de Sanzeno nell'Anaunia, Musée Provincial de Trente

FOGOLARI, 98, p. 275 (n° 64) et p. 311; *Restauri ed acquisizioni 1973-1978*, Provincia Autonoma di Trento, 1978, p. 44. Recueillie pendant les fouilles de 1950-1951, dans la pièce du groupe nord située en bordure de la limite de carrière (fig. 4, p. 61).

Fibule double, de forme et d'ornementation exceptionnelles, qui fait penser à une sorte de plaque pectorale. Un seul ressort, le premier à gauche, est fonctionnel. Abondante ornementation rapportée de cabochons coniques, de cupules, de spires et de lamelles enroulées sur elles-mêmes. Les deux fibules sont dans la tradition hallstattienne de l'arc et de l'appendice en forme de coupelles. Mais il s'agit d'un produit tardif, ici encore (comme les fibules des fig. 22 à 25) du II^e siècle avant notre ère. Aux agrafes des coupelles et des cabochons devaient être fixées des chaînettes portant des pendentifs.





(FIG. 27, 28, 29)

FIG. 27

Diadème funéraire en or, Bologne

PEYRE, 57, p. 175; SASSATELLI, 60, p. 119.
Tombe Benacci 953. A chaque extrémité, une rosette; sur le bandeau, garniture de feuilles soudées (en forme de feuilles d'olivier, modelées par estampage et découpées à l'emporte-pièce). Travail étrusque du plein III^e siècle.



FIG. 28

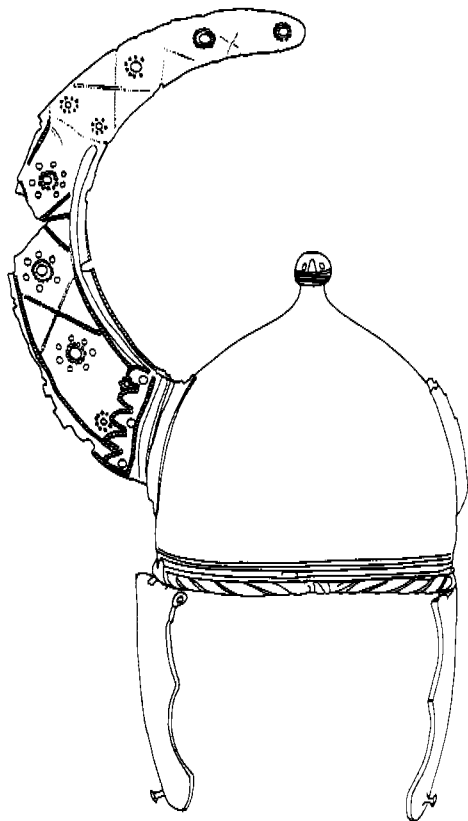
Tête (de Gaulois ?), Bologne

MORIGI GOVI, 60, p. 137. Calcaire de la région de Bologne, faisant penser qu'il s'agit d'une oeuvre locale. Tête votive ? appartenant au répertoire de l'iconographie triomphale diffusée par la propagande romaine pendant le II^e siècle avant J.-C. ?

FIG. 29

Casque de Borgo Taro (Berceto, prov. de Parme)

MANSUETTI, 83, pl. 76; COARELLI, 246, type C. La calotte, avec appendice terminal à bouton, est de fabrication étrusque. Les paragnathides (ou couvre-joues) sont montées sur charnière et pouvaient être levées. Deux cornes, à décoration géométrique obtenue au repoussé, ont été ajoutées après coup; celle de gauche n'est pas conservée.



(FIG. 30, 31)



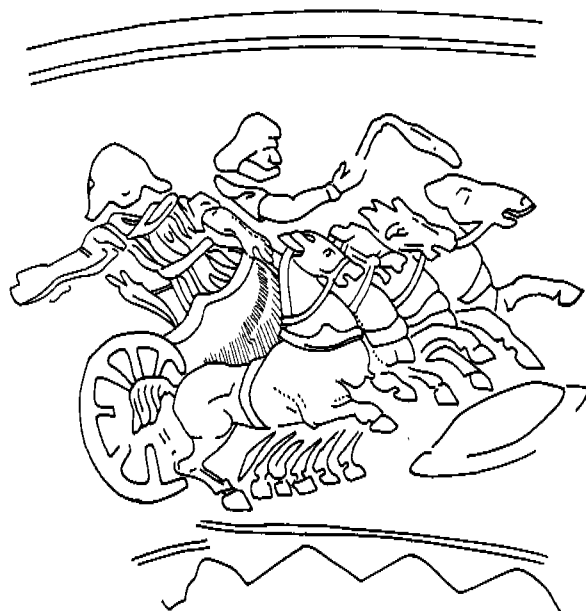
FIG. 30

Char du chef gaulois, relief de Civitalba

BIENKOWSKI, 239, p. 93; VERZAR et PAIRAULT-MASSA, 60, p. 196. Frise de terre-cuite, haute de 0,53 m; hauteur des personnages: de 0,40 à 0,45 m. Les Gaulois sont mis en déroute par une divinité dont ils viennent de saccager le temple. Dans leur fuite, ils abandonnent les objets précieux qu'ils ont pillés (plats à godrons et oenochos d'or ou d'argent). La frise n'est que très partiellement conservée. Sa composition d'ensemble est inconnue: l'idée d'une foule, à la différence des cortèges ou des processions, est exprimée par des personnages apparemment affrontés, avec peut-être un motif central, celui du char sur lequel a pris place le chef de la bande. Datation d'après le style: II^e siècle avant J.-C.

FIG. 31

Char de guerre au combat, gobelet à reliefs de C. Popilius



VERZAR, 198, p. 121 et 132. Agrandissement du char représenté sur un gobelet de terre-cuite du potier ombrien C. Popilius (II^e siècle avant J.-C.). Les scènes les plus fréquentes sont des celtomachies. Ici, le combat auquel participe le char serait une allusion aux guerres d'Alexandre. Sur le reste de la scène, les armes tenues par les combattants, notamment leurs boucliers (EAD., p. 132), sont différentes de celles des Gaulois de la frise de Civitalba. Dans ces scènes, toute la mise en oeuvre plastique est de tradition hellénistique; mais un grand nombre de détails sont réalistes.

FIG. 32

Pillards gaulois, relief de Civitalba

(FIG. 32, 33, 34)

(Voir fig. 31). Les boucliers et la vaisselle pillée sont de bons exemples du réalisme dans cette frise. Les boucliers sont exactement comparables à ceux de la plaque votive d'Este (fig. 2). L'ombilic est un détail significatif: il est renforcé par une applique à ailettes (cf. ci-dessous, p. 128). Cette pièce n'existe pas sur la stèle étrusque de Castiglione (MICHELUCCI, 60, p. 218 et n° 592).

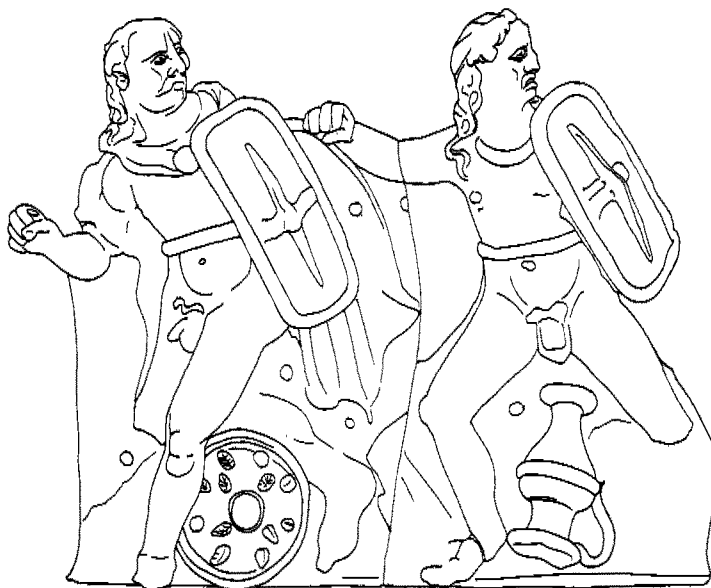
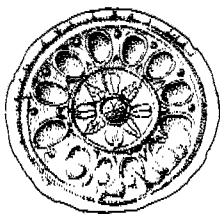


FIG. 33

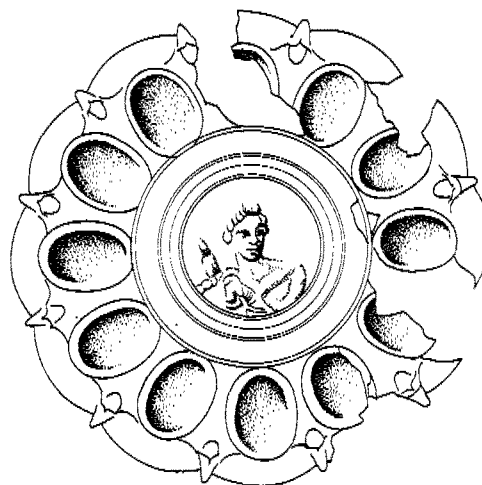
Patère tarentine, Ancône



MERCANDO, 198, p. 164 et 188. Tombe LI de la nécropole de Via Goito (anciennes fouilles). Dans la même tombe, un as romain de la fin du III^e s. Cette patère d'argent à godrons est du type qui a servi de modèle pour la frise de Civitalba.

FIG. 34

Patère tarentine, Ancône



(EAD., p. 165 et 196). Tombe XXVI de la même nécropole. Un as romain de la même époque dans son mobilier. Même organisation concentrique du décor, mais avec un seul cercle de godrons plus volumineux et, au centre, un médaillon d'Artémis en fort relief.

existence nous est clairement attestée, pour ne parler que des peuples qui se trouvèrent ensuite au contact des Gaulois, chez les Etrusques (HEURGON, 137, p. 160) comme chez les Ombriens ou les Samnites (V. Cianfarani, *Antiche civiltà d'Abruzzo*, Rome 1969, p. 48 et pl. XVI-XVII). Mais il reste probable que la technologie gauloise se révéla la meilleure, la plus diversifiée aussi et la plus inventive quant aux formes et aux caractéristiques des véhicules produits en vue de satisfaire à des emplois différents. La preuve d'une telle suprématie est fournie par le fait que Rome a emprunté aux Gaulois non seulement les véhicules eux-mêmes, mais aussi les mots techniques qui les désignaient et qui sont passés tels quels dans la langue latine (CARCOPINO, 11, p. 240; STEAD, 253).

Il y avait deux grandes catégories de chars. Les chars lourds à quatre roues (*petorritum*, *raeda*, *benna*, ou, génériquement, *carrus*, mot de racine celtique qui a fini par supplanter le mot latin *currus*, voir Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, s. v.), qui servaient au transport des marchandises ou, munis de bancs, pouvaient accueillir des passagers; et les chars légers ou rapides à deux roues (*cisium*, *carpentum*, *essedum*), utilisés comme cabriolets, carrioles de voyage ou chars de guerre. Les *carpenta* accompagnaient en campagne les armées gauloises de Cisalpine: ils sont énumérés dans le décompte des butins ramassés sur les champs de bataille et ils figurent en bonne place dans les défilés triomphaux (Tite-Live, XXXIII, 23, 5; XXXV, 5, 13; XXXVI, 38, 6). Tite-Live mentionne aussi (X, 28, 9) l'utilisation simultanée d'*essedum* et de *carrus* à la bataille de Sentinum. Si *carrus* est à prendre dans ce texte avec son sens habituel de "char lourd", il y aurait là une curieuse mention de l'éventuel emploi dans la bataille d'une sorte d'infanterie portée. Nous possédons une assez riche documentation figurée, d'origine étrusque, vénète ou italique, qui nous livre des représentations de divers modèles de chars. Le *carpentum* bâché est celui qu'on y rencontre le plus fréquemment, en particulier sur les bas-reliefs des urnes étrusques des IIIe, IIe et Ier siècles (voir notamment *Aspects de l'art des Etrusques dans les collections du Louvre*, Paris 1976, p. 40, n° 88; ou bien encore A. Maggiani, *SE* 44, 1976, p. 111, pl. 29 c et 30 a). Les chars légers utilisés pour le combat ou pour les déplacements rapides présentent une grande variété de formes aussi bien en domaine étrusque (A. Maggiani, *ibid.*, pl. 28 c et 30 a) qu'en domaine vénète (FOGOLARI, 120, pl. 74-76 et 78, IVe et IIIe siècles). En domaine ombrien, le bas-relief en terre-cuite de Civitalba, du IIe siècle (ZUFFA, 240; VERZAR, 198, p. 122), qui met en scène la fuite d'une bande de pillards gaulois chassés par la divinité dont ils ont saccagé le temple, nous représente le chef de cette bande sur un bige, dont la nacelle, basse et légère, a le bord découpé en forme de double croissant (fig. 30; voir aussi VERZAR et PAIRAULT-MASSA, 60, p. 201). Ce dernier modèle diffère des chars figurés sur les urnes du domaine étrusque et sur les stèles vénètes, mais il est identique au quadrigé que l'on voit sur un gobelet du potier ombrien C. *Popilius* (seconde moitié du IIe siècle), qui avait un atelier à Bevagna, à mi-distance entre Assise et Todì (VERZAR, 198, p. 121 et 132, fig. 2; ici fig. 3!). Les ressemblances ou les différences entre ces modèles de chars ne sont probablement pas fortuites. Il y a certainement dans ces représentations des traits conventionnels directement empruntés aux cartons d'inspiration hellénistique (VERZAR et PAIRAULT-MASSA, 60, p. 196), auxquels se reportaient les sculpteurs de chaque atelier; ce qui limite l'intérêt archéologique des témoignages de ce genre. Mais il y a certainement aussi des traits réalistes, qui conservent à ces représentations, grâce à certains détails directement observés, une part significative d'authenticité. Enfin, le fait que le charronnage gaulois soit demeuré aussi prospère aux IIIe et IIe siècles n'implique nullement que les peuplades aient encore été à cette époque mal sédentarisées. Ou bien alors il faudrait tirer la même conclusion de la fréquente présence du char de voyage dans les scènes de genre représentées sur les urnes étrusques: ce qui est de toute évidence hors de question.

Les relations commerciales avec l'Etrurie ont connu une très grande prospérité jusqu'à la seconde moitié du IIIe siècle. Elles ont été favorisées par le fait que l'Apennin, qui marquait la frontière entre les Etrusques et la Gaule Cispadane, est parcouru par un réseau capillaire de petites vallées, lui-même doublé, dès l'époque préromaine, par un certain nombre de voies de crête (PEYRE, 172); par là se sont infiltrées non seulement les grandes caravanes de commerçants, mais aussi une foule de colportages régionaux et quotidiens, qui desservaient les petits marchés et les hameaux gaulois du versant romagnole et émilien. Les témoignages archéologiques de ces commerces sont la céramique étrusco-campanienne à vernis noir des IVe et IIIe siècles (PELLEGRINI, 177, p. LVI; FIORENTINI, 171), la vaisselle et l'*instrumentum* de bronze à usage commun ou de fabrication luxueuse (BRIZIO, 91, col. 769), certains bijoux d'or comme les diadèmes funéraires de Bologne, datant de la seconde moitié du IIIe siècle (fig. 27; BECATTI, 154, n° 358, p. 192), et même la plus grande partie de l'armement défensif utilisé par les Gaulois. On citera notamment les casques de bronze du modèle dit à bouton (PARIBENI, 242; PEYRE, 243; COARELLI, 246), qui sont de fabrication étrusque et que les Gaulois ont parfois adaptés à leur goût en ajoutant sur leur calotte lisse une ornementation baroque d'aigrettes, d'antennes ou de cornes (casque de Berceto, dit aussi de Borgo Taro, en province de Parme, fig. 29; MANSUELLI, 83, pl. 76). Il est également possible que les Gaulois aient fabriqué eux-mêmes, en bronze ou en fer, des casques imités fidèlement de ce modèle étrusque (hypothèse que retient BAUMGÄRTEL, 92, p. 274, pour les casques de Filottrano chez les Sénons). C'est surtout la partie septentrionale de l'Etrurie Tyrrhénienne, de Chiusi au bassin de l'Arno, qui a directement exploité les marchés gaulois cisalpins. Volterra était un grand centre exportateur de céramique (MONTAGNA PASQUINUCCI, 175, p. 272): certains vases produits dans sa région et d'une qualité très soignée, dont le groupe a été dit de Malacena d'après le site de la tombe étrusque des *Calini Sepus*, près de Monteriggioni (BEAZLEY, 176, p. 230; BALLAND, 173, p. 6), ont été exportés chez les Sénons, chez les Boïens et se rencontrent jusque dans les tombes tardives de Spina et Adria. Cette production est très significative de la manière dont les Etrusques avaient su se ménager auprès des Gaulois un très large et très profitable marché padan. C'est dans le demi-siècle qui sépare la première Guerre Punique de la fin de la deuxième, que la conquête romaine, en atteignant pour la première fois la Ligurie et la Cispadane, arrachera aux commerçants étrusques le bénéfice et le monopole de ces exportations.

L'intensité et la diversité de tous ces commerces expliquent pourquoi les deux peuplades des Sénons et des Boïens, limitrophes de l'Etrurie, sont celles qui nous sont connues comme les plus profondément étrusquisées (CHEVALLIER, 138). Les faits précédemment dégagés concernant le peuplement, la société et l'organisation politique de ces Gaulois permettent de mieux saisir à présent ce qu'il faut penser de cette étrusquisation. C'est un phénomène avant tout (peut-être exclusivement) de nature économique: d'une part ce qu'on appellerait aujourd'hui l'acquisition de biens d'équipement, d'autre part, en liaison avec cette acquisition, la réorganisation vraisemblable, sur un modèle étrusque, des circuits commerciaux, d'une partie des marchés et enfin l'adaptation de l'artisanat aux modes massivement introduites par les importations. Tout cela concerne d'abord la civilisation matérielle, qui fut rapidement modifiée et acquit les caractères essentiels de la petite *koînè* hellénistique que l'Etrurie avait su développer autour d'elle jusqu'à l'Ombrie et au Picénum. On pourra comparer le mobilier des tombes gauloises de Montefortino avec celui qui est sculpté sur les bas-reliefs de la Tomba dei Rilievi à Cerveteri (HEURGON, 137, p. 201; Solari, *Vita pubblica e privata degli Etruschi*, pl. 41-42; PALLOTTINO, 142, pl. 42-44): ce sont les mêmes vases à boire, les mêmes ustensiles de cui-

sine, au nombre desquels sont particulièrement remarquables les grands faisceaux de broches de fer, utilisés pour faire rôtir les viandes sur les foyers (BRIZIO, 91, pl. 4, 5, 8 et 9). De la même manière, les tombes les plus riches de la nécropole gauloise Benacci, à Bologne, par exemple la tombe 953 (BRIZIO, 78, p. 474), offrent le même type de mobilier métallique et céramique que la tombe dite des *Calini Sepus* à Monteriggioni (Bianchi Bandinelli, *SE* 2, 1928, p. 133-176). Et parmi les tombes pauvres, rares sont celles qui ne contiennent pas au moins une écuelle, ou un bol, ou un gobelet en céramique à vernis noir. Il ne fait aucun doute que les colporteurs étrusques avaient fini par saturer de leurs marchandises la vie quotidienne des Gaulois. Il existait à cet égard une véritable dépendance économique de la Cispadane gauloise, qui explique probablement pourquoi les Sénons et les Boïens participèrent aux grandes coalitions italiques formées contre Rome au début du III^e siècle. Mais il semble bien que la civilisation proprement dite des Gaulois, c'est-à-dire leur mentalité, leurs coutumes et les formes de société et d'organisation politique qui leur étaient propres, n'aient pas été profondément modifiées par cette étrusquisation de la vie matérielle. L'hégémonie commerciale étrusque du III^e siècle en Cispadane n'y a aucun effet comparable à ceux de la romanisation à partir du II^e.

LA VOIE ADRIATIQUE

Les Sénons, dont le territoire s'étirait sur la côte adriatique, avaient été largement réceptifs aux richesses que leur proposait le commerce maritime. Le IV^e siècle avait d'abord connu les escales athéniennes survivantes de la grande prospérité du V^e. C'est par elles que furent introduits les vases attiques à figures rouges de la nécropole de Filottrano, datés de 375 environ, dont l'acquisition par les Sénons est probablement antérieure à 350 (BAUMGÄRTEL, 92, p. 277). L'implantation de colonies syracusaines à Ancône et à Numana (entre 388 et 383, BRACCESI, 194, p. 87) ne réussit pas à interrompre tout commerce avec l'Attique. Il est probable que les couronnes d'or, avec rehauts d'émail, trouvées à Montefortino dans la tombe 8 (BRIZIO, 91, pl. 3), qui ne sont ni étrusques, ni picéniennes (contrairement à l'opinion de MORETTI, 93), ni assurément gauloises (contrairement à l'opinion de BECATTI, 154, n° 355-356, p. 192), sont attiques, comme le pensait E. Brizio (*ibid.*, col. 722). Selon ce dernier, elles auraient été introduites par un intermédiaire étrusque. Mais il n'est pas nécessaire de supposer l'existence de celui-ci. En effet, à la même époque, le port de Spina, dont la décadence sera consommée à la fin du IV^e siècle (ALFIERI, 187, p. 265), continue lui-même de recevoir des importations attiques (136, I, p. 274; on n'a que faire de savoir si la qualité artistique en est médiocre) en même temps qu'y parviennent des produits céramiques venus d'Italie Méridionale (TRENDALL, 184, I, p. 579). Ce qui est observable pour les Sénons est exactement comparable, puisque la vaisselle d'argent de la tombe 23 de Montefortino semble elle-même provenir de la région de Tarente (BRIZIO, 91, col. 766-767). On voit que les Sénons, en même temps qu'ils subissaient le monopole commercial étrusque, avaient ouvert leur clientèle aux deux principaux courants commerciaux qui remontaient l'Adriatique.

La conquête romaine, en laissant au port d'Ancône un statut de cité fédérée, n'a pas porté obstacle à l'activité de la voie adriatique. La fouille des nécropoles hellénistiques de la ville a montré que le port avait conservé une très grande activité importatrice aux III^e et II^e siècles (MERCANDO, 198) et qu'il était en liaison aussi bien avec les marchés lointains de la Méditerranée orientale qu'avec une métropole économique d'Italie Méridionale comme Tarente. La persistance des commerces de luxe avec Tarente est un phénomène très significatif, dont les témoignages archéologiques

éclairaient un peu la portée. Certaines tombes d'Ancône ont restitué de grandes patères d'argent à ombilic ornées d'un cercle de grosses protubérances obtenues au repoussé (fig. 33-34). Ces patères sont d'origine tarentine (EAD., p. 164; E. Wuilleumier, *Le trésor de Tarente*, Paris 1930, p. 67), et les monnaies qui les accompagnent, des as romains, sont datables de la fin du IIIe siècle et de la première moitié du IIe. Or, petit fait qui démontre la manière dont les détails réalistes s'entremêlent, dans l'art italique de cette époque, aux traditions hellénistiques conventionnelles, la frise de Civitalba nous montre ces mêmes patères dans le butin que les Gaulois essaient d'emporter dans leur fuite précipitée (fig. 30 et 32). Ce rapprochement confirme la chronologie proposée pour la frise d'après des critères purement stylistiques (première moitié du IIe siècle). En outre, pour s'en tenir à une perspective d'histoire économique, il démontre l'attrait exercé par ces commerces adriatiques sur l'ensemble de l'Ombrie et du Picénum, où ils apportaient des marchandises de luxe. Le sculpteur (et, derrière lui, la propagande romaine qui inspirait son travail) n'aurait pas choisi de représenter ces patères pour évoquer la rapacité des pillards gaulois, si elles n'avaient pas été considérées, par tous ceux qui regarderaient la frise, comme les symboles mêmes d'une richesse désirable. Et ici reparaît le constant problème de l'hellénisation de Rome au début du IIe siècle: celui des conflits idéologiques et matériels nés de la rencontre de deux types différents de civilisation. Ancône fait figure d'îlot hellénistique coincé à la côte par la romanisation de l'arrière-pays: on dit souvent que la ville n'a pas diffusé ses importations dans celui-ci (EAD., p. 169-170 et, p. 174, la remarque de M. Torelli: "Ancona è una specie di isola di cui non si diramano "influenze"...A questo emporio un certo tipo di ellenizzazione si è fermato"). Mais que l'hellénisation des mentalités se soit confinée à des marchés portuaires de son genre est certainement faux: l'exemple de Plaute, le Sarsinate, suffit à le démontrer. Quant au fait majeur - la richesse des tombes d'Ancône, signe d'une activité commerciale très prospère qui n'est guère concevable si l'*emporium* était coupé de l'arrière-pays - il ne peut être conçu que dans le cadre du développement économique de toute la région, sous contrôle et avec l'assentiment romain, puisque la monnaie romaine voisine dans les tombes avec les importations tarentines. Ancône apparaît ainsi, aux IIIe et IIe siècles, comme un port où demeurent établis des commerçants grecs, que la prospérité introduite par la romanisation en Ombrie et dans le Picénum a enrichis. Parmi les commerces dont ils s'occupent figurent des importations qui continueront de remonter la côte en direction de la Cisalpine. L'une d'entre elles est celle du vin: on trouve à Ancône des amphores rhodiennes (EAD., p. 161 et fig. 16), qui pénétrèrent en Plaine du Pô dans la première moitié du IIe siècle. Une autre encore est celle de l'huile en provenance d'Apulie, qui restera très prospère jusque vers 50 avant J.-C. (pour ces importations, voir BALDACCI, 279). En fait, l'ouverture des marchés padans à la romanisation a eu pour effet d'accroître encore l'activité des commerces de la voie adriatique.

Compte-tenu de la décadence de Spina, qui survit au IIIe siècle sous la forme d'un village mais non sous celle d'un marché portuaire fréquenté, et sans omettre l'existence d'escaliers intermédiaires certainement importantes (comme celle de Rimini, où de la céramique de provenance attique voisine avec des importations d'Italie Méridionale, en fin IVe-début IIIe siècles, voir ZUFFA, 189, p. 49, et RICCIONI, 193), c'est Adria qui constitue en Plaine du Pô le marché portuaire le plus actif et, en même temps, une cité cosmopolite, où divers peuples préromains se sont fréquentés. Les données des fouilles locales permettent de penser qu'une population gauloise y a côtoyé les Vénètes et les Etrusques au IIIe siècle (RICCIONI, 186, p. 217 et FOGOLARI, 120, p. 158). Les potiers de la ville, ou ceux de sa région, produisaient une céramique que l'on a dénommée nord-adriatique (*ceramica alto adriatica*) et qui a été exportée, en direction du sud, jusque vers Osimo, contribuant ainsi largement à l'activité des échanges maritimes des IVe et IIIe siècles (FELETTI MAJ, 292; BOCCHI VENDEMIATI, 190 et 191).

C'est une céramique imitée à l'origine des productions à figures rouges arrivant de Grèce ou d'Italie Méridionale, et vraisemblablement destinée à les concurrencer par un prix de revient plus réduit. Sa fabrication, très vite devenue négligée, est aisément reconnaissable à la combinaison de motifs végétaux, comme la palmette, avec des visages représentés de profil, les uns et les autres étant tracés à coups de pinceau hâtifs, dans un vernis souvent délavé. Certains mobiliers funéraires du IIIe siècle présentent eux aussi l'association de produits italiotes ou campaniens avec des importations venues de la Méditerranée orientale (FOGOLARI, 1993), qui est caractéristique de la phase étrusco- (et vénéto-) gauloise d'Adria au IIIe siècle et représentative de l'activité commerciale adriatique au moins jusqu'à la seconde moitié du IIe siècle.

Les tombes datant de la domination boïenne en Emilie (IVe-IIIe siècles) n'ont presque rien restitué qui soit imputable à des contacts commerciaux avec l'Adriatique, et celles de la région de Bologne sont exemplaires des problèmes d'interprétation que peut soulever l'examen de ce genre de question. On y trouve, de provenance adriatique certaine, une *oenochos* de céramique nord-adriatique (tombe Benacci 934; BRIZIO, 78, p. 473 et pl. V, 4; MONTELIUS, 1, pl. 111, 7; FELLETTI MAJ, 1992, p. 78). La tombe d'où elle provient contenait encore une *kylix* à vernis noir probablement d'origine volterrane, un strigile de bronze (voir au paragraphe suivant) et un assortiment de récipients en céramique commune locale imitant la vaisselle étrusco-campanienne: une tombe qui, à ne considérer que son mobilier, pourrait être étrusque (voir ci-dessus, p. 37). Par contre il est difficile de préciser la provenance d'une petite *oenochos* en pâte de verre à filets blancs, jaunes et bleu turquoise, que contenait la tombe Benacci 359 (BRIZIO, 78, p. 468; 136, I, p. 209, n° 717). On en trouve une autre, à Spina, dans une tombe tardive (Negrioli, NSA, 1924, p. 302) et le genre de travail de la pâte de verre qu'elles présentent est considéré comme phénicien, au moins à l'origine (FOGOLARI, 1993, p. 31, à propos d'un *alabastron* comparable d'Adria), mais connaît ensuite une diffusion telle en Méditerranée que l'on peut difficilement en tirer une conclusion précise quant aux courants commerciaux qui en ont apporté les produits. On les rencontre fréquemment en Campanie et en Etrurie Tyrrhénienne (EAD., *ibid.*), d'où ils ont pu atteindre Bologne directement (on trouve une *oenochos* identique à celle de la tombe Benacci 359 à Fonte Vivo, près de S. Miniato, sur le versant florentin de l'Apennin, De Agostino, NSA, 1935, p. 36, fig. 8). Même problème également à propos de deux strigiles en bronze, épigraphes, de la nécropole Benacci, dont le dossier, bien plus complexe, mérite un examen séparé.

Un de ces strigiles provient de la tombe 934, où il accompagnait l'*oenochos* nord-adriatique, l'autre de la tombe 953 (BRIZIO, 78, p. 475), qui est celle d'un guerrier. Elle est très riche, avec un casque en bronze du modèle à bouton, une belle vaisselle étrusque elle aussi en bronze, et un diadème d'or à feuilles d'olivier (fig. 27), qui est un produit de l'orfèvrerie étrusque du IIIe siècle (voir BECATTI, 1954, n° 358, pl. 91). C'est une tombe de chef gaulois, dans la tradition (mais appauvrie et sans char) des anciennes tombes princières et comparable aussi, en un peu moins riche, aux tombes aristocratiques de Montefortino. Les deux strigiles portent, sur le manche, une inscription obtenue par estampille, en caractères grecs majuscules: ΟΑΛΟΝΡΩ. Cette inscription est sinistrophe, parce que le graveur du poinçon n'a pas pris la peine de graver celui-ci à l'envers. Elle a retenu l'attention parce qu'on a cru y voir, à la suite de P. Jacobsthal, le plus ancien nom celtique connu, celui du fabricant ou celui du propriétaire des strigiles (JACOBSTHAL, 1956, p. 145; EVANS, 1922, p. 238; P.-M. Duval, REA, 70, 1968, Chronique gallo-romaine, p. 416, n° 20, 2). Le fait que la même inscription se retrouve dans deux tombes différentes montre que le nom est celui du fabricant. On ne la rapprochera pas de celle d'un strigile de Filottrano, qui est illisible ("It is illegible", BAUMGÄRTEL,

92, p. 264), mais d'autres témoignages, provenant d'Etrurie Tyrrhénienne et du Latium (Télamon, Chiusi, Viterbe, Rome, Préneste) permettent de s'assurer sur des estampilles plus complètes qu'il faut lire (ΑΠ)ΟΛΛΩΡΩ sur nos deux exemplaires bolonais (CIL, XV, 2, 1, 7094; CIL, XI, 6718, 13 a-d; K. Schumacher, *Beschreibung der Sammlung antiker Bronzen zu Karlsruhe*, 1890, p. 33, n° 215; SUSINI, 183, p. 302; M. Guarducci, *Epigrafia greca*, III, Rome 1974, p. 558 note 1). Toutes ces estampilles portent la même forme de génitif en -ω, qui est soit éolienne, soit plutôt, comme on verra ensuite, dorienne (P. Chantraine, *Morphologie historique du grec*, Paris 1961, 2e éd., p. 38): preuve supplémentaire que nous sommes toujours en présence du même fabricant. Le nom par lequel il signe a paru étrange. V. Poggi (cf. *Giornale Linguistico*, 11, 1882, Quisquille epigrafiche, p. 7-8) a pensé à un Etrusque signant d'un nom grec déformé. G. Kaibel (*IG Siciliae et Italiae*, 2408, 4) l'a interprété comme une formation composée rassemblant le nom d'Apollon et celui du dieu égyptien Hōrus (explication que retient SUSINI, 183, p. 303), et il exclut en outre qu'il faille restituer (ΑΠ)ΟΛΛΟ(Σ)ΩΡΩ. Et pourtant la forme ΑΠΟΛΛΟΩΡΩ complète et sinistroverse se lit sur une estampille que H. B. Walters (*Catalogue of the Bronzes... in the British Museum*, Londres 1899, p. 49, n° 324) croit apposée sur un "ciseau ?" ("Chisel ?"), qui a bien l'air d'être en réalité le manche d'un strigile brisé; le renvoi qu'il fait à un strigile de la Bibliothèque Nationale (E. Babelon et J.-A. Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la B. N.*, Paris 1895, n° 1809) ne permet pas de confirmer sa lecture (que je n'ai pas encore vérifiée). Mais si elle est bonne, elle nous fournit de toute évidence l'"archétype" de toute la série d'estampilles: contre l'opinion de G. Kaibel, c'est bien à un Apollodore que nous aurions affaire, dont le nom aurait été soit volontairement abrégé (une estampille plus courte est plus facile à appliquer et coûte moins cher quand il faut fabriquer le poinçon), soit estropié par maladresse des graveurs. A ces maladresses, très probables, s'ajoutent des erreurs de lecture: c'est probablement le cas pour un strigile de Fonte Vivo, S. Miniato, sur lequel l'estampille a été lue ΗΟΙΟΜΟ (De Agostino, *NSA*, 1935, p. 36, fig. 6; Η confondu avec Ω ? Ο avec Ρ ? ΟΜΟ sûrement avec ΟΛΛΟ; quant à Ι ?). Les fabricants étaient établis à Préneste (Palestrina) ou dans sa région (L. Bonfante Warren, *AJA*, 68, 1964, p. 41, pl. 16, 16, fig. 3-4; F. Coarelli, dans *Roma mediorepublicana*, Rome 1973, p. 282-285, n° 423), comme il résulte des très nombreux témoignages archéologiques qui en proviennent, et il suffira, pour éclairer la signification historique exacte de la présence à Bologne de deux exemplaires de ces strigiles, de préciser un peu plus le cadre économique et social où ils furent produits. On trouve à Préneste, travaillant à la même époque, des artisans de condition libre et citoyens romains (comme *Vibius Philippus* ou *Novius Plautius*, créateur de la ciste Ficoroni), ainsi que des affranchis et des esclaves travaillant dans des ateliers romains (D. Rebuffat-Emmanuel, *Le miroir étrusque*, Rome 1973, I, p. 635). Le génitif dorien en -ω permet de supposer que notre Apollodore était un esclave originaire de quelque colonie dorienne de Grande-Grèce. Mais son patron était romain et si la signature utilisée est grecque c'est soit la preuve de l'importance qu'avait la main-d'oeuvre servile très qualifiée dans ces entreprises romaines, soit encore parce que le grec était d'une excellente efficacité commerciale pour les exportations destinées à un marché italique en voie d'hellénisation. Raison qui prévaut peut-être sur l'autre. Il est évident, de toute façon, que ces productions et les commerces qui les diffusaient étaient entièrement sous contrôle romain. C'est un exemple qui démontre une fois de plus, et de manière peut-être privilégiée, qu'il est vain d'opposer romanisation et hellénisation, au moins quant au domaine économique. A partir du IIIe siècle, l'hellénisation de l'Italie a pour moteur la romanisation elle-même.

Si l'on revient aux tombes bolonaises d'époque boïenne, où bien peu, déjà, est venu avec certitude de l'Adriatique, on conviendra que ranger les strigiles Benacci parmi l'*instrumentum*

grec (voir SUSINI, 183) ne peut que faire perdre de vue les conditions historiques réelles de leur diffusion, puisque l'estampille grecque est un simple paravent commercial et que leur importation s'est faite par l'Etrurie Tyrrhénienne et non par la voie adriatique. Le marché boïen avait été au IV^e siècle, grande période de l'étrusquisation, sous monopole étrusque quasiment exclusif, à la différence du marché sénon, où les Etrusques se trouvaient en concurrence avec les commerçants des escales adriatiques. Au III^e siècle, comme le montre bien toute la série de ces strigiles, les importations romaines pénétrèrent de plus en plus loin dans l'Etrurie Tyrrhénienne et, à partir de là, finirent par atteindre le marché cispadan. C'est peut-être un avantage commercial reconnu par le traité de 45 ans que Rome avait imposé aux Boïens, et éventuellement à leurs alliés étrusques, après la victoire qu'elle avait remportée sur eux au Lac Vadimon (Polybe, II, 20 et 21, 1). Dans ces importations, en tout cas, seule l'apparence est grecque, et c'est le monopole romain qui, en fait, réussit à s'introduire de manière subreptice. Il est vraisemblable qu'il n'en va pas autrement pour les commerces adriatiques: ils durent eux-mêmes passer sous contrôle romain, sans doute déjà dès la reculade de Pyrrhus et la soumission de Tarente (PIGANIOL, 16, p. 211), et à plus forte raison après la victoire de Rome au terme de la deuxième Guerre Punique.

LES VOIES TRANSALPINES

Deux grandes voies, à l'ouest celle du Tessin (PRIMAS, 104 et 105; STÖCKLI, 106; mais CRIVELLI, 103, p. 410, considère que le Tessin n'a pas été parcouru par les commerces transalpins) et, à l'est, celle de l'Adige (LAVIOSA ZAMBOTTI, 97; LUNZ, 100) avaient connu une grande prospérité commerciale à la fin de la civilisation hallstattienne et à l'époque de l'hégémonie étrusque sur la Plaine du Pô. La Cisalpine accueillait alors en transit et redistribuait en direction du monde celtique les importations venues de Grèce ou d'Etrurie Tyrrhénienne, et elle exportait elle-même la production des ateliers étrusques les plus prospères de Bologne et de Spina (FREY, 164 et 287; BOULOUIMIE, 170). Mais la situation change tout à fait à partir des débuts du IV^e siècle: la Cisalpine n'exporte plus et cesse de voir transiter les créations de l'artisanat méditerranéen. C'est ainsi que, dans l'état actuel de notre documentation archéologique, le seul objet méditerranéen importé en Suisse et en Allemagne Occidentale est la situle de bronze de la tombe princière de Waldalgesheim (d'origine campanienne ? ou tarentine ? DE NAVARRO, 251, I, p. 314). Cette interruption des commerces méridionaux est le contrecoup de l'invasion celtique en Italie Septentrionale, qui a démantelé les réseaux cisalpins et transalpins utilisés par ces commerces à partir des escales et des marchés portuaires où ils aboutissaient. Toutefois, la question des commerces portant sur des marchandises proprement gauloises, éventuellement échangées entre les peuplades cis- et transalpines, soulève de nombreux problèmes et a suscité différents essais d'interprétation (quelques-uns ont été évoqués précédemment, p. 72 et suiv., à propos de la métallurgie cisalpine).

L'occupation de la Cisalpine s'est effectuée en une trentaine d'années, entre 386 et 356 environ, si l'on suit la chronologie de Polybe (II, 18, 3-6; PEDECH, 21). C'est dans ce tiers de siècle que les peuplades se sont sédentarisées sous la contrainte de défendre leurs nouveaux territoires contre d'autres peuplades qui continuaient de franchir les Alpes. Il est vraisemblable que toute cette période fut d'abord marquée par une activité militaire intense. Mais par la suite, c'est-à-dire dès la seconde moitié du IV^e siècle, il est vraisemblable aussi que la sédentarisation fut accompagnée par le développement des activités agricoles et artisanales, développement favorisé par le contact des modèles médi-

terranéens trouvés sur place et dans le reste de la Péninsule. Dès le milieu du IV^e siècle, il est certain que se trouvent réunies les conditions historiques suffisantes pour le développement d'une production celtique autonome en Cisalpine; et par suite pour l'exportation éventuelle de ses excédents ou de ses créations les plus séduisantes pour une clientèle celtique transalpine. L'exportation des céréales vers les peuplades alpines et transalpines, qui en étaient dépourvues, est très probable; peut-être aussi celle des salaisons de porc. Mais nous ne savons rien à ce sujet. Les quelques témoignages archéologiques que nous possédons, d'interprétation problématique, relèvent tous des artisanats du fer ou du bronze. A propos d'un fourreau d'épée décoré de Larchant (Seine-et-Marne), datable en fin IV^e-début III^e siècles, A. Duval et V. Kruta admettent l'hypothèse d'une importation possible à partir de l'Italie Septentrionale (DUVAL et KRUTA, 1967, p. 66). Ce fourreau porte en effet une décoration dont les prototypes pourraient être le fourreau d'épée de Filottrano (fig. 5), celui de Moscano di Fabriano (fig. 6) ou encore l'applique de bronze provenant peut-être de Comacchio (fig. 7). En outre, si l'on dresse une typologie de l'ornementation celtique au IV^e siècle et au début du III^e, on constate que la Suisse, notamment avec une abondante série de fibules, fournit une large documentation sur la manière dont les ornementistes celtiques ont interprété les figures diverses de l'ornementation végétale d'origine méditerranéenne (KRUTA, 1969). L'existence de cette documentation met en évidence le caractère privilégié des relations existant entre la Suisse et l'Italie du Nord par la voie du Tessin. L'hypothèse d'un commerce d'importation organisé à partir de la Cisalpine n'est cependant pas la seule qui permette d'expliquer la diffusion de ces motifs décoratifs. Elle soulève d'ailleurs une difficulté grave, car les exemplaires connus de ce type de décoration (qui appartient au style dit de Walldalgesheim) sont très peu nombreux en Italie, et très abondants au nord des Alpes. L'étude de ces derniers laisse penser qu'il existait de nombreux foyers de production où l'ornementation était inspirée par des modèles méditerranéens (FREY, 1959, p. 149) et que des uns aux autres, donc aussi avec ceux de la Cisalpine, les contacts se maintenaient par des échanges d'artisans ou de petites équipes spécialisées dans le travail du métal (ID., p. 152). Une hypothèse identique a été formulée, comme on l'a vu, à propos de l'*askos* de Castiglione della Stiviere, qui, s'il est du III^e siècle (ce qui prête à discussion), peut être considéré comme le modèle d'une ornementation qui s'est diffusée ensuite jusque dans la Celtique insulaire (JOPE, 1959). Enfin, troisième hypothèse possible, on peut aussi supposer que les emprunts aux modes méditerranéens se sont opérés à l'occasion des migrations qui se poursuivent tout au long des IV^e et III^e siècles (voir ci-dessus, p. 40). P.-M. Duval (1960), dans les chapitres qu'il consacre à la formation et au développement de l'art celtique, insiste à juste titre sur la manière dont ces migrations ont permis aux Celtes de prendre goût à l'art méditerranéen (p. 18, 79 et 80). Comme la plus grande partie des bandes qui étaient passées en Italie regagnaient ensuite la Celtique transalpine, elles y apportaient les modèles décoratifs qui avaient séduit. On voit en somme qu'il est difficile de démêler dans l'activité des cols alpins (CHEVALLIER, 1966) ce qui, aux IV^e-III^e siècles, était dû aux commerces proprement dits et dans les deux sens, au passage d'artisans en train d'accomplir leur tour d'Europe, ou enfin à celui des bandes et des tribus, qui repassaient ensuite les Alpes peut-être moins riches de butin qu'on ne l'a dit (car on en retrouverait au moins une petite partie dans les tombes), mais décidées à imiter, fût-ce en les interprétant, les formes et les décors qui s'étaient trouvés associés, à leurs yeux, au luxe des civilisations méridionales. L'appauvrissement de l'art celtique cisalpin au cours du III^e siècle (voir ci-dessus, p. 78) pourrait être symptomatique d'une phase de moindre activité des voies transalpines dans la seconde moitié du III^e siècle, conséquence d'abord de la conquête du territoire tenu par les Sénon, ensuite, après la fin de la première Guerre Punique (en 241; FIGANIOL, 1966, p. 228), de la poussée romaine sur le flanc étrusco-ligure de la Cispadane (voir ci-dessus, p. 46). Les coalitions entre Insubres et Boïens, en détournant vers la guerre l'ensemble de l'activité de ces

(FIG. 35, 36)

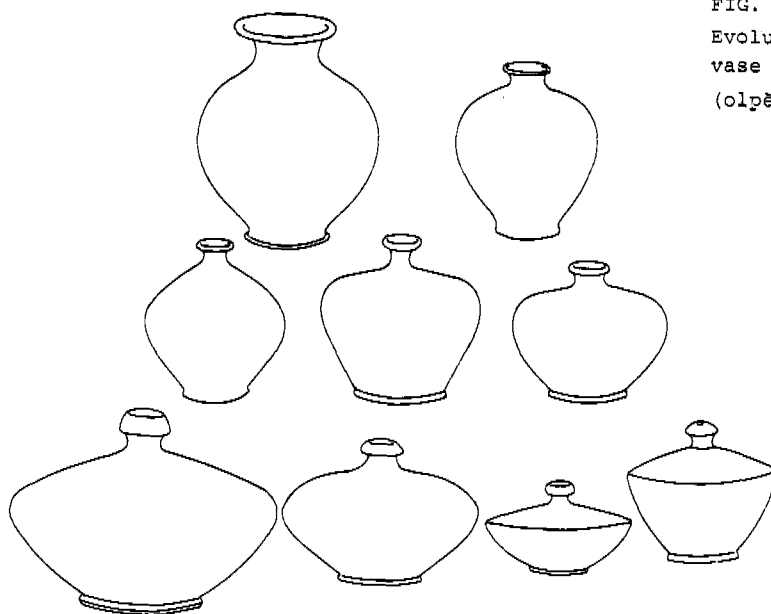
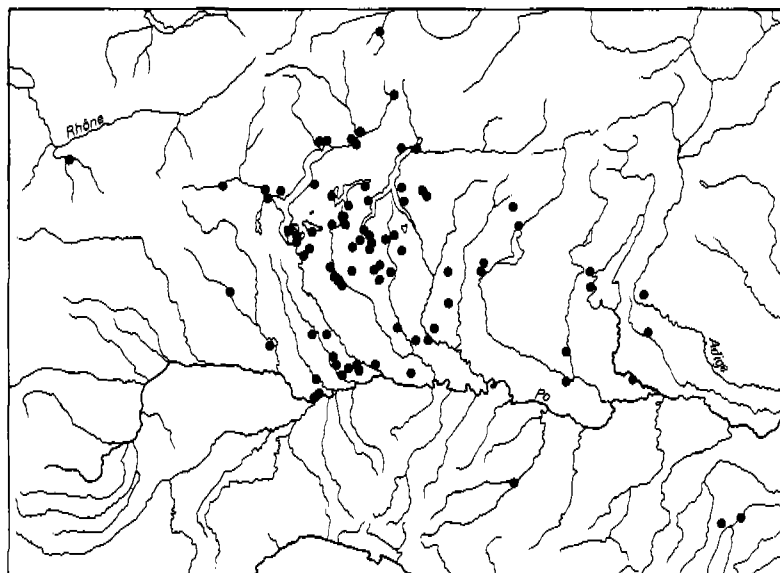


FIG. 35
Evolution typologique du
vase en forme de toupie
(olpè a trottola)

NEGRONI CATACCHIO, 64, p. 339. En 1ère ligne, les origines probables du vase avant l'invasion celtique. En 2e l., le type I de l'olpè a trottola: la forme devient globulaire, l'orifice se transforme en un goulot. C'est désormais une gourde, ou un flacon, et non plus un vase en forme d'urne. En 3e l., 1 et 2: le type II. La forme s'aplatit, l'épaule s'abaisse jusqu'au milieu du profil, alors qu'il était auparavant dans son tiers supérieur. En 3e l., 3 et 4: le type III. Aplatissement complet de la forme, ou, au contraire, retour à un profil plus élancé. Mais, dans les deux cas, l'épaule prend la forme d'une carène fortement marquée. L'évolution va de 350 environ à tout le 1er s. avant J.-C., mais elle reste, quant à la chronologie absolue, assez imprécise.

FIG. 36
Carte de répartition des vases en forme de toupie



EAD., p. 331. La diffusion ne concerne que la Transpadane. Au sud du Pô, il ne s'agit que de découvertes isolées. Son extension est particulièrement caractéristique du "siècle des Insubres et des Cénomans" (entre 190 et 89, voir ci-dessous p. 122 et 126).



FIG. 37

Les drachmes padanes et leur modèle massaliote

PAUTASSO, 206.

a) drachme de Marseille à l'origine des séries padanes (ID., pl. IV, 1; 3,79 g; légende Massa).

b) trésor de Serra Riccò, prov. de Gênes (ID., pl. V, 7; 3,25 g).

c) même trésor (ID., pl. XIV, 56; 0,80 g).

d) trésor du Col du Grand St-Bernard (ID., pl. XIX, 85; 1,85 g).

e) trésor de Pavie (ID., pl. XXXII, 154; 2,45 g;

légende dextroverse en caractères lépontiens: *Rikoi*, cf. LEJEUNE, 224, p. 127).

f) trésor de Manerbio (ID., pl. XLVIII, 245; 2,12 g).

g) même trésor (ID., pl. LIV, 280; 2,25 g; légende sinistroversée en caractères lépontiens: *Toutiopouos*, cf. LEJEUNE, 224, p. 128).

h) trésor de Sanzeno (ID., pl. LVIII, 304; 2,75 g; avec légende Massa incomprise et reproduite de manière déformée).

peuplades, ne pouvaient que porter préjudice à l'activité des commerces transalpins.

La soumission définitive de la Transpadane à l'hégémonie romaine en a permis la reprise pendant le II^e siècle. A la fin de celui-ci le regain de prospérité est sensible aux deux extrémités de l'arc alpin. A l'ouest, le développement des nécropoles de la station d'Ornavasso, où l'on observe un processus de romanisation exemplaire, doit être retenu comme l'indice de la fréquentation et de l'activité commerciales qui se développent dans le Val d'Ossola (PIANA AGOSTINETTI, 110; GRAUE, 111). Même développement aussi dans le Val d'Aoste, dont le débouché dans la Plaine du Pô est contrôlé à partir de 100 par la colonie romaine d'*Eporedia* (Ivrea). La présence au col du Grand Saint-Bernard d'un trésor de 400 monnaies (pièces gauloises transalpines et drachmes padanes), qui datent de la fin du II^e siècle (PAUTASSO, 206, p. 54), suffit à prouver qu'il y passait bien une voie commerciale fréquentée. Rome a également développé les échanges empruntant le territoire des *Taurini* et transitant par le col du Montgenèvre (pour ces commerces occidentaux, voir BALDACCI, 279). Néanmoins les cols les plus occidentaux, ceux qui donnaient accès à la Gaule du sud-est (BARRUOL, 112, p. 101), restèrent vraisemblablement, jusqu'à la conquête des Gaules, moins utilisés que la voie transapennine, qui rejoignait le Golfe de Gênes et continuait d'être dépendante des commerces marseillais. Il est très probable que l'activité commerciale fut, pendant tout le II^e siècle, l'une des principales richesses de la Lombardie et du Piémont. On peut en juger d'après la très large diffusion qu'y connaissent les monnayages de drachmes padanes (voir ci-dessous), ou bien encore d'après celle de ces flacons en terre-cuite, dont la forme caractéristique évoque celle d'une toupie (*olpè a trottole*, voir NEGRONI CATACCHIO, 64, p.331; ARSLAN, 276, p. 470; et ici fig. 35 et 36). Très nombreux dans la région des Lacs de Côme et Maggiore, on les rencontre aussi fréquemment dans toute la Lombardie et ils ont un peu pénétré chez les Cénomans ou en lisière des territoires vénètes ou rétiques. Pour l'essentiel, leur diffusion intéresse les Insubres et les peuples qui étaient vraisemblablement leurs vassaux, Lèves et Mariques, Vertamocori, Oromobii. Leur répartition dessine une large bande entre le Tessin et l'Adda, où l'activité commerciale intérieure a très vraisemblablement progressé du même pas que celle des cols alpins du nord-ouest. Le fait que les Romains, du moins avant la fin du I^{er} siècle, n'aient jamais tenté de conquérir directement le contrôle des cols, qui restèrent tenus par leurs petites peuplades respectives (VAN BERCHEM, 264) n'est en aucune manière la preuve d'une indifférence aux marchés transalpins occidentaux. Bien au contraire, l'ampleur des ambitions commerciales romaines au nord-ouest des Alpes se précise à la fin du II^e siècle, à partir du moment où la création de la province de Narbonnaise (fondation de la colonie romaine de Narbonne en 118), donnera à Rome le moyen de contrôler les trafics de la vallée du Rhône. A l'époque de Sylla, vers 80, il se crée en Bourgogne, en Franche-Comté et dans le Jura Suisse une aire économique d'obédience romaine, une sorte de très vaste marché régional où les *negotiatores* durent bénéficier d'un écoulement privilégié de leurs produits. C'est ce marché qui constitue, dans les monnayages de la Gaule indépendante, ce qu'on appelle la zone orientale d'influence monétaire du denier (J.-B. Colbert de Beaulieu, *Traité de numismatique celtique*, I, Paris 1973, p.271). Elle concerne trois peuplades transalpines, celles des Eduens, des Lingons et des Séquanes, auprès desquelles le denier romain a servi d'étalon monétaire et a fourni le type reproduit au droit d'une série de monnaies d'argent, qui devenaient par là-même des sortes de deniers; chez les Lingons, on rencontre même une reproduction du symbole X, qui est celui du denier, et sur les premières émissions, au nom d'un chef gaulois *Caletedu*, on a gravé de surcroît celui de Sulla (*ibid.*, p. 273). Le développement de l'hégémonie économique que supposent ces monnayages est en rapport direct avec la romanisation de la basse vallée du Rhône; mais il est probablement aussi en relation avec l'activité des commerces transalpins par la Suisse occidentale. C'est le fait que les Séquanes soient associés à ces émissions

qui permet de le supposer. Ptolémée (*Geog.* 2, 9, 10), qui suit une tradition antérieure à la conquête des Gaules (peut-être empruntée à Posidonius), place Avenches et Nyon dans leur territoire. Au début du I^{er} siècle, avant la poussée des Helvètes, celui-ci englobait probablement le Lac de Genève et celui de Neuchâtel. La station celtique éponyme de La Tène leur est attribuée avec de solides arguments archéologiques (DE NAVARRO, 251, I, p. 138 et 325). Or la monnaie padane d'imitation massaliote avait pénétré sur la lisière orientale de ce territoire: on a recueilli des drachmes padanes à Tiefenau (Cn de Berne), à La Tène et à Genève. Elles appartiennent aux types n° 2 et 3 d'A. Pautasso, qui sont attestés notamment, pour la Cisalpine, dans le trésor du Grand Saint-Bernard et en diverses trouvailles de Lombardie (PAUTASSO, 206, p. 46-47, et n° 77, 78, 79 et 80, p. 136). C'est donc bien chez les Séquanes que l'on peut situer le carrefour où se rejoignaient les commerces rhodaniens et ceux qui arrivaient de la Cisalpine à travers les Alpes. Il est clair qu'à la fin du II^e siècle la Cisalpine était devenue la base de départ d'une conquête économique concertée des marchés gaulois occidentaux.

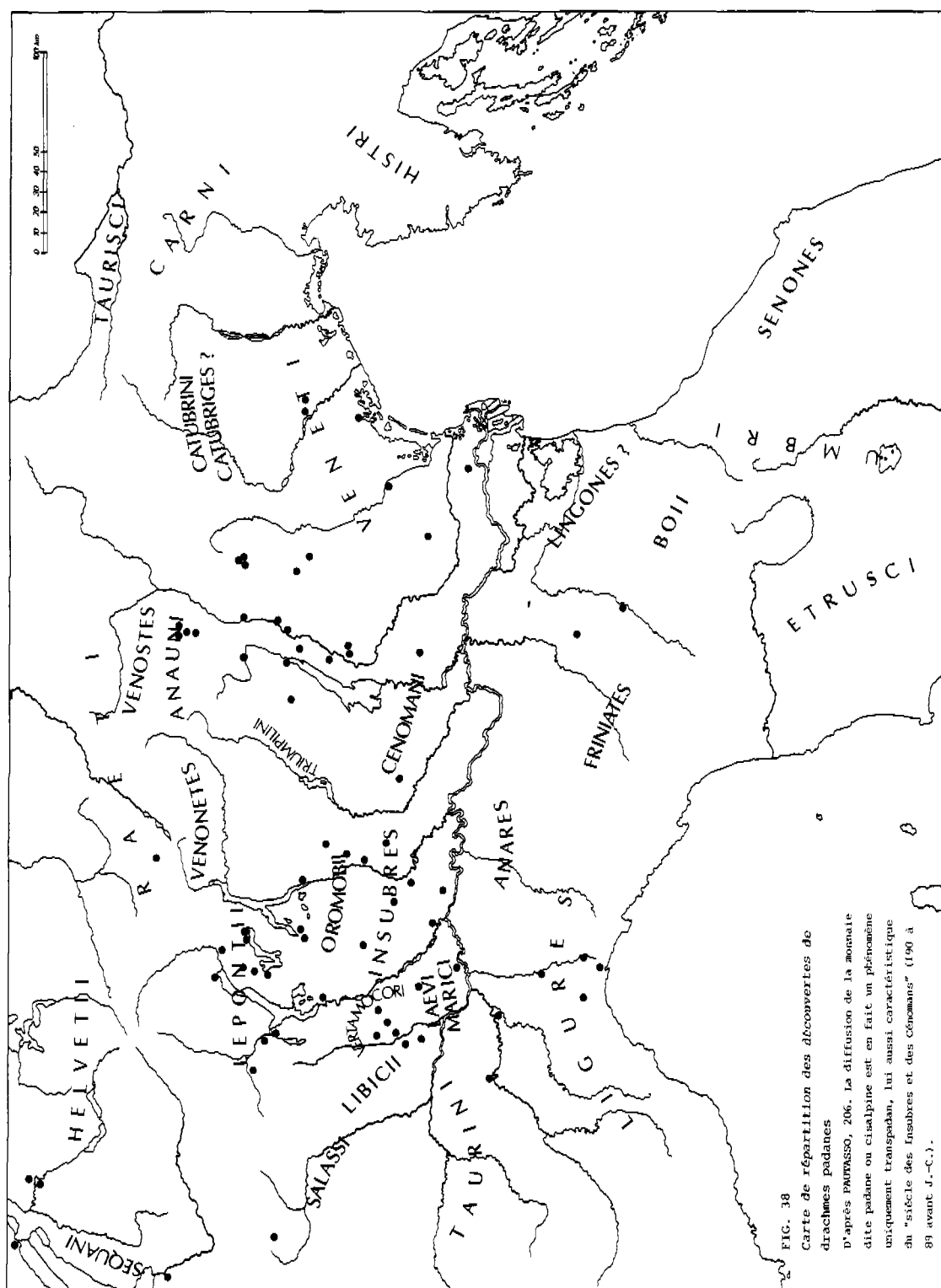
Du côté oriental, le développement imprimé aux échanges par le commerce romain est encore plus sensible. La colonie latine d'Aquilée était devenue la tête d'une nouvelle voie en direction du Norique, dont les mines de fer avaient très tôt attiré les intérêts romains (CHILVER, 254, p. 171). L'éveil de la pénétration romaine vers le Norique coïncide probablement avec les négociations conduites auprès des Taurisques, quelque temps avant la fondation même d'Aquilée; alors que des immigrants transalpins espéraient trouver des terres près de la côte (voir ci-dessus, p. 41). A la fin du II^e siècle, la menace des Cimbres et des Teutons fournit à Rome l'occasion de signer avec le royaume du Norique (l'actuelle Autriche) un traité d'amitié, qui accorda sans doute un statut privilégié à ses commerçants. La preuve de leur prospérité a été fournie par les fouilles de Magdalensberg, un oppidum gaulois situé à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Klagenfurt. Sur le versant de la colline au sommet de laquelle était établi l'oppidum, on a dégagé les vestiges de toute une colonie de *negotiatores* romains, qui s'étaient implantés là dès l'époque républicaine (KRÄMER, 274, p. 631). Dans le Norique comme dans les Gaules, la prospection commerciale a éclairé la marche des légions.

LES MONNAYAGES CISALPINS ET LE MONOPOLE ROMAIN

Les monnayages cisalpins désormais les mieux connus, grâce aux nombreuses études qui leur ont été consacrées depuis une vingtaine d'années (voir Bibliographie, V, 6), sont les abondantes séries de drachmes padanes émises à l'imitation de la drachme marseillaise, d'abord en argent de bon titre, puis en aloi de plus en plus dévalué (PAUTASSO, 204, 206, 207, 209, 210-212). Au droit figure la tête d'Artémis, diversement stylisée, au revers l'image d'un lion passant, que les graveurs cisalpins ont parfois déformée jusqu'à la rendre comparable à celle d'un scorpion (fig. 37 a et c). La drachme marseillaise pesante (poids moyen de 3,80 g) subit au cours du III^e siècle une réduction qui la ramène à un poids moyen de 2,75 g. Les émissions padanes les plus anciennes ont été faites au poids moyen de 2,96 g (types 1 et 2 de PAUTASSO, 206, p. 98) et, en vertu de la loi monétaire qui fait que l'imitation présente toujours un poids inférieur à celui de la monnaie qui a servi de modèle, il est peu vraisemblable que les drachmes padanes aient été imitées de la drachme marseillaise réduite. Malheureusement la date de cette dernière est discutée (ID., p. 102): 191 pour les uns (c'est-à-dire au moment de la soumission de la Cisalpine), seconde moitié du III^e siècle pour les autres (H. Rolland, *Monnaies gallo-grecques*, dans *Atti del Congr. Intern. di Numismatica*, Rome 1961, I, p. 114). Il en résulte une certaine approximation quand il faut dater les débuts du monnayage cisalpin. Il reste vrai-

semblable qu'il faille les situer dans le dernier quart du III^e siècle (vers 230 pour A. Pautasso, *ibid.*, p. 102; ARSLAN, 276, p. 478, admet cette datation pour les exemplaires avec légende ΜΑΣΕΑ, types α et β de Pautasso, qui selon ce dernier pourraient avoir été émis en Gaule Méridionale, *ibid.*, p. 16-18, et ne sont pas représentés dans les trésors provenant d'Italie Septentrionale; pour Pautasso, la date de 230 serait celle des types 1 et 2, attestés dans la région de Gênes, à Serra Ricco, et en Lombardie, voir fig. 31 et 38, pour la répartition des découvertes en Cisalpine). On peut remarquer qu'entre 231 et 225 les Insubres envoient des ambassades en Gaule du sud-est et dans la vallée du Rhône, pour obtenir des alliances destinées à faire contrepoids à la menace romaine (Polybe, II, 22 et suiv.). L'adoption d'un système monétaire qui révèle l'influence commerciale de Marseille est peut-être l'un des résultats obtenus au cours des négociations engagées à cette époque. Mais ce qui est sûr, c'est que tout le développement ultérieur des monnayages padans n'a pu s'effectuer que sous le contrôle et avec l'agrément de Rome. Des variantes apparaissent et gagnent progressivement vers la Transpadane orientale (PAUTASSO, 210, p. 664). Il faut ranger au nombre des émissions les plus tardives (début du I^{er} siècle) celles qui portent des légendes écrites dans l'alphabet dit de Lugano (*Rikoi*, *Anarekartos*, *Pirakos* et *Toutiopouos*). Les régions d'où proviennent les trésors les plus nombreux et les plus importants correspondent aux territoires des Insubres, des Libicii, des Oromobii et à l'ouest du territoire des Cénomans (vallées du Tessin et de l'Adda, zone lépontique entre les Lacs Majeur et de Côme), et, vers l'est, au Trentin ainsi qu'à la vallée moyenne de l'Adige. Cette carte monétaire de la Transpadane coïncide remarquablement avec celle des itinéraires commerciaux les plus fréquentés. En Cispadane n'ont été retrouvées sporadiquement que quelques drachmes isolées (à S. Cesario sul Panaro et à Marzabotto, cf. PAUTASSO, 206, p. 134 et 135; et, récemment, à Monterenzio, prov. de Bologne, R. Scarani, *SE* 44, 1976, p. 396): il n'y a pas eu, au sud du Pô, de zone de circulation monétaire des drachmes padanes et seule la monnaie romaine était en usage dans la chaîne des colonies et de leurs centuriations.

La masse monétaire que constituait l'ensemble de ces monnayages est considérable. Elle est restée en circulation jusqu'au début du I^{er} siècle après J.-C., comme le montre une tombe de Côme datée de l'époque de Tibère, où une drachme padane était associée à des monnaies de bronze d'Auguste et de Tibère (PAUTASSO, 206, p. 128). Un autre témoignage, celui de Strabon (IV, 6, 7), nous apprend qu'en 43 avant J.-C. les Salasses du Val d'Aoste demandent à D. Brutus un péage d'une drachme par homme pour l'autoriser à franchir les Alpes (ID., p. 84). Il ne peut s'agir que d'une de ces drachmes padanes, et l'anecdote confirme elle-même que D. Brutus, après le siège de Modène, est effectivement sorti d'Italie (voir ci-dessus p. 52). Le mobilier des nécropoles (celles d'Ornavasso notamment) confirme que l'introduction des monnaies de bronze et des deniers romains a été progressive et lente. Il est probable que le volume global du numéraire romain aurait été insuffisant pour répondre seul, dès le début du II^e siècle, aux besoins intérieurs du marché transpadan. Les drachmes padanes ont donc bien constitué une monnaie autonome, dont l'existence et la réglementation durent être reconnues par quelque clause du *foedus* signé avec les Insubres et les Cénomans. On ne doit pas trop limiter leur usage aux besoins des marchés agricoles de la Transpadane (comme le fait ARSLAN, 60, p. 83), puisque des trésors importants ont été retrouvés fort loin de la Plaine du Pô (500 drachmes à Civita Castellana, prov. de Viterbe; au moins 43 d'entre elles à Paul, près de Penzance, à la pointe sud-ouest de la Cornouaille, cf. PAUTASSO, 206, p. 136, n° 83 et ALLEN, 202). C'est la preuve que cette monnaie ne manquait pas de crédit auprès des marchands qui se chargeaient des trafics les plus lointains. Les dernières émissions, celles de la série épigraphe *Rikoi*, dateraient des années 80 (PAUTASSO, 206, p. 105). Elles ont probablement cessé avec l'entrée en vigueur complète du nouveau statut de droit latin.



On considère parfois comme gauloises certaines monnaies de bronze plus anciennes, émises à Ariminum ou dans sa région. Il y a dans ce monnayage deux séries distinctes: l'une coulée, dite *aes grave* d'Ariminum, anépigraphe, comptant plusieurs espèces, l'autre frappée, portant la légende *ARIMN* et constituée d'une seule espèce (PANVINI ROSATI, 205). La série frappée, qui a été attribuée à un atelier installé dans la colonie latine d'Ariminum dès sa fondation, porte au droit la tête barbue de Vulcain, au revers un guerrier armé d'un glaive et tenant un long bouclier ovale. On en a retrouvé des exemplaires à Modène, à Tortoreto (près de l'Adriatique, entre Ascoli et Teramo), dans le dépôt votif de Carsoli et, bien entendu, à Rimini même. La série coulée au contraire, qui est généralement considérée comme plus ancienne, ne provient que de Rimini et de sa région. Elle présente au revers différents types, qui se retrouvent presque tous dans d'autres monnayages d'Italie, de l'Ombrie à la Campanie et à la Calabre. Au droit figure toujours le même type, qui, lui, est tout à fait isolé: celui d'une tête d'homme imberbe à longs cheveux, avec un torse volumineux, où l'on reconnaît une image ethnique du Gaulois. Les valeurs nominales de la série, toujours notées à l'aide des mêmes signes que sur l'*aes grave* romain, reposent sur le système décimal et semblent avoir pour base la livre italique orientale de 379 g, qui caractérise les émissions des populations non romaines du versant adriatique de l'Apennin. C'est cette série coulée qui, à cause de la tête figurant au droit, a été attribuée aux Gaulois.

Pour F. Panvini Rosati (205, p. 132), c'est une émission des Sénons, qu'il convient de dater entre le début du III^e siècle et la fondation de Sena Gallica en 283. Mais cette interprétation soulève de nombreuses difficultés (résumées par ZUFFA, 189, p. 50, note 9, et de nouveau discutées par PANVINI ROSATI, 208, p. 80-81). Les deux plus graves sont: 1) le fait que nous n'avons aucun autre exemple au III^e siècle d'un monnayage gaulois adoptant comme type une tête censée représenter l'ethnique de la peuplade émettrice (la monnaie de Hongrie représentée à la fig. 18 est des débuts du I^{er} siècle); 2) le fait que tous les caractères de ce monnayage, qu'ils soient métrologiques ou stylistiques, sont purement italiques; en particulier, on ne décèle aucun phénomène d'interprétation stylistique qui soit comparable à ce qu'on rencontre généralement dans les monnayages gaulois. Il est préférable de considérer que la tête aux longs cheveux est une image commémorative appartenant à l'iconographie triomphale que Rome a eu soin de répandre elle-même ou d'inspirer en même temps qu'elle imposait son hégémonie aux différents peuples de la Péninsule Italique. A la même iconographie appartiennent la frise de Civitalba (voir ci-dessus, p. 91) et peut-être aussi la tête en calcaire conservée au Museo Civico de Bologne (MORIGI GOVI, dans 60, p. 137; ici fig. 28), qui, avec ses grosses boucles et les traits fortement marqués du visage, a éventuellement quelque chose de gaulois. Si la monnaie de Rimini était destinée à rappeler les caractères ethniques de l'ennemi vaincu, il faut sans doute l'attribuer à la colonie latine, antérieurement au monnayage frappé (RICCIONI, 193, p. 270-271, notes 18-20). Autre hypothèse encore, peut-être plus satisfaisante (ZUFFA, 150, p. 121, et BALBI DE CARO, dans 60, p. 259), celle que la série coulée soit un monnayage ombrien de Rimini, où les commerces adriatiques, comme on l'a vu précédemment, avaient une escale fréquentée avant la fondation de la colonie latine (ZUFFA, 189, p. 48). Un tel monnayage serait antérieur à la soumission de Sarsina, en 266, et il pourrait prendre place entre la fondation de Sena Gallica et celle d'Ariminum (283/268). Il s'agirait bien d'un monnayage patronné par Rome, désireuse d'encadrer l'économie régionale sans imposer de contrainte politique trop visible, et de rappeler, par sa propagande coutumière, que son hégémonie était libératrice, puisqu'elle délivrait les Ombriens de celle des Sénons (voir ci-dessus, p. 36). Cette hypothèse explique à la fois pourquoi a été retenu le type du droit, pourquoi le

système de division décimale adopté est aussi celui de l'*aes grave* romain, et enfin pourquoi les caractères métrologiques sont ceux des émissions régionales du versant adriatique de l'Apennin. C'est bien elle qui paraît la plus probable. Si elle est exacte, elle permet de constater que la conquête romaine était plus dirigiste au début du III^e siècle, en matière d'encadrement de l'économie, qu'elle ne le sera, au début du II^e, lorsque les Gaulois transpadans soumis conserveront une monnaie autonome, indépendante aussi bien du denier que du victoriat, pourtant destiné aux commerces avec les régions adriatiques et ioniennes (PAUTASSO, 206, p. 98).

CHAPITRE V

LA RELIGION

Du point de vue de la chronologie, les documents relatifs à la religion des Gaulois cisalpins se répartissent entre deux catégories. La première englobe tous les témoignages qui sont datables entre les III^e et I^{er} siècles avant J.-C., ou qui font référence à des faits religieux de cette époque. La seconde, qui nous est fournie essentiellement par l'épigraphie et l'iconographie romaines impériales, concerne la survivance de certains cultes gaulois longtemps après la romanisation politique complète de la Cisalpine. Ces survivances nous permettent de connaître le nom de quelques dieux celtiques, dont le culte est évidemment d'origine préromaine. C'est le cas d'*Orgenus*, sans doute un dieu des eaux salutaires, dans l'Apennin parmesan, seule survivance que l'on puisse, à ce jour, invoquer dans son terroir pour l'ensemble de la Cispadane (SUSINI, 235 et 267, p. 161; discuté par DEGRASSI, 233). La Transpadane, par contre, nous a restitué d'assez nombreux dieux indigènes, ce qui est conforme aux conditions favorables dans lesquelles le peuplement préromain put se maintenir après la soumission à Rome (CHILVER, 254, p. 183 et suiv.). La celticité de ces dieux n'est pas toujours clairement établie. Elle est certaine pour le culte des Déesse-Mères, honorées en Transpadane sous le nom de *Matronae* (une cinquantaine d'inscriptions, DE VRIES, 289, p. 128), et pour celui de *Belenus*, qui devient le protecteur d'Aquilée (CHIRASSO COLOMBO, 237) et, de là, atteint Rimini à l'époque impériale (SUSINI, 267, p. 161). Le dieu *Bergūmus* de Brescia (CIL, V, 4200-4202) et de Riva di Garda (*ibid.*, 4981) est probablement celtique. *Aponus*, dieu des eaux de Padoue (*ibid.*, 2784-5), *Brasennus*, dans le Val Trompia (*ibid.*, 4932), et *Alantadoba*, dans le Val Camonica (*ibid.*, 4934), le sont peut-être. Mais l'accord n'est pas fait pour certaines divinités des inscriptions cultuelles du *pagus Arusnatum*, cette petite enclave étrusque de Fumane in Valpolicella, près de Vérone (voir ci-dessus, p. 39), où l'on trouve une *Udisna Augusta* (*ibid.*, 3926) et les *Ithamagalle / Sqna Galle* (*ibid.*, 3900), évidentes divinités gauloises pour G. E. F. Chilver (254, p. 184, "obviously of Celtic invention"), mais transpositions rétiques de divinités étrusques pour S. Mazzarino (134, p. 100). Tout ce panthéon de divinités populaires préromaines, dans lequel divers syncrétismes se sont opérés probablement à date ancienne, atteste la vitalité des particularismes indigènes et témoigne de la tolérance romaine en matière de religion. Ces survivances d'époque impériale ont été commentées dans une étude récente sur les cultes de la Gaule Cisalpine (PASCAL, 312). Seuls les témoignages d'époque républicaine, très brièvement commentés par cette étude, ou apparus après sa publication, ont été réunis ici et font l'objet du présent chapitre.

(FIG. 39, 40)



FIG. 39

Urne étrusque de Città della Pieve

BLOCH, 236, p. 138. Petit côté d'une urne funéraire, dont la face principale représente une celtomachie. Le guerrier agenouillé (position habituelle des vaincus qui vont succomber) est armé à la grecque: c'est un Grec ou un Etrusque. L'oiseau qui lui crève un oeil pourrait être une allusion au mythe celtique relatif aux interventions de la déesse celtique des combats sous la forme d'une corneille. III^e siècle avant J.-C. (?).

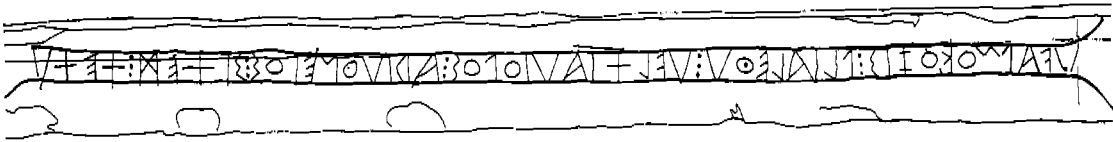


FIG. 40

Inscription de Prestino

TIBILETTI BRUNO, 221; LEJEUNE, 224, p. 96. Bloc de grès haut de 0,15 à 0,19 m; large de 0,31 à 0,35 m; long de 3,75 m. L'inscription se développe sur 1,90 m, entre deux lignes profondes servant de cadre et distantes d'environ 5 cm. La gravure est très régulière et très soignée. L'inscription, sinistroverse, se lit, selon M. Lejeune: UVAMOKOZIS : PLIALBOU : UULTIAUIPOPOS : ARIUONEPOS : SITEŠ : TETU. Elle note du lépontique (c'est-à-dire un parler où se retrouvent des phénomènes phonétiques et morphologiques propres au celtique ancien), mais non du gaulois (c'est-à-dire un dialecte celtique évolué régionalement). Elle est habituellement datée du II^e siècle avant J.-C., d'après les caractères de l'écriture et certaines particularités phonétiques de la langue.

Il reste quelques traces probables de son existence dans deux épisodes des luttes menées contre Rome. Le premier est le combat singulier livré en 349 par un jeune tribun militaire, M. Valerius Corvus, contre un Gaulois gigantesque. Tite-Live (VII, 26) nous en a laissé un récit dramatique: un corbeau vient, en effet, se percher sur le casque du Romain, puis prend son vol et attaque le visage et les yeux du champion gaulois à coups de bec et de griffes. L'anecdote ne doit pas être une simple transformation du rôle augural joué par le corbeau dans la religion romaine, ayant pour seul but d'expliquer le surnom de Corvus, ou Corvinus, porté par certains membres de la gens Valeria. Dans la mythologie celtique le corbeau, ou la corneille, est au service de la déesse des combats et attaque pour son compte les adversaires qu'elle veut abattre; parmi les trois déesses irlandaises de la guerre, *Badhb* est plus spécifiquement la déesse de la bataille, où elle apparaît sous la forme d'une corneille (DE VRIES, 289, p. 145). On peut supposer que l'annalistique romaine, par un procédé inspiré du rite ancien de l'*evocatio*, s'est emparée du mythe celtique en imaginant que l'oiseau sacré de la déesse des combats s'était placé au service de Rome (BLOCH, 236). Le fait est que les casques gaulois sont parfois surmontés d'un oiseau en guise de cimier: s'il existe bien une coïncidence entre les documents archéologiques et la tradition légendaire, c'est probablement d'un corbeau ou d'une corneille qu'il s'agit. C'est le cas pour l'un des petits cavaliers représentés sur le chaudron en argent trouvé à Gundestrup, au Danemark (KLINDT-JENSEN, 162 et 163; DUVAL, 160, p. 186; l'oeuvre date du I^{er} siècle avant J.-C.). L'oiseau de bronze du casque provenant de la nécropole gauloise de Ciurumesti, en Roumanie (DUVAL, 160, p. 78), dont les ailes, montées sur charnières, devaient battre au cours du combat, a de très longues pattes munies de serres qui évoquent plutôt celles d'un rapace (mais son bec crochu n'est qu'une restauration moderne en matière plastique). Le problème du réalisme, quand on a affaire à ce genre de représentations, est peut-être insoluble. Il faut ajouter que deux urnes étrusques en albâtre du III^e siècle, l'une de Chiusi, l'autre de Città della Pieve, portent, sur l'un des petits côtés, l'image d'un guerrier étrusque ou grec, qui s'affaisse sous l'attaque d'un oiseau qui s'est perché sur son casque et lui crève les yeux (fig. 39; BLOCH, 236, p. 133 et 138). L'urne de Città della Pieve, sur sa face antérieure, présente une scène de Celtomachie. Il se peut que la face latérale illustre le mythe celtique, et, dans ce cas, sans le transposer, puisque le guerrier étrusque ou grec qui succombe est bien l'un des adversaires historiques des Gaulois.

Le second épisode prend place au moment de la bataille de Sentinum, en 295 avant J.-C. Alors que les combattants sont rangés face à face, une biche, poursuivie par un loup, se précipite entre leurs lignes. Les Gaulois la tuent, mais les Romains s'écartent et laissent passer le loup, ce qui est alors interprété comme le présage de leur victoire (Tite-Live, X, 27, 8-9). Or, malgré l'allaitement légendaire qui prélude au destin de Rome (A. Alföldi, dans *Hommage à la mémoire de J. Carcopino*, 1977, p. 1), le loup n'est pas considéré, lorsqu'il intervient sous la forme d'un présage, comme un animal favorable, bien au contraire (Tite-Live, XXI, 46, 1-2 et 62, 5; XXII, 1, 12 et XXVII, 37, 3). La manière dont les Romains interprètent l'apparition du loup à Sentinum est en fait un *omen* "correctif", qui substitue au présage défavorable la signification favorable qu'on prétend lui donner (BAYET, 232). Il se peut que le point de départ de cette curieuse anecdote soit à chercher dans la mythologie celtique relative au dieu Cernunnos (DE VRIES, 289, p. 112). Il est représenté sur le chaudron de Gundestrup, la tête surmontée de deux ramures de cerf, tenant un serpent de la main gauche, un torse de la main droite (DUVAL, 160, p. 187, et 238, p. 37), et il est entouré à droite d'un cerf, à gauche d'un loup. Le fait que les Gaulois immolent la biche paraît être un sacrifice en l'honneur de Cernunnos.

L'interprétation de ces deux épisodes reste, de toute évidence, très conjecturale. La tradition annalistique romaine a accompli un très profond travail d'arrangement des faits, mais sans réussir à en effacer complètement l'étrangeté pour la mentalité latine. C'est ce qui demeure l'indice vraisemblable d'un emprunt à la mythologie celtique.

LES GRANDS DIEUX

Florus (*Epitoma*, I, 20, 5) fait allusion ironiquement à deux voeux que les chefs insubres Arioviste et Viridomaros auraient faits à leurs dieux en 223/222, pour obtenir d'eux la victoire sur Rome. Arioviste s'était engagé à consacrer à Mars un torque (sans doute en or ?) fait avec le butin pris au combat. Viridomaros, de son côté, avait promis à Vulcain les armes de ses adversaires (DUFREUIL, 238, p. 34; interprétation erronée du passage de Florus auprès de DE VRIES, 289, p. 96). En ce qui concerne Mars, l'Arès celtique des *Hymnes* de Callimaque (IV, 173), César confirme que les Gaulois avaient coutume de lui vouer, au début de la guerre, tout ce qu'ils espéraient capturer de butin (*B.G.*, VI, 17, 3). Après la victoire, ils immolaient le butin vivant (c'est-à-dire les animaux) et entassaient tout le reste en un seul monceau sur lequel ensuite personne n'osait plus porter la main. Le voeu du torque, auquel Arioviste aurait procédé, est probablement un hommage supplémentaire, nécessité par la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les Insubres. Le torque, vraisemblablement en or, aurait sans doute été fabriqué avec tous les bijoux d'or recueillis après le combat, et aurait été consacré au dieu en plus de l'habituel amas de butin pris à l'ennemi. Quant à l'offrande promise à Vulcain, on considère généralement qu'elle était destinée à récompenser la bienveillance du dieu Forgeron, qui était l'un des plus importants du panthéon celtique. On sait en effet que le mot celtique qui désigne le fer (**isarno-*) appartient à la même racine que celui qui désignait le "divin" chez les Indo-européens (*eisarn*, BENVENISTE, 231). Il est compréhensible que les armes des vaincus soient consacrées au dieu Forgeron qui a présidé à la fabrication de celles des vainqueurs. Cette interprétation n'est pas la seule possible, pourtant, si l'on se réfère à l'usage romain. Rome pratiquait aussi la consécration des armes à Vulcain, dont le plus ancien exemple connu est attribué à Tarquin l'Ancien, vainqueur des Sabins (Tite-Live, I, 37, 5), et il en existe quelques autres plus tardifs (J. Heurgon, *Tite-Live, Histoires*, I, Coll. Erasme, p. 131). Les armes étaient entassées et brûlées, honorant en Vulcain non pas le Forgeron divin, mais un dieu souterrain présidant à un rite de destruction. En cas de *devotio* notamment, les armes du guerrier qui s'était voué aux dieux infernaux devaient être consacrées à Vulcain, et ensuite seulement, si on souhaitait le faire, les armes qui restaient pouvaient être consacrées à d'autres dieux (Tite-Live, VIII, 10, 3). Le voeu solennel de Viridomaros implique peut-être une fonction similaire du dieu Forgeron celtique.

Un autre témoignage concerne Minervé et son culte chez les Insubres. Il nous a été transmis par Polybe (II, 32, 5-6) et se rapporte comme les précédents à l'an 223/222, où s'est jouée une première fois le sort de leur indépendance: "ayant concentré la totalité de leurs forces et retiré du temple de Minerve les enseignes d'or dites inamovibles (*τὰς χρυσοῦς σημαίας τὰς ἀκινήτους λεγόμενάς*), ils vinrent camper en face de l'ennemi" (trad. PEDECH, 26, p. 75). Polybe insiste sur l'inaMOVIBILITÉ des enseignes soit parce qu'il s'agit d'un caractère particulier du culte insubre, soit parce que cet usage était connu aussi de la religion grecque (WALBANK, 22, p. 208). On admet que ces enseignes, emportées au combat, étaient censées y introduire la protection divine (*ibid.*). Minerve

était en effet l'initiatrice des arts et métiers (César, *B.G.*, VI, 17, 2; DUVAL, 238, p. 32), mais elle était également associée à la guerre et à la victoire (JULLIAN, 4, p. 357). En réalité, la cérémonie rituelle à laquelle procèdent les Insubres avant d'engager le combat peut s'expliquer aisément par référence à une Minerve protectrice de l'artisanat et des arts et métiers. On notera d'abord que si le mot de *σημαλάς* (les enseignes, les étendards) est donné par un bon manuscrit du XIV^e siècle, trois autres manuscrits importants, deux du XIV^e siècle et un du Xe, donnent *σημελάς*, lecture que retient F. W. Walbank (*loc. cit.*) en traduisant toujours par "les enseignes, les étendards". Or les lexiques enregistrent quelques cas de confusion entre *σημαλά*, *σημελά* et *σημελόν*, avec le sens de "marque distinctive, symbole" (et le mot latin *signum* peut signifier lui-même soit étendard, soit symbole). Nous savons par Diodore (XXII, 9, 4), que la religion celtique ancienne ne proposait à la vénération des fidèles aucune image anthropomorphe de ses dieux (DUVAL, 238, p. 19; il en est de même auprès des Germains, voir Tacite, *Germ.*, IX, 3). On peut alors supposer que Polybe a employé le mot de *σημαλά* ou de *σημελά* avec le sens de "symbole", qui est celui de *σημελόν*. La présence des symboles d'or dans le temple de Minerve équivalait à la présence réelle de la divinité. Le fait de les retirer du temple (car Polybe ne dit pas qu'on les ait emportés au combat) doit être alors considéré comme une interruption rituelle du culte, une fermeture du sanctuaire en raison de la gravité des périls. Dans ces conditions, ou bien les symboles furent mis en sécurité ailleurs, afin que, demeurant inviolables, il continuent de protéger la peuplade: c'est ce qui se passe à Rome en 386, lors de l'attaque gauloise, quand les *sacra* sont les uns enterrés, les autres emportés à Caere (SORDI, 33, p. 36). Ou bien la fermeture rituelle et solennelle du culte signifiait l'interruption sacrée de l'activité de tous les corps de métiers que protégeait Minerve, sorte d'état d'urgence décrété pour l'ensemble de la peuplade. Rome, de même, en cas de *tumultus*, instituait un *iustitium*, étymologiquement: une suspension des activités du Forum et de la session des tribunaux. C'est ce qui arrivait lorsque non seulement les *iuniores* mais les *seniores* aussi devaient prendre les armes (Tite-Live, VI, 2, 6 et X, 21, 3-4). La suspension des activités législatives et juridiques de l'état était accompagnée de la clôture des commerces et des artisanats, comme on le voit pour le deuil national romain après le désastre des Fourches Caudines, en 321 ("*tabernae circa forum clausae iustitiumque in foro sua sponte coeptum prius quam indictum*", Id., IX, 7, 7-8). Tacite finira par employer *iustitium* avec le sens général de clôture des affaires et des activités (par ex. *Annales*, I, 16, 2 et 50; II, 82, 3; III, 7, 1, etc.). Or la situation des Insubres en 223/222 est bien celle d'une mobilisation générale, probablement des *seniores* en état de porter les armes aussi bien que des *iuniores*, et la clôture du culte de Minerve, si c'est à elle que Polybe a fait allusion, pourrait être un équivalent du *iustitium* romain dans la religion celtique. Cette interprétation demeure plausible même si l'on donne à *σημαλάς* ou *σημελάς* le sens militaire d'"étendards": il suffit d'entendre que ces étendards d'or étaient le symbole cultuel de Minerve.

L'existence de deux cultes rendus à des dieux celtiques équivalents de Vulcain et de Minerve est à rapprocher de tout ce qui a été dit de l'activité métallurgique et artisanale des Gaulois cisalpins. C'est une raison supplémentaire de ne pas accepter le jugement de Polybe (II, 17, 9), selon lequel ceux-ci n'avaient pas d'autre savoir et ne pratiquaient pas d'autre art que la guerre. Il est remarquable aussi que, dans le cas des trois cultes que l'on vient d'évoquer, les vœux ou les mesures religieuses décidées par les chefs gaulois aient concerné le sort de la peuplade dans son ensemble. La réalité de l'état-peuplade, au moins dans une situation de guerre, se déduit de l'affirmation de son entité religieuse. Il est clair que la religion, à l'égal de la guerre, oeuvrait comme un facteur d'unification entre les tribus.

LA DÉCAPITATION RITUELLE

L'offrande d'une tête humaine coupée, ou celle d'un crâne, aux dieux ou aux mânes des héros est un rite celtique que l'archéologie a largement confirmé (DE VRIES, 289, p. 261-263; DUVAL, 238, p. 22; DORO, 234, et STUCCHI, 230). Nous avons, pour la Cisalpine, deux témoignages sur la manière dont il était pratiqué. Le premier se rapporte aux escarmouches qui précèdent la mêlée générale de Sentinum (Tite-Live, X, 26, 11). Après l'anéantissement par surprise d'une légion romaine, les cavaliers gaulois rentrent dans leurs lignes en caracolant et en portant des têtes romaines coupées attachées au poitrail de leurs montures (à la place habituelle des phalères, voir ci-dessus les phalères de Manerbio, p. 82), ou fichées à la pointe de leur lance. Tite-Live précise qu'ils célébraient leur triomphe avec les incantations que voulait leur coutume ("ovantes moris sui carmine") et, un peu plus loin dans le même passage, il maintient que ces cavaliers étaient des Gaulois, contre une autre tradition qui voyait en eux des Ombriciens. Le second témoignage se réfère à l'embuscade victorieuse tendue aux Romains en 216 par les Boïens, dans leur *Silva Litana* (Tite-Live, XXIII, 24, 6-13; voir ci-dessus p. 49). Deux légions et des alliés y trouvent la mort ainsi que le général romain, le consul désigné L. Postumius Albinus. La tête de ce dernier devient le plus précieux des trophées: "les dépouilles enlevées au cadavre du général et sa tête, qu'ils avaient coupée, les Boïens les portèrent en célébrant leur triomphe ("ovantes") au temple le plus vénéré chez eux; puis il nettoyèrent la tête, comme il est dans leur coutume de le faire, en incrustèrent le crâne d'or, et ce fut pour eux un vase sacré pour les libations aux fêtes solennelles et en même temps une coupe pour les prêtres et les desservants du temple". Dans ces deux exemples, comme le montre l'emploi du verbe "ovare", la décapitation est un rite lié à la célébration religieuse du triomphe. Pratiquée sur le cadavre de l'ennemi, elle accompagne l'enlèvement de ses dépouilles et elle fournit au cortège qui rentre du champ de bataille ses plus macabres, mais également ses plus magiques trophées (LAMBRECHTS, 305). A lire le premier des deux témoignages de Tite-Live, on peut se demander si la décapitation sur le champ de bataille n'était pas un privilège de la cavalerie, c'est-à-dire, comme on l'a vu, de l'aristocratie et des *princes* gaulois. Les crânes étaient ordinairement encloués sur des linteaux ou sur des troncs d'arbres dans quelque sanctuaire. Celui de Postumius, parce qu'il est celui du chef, donne lieu à une offrande exceptionnelle. La victoire que venaient de remporter les Boïens était d'ailleurs elle-même une victoire extraordinaire. Ils avaient en effet tendu leur embuscade en pleine forêt, sciant les arbres à leur base de part et d'autre de la route que devaient suivre les légions. Ils les poussèrent à l'arrivée des Romains, qui furent écrasés sous les troncs et emprisonnés par les branches avant d'être achevés sans avoir pu résister: embuscade grandiose, où l'histoire a pris les couleurs d'une épopée celtique. Etant donné le rôle qu'y a tenu la forêt, on peut se demander si ce grand dieu des Boïens qui reçut la précieuse offrande, ne serait pas *Esus*, que deux monuments figurés, l'un de Paris, l'autre de Trêves, nous représentent sous les traits d'un dieu Bûcheron, d'un maître de la forêt (DUVAL, 238, p. 34). Les sacrifices à Esus étaient faits ordinairement en suspendant la victime à un arbre et en déchiquetant ses membres (DE VRIES, 289, p. 105). Mais si la décapitation est un rite de la cérémonie du triomphe celtique, il est probable qu'elle pouvait être utilisée pour fournir une offrande à tout dieu auquel un vœu avait été adressé avant le combat, ou qui, dans les circonstances particulières de la bataille, avait procuré la victoire aux siens. Les détails macabres auxquels Tite-Live s'est complu sont conformes à l'esprit général de la propagande romaine concernant la barbarie gauloise. Mais la deuxième Guerre Punique fut en effet une guerre atroce: on sait qu'à Rome, après la défaite de Cannes et sur la recommandation de Q. Fabius Pictor, qui avait consulté l'oracle de Delphes, un Gaulois et une Gau-

loise, un Grec et une Grecque furent enterrés vivants dans le Forum Boarium pour apaiser les dieux (Tite-Live, XXII, 57, 6). C'était, Tite-Live le souligne, un sacrifice exceptionnel pour les usages romains. Sans doute est-il prouvé par les découvertes archéologiques que les Gaulois attribuaient une vertu magique particulière aux crânes, et à ceux de leurs ennemis comme à ceux de leurs proches. Malgré ces croyances et les rites qu'elles entraînaient, le traitement réservé au crâne du consul romain paraît exceptionnel: la volonté de présenter aux dieux une offrande extraordinaire s'explique, comme le sacrifice humain du Forum Boarium, par l'acharnement de la guerre et le désarroi qui en résultait.

LES CULTES DE LA CISPADANE

La Cispadane et l'*Ager gallicus*, véritables terres de conquête comme on l'a vu, ont restitué de nombreux témoignages des cultes introduits dès le III^e siècle par les colons romains (SUSINI, 267). Ce sont essentiellement les cippes sacrés de Pesaro, avec leurs quatorze dédicaces où dominent les divinités italiques féminines salutaires ou de la fécondité (CIL, XI, 6290-6303); les *poaula* (coupes à libations ou à offrandes) en céramique à vernis noir trouvées à Rimini, avec les dédicaces à Vénus, Cérès, Apollon et probablement Hercule, avec aussi la mention du *pagus* ou du *vicius* des dédicants, dont on peut ainsi retrouver l'origine sabine, latine ou campanienne (ZUFFA, 189, p. 59). A tout cela il faut ajouter la prospérité des cultes ruraux, comme celui de Bagnacavallo en Basse-Emilie, fréquentés par des esclaves et des affranchis, et, dans les *pagi* des campagnes, la popularité de la dévotion à Jupiter (SUSINI, 267, p. 153). L'ensemble de ces témoignages, qui excluent de la région les survivances de cultes celtiques (la seule exception paraît être celle d'*Orgenus*, dont le culte a été mentionné au début du chapitre), démontre assez la force, l'étendue et, en fait, le caractère systématique et brutal de la romanisation. Il y a là une autre différence très importante entre la Cispadane et la Transpadane.

On trouve dans la nécropole gauloise de Montefortino quelques stèles de pierre dont la face antérieure est occupée par la représentation d'une porte à deux battants en position fermée (BRIZIO, 91, col. 685). Le modèle continue d'exister après la conquête romaine et il connaît en territoire adriatique ombro-picénien une diffusion qui dépasse largement le pays tenu par les Sénons. L'origine de ces stèles funéraires n'est pas clairement établie: faut-il leur supposer des modèles étrusques (comme le fait RIGHINI, 268, p. 395) ? ou bien ont-elles été inspirées par des modèles hellénistiques de Dalmatie (comme le pense VERZAR, 198, p. 128) ? En tout cas, l'origine de ces monuments funéraires n'est pas celtique (contre l'opinion de LINCKENHELD, 307; SUSINI, 320 et 267, p. 156). Mais ce qui est remarquable, c'est qu'ils se soient diffusés dans l'*Ager gallicus* pendant la domination politique des Sénons, ce qui permet de penser ou bien que les Sénons en ont adopté le modèle, ou bien, si l'on considère que les Ombriens en furent les seuls utilisateurs, que leur présence atteste une interpénétration ethnique étroite entre les deux peuplades (sur ces stèles, voir 60, p. 176).

La survivance d'un langage figuratif celtique dans les trois têtes juxtaposées de la stèle probablement funéraire de Pesaro (SUSINI, 267, p. 160, et ici fig. 19), qui a été précédemment comparée aux phalères de Manerbio (p. 80), n'est pas un argument suffisant pour conclure aussi à la survivance de croyances gauloises en milieu picénien romanisé. La représentation est celle d'un groupe familial. Elle ne laisse deviner aucun arrière-plan ni mythique ni religieux ou magique comparable à celui qui existe pour les phalères de Manerbio, ou pour le linteau de Nages (dans le Tarn, oppidum des

Volques Arécomiques), dont les masques humains présentent le même traitement iconographique des chevelures et des volumes du visage (BENOIT, 281, p. 48, et ici fig. 21).

CULTES ET SANCTUAIRES DE LA TRANSPADANE ORIENTALE

Au nord du Pô, entre l'Adige et l'extrémité orientale de l'arc alpin, de nombreux sanctuaires préromains nous ont restitué, en domaine proprement vénète ou sous influence de la civilisation vénète, les témoignages d'une religiosité populaire très vive, attestée avant l'arrivée des Gaulois en Cisalpine et qui a persisté sans changements de fond sous l'hégémonie romaine de l'époque républicaine. La fouille de ces sanctuaires a démontré qu'il ne s'agissait pas de temples imités de modèles étrusques ou helléniques (FOGOLARI, 120, p. 176). C'étaient des enceintes sacrées en plein air, où les arbres de quelque bosquet étaient le plus souvent utilisés pour fixer les ex-voto que les fidèles dédicaçaient à la divinité tutélaire du lieu. Tantôt elles étaient établies en bordure des cours d'eau, sur des emplacements très humides ou même marécageux, à l'intérieur desquels des terrassements sommaires avaient permis d'aménager l'aire cultuelle nécessaire à l'accomplissement des sacrifices et au dépôt des offrandes consacrées: c'est le cas, pour Este, de l'aire sacrée dénommée Baratella, d'après le nom du propriétaire du terrain sur lequel elle a été fouillée (EAD., p. 179). Tantôt les sanctuaires étaient situés sur une hauteur dont le sommet était nivelé, comme à Magrè (EAD., p. 184), ou dont on avait su exploiter certains avantages naturels propices au culte, tels les escarpements, les grottes et les eaux sulfureuses de Lagole (*ibid.*). Il s'agit dans tous les cas de cultes votifs et les dédicaces gravées en langue vénète sur les ex-voto nous font connaître le nom des divinités qui attiraient ainsi la ferveur de la dévotion populaire (LEJEUNE, 225, p. 327). L'interprétation de ces théonymes a soulevé de nombreuses discussions et bien des incertitudes demeurent toujours dans l'identification des dieux qui constituaient ce panthéon préromain. On y rencontre de nombreuses divinités féminines, dont la principale est *Reitia*, vénérée à Este comme déesse salutaire avec l'épithète de *Sainatei* (La Guérisseuse), peut-être aussi à Lagole où les dédicaces donnent le même épithète sans nulle mention de la divinité elle-même. Certaines dédicaces d'Este nous ont restitué le nom de *Pora*, qui a d'abord été interprété comme une autre épithète de *Reitia* (PASCAL, 312, p. 112); mais on considère plutôt à présent que *Pora* désigne la divinité vénérée dans le sanctuaire antérieurement à *Reitia*, au Ve siècle avant notre ère (FOGOLARI, 120, p. 177). A cette époque, sous l'influence des Etrusques et des relations avec le monde grec, ont pu être introduits dans les cultes locaux des dieux empruntés aux religions méditerranéennes. On trouve dans le Cadore, sur l'anse d'une situle en bronze du Ve siècle, une dédicace à *Louderai Kanei*, c'est-à-dire à *Libera*, dont l'épithète est peut-être une transcription du grec *Κόρη* (EAD., p. 178). Les dieux vénètes pouvaient avoir plusieurs attributions diverses (à moins de faire l'hypothèse que plusieurs dieux étaient honorés dans le même sanctuaire): à Este, *Reitia* paraît avoir aussi protégé l'art de l'écriture et la profession des scribes (ou les prêtres détenteurs du privilège d'écrire). On a en effet retrouvé des tablettes abécédaires parmi les ex-voto de son sanctuaire (EAD., pl. 113), avec des sortes de petites broches en bronze, fort nombreuses (200 environ), longues de 17 à 22 cm, dont 24 portent une inscription votive. On pense qu'il s'agit des stylets utilisés pour écrire (EAD., p. 179-200). Chaque sanctuaire avait cependant sa tradition particulière en matière d'ex-voto. La fabrication et l'ornementation en étaient très soignées. Les plaquettes votives, que l'on fixait à l'aide de pointes, étaient en forme de disque à Montebelluno, mais rectangulaires à Este: elles étaient décorées au repoussé de représentations divines ou humaines. A Sanzeno, les ex-voto étaient des figurines de bronze coulées à la cire perdue, animaux schématisés ou silhouettes humaines, comme le cavalier de la fig. 3. Ainsi tous

ces sanctuaires entretenaient ainsi autour d'eux une petite aire de prospérité économique, où les artisans qui fabriquaient les ex-voto et les commerçants qui les revendaient bénéficiaient de la religiosité des fidèles.

La pénétration des influences celtiques dans le domaine vénète pendant la période dite Este IV (c'est-à-dire après 350 avant J.-C.) a laissé ses traces sur certains ex-voto. C'est le cas pour une lamelle de bronze provenant du dépôt votif Baratella, à Este, sur laquelle est gravée une frise de cavaliers en armes (voir fig. 2). Leur bouclier, dont l'ombilic forme de larges ailettes, est celui des guerriers celtiques des III^e et II^e siècles (SAVORY, 159); il est identique à celui des Gaulois représentés par la frise de Civitalba (fig. 32). Il y a là un des nombreux témoignages archéologiques qui vérifient la tradition polybienne (II, 17, 5), selon laquelle les Vénètes différaient peu des Gaulois par les moeurs et le vêtement. Mais, fait plus intéressant encore, la présence de Gaulois dans la foule des dévôts qui fréquentaient les sanctuaires est elle-même attestée par l'anthroponymie que l'on rencontre dans les dédicaces. On y trouve en effet (LEJEUNE, 225, p. 47) des noms composés celtiques, comme par exemple, à Este, *Verkondarna* (ID., n° 24 A; où *ver-* résulte du traitement celtique de **uper-*; voir aussi *Vercondarius* et *Vercondaridubnus*, EVANS, 222, p. 280); ou bien, à Lagole, *Arspetijakos* (celtique **Antepet-*, avec premier terme superlatif *ar(i)-* de **p^ori-*, et *-speto-* de **sk^w-eto-*, racine **sek^w-*, "dire" ou "suivre"; un équivalent probable du grec περικλυτός, "Le Très Renommé"; ID., n° 212). Il se peut que ces Gaulois aient été des commerçants ou des pèlerins, dont la dévotion n'était qu'occasionnelle. Mais il existe plusieurs cas, sur des inscriptions non votives, où la présence gauloise est attestée de manière sédentaire en domaine vénète, soit par des patronymes à suffixation gauloise (ID., p. 54), soit par d'autres anthroponymes gaulois, comme celui d'*Andetios* (EVANS, 222, p. 136), donné par des stèles funéraires de Padoue et de Belluno (LEJEUNE, 225, n° 136 et 236). La présence de Gaulois parmi les fidèles des sanctuaires vénètes résulte donc aussi, vraisemblablement, de leur sédentarisation dans la région desservie par les lieux de culte. A Sanzeno, où les inscriptions dédicatoires notent du rétique, et dans un milieu très profondément celtisé à partir du III^e siècle, on a supposé un culte d'*Epona* (en raison des ex-voto représentant des chevaux ou des cavaliers), qui aurait voisiné avec celui de divinités appartenant, comme *Reitia*, au panthéon vénète (FOGOLARI, 98, p. 300). Si l'hypothèse était bonne (elle est séduisante, mais, pour le moment, aucune dédicace ne l'a confirmée), il faudrait ajouter à l'interpénétration ethnique des fidèles certains cas de syncrétisme préromain entre cultes indigènes et gaulois.

L'AIRES CULTUELLE DE CASATE-PRESTINO (CÔME)

Des fouilles récentes (1972) ont fait connaître au pied de l'oppidum de Côme, à Casate, les vestiges d'un important sanctuaire, dont la prospérité était évidemment liée à celle de l'oppidum lui-même (69, RITTATORE VONWILLER, SIANI, NEGRONI CATACCHIO). Il s'agit d'un lieu de culte en plein air, situé probablement en bordure d'un cours d'eau antique et, en tout cas, sur un sol que les fouilles ont rencontré marécageux. Il y avait là une aire sacrificielle, équipée de foyers, avec un ou plusieurs dépôts votifs et quelques aménagements sommaires, par dalles de pierre grossièrement appareillées, qui pouvaient être soit de petits autels soit des supports destinés à recevoir les offrandes. Celles-ci, et les libations nécessaires au culte, étaient faites dans des écuelles, des patères, ou encore dans l'habituel flacon en forme de toupie (*olpè a trottole*). Les récipients cultuels recueillis

en cours de fouille sont tous de terre-cuite; aucun ex-voto qui présente, comme en Vénétie, une recherche artistique. Quelques-uns des dédicants ont gravé leur nom, en utilisant l'alphabet habituel dans la région, celui de Lugano, et ces inscriptions nous ont restitué ici encore une anthroponymie gauloise. On y trouve notamment un *Oboris*, nom dans lequel le second terme, *-ris*, résulte du traitement local de *-ria*, "le roi" en celtique (EVANS, 222, p. 243); un *Kirati*, forme de génitif d'appartenance du gaulois *Kiratos* (*Ciratus* à Narbonne, *CIL*, XII, 4700; *Cirratu* à Plaisance, *CIL*, XI, 6695, 27; *Cimratius* à Nîmes, *CIL*, XII, 3193 et 3519); un *Atiaki* ou *Atieki*, autre génitif d'*Atiakos* ou *Atiekos*, nom qui présente une suffixation gauloise greffée sur un radical attesté en domaine italique, romain et vénète (pour ces divers anthroponymes, on se reportera à TIBILETTI BRUNO, 69). L'abondant matériel retrouvé dans la partie fouillée de cette aire cultuelle permet d'en fixer la période de prospérité aux II^e et I^{er} siècles avant J.-C.

En 1966, des travaux de voirie avaient remis au jour au lieu-dit Prestino, à 90 m de l'emplacement fouillé en 1972 (voir d'après le plan de situation donné par SIANI, 69, p. 152), un bloc de grès de forme très allongée, portant sur sa face antérieure une inscription dédicatoire très soigneusement gravée, en belles lettres régulières qui courent entre deux lignes d'encadrement fortement incisées (fig. 40). Celles-ci s'ouvrent en queue d'aronde aux deux extrémités de l'inscription, dont on est sûr, pour cette raison, qu'elle est complète (TIBILETTI BRUNO, 221; LEJEUNE, 224, p. 96). La forme et les dimensions du bloc de pierre montrent qu'il devait constituer soit un gradin, soit un linteau de portique ou de porte. L'inscription a été gravée avec élégance par un lapicide entraîné, qui a su répartir les mots sur toute la longueur du bandeau avant de commencer son travail et n'a pas, comme il arrive fréquemment, manqué de place en arrivant à la fin du texte qu'il devait reproduire. Ces simples caractéristiques sont l'indice qu'il s'agit de la dédicace d'un monument public dont la construction a été soignée. L'inscription, dans la lecture qu'en retient M. Lejeune, est la suivante:

Uvamokosis : Flialædu : Uvltiauiopos : Ariuonēpos : siteš : tetu Le mot qui désigne le monument, sous la forme d'un accusatif pluriel, est *siteš*. La forme *tetu*, pour *dedu* avec assourdissement de l'occlusive dentale, est le verbe, avec une désinence de prétérit que l'on rapproche de *karnitu* des inscriptions gauloises de Todî, S. Bernardino di Briona et Saignon (LEJEUNE, 224, p. 94 et 28; *karnitu* paraît répondre simultanément à l'idée des verbes latins *locavit* et *statuit*, ID., p. 35). Pour *dedu*, on admet l'équivalence *dedit* ou *posuit*. Dans les deux mots *Uvltiauiopos* et *Ariuonēpos* ont été reconnues des désinences de datifs pluriels (avec assourdissement de la labiale *-b-* en *-p-*) en *-obos* et *-ebos* (TIBILETTI BRUNO, 221, p. 305). La désinence *-ebos* repose sur une forme plus ancienne *-ibos*, dans laquelle, par une tendance propre au celtique ancien, *-i-* s'est ouvert en *-e-* (LEJEUNE, 224, p. 103). En outre, le gaulois ne connaît que la désinence sans sifflante finale (*-bo*) alors que la forme avec sifflante (*-bos*) est attestée dans l'ensemble de l'italique et du celtique (ID., p. 104). Ces deux datifs pluriels désignent de toute évidence, dans l'inscription, les bénéficiaires de la dédicace. Les deux mots initiaux désignent eux le dédicant. *Uvamokosis*: il s'agit d'un anthroponyme composé. Le premier terme, que M. Lejeune propose de lire *vamo-*, les lettres *uv-* en position initiale notant alors le son *v-* (contre TIBILETTI BRUNO, 221, p. 312), reposerait sur **up⁰mo-* (à sens superlatif: "suprême"), formation qui est celtique, mais non gauloise (LEJEUNE, 224, p. 60). Quant au second terme, *-kosis*, à lire en fait comme **gotsis*, < **ghosti-*, il serait à rapprocher du vénète *hostihavos* (LEJEUNE, 225, n° 137) et du latin *hostis*, avec le sens d'"étranger" et par suite "hôte" (classiquement *hospes*). Il s'agirait ici encore d'une forme explicable en celtique, mais non dans un dialecte gaulois des II^e et I^{er} siècles. Enfin *Flialædu*, autre nom composé ici patronyme ou cognomen, serait un dérivé en **ō(n) > -ū* d'une forme **Bli-alletos*, dont le second terme est peut-être attesté à la première place dans le com-

posé *Alle<t>origi* de Nîmes (CIL, XII, 3396; le sens en est inconnu, LEJEUNE, 224, p. 59). Cette inscription, que M. Lejeune retient comme lépontique, permet, d'après la série d'observations brièvement résumées ici, de proposer comme hypothèse que le lépontique appartient au celtique et présente un état dialectal de la langue antérieur au gaulois attesté par les inscriptions de Todi, S. Bernardino di Briona et Verceil, cette dernière étant présentée dans le paragraphe suivant. Dans cette hypothèse, le lépontique aurait pu être la langue parlée dans l'*Insubrium* dont Tite-Live nous a transmis le souvenir (voir ci-dessus, p. 28, et ID., p. 121 et suiv.), par des Celtes porteurs de la civilisation hallstattienne venus s'installer dans la vallée supérieure du Tessin et dans la région des Lacs Majeur et de Côme dans la première moitié du I^{er} millénaire avant notre ère (LEJEUNE, 306; p. 583). Toutefois, malgré la date ancienne impliquée par ces observations philologiques, l'inscription de Prestino est contemporaine de la période de prospérité attestée par la fouille de l'aire sacrée de Casate. Les phénomènes dialectaux qu'elle présente sont des survivances et, dans sa graphie, M. Lejeune relève deux particularités qu'il interprète comme des essais de réforme destinés à améliorer l'alphabet traditionnel utilisé pour noter le lépontique. Il s'agit, pour le verbe *tetu*, de l'adoption d'un signe cruciforme + notant la dentale sonore (*dedu*), alors que la lettre *t* est habituellement notée *X* dans l'alphabet de Lugano, sans distinction entre la sourde et la sonore; et d'autre part, pour *Plialedu*, de l'adoption du signe @, notant non pas *th* (Θ), mais vraisemblablement la dentale sourde *t*, que l'on tire de la forme *Alle<t>origi* (-ETO- y est une correction pour -EYO- que porte l'inscription; mais la correction est vraisemblable en raison de deux hypocoristiques ΑΛΛΕΤ[ε]ΥΟC et ΑΛΛΕΤΙΟΙΑ, respectivement de Montagnac et de Nîmes; voir LEJEUNE, 224, p. 59, note 168; EVANS, 222, p. 307). Cette tentative de réforme paraît être du II^e siècle avant J.-C. (LEJEUNE, 224, p. 20).

La proximité de ces deux sites de Casate et de Prestino invite à supposer qu'il s'agit en réalité de la même aire sacrée antique. Les deux datifs pluriels *Uultiauiopos* et *Ariuonapos* nous fournissent le nom de divinités qui y recevaient un culte, et qui nous demeurent pour le moment indéchiffrables. Il peut s'agir de dieux celtiques, ou de dieux indigènes, ligures, si le culte a des attaches suffisamment anciennes avec le site, ce que la fouille, jusqu'à ce jour, n'a pas permis d'établir. Il faut ajouter que dans le même périmètre, contigu de Casate et de Prestino, au lieu-dit Rondinetto, on avait aussi recueilli de nombreux tessons où sont gravées des bribes d'inscriptions, probablement des noms de dédicants, ainsi qu'un autre bloc de grès, plus petit et moins bien conservé que celui de Prestino, mais de forme comparable (donc lui aussi élément de gradin et de linteau), avec une inscription fragmentaire où se retrouve le même système d'interpunctio à l'aide de trois points superposés (ID., p. 97, note 336). Tous ces vestiges peuvent appartenir à un même ensemble cultuel, très vaste aire sacrée de plein air regroupant peut-être divers emplacements destinés aux sacrifices ou à la déposition des offrandes, et comportant aussi des aménagements à caractère architectural plus affirmé, comme des terrasses établies à divers niveaux sur la pente des collines qui touchent le site et reliées entre elles par des gradins, ou comme des portiques, mais non des temples proprement dits, semble-t-il. La quantité des offrandes que les fidèles accumulaient sur les gradins, les terrasses ou les autels destinés à les accueillir, devait rapidement devenir considérable et il est vraisemblable que les desservants, par simple nécessité de faire place nette pour permettre au culte de continuer, les regroupaient périodiquement quelque part, soit en les jetant dans des fosses, soit en les entassant dans une partie de l'aire sacrée située à l'écart (comme on le faisait pour le butin pris à l'ennemi et consacré au dieu Mars celtique, voir César, B.G., VI, 17, 3), soit en les immergeant dans le cours d'eau qui bordait le sanctuaire ou dans la frange de marécage qui s'étendait sur sa rive (Strabon, qui cite Posidonius, rapporte que le trésor de Toulouse était conservé partie dans des enclos sacrés, partie dans

des lacs sacrés, IV, 1, 13; voir aussi SIANI, 69, p. 166). Mais il y avait aussi, dans le sanctuaire, à côté des offrandes, des objets qui constituaient les symboles ou les attributs des dieux et qui, parce qu'ils étaient les seuls véritables *saora*, étaient conservés à part dans un lieu consacré: il était évidemment interdit de les déplacer pour de simples raisons d'entretien du sanctuaire. La remarque de Polybe sur les symboles (ou les étendards) inamovibles du culte de la Minerve insubre n'a rien de gratuit compte-tenu des découvertes archéologiques relatives aux cultes des sanctuaires transpadans.

L'INSCRIPTION BILINGUE DE VERCEIL

Une borne en schiste, haute de 1,50 m dans son état actuel, large de 0,70 m et épaisse d'environ 0,25 m, mais sans aucun doute plus haute dans son état primitif (2 m environ ?), a été retrouvée en 1966 à Verceil, dans les bancs de galets du lit actuel de la Sesia, à une profondeur de 4 m et à 75 m de la berge, que le torrent n'atteint qu'en période de hautes eaux. Ce gros bloc n'est pas érodé et il est peu probable qu'il ait été roulé par le courant. Il a sans doute glissé de la place où il avait été planté sur la berge antique et les dépôts de graviers et de galets l'ont ensuite rapidement recouvert et protégé. L'une des deux faces principales porte deux inscriptions superposées: une en latin, la première, sur 8 lignes et avec les caractères les plus grands; l'autre en gaulois, gravée dans l'alphabet de Lugano, sur 4 lignes seulement et avec des caractères plus petits. Sous l'inscription gauloise, un trait horizontal profondément incisé semble indiquer le niveau jusqu'où la borne devait être enfoncée dans le sol et à partir duquel elle est aujourd'hui brisée. Le texte des inscriptions est complet: il a suscité trois études importantes (BALDACCI, 280; LEJEUNE, 306; TIBILETTI BRUNO, 322) qui, malgré certaines difficultés de lecture et d'interprétation, ont mis en évidence les enseignements nouveaux que cette découverte apporte en matière de religion gauloise.

L'inscription latine (avec des ligatures qui ne sont pas reproduites ici) est la suivante: *Finis / campo.quem / dedit.Acisius / Argantocomater/ecus.comunem / deis.et.hominib/us.ita uti lapides / IIII.statuti sunt* Soit: "limite(s) pour le terrain qu'a donné Acisius Argantocomater/ecus en communauté aux dieux et aux hommes. De la façon dont les quatre pierres sont placées". Trois autres bornes (elles aussi épigraphes ?) devraient donc encore reposer, dans les alluvions et les galets de la Sesia, aux endroits ou près des endroits qui se trouvaient aux angles de ce terrain donné aux dieux et aux hommes comme leur propriété commune. Cette notion de "commun aux dieux et aux hommes" est inconnue de la religion romaine (LEJEUNE, p. 603). Il faut exclure, sans qu'il soit même nécessaire d'en discuter l'hypothèse, qu'un terrain destiné à devenir une nécropole ait pu, dans la mentalité religieuse romaine, être considéré sous l'aspect d'une telle communauté: les Mânes ne sont ni dieux ni hommes. Un terrain à usage public, pour des assemblées politiques, pour des jeux, pour des marchés ? L'hypothèse en est cependant moins probable que celle d'un terrain à usage religieux, sur lequel les hommes viendront et se réuniront pour célébrer un culte. A cet égard, la notion mystique de communauté entre les dieux et les hommes est propre à la religion celtique (BALDACCI, p. 342; LEJEUNE, p. 603) et c'est bien elle qui se trouve au coeur de la dédicace sur le plan strictement religieux. Il est clair, comme le suppose M. Lejeune et contre l'opinion de P. Baldacci et M. G. Tibiletti Bruno, que la dédicace latine s'est inspirée de la théologie gauloise, et que, s'il faut établir un rapport de traduction entre les deux textes, on doit le supposer du gaulois au latin. Mais la notion de traduction n'est pas elle-même très satisfaisante, puisque, le texte latin étant plus développé et plus riche de détails, elle ne concerne en fait que la partie de l'inscription gauloise où peut se trouver exprimée cette

communauté des dieux et des hommes. En outre il n'est pas douteux que la rédaction latine, occupant la partie supérieure de la face écrite, avec un développement plus important et une gravure plus soignée, correspond à ce qui était localement, à l'époque où la borne a été mise en place, la langue officielle, à statut juridique et social privilégié.

Le texte de l'inscription gauloise, d'après la lecture qu'en donne M. Lejeune, est le suivant: *Akisiōs.Arkatokok/materekos.to* [o/kot[]tošteuox/toni[]neu L'écriture est dextroverse, ce qui est à mettre au nombre des indices d'une chronologie tardive dans l'épigraphie lépontique. La forme de certaines lettres est elle-même tardive. Certains mots, comme d'ailleurs dans le texte latin, sont coupés en fin de ligne, et les points d'interponction ne sont certains qu'après *Akisiōs* et *Arkatokomaterēkos*. Compte-tenu du texte latin, il faut apporter une correction à *Arkatoko{k}materekos*, où *-okok-* a été gravé pour *-oko-*. Le donateur, ou celui qui procède à la consécration du terrain, porte un gentilice latinisé, *Akisiōs/Acisius*, dont la souche est attestée à époque impériale en Gaule Transalpine (*Acieilla* à Metz, *CIL*, XIII, 11362), dans le Norique (*Agisius*, à Salzbourg, *CIL*, III, 5542), et se rencontre aussi en Vénétie à l'époque républicaine (*Akisinios*, à Este, LEJEUNE, 225, n° 54) et à l'époque impériale (*P. Acisinus C. f. Venetus*, à Capodistria, *CIL*, V, 491). *Arkatokomaterēkos/Argantocomaterēcus*: pour M. G. Tibiletti Bruno, il s'agit d'une fonction passée en cognomen: "celui qui mesure l'argent". Un magistrat monétaire, sorte de *triumvir monetalis*, un directeur de la monnaie de Verceil. En tout cas, le latin a translittéré la fonction, sans la traduire par son équivalent. Le suffixe *-ekos/-ecus* n'aurait pas de valeur particulière dans cette formation (EAD., p. 366). Cette interprétation peut être rapprochée des observations d'A. Pautasso concernant les monnayages des Salluvii (les Libicii ou Libui de Verceil sont issus, comme on l'a vu au chapitre I, des Salluvii) et les monnayages avec légende gravée en caractères lépontiques (211 et 212). Les monnayages des Libicii paraissent datables sur un siècle, de la seconde moitié du II^e au milieu du I^{er} (211, p. 139). Pour M. Lejeune, au contraire, le suffixe *-ekos/-ecus* implique un dérivé de toponyme (306, p. 601). On sait, en effet, que le mot *Arganto-* apparaît fréquemment comme premier terme de composé en toponymie: *Argantomagus*, *-rate*, *-ialos*, etc. Le donateur aurait donc précisé son origine parce qu'il n'était pas de Verceil même. Cette interprétation est elle aussi en accord avec l'existence de mines d'or autour de Verceil, d'argent dans le Val d'Aoste (voir ci-dessus, p. 81, et CHILVER, 254, p. 168). Le toponyme à premier terme *Arganto-* pourrait en effet désigner quelque *pagus* minier du Val d'Aoste. Ces interprétations sont incertaines et M. Lejeune les tient pour "devinettes" (306, p. 602). Cependant, si elles étaient résolues, elles permettraient peut-être, notamment par comparaison avec ce qu'on connaît des émissions monétaires locales, de serrer d'un peu plus près la chronologie de l'inscription.

La seconde partie de l'inscription gauloise est de lecture difficile. M. G. Tibiletti Bruno lit *atom teuoxtom* (accusatif) et comprend "finem deuotum" (voir discussion auprès de LEJEUNE, 306, p. 609). *Atom* pour *a(n)tom* (les inscriptions en caractères lépontiques ne notent pas la nasale) étant à rapprocher du védhique *ánta-h*, "limite"; *teuoxtom* pour **deuogtom*, et expliqué à partir de la même racine que le latin *uoueo* ou le grec *εὐχομαι*, donc une forme de participe passé exactement parallèle au latin *deuotum*, "consacré". M. Lejeune lit *teuoxtoni[o]n* (génitif pluriel) et comprend **deuogdonio-*, forme dans laquelle **deuo-* (i.e. **deiwo-*) est le "divin", et **gdonio-* l'"humain" (i.e. **g²hem-/g²hem-*, la "terre", d'où **ghem-on* > *hemō* en latin archaïque, et **ghom-on* > *homō* en latin. La suffixation celtique en *-(i)yo-* est à rapprocher de celle qui donne le grec *χθονιος*, mais le celtique spécialise ici le sens de "terrestre" et lui donne celui d'"humain", par une démarche sémantique qui est parallèle à celle des formations latines *hemō/homō*. Le mot *teuoxtonion* présente alors un type de composition

qui fait la somme de deux êtres distincts en les pensant comme complémentaires: c'est ce que les grammairiens indiens appellent un "dvandva" (ID., p. 605). Avec *teuoxtonion* nous avons la forme parfaite de ce genre de composé, celle où le premier terme apparaît comme un thème nu. Le sanskrit offre, de son côté, des exemples du "dvandva" dieux/hommes; mais, si le premier terme en est bien *deva-*, le second est *manuṣya*, "humain". L'interprétation de M. Lejeune, d'un très grand intérêt philologique, a en outre le mérite de reconnaître dans le texte gaulois le tour dont la rédaction latine propose l'équivalent inhabituel *com(m)unem deis et hominibus*, mérite que n'a pas l'interprétation de M. G. Tibiletti Bruno. Du point de vue de la théologie et du droit sacré, l'inscription de Verceil définit donc le statut de l'enclos délimité par les quatre bornes en se référant à un contexte de mythes et de croyances celtiques, qui expliquent seuls le tour latin utilisé pour traduire le contenu mystique du "dvandva" dieux/hommes. C'est la première fois qu'un document écrit nous atteste directement l'existence de ces mythes, et à date ancienne en comparaison des épopées celtiques (ID., p. 606).

La situation de l'enclos sacré de Verceil, en bordure de la Sesia, rappelle celle de l'aire cultuelle de Casate-Prestino, qui nous fournit, dans l'état actuel de nos connaissances, le meilleur exemple qu'on puisse invoquer en comparaison. D'un côté, au pied de l'oppidum de Côme, nous avons les vestiges du culte célébré dans ce type de sanctuaire, avec, grâce au bloc épigraphe de Prestino, l'indication des dieux (encore inidentifiables) qu'on vénérât et l'indice de certains aménagements à caractère architectural introduits (à la fin du II^e siècle ?) à l'intérieur de l'enclos sacré. De l'autre côté, à Verceil, l'inscription bilingue nous restitue la conception théologique qui préside à l'établissement d'un tel enclos, lieu où, à l'occasion des cérémonies du culte, se reforme l'unité mystique des dieux et des hommes, telle que sans doute elle préside à l'ordre du monde. Il faut souhaiter que des fouilles systématiques permettent un jour de connaître mieux la forme de ces aires sacrées et de savoir si d'autres procédés que le bornage rituel (fossé, palissade ou mur, etc.) étaient utilisés pour en définir les limites. Pour le moment, on ne peut que poser la question de savoir s'il y a, à Casate-Prestino et à Verceil, les vestiges de ces grandes enceintes cultuelles quadrangulaires (les *Viereckschanzen*), atteignant 70 à 80 m de côté, telles qu'on commence à les reconnaître dans presque tout le domaine celtique transalpin (KRUTA, 20, p. 118; DRDA, 288; JANSOVA, 299 et SCHWARZ, 319). Elles datent de l'époque finale de la civilisation de La Tène (fin II^e-I^{er} siècle). C'est aussi la chronologie tardive qui se dégage pour Casate-Prestino et pour l'inscription de Verceil. Celle-ci, pour M. Lejeune, est à dater après celles de S. Bernardino di Briona et Todi (*ibid.*, p. 592), aux alentours de 100 avant J.-C. Mais nous avons vu que l'inscription de S. Bernardino di Briona est probablement postérieure à 89 (même idée auprès de BALDACCI, 280, p. 346, note 40). La primauté juridique et sociale de la rédaction latine dans l'inscription de Verceil (qu'il faut donc bien distinguer de la primauté théologique du texte gaulois) n'est guère concevable avant 89, alors que les Insubres et les Cénomans sont toujours, même si leur assimilation latine a fait de grands progrès, des peuplades autonomes soumises à l'hégémonie de Rome par un *foedus*. A partir de 89 au contraire, l'octroi du *ius Latii* introduit vraisemblablement l'obligation d'adopter le latin dans la rédaction de tous les actes établis à titre officiel, comme l'est assurément celui d'une délimitation religieuse pour un culte public. On retiendra donc l'année 89 comme terminus post quem. Pour P. Baldacci (*ibid.*, p. 345), il y aurait même lieu d'abaisser encore cette date à 49, année où fut concédé par César le droit de citoyenneté complète. On constatera en tout cas que, si la donation se fait conformément aux exigences du droit romain, l'intention religieuse et son contexte local demeurent gaulois, ce qui est en plein accord avec les nombreuses survivances qui émaillent l'épigraphie religieuse transpadane d'époque impériale.

CONCLUSION

L'histoire de la Cisalpine entre le début du III^e siècle et la mort de César, telle que nos sources antiques permettent de la retracer, laisse apparaître les contours d'une succession de quelques grandes périodes, où se dégagent les lignes de force et les enseignements de son évolution

1) *La conquête et la romanisation du Picénium et de l'Ombrie (295-232):*

Elles ont pour origine la victoire romaine de Sentinum (en 295), confirmée par une seconde victoire sur les Sénons une dizaine d'années plus tard (en 285 ou 284). Les étapes de leur progression sont, en 283, la fondation de la colonie romaine de Sena Gallica; en 268, celle de la colonie latine d'Ariminum; en 266, la soumission des Ombriens de Sarsina; enfin, en 232, le lotissement de l'*Ager gallicus*, qui marque la disparition complète de tout droit de propriété des Gaulois sur celui-ci. Au moins dès 268, cette conquête a été accompagnée d'une romanisation systématique et totale. L'implantation des colons a introduit des structures sociales, politiques et religieuses à côté desquelles, comme on l'a vu, les survivances imputables aux Sénons sont très limitées et très pauvres. En même temps, comme le montre l'*aes grave* d'Ariminum, se déployait une propagande anti-gauloise destinée à faire des Romains les libérateurs de la région. Nos sources antiques (Strabon et Pline) considèrent que les Sénons disparurent du territoire qui leur avait appartenu; Polybe dit qu'ils en furent chassés dès les victoires initiales (II, 21, 7). Mais les nécropoles de la région d'Ancône contiennent certains mobiliers dont la chronologie, dans le III^e siècle, paraît tardive et peut témoigner de la présence d'un peuplement gaulois réduit, très appauvri et privé de toute autonomie politique. Certains épisodes des coalitions formées contre Rome au début du III^e siècle, entre Gaulois, Ombriens, Etrusques et Samnites, montrent que persistaient, ou réapparurent alors, des mésententes entre les Gaulois. Les Boïens n'ont pas participé à la bataille de Sentinum alors que pourtant leur sort à moyen terme dépendait bien de son issue. Ils se sont mobilisés tardivement, maladroitement, après la défaite des Sénons, qui avait rendu la leur, près du Lac Vadimon, quasiment inéluctable. Il est clair qu'ils ne s'étaient pas sentis solidaires des Sénons et que leur expédition de 284 n'était qu'une opération destinée à détourner Rome de s'en prendre à eux-mêmes. Pendant ces deux premiers tiers du III^e siècle, le monopole commercial étrusque a continué de s'imposer à la Cispadane, comme le montrent les importations d'objets en bronze et de vaisselle céramique à vernis noir, qui ont fourni une partie des mobiliers funéraires dans les tombes des Boïens. Mais la prospection commerciale romaine s'introduit

à son tour en Etrurie Tyrrhénienne et de là atteint la Cisalpine. C'est ce que prouvent, de manière isolée, mais tout à fait exemplaire, les strigiles d'Apollodore (esclave dorien d'Italie Méridionale, chef de quelque atelier romain de la région de Préneste), retrouvés dans les tombes gauloises de Bologne. C'est le mécanisme habituel de la fondation des empires, où le commerce avance en éclaireur devant la conquête. La victoire de Rome sur Carthage à l'issue de la première Guerre Punique marque le moment où cette conquête va reprendre en direction du nord-ouest.

2) *La crise de Télamon et la première soumission de la Cisalpine (238-218):*

A partir de 238, selon la chronologie de Polybe (II, 21, 2), qui concorde avec la tradition recueillie par Zonaras (VIII, 18), la poussée romaine atteint la Ligurie et les légions attaquent le territoire boïen par sa frontière occidentale, à travers l'Apennin. Polybe se borne à noter que l'agitation belliqueuse reprend chez les Boïens et c'est Zonaras qui permet de rétablir les faits: l'offensive est venue de Rome et si les Boïens, qui n'avaient pas d'intérêts engagés avec les commerces adriatiques, pouvaient, avec irritation, tolérer l'implantation d'Ariminum et les centuriations qui avaient été établies jusqu'au-delà de Cesena, il était impensable qu'ils ne résistent pas à une menace partie du versant tyrrhénien de l'Apennin, d'où venaient leurs commerces et qui constituait, par son étendue et la multiplicité de ses passes, le flanc vulnérable de leur territoire. Conscients de la gravité de la menace, ils cherchent alors de l'aide auprès des Insubres et des Gaulois Transalpins. La crise mûrit lentement et connaît, tout à la fois, son point culminant et son dénouement à la bataille de Télamon, en 225. La situation de ce champ de bataille dans l'Etrurie Tyrrhénienne paraît indiquer que les Gaulois venaient de parcourir celle-ci pour y secouer l'influence romaine et y détruire éventuellement ce qu'ils y trouveraient de romain (entrepôts ou colonies de *negotiatores*, postes ou points d'appui militaires). Mais Télamon est une nouvelle victoire romaine, écrasante pour les Gaulois et que Rome a les moyens d'exploiter sur-le-champ, soumettant les Boïens et les Insubres entre 225 et 222. De part et d'autre du Pô, elle fonde en 218 les colonies latines de Plaisance et de Crémone. Cette crise a révélé au grand jour les divisions chroniques qui affaiblissent les Gaulois de Cisalpine. Les Cénomans, imitant les Vénètes et les Ombriens de Sarsina, ont aligné leurs forces dans le camp de Rome, participant à la mobilisation générale de l'Italie, trop vaste et trop complexe pour que Rome l'ait improvisée sous la pression des événements. Elle ne pouvait que l'avoir préparée, et de longue date (en fait depuis qu'elle avait rouvert la crise), par de multiples ambassades et une série d'ententes précisant la contribution militaire et les missions de chacun. La fondation des colonies stratégiques de Plaisance et de Crémone, qui revenait à installer à l'emplacement des gués (ou des ponts ?) une légion romaine sur chaque rive du fleuve, montre que Rome entendait bien se donner les moyens de contrôler militairement l'obéissance des Boïens et des Insubres récemment soumis, et laisse présager sans équivoque la suite qu'elle entendait donner à ses premières victoires. Elle est significative aussi de la tactique adoptée pour mener à bien la conquête, mêlant la force des armes à la persuasion de la diplomatie, puisque l'installation des deux colonies, ne provoquant aucune hostilité ni des Anares ni des Cénomans qui devaient pourtant leur concéder une partie de leur territoire, ne peut qu'avoir été négociée et obtenue de gré à gré. Une étude récente du matériel archéologique gaulois du musée de Marzabotto a fait apparaître que les objets les plus tardifs qu'il contient peuvent être datés vers la moitié du IIIe siècle (KRUTA POPPI, 89). Cette date pourrait coïncider plus précisément avec celle de 238, où Zonaras place des opérations romaines contre le territoire boïen et contre la Ligurie. La vallée du Reno, dont le site de Marzabotto verrouille le cours inférieur, conduit en amont vers le territoire des Ligures Friniates, et c'est la route de Pise, pour qui veut franchir l'Apennin. Sur l'emplacement de la ville étrusque, il ne subsistait plus alors qu'un village ou

un poste militaire boïen, destiné à surveiller le passage des commerçants et à leur faire régler leur péage. On peut supposer qu'il a été détruit lors des opérations de 238 et qu'il n'a pas été ensuite remplacé.

3) *Le recul de la conquête romaine pendant la deuxième Guerre Punique (218-200):*

Il est certain qu'Hannibal comptait sur une révolte générale des Gaulois cisalpins qui n'a eu lieu que trop tard. Seuls les Boïens menèrent avec acharnement contre Rome, mais pour leur propre compte et sur leur territoire, une série d'opérations importantes et victorieuses. La Transpadane accueillit les Carthaginois avec réticence et en jouant double jeu aussi longtemps qu'il fut possible de le faire. Les Cénomans, toujours romanophiles, ne firent pas défection. Les Insubres fournirent des contingents, puisque c'est un de leurs cavaliers, c'est-à-dire un de leurs chefs, qui tue le consul Flaminius à la bataille du Lac Trasimène. Plusieurs autres mentions de Tite-Live ou de Polybe font allusion à des contingents gaulois. L'essentiel des pertes carthaginoises à la bataille de la Trébie fut supporté par des Gaulois (d'ailleurs cisalpins ou transalpins, on ne sait). Mais ensuite, ceux qui participèrent au reste des opérations en Italie ne constituèrent jamais ni le gros ni l'élite des troupes d'Hannibal. Bien que nos sources antiques parlent d'alliés ou d'alliance à propos de ces Gaulois, il n'est jamais clairement établi si nous avons affaire à des mercenaires, donc des professionnels de n'importe quel combat, ou à des contingents fournis par les peuplades comme suite d'un engagement politique antiromain, sanctionné par une alliance en forme avec les Carthaginois. La participation des Gaulois cisalpins (et transalpins) à la campagne d'Hannibal en Italie n'est, à beaucoup d'égards, qu'un mythe, déjà dénoncé par J. Carcopino (11). La deuxième Guerre Punique n'a fait que confirmer l'incapacité des peuples gaulois d'Italie à s'accorder sur une action politique et militaire commune, ce qui est la constante de tout leur comportement pendant le IIIe siècle. Toutefois, malgré cette irrémédiable faiblesse devant le monolithisme des alliances ourdies par Rome, l'hostilité violente des Boïens suffisait à interdire la Cisalpine à la présence romaine. L'attaque lancée contre Plaisance dès 218 ouvre une période d'insécurité, pendant laquelle même les déplacements de fortes troupes romaines, à effectif de deux légions et plus, n'échappent ni à l'embuscade ni au massacre. Ce sont les Boïens qui prennent l'initiative, en 201, d'une coalition désespérée avec les Insubres et les Cénomans (dont la participation marque la première défection à l'alliance romaine), ainsi qu'avec des Ligures. Leurs soldats attaquent et détruisent Plaisance, mais échouent peu après dans leur tentative de prendre Crémone et sont massacrés sous les murs de la colonie. L'énergique intervention des Boïens, commencée dès 218 et poursuivie de plus en plus durement jusqu'en 201 est bien parvenue effectivement à desserrer l'étreinte romaine. C'est donc en 201 seulement qu'on peut parler d'une révolte générale des Gaulois cisalpins. Or on ne sait ce qu'il faut admirer le plus dans cet ultime sursaut, entre la violence des sentiments antiromains qu'il dénote surtout chez les Boïens, et l'aveuglement incroyable de la tentative, alors que Rome, débarrassée d'Hannibal depuis l'automne 202, a désormais les mains libres pour rétablir ses positions en Cisalpine. Les effets économiques néfastes de cette longue guerre se sont cumulés avec ceux de la crise de Télamon et de la première conquête de la Cisalpine entre 225 et 222. Un certain nombre de sites transpadans sont en crise et périssent ou disparaissent dès la fin du IIIe siècle (ARSLAN, 276, p. 457). En Emilie, il n'y a plus de céramique à vernis noir importée d'Etrurie Tyrrhénienne même dans les tombes les plus riches de la fin du IIIe siècle ou des débuts du IIe (comme celle de Ceretolo, près de Bologne, BRIZIO, 78, p. 493; DE NAVARRO, 251, I, p. 315). C'est l'une des marchandises les plus représentatives des commerces étrusques, et il est évident que ceux-ci ont été très durement touchés par ces 25 ans non sans doute de guerres continuelles, mais du moins d'alerte et de mobilisation, avec de rudes et multiples combats.

4) La seconde conquête romaine (197-180):

A partir de 197, par une série de campagnes renouvelées chaque année, les Romains soumettent Côme (en 196), les Insubres (en 194), enfin, derniers à opposer une résistance acharnée, les Boïens (en 191). Ils se heurtent à cette époque aux dernières coalitions, toujours aussi divisées que par le passé dès qu'une décision générale doit être prise (Tite-Live, XXXII, 30). Les Cénomans sont tièdes et la diplomatie romaine suffira à les détacher de la cause des Insubres et des Boïens. Quant à ces derniers, dès qu'ils ont réuni leurs troupes, ils ne pensent plus qu'à les diviser pour revenir veiller chacun sur son territoire. Aucun de leurs chefs militaires ne tentera jamais une manœuvre concertée de quelque envergure. Les anciennes colonies de Plaisance et de Crémone, qui avaient le plus souffert de la deuxième Guerre Punique, sont restaurées en 196. Une fois la victoire militaire acquise sur l'ensemble des peuples gaulois, les Romains fondent une nouvelle série de colonies: à Bologne une colonie latine, en 189; à Modène et Parme deux colonies romaines, en 183; à Aquilée une colonie latine, en 181. Les opérations militaires ont duré un peu moins de dix ans, mais semblent avoir été très dures. Leurs conséquences, qui se traduisent par un nouvel appauvrissement général des peuplades gauloises, sont pourtant différentes de part et d'autre du Pô. Les terres les plus fertiles du territoire occupé par les Boïens, celles qui s'étendent entre la première ligne des collines de l'Apennin et la forêt ou les marécages qui couvrent la Basse-Emilie, sont centuriées et assignées aux nouveaux colons. Comme précédemment dans l'*Ager gallicus*, la propriété du sol et l'exploitation de ses meilleures ressources sont arrachées aux Gaulois. Strabon note que les Boïens durent s'exiler et partir chercher refuge auprès des Taurisques du Danube. Pline indique qu'ils périrent. Les survivances gauloises sont presque inexistantes en Emilie (SUSINI, 267), qu'il s'agisse de l'onomastique, de la toponymie ou des cultes. Ce qui confirme la tradition antique au moins pour tout ce qui concerne le caractère brutal et systématique de la romanisation développée autour des fondations coloniales. En Transpadane, au contraire, les peuplades gauloises conservèrent, sous contrôle, une indépendance partielle quant aux plans économique et politique, et leur structure sociale ainsi que leurs cultes se trouvèrent préservés. A cet égard les historiens antiques ne nous apprennent rien de précis, et ce sont nos sources archéologiques qui témoignent de cette situation très différente. Elles restituent le contenu et la réalité des survivances que nos sources écrites, en ne mentionnant comme disparus que les Sénons et les Boïens, confirment bien aussi, mais sans en décrire le moindre aspect.

5) La pacification et l'assimilation (180-89):

Du point de vue stratégique, la pacification ne comprend qu'une nouvelle guerre en 143, pour soumettre les turbulents Salasses du Val d'Aoste, et une nouvelle fondation, celle d'Eporédia, en 100, qui verrouillait le même Val d'Aoste. L'invasion des Cimbres et leur écrasement à Verceil en 101 n'ont pas de lien avec l'histoire intérieure de la Cisalpine. Il faut seulement constater, comme pour la Guerre Sociale, que les Insubres et les Cénomans n'en profitèrent pas pour faire défection à Rome. La pacification consiste surtout dans la remise en ordre de l'économie cisalpine affaiblie et dans la restauration de sa prospérité. Dans le courant ou dans la première moitié du IIe siècle, les conditions nouvelles du développement économique entraînent une assez profonde modification dans les structures de l'habitat rural, comme en témoigne l'extinction de nombreuses nécropoles qui avaient été utilisées au IIIe siècle (ARSLAN, 276, p. 458). Ce n'est pas d'un abandon des campagnes qu'il s'agit, mais d'une refonte soit de la propriété des terres soit des conditions de leur exploitation. Le développement considérable que prend le monnayage d'argent des drachmes transpadanes, frappées à l'imitation de la drachme marseillaise, est le meilleur témoignage qui puisse exister de l'essor de la prospérité économique, dans un contexte où s'affirment des monopoles commerciaux et un con-

trôle d'ensemble romains, mais aussi une économie régionale de marché disposant d'une assez large autonomie. La répartition des trésors monétaires indique peut-être, grosso modo, l'implantation des marchés intérieurs les plus actifs (soit ponctuellement, en signalant le marché lui-même; soit de manière plus diffuse, en mettant en évidence des aires de plus grande prospérité, qui elles-mêmes devaient entourer les marchés). Toutefois l'usage de la monnaie padane n'était pas limité aux seuls échanges développés à partir des productions agricoles (à cet égard, il ne faudra pas entendre de manière trop restrictive le jugement d'E. Arslan, 60, p. 83: "il circolante transpadano doveva avere quindi una valenza soprattutto rurale"). Comme la monnaie romaine a été lente à s'introduire en Transpadane et n'atteindra qu'au Ier siècle un volume suffisant pour supporter une assez grande partie de la multiplicité des échanges (sans éliminer, même alors, le numéraire local), les monnayages transpadans ont été bien évidemment utilisés pour toutes les transactions qui s'effectuaient sur les marchés de la région même. Ces transactions comportaient la vente des produits romains importés (et la nécropole d'Ornavasso, à partir de 120 selon la chronologie la plus haute, ou de 100 selon la chronologie tardive, montre qu'ils étaient devenus très nombreux dans le courant du IIe siècle); on peut y ajouter celles des commerces plus lointains, puisque nous avons les preuves que ces monnaies étaient emportées loin en dehors de la Cisalpine (500 d'entre elles à Cività Castellana, près de Viterbe; 43, provenant d'un trésor dispersé, qui avait été retrouvé à Penzance, à la pointe sud-ouest de la Grande-Bretagne). Certains artisanats, comme celui des potiers fabriquant l'*olpe a trottola*, ont largement bénéficié de la relance économique que développait la paix romaine. Mais la métallurgie gauloise présente une situation plus difficile à saisir. Les armes, notamment les épées, restent abondantes et leur technologie progresse: toutefois leur étude n'est pas suffisamment avancée pour déterminer si elles étaient importées ou si elles sont sorties d'ateliers locaux. Même incertitude en ce qui concerne les artisanats du bronze qui fabriquaient les objets de parure comme les fibules, les bracelets, les amulettes, ou d'autres objets de luxe dont l'ornementation était particulièrement soignée, comme on l'a vu pour l'*askos* (?) en forme d'oiseau de Castiglione delle Stiviere. Ces artisanats continuent d'exister et ce serait une pétition de principe erronée que de les supposer disparus au moment de la conquête romaine. Toutefois, et en considérant l'ensemble des productions, la comparaison que l'on peut faire entre la Transpadane et les régions alpines limitrophes du Tessin, du Haut-Adige et du Trentin, montre que l'artisanat gaulois du bronze en Transpadane est plus modeste, moins imaginatif, moins productif et, de manière générale, il faut en conclure qu'il est entré dans une phase de difficultés qui marque sa décadence. En somme il est clair que les moteurs de la prospérité cisalpine au IIe siècle sont le commerce et l'agriculture. Les chiffres du recensement de Caton (ceux du moins qui ont réussi à nous parvenir), indiquent assez quel potentiel économique restait disponible une dizaine d'années seulement après les guerres de la conquête. L'éloge de Polybe, postérieur de quelques décennies, nous dépeint l'économie cisalpine dans l'euphorie d'une prospérité retrouvée et sans aucune menace de crise.

Une autre force de la Cisalpine au IIe siècle tient à la puissance de sa démographie et à l'équilibre de ses structures sociales. La puissance de la démographie se mesure au fait que la Cisalpine devient au IIe siècle et bien plus encore au Ier un réservoir d'hommes où puisent les enrôlements légionnaires sans jamais le tarir ni grever, au moins de manière sensible, l'activité de l'ensemble de l'économie. L'équilibre et la stabilité des structures sociales se vérifient sous des formes différentes dans les colonies fondées par Rome et auprès des peuples gaulois (comme d'ailleurs auprès des autres peuplades préromaines). Dans les colonies, le développement d'une petite propriété individuelle sur des terres de rendement agricole très élevé protège les colons cisalpins de la crise que l'extension sans mesure des *latifundia* inflige au reste de la Péninsule: la Cisalpine ne connaîtra ni

la paupérisation ni l'instabilité sociale endémique qui conduiront l'Italie romaine à la Guerre des Alliés (de 91 à 88). A l'intérieur des peuplades gauloises, où l'abandon des petits habitats ruraux antérieurs, commencé à la fin du IIIe siècle, s'accroît et se généralise après la conquête romaine (ARSLAN, 276, p. 458), ce n'est pas une crise qui s'étend, mais une restructuration qui s'opère et vraisemblablement en faveur de l'aristocratie gauloise traditionnelle, sur laquelle Rome n'a pas manqué d'appuyer son hégémonie. Les chefs des anciennes tribus, toujours bien vivantes, ont conservé les privilèges et les pouvoirs qu'ils détenaient. C'est ce que démontrent trois inscriptions à caractère monumental que l'on doit interpréter comme autant de témoignages en faveur de la stabilité de cette aristocratie dirigeante. Il s'agit, on l'a vu, de l'inscription de Prestino (probablement du IIe siècle) où un donateur local, en tout cas ni latin ni romain, fait édifier un monument et le consacre (c'est du moins ce qui paraît vraisemblable) à des dieux dont le nom n'est pas romain; même intervention religieuse d'un notable avec l'inscription de Verceil, et inscription funéraire de S. Bernardino di Briona, où une famille de notables gaulois agit au nom de sa tribu ou de sa peuplade. Ces deux dernières inscriptions sont, comme on l'a vu, plus tardives (Ier siècle et postérieurement à 89). Mais elles témoignent, comme celle de Prestino, de l'importance politique, sociale et religieuse qu'a su conserver l'aristocratie. On peut donc se demander (mais ce n'est qu'une hypothèse, car nous ne savons rien de précis à cet égard) si la restructuration des campagnes qui intervient dans le courant du IIe siècle n'est pas en rapport avec une réorganisation de l'exploitation des terres dans les fiefs que pouvait posséder cette aristocratie gauloise. Une comparaison analogique, donc non concluante sur le strict plan historique, pourrait être envisagée avec le domaine des Saserna dans la région de Plaisance, domaine qui constitue une "petite" grande propriété, dans une zone collinaire située en dehors des terres soumises aux opérations de centuriation. La prospérité acquise par ce domaine à la fin du IIe siècle, le rôle exemplaire qu'y prennent les méthodes d'exploitation (puisqu'elles fournissent matière à un traité d'agronomie que l'on citera souvent ensuite), pourraient reposer, comme on l'a vu, sur la survivance locale d'un substrat étrusque, fournissant la main-d'oeuvre et permettant de systématiser les procédés d'exploitation. Il y a là, en somme, une tentative réussie de modernisation agricole, encouragée par le développement économique que provoque l'hégémonie romaine. Il est possible que l'aristocratie rurale de la Gaule transpadane ait alors développé des tentatives du même genre. Si un tel phénomène s'est produit en milieu rural, il est intervenu en contrepois du développement de la civilisation et de l'économie des oppida, commencé en Cisalpine avant la deuxième Guerre Punique, et que l'hégémonie romaine a accentué au IIe siècle, comme on le constate de manière exemplaire avec la prospérité que connaît alors l'oppidum de Côme.

Le cadre juridique de cet essor de la Transpadane gauloise, où le conservatisme, gage de stabilité, est associé aux innovations qui fournissent à celle-ci les moyens d'être prospère, est celui d'un traité dont Cicéron seul nous a conservé le souvenir. Nous ne savons ni quand il fut signé (mais c'est sans doute peu après les dernières opérations militaires du début du IIe siècle), ni jusqu'à quand il demeura en vigueur (mais ce devrait être, logiquement, jusqu'à l'octroi du *ius Latii* en 89), ni si c'était un *foedus aequum* ou un *foedus iniquum* (mais c'est un débat un peu formel et sans conséquence grave). Nous savons seulement, puisque Cicéron nous le dit expressément, qu'il contenait une clause interdisant d'accorder la citoyenneté romaine aux Insubres et aux Cénomans (c'est-à-dire à telle ou telle de leurs tribus ou de leurs bourgades, comme récompense de services rendus, ou bien, individuellement, à tel ou tel de leurs notables). Clause de méfiance, quoi qu'on ait pu en dire, à l'égard de populations trop souvent combattues et trop souvent redoutées. Mais clause aussi, comme on l'a bien démontré, qui avantagait le développement local des survivances gauloises, en at-

tachant à leur civilisation ancestrale et aux formes d'organisation sociale et politique qui garantissaient leur autorité et leurs fortunes tous les chefs gaulois que la romanisation progressive entraînait inéluctablement dans l'orbite des affaires de Rome.

6) L'achèvement de la romanisation (89-49):

Phase brève, mais fondamentale. L'octroi du *ius Latii*, en 89 avant J.-C., récompensait la fidélité à Rome des alliés cisalpins pendant toute la Guerre Sociale. Mais comme la Cispadane était déjà partagée entre des colonies latines ou romaines, c'est à la Transpadane que la mesure, en pratique, était appliquée. Les peuplades gauloises, ou, plus vraisemblablement, leurs tribus, furent alors assimilées à des colonies de droit latin. Cela signifiait que tout magistrat de celles-ci, lorsqu'il entrait en charge, devenait simultanément citoyen romain à part entière. Le bénéfice de ce droit concernait tout particulièrement les notables et l'aristocratie, envers lesquels l'attitude de Rome se modifiait d'un coup, puisqu'on leur concédait ce qui, jusqu'alors, leur avait été explicitement refusé. C'était les intéresser davantage encore à la paix romaine. Inéluctable et logique à l'égard de la société locale, la mesure avait aussi une dimension politique exclusivement romaine. Pour les ambitieux et les intrigants qui s'affrontaient afin de conquérir aussi légalement que possible le pouvoir personnel le plus étendu possible, la Cisalpine offrait une immense clientèle électorale à gagner, qui pouvait ensuite peser d'une manière décisive aussi bien parmi les voix des comices tributes, qui votaient les plébiscites, parfois révolutionnaires, que parmi celles des comices centuriates, qui élisaient les magistrats supérieurs dont dépendait le sort de l'état. L'octroi du *ius Latii* ne constituait encore qu'une démarche préparatoire, qui faisait seulement basculer dans la clientèle des familles dirigeantes romaines les notables gaulois, eux-mêmes à courtiser dans la mesure où ils étaient appuyés par leurs propres clans dans leurs peuplades d'origine. Et c'est d'abord la *gens Pompeia* qui marque des points, pendant une trentaine d'années, dans la conquête de cette clientèle cisalpine et plus particulièrement transpadane. C'est le père du grand Pompée qui fait voter la loi octroyant le *ius Latii*, c'est lui qui est chargé de veiller à son application, c'est lui qui transforme les tribus gauloises en autant de colonies latines, c'est lui, enfin, qui relève Côme, détruite par les Rètes, en y déduisant une véritable colonie latine. Mais c'est l'étape ultérieure qui était essentielle, celle qui accorderait la citoyenneté romaine complète à tous les Gaulois. Une fois déjà, en 65, César avait tenté d'arracher son avantage à Pompée, mais vainement. Il réussit en 59, quand il est élu consul et se fait accorder la Cisalpine comme province pour une durée de 5 ans. L'octroi de la citoyenneté romaine en 49, dès que Pompée et l'opposition sénatoriale ont quitté l'Italie, inscrit dans la légalité ce que César s'était fixé, contre ses adversaires politiques, comme un programme révolutionnaire. L'achèvement de la romanisation n'a fait disparaître aucun des particularismes gaulois qui persistaient en Transpadane. Les diverses survivances qui surgissent de l'épigraphie impériale sont confirmées, dans leur continuité, par les témoignages archéologiques ou épigraphiques de la fin de l'époque républicaine qui ont été réunis dans cette étude.

Toutes les recherches récentes traitant de la Cisalpine (comme par exemple ARSLAN, 276 et TOZZI, 324) ont mis en évidence qu'il fallait bien distinguer entre elles la Cispadane et la Transpadane, dont la réunion dans la seule et même province romaine de Cisalpine ne devait dissimuler ni le destin différent, ni les diversités locales dans les formes et les manifestations de la civilisation gauloise elle-même. C'est, en effet, une distinction indispensable, que tous les faits observables permettent, sans discordance, de vérifier et qui s'est affirmée à toutes les étapes de cette étude, qu'il s'agisse de la progression de la conquête romaine, de la chronologie des vestiges gaulois

ou des témoignages dans lesquels se traduisent les survivances de la civilisation et du peuplement gaulois. Il est inexact de prétendre, comme le fait E. Arslan (276, p. 443, en citant l'avis similaire de TOZZI, 324, p. 72), que nos sources historiques antiques ont ignoré cette distinction ou qu'elles l'ont dissimulée, en nivelant ou en schématisant à l'excès les différences qui la fondent. C'est le contraire qui est vrai, puisque, comme le démontrent les très nombreuses références réunies dans cette étude, on trouve auprès des historiens antiques, avec des articulations chronologiques fortement marquées, toute une trame cohérente d'événements, qui est en accord avec les grands ensembles géographiques de la Cisalpine et les phases principales de leur évolution historique. On doit donc insister, bien entendu sans minimiser en rien la richesse des témoignages que fournissent l'archéologie et les sciences auxiliaires qui l'entourent, sur l'intérêt considérable de la tradition antique relative à la Cisalpine. Même dans un cas fort difficile, comme l'est le témoignage de Tite-Live sur la chronologie des plus anciennes pénétrations celtiques en Italie du Nord, il subsiste, dans un texte parfois obscur et souvent malmené par les accidents de la transmission manuscrite, une série de points forts qui ne sont ni fantaisistes ni confus, ni contredits par les plus récentes analyses de la recherche archéologique ou linguistique. Les lacunes de la tradition écrite concernent les survivances gauloises en Transpadane.

Ce sont bien, en tout cas, nos sources antiques qui ont, jusqu'à présent, permis de tracer le cadre historique dans lequel sont interprétées les données de l'archéologie gauloise cisalpine. G. A. Mansuelli (52) a distingué deux périodes successives, aux IV^e et III^e siècles, qu'il a proposé d'appeler le "siècle des Sénons" et le "siècle des Boïens". Ces deux périodes englobent l'histoire des attaques gauloises contre Rome, que certaines de nos sources attribuent aux Sénons, celle de la conquête du Picénium et celle de la soumission de la Cisalpine elle-même jusqu'à 190 environ. Mais cette analyse concorde bien aussi avec les données que fournissent les mobiliers funéraires recueillis dans les nécropoles de ces deux peuplades. On trouve chez les Sénons les objets les plus anciens, des vases attiques à figures rouges remontant au deuxième quart du IV^e siècle, de la céramique étrusque à figures rouges et, pour les formes plus communes, simplement à vernis noir, ainsi qu'un ensemble de plats et de récipients en bronze qui sont de la seconde moitié du IV^e siècle, où se situe manifestement la période de plus grande prospérité des Sénons. Auprès des Boïens, les importations étrusques introduisent, dans la seconde moitié du IV^e siècle et au III^e, de la vaisselle de bronze et diverses formes de céramique à vernis noir ornée de palmettes imprimées au poinçon. Et de même que les Sénons ont conduit la lutte armée contre Rome jusqu'au début du III^e siècle, les Boïens deviennent à leur tour les ennemis les plus irréductibles des Romains jusqu'à leur capitulation de 191. Si on poursuit le même genre d'analyses, mais en considérant la Transpadane (qui se soumet à l'hégémonie romaine dans des conditions historiques tout autres que le Picénium et la Cispadane), on admettra que la conquête romaine a redistribué les cartes politiques, mais en laissant subsister assez de manifestations autonomes de la civilisation gauloise pour qu'on appelle encore "siècle des Insubres et des Cénomans" la période qui va de 180 environ jusqu'à 89, année où l'octroi du *ius Latii* n'introduit d'ailleurs qu'une modification juridique, à bien des égards formelle, dans le statut des derniers Gaulois d'Italie du Nord. Une récente étude des principaux ensembles archéologiques d'Italie du Nord (ARSLAN, 62) a proposé une chronologie de l'archéologie gauloise cisalpine (La Tène padan A, B et C) qui développe cette même division en trois périodes, mais en allongeant la période C jusqu'au I^{er} siècle après J.-C. afin de rendre mieux compte des phénomènes de survivances qui sont nombreux dans les régions transpadanes.

Il se trouve enfin que l'histoire des Gaulois d'Italie, grâce aux textes antiques et aux données de l'archéologie méditerranéenne, permet de proposer quelques repères datés pour les typologies

que l'on a dégagées d'après l'ensemble de l'archéologie gauloise. Ces repères chronologiques sont les suivants. 1) L'invasion de l'Italie étant datée, à dix ans près, du début du IV^e siècle par le fait que la prise de Rome est à placer vers 386 avant J.-C., et les objets attribuables à la phase la plus ancienne de la civilisation gauloise étant inconnus, à part quelques cas isolés, en Italie du Nord, il en résulte que cette phase, dite La Tène A ou La Tène I a, selon les chronologies (voir KRUTA, 20, p. 42 et suiv.), doit être datée antérieurement à l'entrée des Gaulois en Cisalpine (de 450 à 400 environ, voir D. Viollier, *Les sépultures du Second Age du Fer sur le Plateau Suisse*, Genève 1916, p. 13). 2) On constate aussi qu'à l'exception du territoire des Sénon (où certaines tombes contiennent des vases attiques à figures rouges datés de 375 environ, comme c'est le cas pour la nécropole de Filottrano, BAUMGÄRTEL, 92, p. 277), on ne trouve pas en Cisalpine de nécropoles gauloises attribuables à des habitats sédentaires de la première moitié du IV^e siècle. On rencontre seulement des objets de cette époque diffusés de manière sporadique dans les territoires où sera attesté ensuite l'établissement durable des peuples gaulois (FREY, 294, p. 205; KRUTA POPPI, 89, p. 350 et 304, p. 426). Cette constatation rejoint la tradition rapportée par Polybe (II, 18, 4-6), qui permet de supposer que jusque vers 356 environ ("trente ans après la prise de Rome"), les Gaulois Cisalpins se livrèrent des séries de guerres tribales pour assurer leur mainmise sur les territoires où ils envisageaient de s'établir. C'est là une phase où la sédentarisation des tribus est en train de s'esquisser, mais n'est encore nullement acquise. Inversement, les trente ans de paix que Polybe mentionne ensuite, entre 330 et 300 environ (II, 19, 1), coïncident avec la chronologie globale (seconde moitié du IV^e siècle) des plus anciens vestiges gaulois provenant de nécropoles utilisées par une population désormais sédentarisée. 3) Il existe une concordance chronologique notoire, établie par une tombe de Moscano di Fabriano, datée du 3^e quart du IV^e siècle par la céramique attique qu'elle contenait. Son mobilier comportait aussi une épée dont le fourreau, orné dans le "style de Walldalgesheim" (fig. 6), appartient à la période de maturité de cette ornementation, comme encore le fourreau de Filottrano (fig. 5) et les divers objets décorés de la tombe de Walldalgesheim elle-même (FREY, 96). La tombe de Moscano di Fabriano étant datable entre 350 et 325, il est probable que l'on peut faire remonter les premiers essais d'ornementation dans le "style de Walldalgesheim" jusque vers 350 environ (DE NAVARRO, 251, I, p. 314). 4) Une concordance chronologique a été décelée entre la bataille de Télamon, en 225 (avec ensuite, jusqu'en 222, la première soumission de la Cisalpine), et le moment où se répand l'usage de l'épée gauloise de type La Tène II. D. Viollier (*ibid.*, p. 15), en relevant la remarque de Polybe relative à la mauvaise qualité des épées gauloises, qui se ployaient au premier coup frappé (II, 33, 3), pense que l'origine de cette tradition est à chercher dans le rite funéraire de replier l'épée, que l'on constate en usage à partir de l'époque La Tène II. Vers le milieu du III^e siècle, Polybe aurait eu l'occasion d'observer ce rite à l'occasion de l'ouverture de quelque tombe gauloise antérieure et D. Viollier en conclut que l'adoption de l'épée de type La Tène II pourrait remonter à une centaine d'années plus tôt. Comme on l'a vu précédemment, cette interprétation est discutable. Mais par contre, du fait que les épées de type La Tène II sont en général très longues et, au lieu d'avoir une pointe acérée, comme pour le type La Tène I, deviennent de plus en plus camardes, elles ne peuvent plus être utilisées autrement que pour frapper des coups de taille. Or, à propos de la bataille de Télamon, Polybe précise que les Gaulois sont désavantagés dans le combat corps à corps avec les Romains parce que leur épée ne frappe plus que de taille (II, 30, 8; en fait, il y a bien évidemment derrière tout cela une évolution de la tactique de combat, dont le détail nous échappe). Deux interprétations sont possibles: ou bien Polybe a transcrit tel quel le témoignage de Fabius Pictor sur ce point particulier, et cela veut dire que l'épée de type La Tène II était d'un emploi très répandu dans les armées gauloises en 225 avant J.-C.; ou bien Polybe applique au combat de Télamon une observation qu'il a faite lui-même en plein III^e siècle.

cle et cela ne nous fournirait plus alors qu'un terminus ante quem plus vague et plus tardif de près d'un siècle. 5) Une dernière concordance chronologique importante pour l'armement gaulois de type La Tène II concerne, d'une part, la tombe d'un chef gaulois découverte à Ceretolo, près de Bologne (qui, selon toute vraisemblance, n'est pas postérieure à 191 avant J.-C. et peut être datée soit de la deuxième Guerre Punique, soit des années où reprend la conquête romaine, entre 197 et 191); et, d'autre part, les représentations d'armes gauloises du temple d'Athènes Nicéphore, à Pergame (DE NAVARRO, 251, I, p. 316). Ce temple, détruit par Philippe V de Macédoine en 201, fut restauré par Eumène II et l'inscription qui fait état de cette restauration montre qu'elle était achevée en 181 (L. Robert, dans la *BCH* 54, 1930, p. 332). L'ombilic des boucliers gaulois qu'on voit à Pergame s'allonge sur tout le bouclier en formant une sorte de côte médiane. C'est celui qu'on trouve représenté sur la frise de Civitalba (fig. 30 et 32) et sur la plaquette votive d'Este (fig. 2). Des fragments de la partie centrale métallique, à ailettes, ont été retrouvés dans la tombe de Ceretolo. Il est évident qu'un tel modèle de bouclier, caractéristique de la période La Tène II, était très largement en service dans les armées gauloises au début du II^e siècle (la concordance relevée par J. M. De Navarro va contre la conclusion moins bien documentée de M. Michelucci, dans le Catalogue de l'exposition *I Galli e l'Italia*, 60, p. 216, n° 591, avec renvoi aux n° 569 à 571). L'énumération de ces divers synchronismes montre assez l'importance de la civilisation gauloise de la Cisalpine et met en évidence l'intérêt des renseignements précis que fournissent les chronologies transmises par nos sources grecques ou latines.

Après avoir ainsi défini la face gauloise de la Cisalpine des III^e-I^{er} siècles, il resterait à décrire son revers italique, qui n'est pas, et de loin, le moins important. La Cisalpine est en effet une province très particulière de l'Europe celtique, puisque les influences grecques, étrusques et romaines l'ont marquée très tôt et très profondément. Il est évident qu'on ne décrit rien de satisfaisant de ces influences quand on se contente de regrouper quelques aspects sous le seul vocable d'"étrusquisation". Il y a, dans ce domaine, une très longue série de recherches à conduire. L'enjeu en est une meilleure connaissance des productions de bronze, de fer et de céramique importées en Cisalpine pendant toute la période "médio-républicaine" des III^e et II^e siècles. Et, à partir de là, une chronologie interne de la Cisalpine gauloise plus précise et mieux utilisable pour rechercher des synchronismes supplémentaires avec l'Europe transalpine, ou du moins celles de ses régions qui entretenaient alors assez de relations avec l'Italie du Nord. Ces problèmes de chronologie, très récemment remis d'actualité par L. Kruta Poppi (304, p. 432, avec peut-être un excès de confiance dans la datation très incertaine d'une seule écuelle étrusco-campanienne), entrent dans le cadre des controverses soulevées par la datation des grandes phases de la civilisation gauloise à partir de l'époque La Tène II (DE NAVARRO, 251, I, p. 317). Il se trouve encore, dans l'état actuel des recherches, que l'archéologie italique et romaine de toute cette période n'est que confusément datée. De ses progrès dépend vraisemblablement la clarification d'une partie des difficultés que rencontre aussi la chronologie gauloise.

BIBLIOGRAPHIE

I. HISTOIRE GÉNÉRALE

1. ETUDES D'ENSEMBLE:

1. O. MONTELIUS, *La civilisation primitive en Italie depuis l'introduction des métaux, I-II*, Stockholm 1895-1910.
2. G. DE SANCTIS, *Storia dei Romani. II, La conquista del primato in Italia*, Turin 1907, p. 158.
3. E. PAIS, *Storia critica di Roma, III*, p. 3, et IV, Rome 1918-1920.
4. C. JULIAN, *Histoire de la Gaule, I*, Paris 1920 (3e éd.), p. 289.
5. J. DECHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine. II, 3, Second Age du Fer ou époque de La Tène*, Paris 1927, p. 1082 et passim.
6. *Cambridge Ancient History, VII*, 1928, p. 41 et 554.
7. A. GRENIER, *Les Gaulois*, Paris 1945, p. 109.
8. L. PARETI, *Storia di Roma, I-II*, Turin 1952.
9. G. GIANNELLI et S. MAZZARINO, *Trattato di storia romana. I, L'Italia antica e la repubblica*, Rome 1953.
10. R. PARIBENI, *Storia di Roma. I, Le origini e il periodo regio. La repubblica fino alla conquista del primato in Italia*, Bologne 1954, p. 185.
11. J. CARCOPINO, *L'impérialisme renversé: ce que Rome et l'Empire Romain doivent à la Gaule* (Les étapes de l'impérialisme romain) Paris 1961 p. 209.
12. T. G. E. POWELL, *Les Celtes*, Paris 1961.
13. J. FILIP, *Celtic Civilisation and its Heritage*, Prague 1962.
14. J. DE LAET, *Préhistoire de l'Europe*, Paris 1967.
15. G. A. MANSUELLI et R. BLOCH, *Les civilisations de l'Europe ancienne*, Paris 1967, p. 221.
16. A. PIGANIOL, *La conquête romaine (Peuples et Civilisations, III)*, Paris 1967 (5e éd.).
17. J. HEURGON, *Rome et la Méditerranée Occidentale jusqu'aux Guerres Punique* (Nouvelle Clio 7), Paris 1969, p. 98 et 333.
18. J. HARMAND, *Les Celtes au Second Age du Fer*, Paris 1970.
19. H. HUBERT, *Les Celtes depuis l'époque de La Tène et la civilisation celtique (L'évolution de l'Humanité, 39)*, Paris 1974 (avec complément bibliographique; 1ère éd. 1932), p. 9 et 153.
20. V. KRUTA, *Les Celtes (Que sais-je ?, 1649)* Paris 1976, p. 82.

2. HISTORIOGRAPHIE GRECO-ROMAINE:

21. P. PEDECH, *La méthode chronologique de Polybe d'après son récit des invasions gauloises*, CRAI 1955, p. 367.
22. F. W. WALBANK, *A Historical Commentary on Polybius, I*, Oxford 1957, p. 172.
23. P. PEDECH, *La méthode historique de Polybe*,

Paris 1964, p. 474.

24. G. A. MANSUELLI, La formazione delle civiltà storiche nella Valle Padana orientale, *SE* 33, 1965, p. 3.

25. R. M. OGILVIE, *A commentary on Livy, Books 1-5*, Oxford 1965, p. 699.

26. P. PEDECH, *Polybe, Histoires, Livre II*, (*Les Belles-Lettres*), Paris 1970.

27. P.-M. DUVAL, *La Gaule jusqu'au milieu du Ve siècle* (*Les sources de l'Histoire de France*, I, 1), Paris 1971.

28. *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt* I, 2, Berlin, New-York 1972:

D. MUSTI, Polibio negli studi dell'ultimo ventennio (1950-1970), p. 1114.

D. TIMPE, Fabius Pictor und die Anfänge der römischen Historiographie, p. 928.

29. *Ibid.*, I, 3, 1973:

E. M. JENKINSON, Genus scripturae leve: Cornelius Nepos and the Early History of Biography at Rome, p. 703.

30. J. HEURGON, Caton et la Gaule Cisalpine, *Mélanges W. Seston*, Paris 1974, p. 231.

31. ID., *Varron, Economie Rurale, Livre I* (*Les Belles-Lettres*), Paris 1978.

3. LA PRISE DE ROME:

32. F. SCHACHERMEYR, Die gallische Katastrophe, *Klio* 23, 1929, p. 277.

33. M. SORDI, *I rapporti romano-geriti e l'origine della "civitas sine suffragio"*, Rome 1960 p. 25, 62, 145, 153.

34. J. BAYET, *Tite-Live, Histoire romaine, Livre V* (*Les Belles-Lettres*), Paris 1964 (2e éd.), p. 156.

35. R. M. OGILVIE, *Early Rome and the Etruscans*, Hassocks 1976, p. 159.

4. LA PENETRATION CELTIQUE EN ITALIE:

36. P. BOSCH-GIMPERA, Les mouvements celtiques Essai de reconstitution, *EC* 5, 1950-1951, p.352

6, 1952-1954, p. 71 et 328; 7, 1955, p. 147.

37. R. PITTIONI, *Zum Herkunftsgebiet der Kelten* (*SAWW*, 233, 3), Vienne 1959.

38. J. HEURGON, Le passage des Alpes par les Gaulois, *REL* 34, 1956, p. 85.

39. J.-J. HATT, Les invasions celtiques en Italie du Nord et leur chronologie, *BSPP* 1960, p. 362.

40. F. SARTORI, Galli transalpini transgressi in Venetiam (*Tite-Live*, XXXIX, 22, 6-7), *Aquileia Nostra* 1960, p. 1.

41. H. HENCKEN, *Tarquinia, Villanovans and Early Etruscans*, Cambridge (USA) 1968, II, p. 541.

42. G. VON MERHART, *Hallstatt und Italien*, Mayence 1969.

43. O. H. FREY, Fibeln vom Westhallstätischen Typus aus dem Gebiet südlich der Alpen (Zum Problem der keltischen Wanderung), *Oblatio, Raccolta di studi in on. del Prof. A. Calderini*, Côme 1971, p. 355.

44. CH. LAGRANDE et J.-P. THALMANN, *Les habitats protohistoriques du Pègue (Drôme)*, Grenoble 1973.

45. R. DE MARINIS, Le tombe di guerriero di Sesto Calende, *Archaeologica, Scritti in on. A. Neppi Modona*, Florence 1975, p. 213.

46. J.-J. HATT, De Denys d'Halicarnasse à Tite-Live; chronologie des invasions celtiques en Italie du Nord, *Hommage à la mémoire de J. Carcopino*, Paris 1977, p. 12.

47. J. HEURGON, Note épigraphique (jointe à D. VON BOTHMER, An Etruscan Bronze in New York) *MAI* 61, 1977, p. 54.

48. TH. KÖVES-ZULAUF, Helico, Führer der gallischen Wanderung, *Latomus* 36, 1977, p. 40.

5. LA CISALPINE CELTIQUE:

49. J. DECHELETTE, Montefortino et Ornavasso, *RA* 40, 1902, p. 224.

50. F. TAMBORINI, *L'origine della civiltà gallo-italica secondo i più recenti studi*,

Varese 1950.

51. P. LAVIOSA ZAMBOTTI, L'invasione gallica in Val Padana, *Storia di Milano*, I, Milan 1953, p. 67.

52. G. A. MANSUELLI, Problemi storici della civiltà gallica in Italia, *Mélanges A. Grenier (Collection Latomus 58)*, 1962, p. 1068.

53. R. PITTIONI, Italien, *RE, Suppl.* 9, 1962, col. 329.

54. R. CHEVALLIER, La Celtique du Pô; position des problèmes, *Latomus* 21, 1962, p. 356.

55. M. BERTOLONE, Appunti per uno studio sui Galli, *Sibrium* 9, 1967-1969, p. 247.

56. G. A. MANSUELLI, Etruschi e Celti nella valle del Po. Proposte e revisioni per una nuova impostazione problematica, *Hommages à M. Renard*, II, 1969, p. 485.

57. CHR. PEYRE, Problèmes actuels de la recherche sur la civilisation celtique dans la Cispadane, *RA* 1, 1969, p. 165.

58. *Résumés des Communications, IXe Congrès de l'Union Internationale des Sciences Préhistoriques et Protohistoriques*, Nice 13-18 sep. 1976, p. 546.

59. R. DE MARINIS, The La Tène Culture of the Cisalpine Gauls, *Keltske Studije* 4, 1977, p. 23.

60. *I Galli e l'Italia* (Soprintendenza Archeologica di Roma), Rome 1978. Parmi les nombreuses contributions que regroupe cet ouvrage, catalogue de l'exposition archéologique tenue à Rome au printemps 1978, on trouvera notamment:

N. NEGRONI CATACCHIO, I Celti in Transpadana dal periodo delle invasioni al III sec. a. Cr., p. 76.

E. A. ARSLAN, I Celti in Transpadana nel II e I secolo, p. 81.

D. VITALI, Il territorio bolognese in epoca gallica, p. 126.

M. ZUFFA, I Galli sull'Adriatico, p. 138.

L. MERCANDO, Problemi della civiltà gallica nelle Marche, p. 163.

M. VERZAR et F.-H. PAIRAULT-MASSA, Civitalba, p. 196.

M. TORELLI, I Galli a Roma, p. 226.

C. DE SIMONE, I Galli in Italia: testimonianze

linguistiche, p. 261.

II. PEUPLES CELTIQUES DE CISALPINE

1. LES INSUBRES ET LA CIVILISATION DE GOLASECCA:

61. L. PAULI, *Die Golasecca-Kultur und Mitteleuropa (Hamburger Beiträge zur Archäologie, Bd I, Heft 1, 1971)*.

62. E. A. ARSLAN, Spunti per lo studio del celtismo cisalpino, *Notizie del Chiosstro del Monastero Maggiore* 6-10, 1971-1974, p. 45.

63. ID., Elementi per una classificazione tipologica della ceramica preromana in Garlasco, *Atti del Conv. su Archeologia e Storia nella Lombardia Padana, Côme* 1972, p. 123.

64. N. NEGRONI CATACCHIO, Le fasi finali della civiltà di Golasecca nell'ambito degli aspetti culturali della Valpadana fino alla romanizzazione, *Popoli e Civiltà dell'Italia Antica*, 4, Rome 1975, p. 329. Avec bibliographie et inventaire des découvertes celtiques du Piémont et de la Lombardie.

2. CÔME ET SA RÉGION:

65. M. BERTOLONE, Tombe galliche a Esino Lario *Origines, Raccolta di scritti in on. di Monsignore G. Baserga, Côme* 1954, p. 17.

66. *Como preromana e le sue necropoli, Côme* 1962.

67. *Oblatio, Raccolta di studi di Antichità ed Arte in on. A Calderini, Côme* 1971:

M. GIANONCELLI, Vecchie e nuove ipotesi sulla stirpe degli Orobi, p. 407.

G. LURASCHI, Aspetti politico-culturali della società comense preromana (VI-II sec. a. Cr.), p. 513.

68. G. LURASCHI, *Comum oppidum, RAC* 152-155, 1970-1973, p. 207.

69. *Atti del Conv. celebrativo del Centenario (Società Archeologica Comense)*, Côme 1974:

M. MIRABELLA ROBERTI, L'urbanistica romana di Como e alcune recenti scoperte, p. 17.

F. RITTATORE VONWILLER, Preistoria e Protostoria del Comasco, p. 133.

G. A. MANSUELLI, Como preromana e le civiltà dell'Italia Settentrionale, p. 139.

F. RITTATORE VONWILLER, Scavi di Casate (Como) p. 147.

M. SIANI, Scavi di Casate 1972, p. 151.

N. NEGRONI CATACCHIO, I ritrovamenti di Casate nel quadro del celtismo padano, p. 169.

M. G. TIBILETTI BRUNO, Galli a Como, p. 255.

G. TIBILETTI, L'età più antica di Como secondo le fonti letterarie, p. 303.

G. LURASCHI, La "Lex Vatinia de colonia Comum deducenda", p. 363.

70. P. PENSA, La presenza militare dei Galli e dei Romani nel territorio orientale del Lario a guardia delle strade e delle miniere del ferro, *RAC* 158, 1976, p. 103

3. LES CÉNOMANS:

71. F. ZORZI, Continuità nell'insediamento umano nel Veronese, dal Paleolitico alla Romanità, *Cisalpina*, I, 1959, p. 225.

72. C. GAMBA, Rinvenimenti archeologici nel territorio cremonese dal 1957 al 1960, *Boll. Storico Cremonese* 22, 1961-1964 (publ. 1965), p. 317.

73. M. MIRABELLA ROBERTI, Il villaggio preromano di Brixia e la formazione della colonia romana, *Studi sulla città antica (Atti del Conv. di studi sulla città etrusca e italica preromana)*, Bologna 1970, p. 231.

74. V. KRUTA, Le falere di Manerbio (Prov. di Brescia), *Atti del Conv. Intern. per il XIX Centenario della dedicazione del "Capitolium"*, 1973, Brescia 1975, p. 43.

75. A. FERRARESI, Canneto sull'Oglio, Frazione Carzagheto (Mantova). Necropoli gallica, *NSA* 1976, p. 5.

76. G. VANNACCI LUNAZZI, *Le necropoli preromane di Remedello Sotto e Ca' di Marco di Fiesse. Cataloghi dei Musei Civici*, 2. Reggio Emilia 1977.

4. LES BOÏENS:

77. A. RUBBIANI, L'agro dei Galli Boi (Ager Boiorum) diviso ed assegnato ai coloni romani, *Atti e Mem. Rom.* 1882-1883, p. 65.

78. E. BRIZIO, Tombe e necropoli galliche della provincia di Bologna, *Atti e Mem. Rom.* 1886-1887, p. 457.

79. A. NEGRIOLI, Dovadola: sepolcreto gallico, *NSA* 1926, p. 27.

80. P. DUCATI, *Storia di Bologna. I, I tempi antichi*, Bologna 1928, p. 293.

81. G. A. MANSUELLI, Demografia e poleografia emiliana, *Atti e Mem. Rom.* 9, 1943-1945, p. 1.

82. P. E. ARIAS, I Galli nella regione emiliana, *Emilia Preromana* 1, 1948, p. 33.

83. G. A. MANSUELLI, L'Emilia celtica, *L'Emilia prima dei Romani*, Milan 1961, p. 272.

84. ID., Lineamenti antropogeografici dell'Emilia e Romagna, dalla Preistoria alla romanizzazione, *Preistoria dell'Emilia e Romagna, II*, Bologna 1963, p. 117.

85. R. SCARANI, Repertorio di scavi e scoperte dell'Emilia e Romagna, *Ibid.*, p. 175.

86. B. BENEDETTI, *Civiltà preistoriche e protostoriche del Modenese*, *Boll. del Museo Civico di Modena* 2, 1965, p. 95.

87. D. VAN BERCHEM, La fuite de Decimus Brutus *Mélanges J. Carcopino*, Paris 1966, p. 941.

88. R. SCARANI, Monterenzio (Bologna). Ricerche e scavi dell'estate 1972, *NSA* 1973, p. 13.

89. L. KRUTA POPPI, Les Celtes à Marzabotto (province de Bologna), *EC* 14, 2, 1975, p. 345.

90. *SE* 44, 1976:

G. GUALANDI, Bologna, p. 379.

M. MARINI CALVANI, Maneia, Com. di Varano Melegari, Parma, p. 389.

R. SCARANI, Monterenzio, p. 393.

5. LES SÉNONS:

91. E. BRIZIO, Il sepolcreto gallico di Montefortino presso Arcevia, *MonAL* 9, 1899, col. 617.

92. E. BAUMGÄRTEL, The gaulish necropolis of Filottrano in the Ancona Museum, *Journal of the R. Anthropological Institute* 67, 1937, p. 231.

93. G. MORETTI, Le oreficerie del Museo di Ancona e la civiltà picena del periodo gallico, *Dedalo* 5, 1924, p. 3.

94. N. ALFIERI et M. ORTOLANI, Sena Gallica, *RAL* 1953, p. 152.

95. P. SOMMELLA, *Antichi campi di battaglia in Italia (Quaderni Ist. Topogr. Antica, Università di Roma, III)*, 1967, p. 35 (bataille de Sentinum).

96. O. H. FREY, Das keltische Schwert von Moscano di Fabriano, *Hamburger Beiträge zur Archäologie*, Bd I, Heft 2, 1971, p. 173.

De nombreuses découvertes encore inédites sont publiées dans le Catalogue n° 60, p. 178 et suivantes.

III. LE PEUPLEMENT DES VALLÉES ALPINES

1. VALTELLINE, TRENTIN, HAUT-ADIGE:

97. P. LAVIOSA ZAMBOTTI, Le civiltà preistoriche e protostoriche nell'Alto Adige, *MonAL* 37, 1938, col. 223.

98. G. FOGOLARI, Sanzeno nell'Anaunia, *Civiltà del Ferro*, Bologna 1960, p. 267.

99. R. SERTOLI SALIS, Civiltà preromane e romana in Valtellina, *Boll. del Centro Camuno di Studi Preistorici* 2, 1966, p. 83.

100. R. LUNZ, *Studien zur End-Bronzezeit und älteren Eisenzeit im Südalpenraum (Origines, Studi e Materiali pubblicati a cura dell'Istituto Italiano di Preistoria e Protostoria)*,

Florence 1974. La Bibliographie (p. 339) s'étend aussi aux découvertes d'époque gauloise.

2. LE TESSIN:

101. A. CRIVELLI, *Atlante preistorico e storico della Svizzera Italiana*, I, Bellinzona 1943.

102. M. PRIMAS, *Die südschweizerischen Grabfunde der älteren Eisenzeit und ihre Chronologie (Monographien zur Ur- und Frühgeschichte der Schweiz, 16)*, Bâle 1970.

103. A. CRIVELLI, Il Ticino e i Galli nella Valpadana, *RAC* 152-155, 1970-1973, p. 395.

104. *Sibirium* 12, 1973-1975:

G. TIBILETTI, La civiltà del Ticino: fra geografia e storia, p. 5.

M. G. TIBILETTI BRUNO, Problemi epigrafico-linguistici del Ticino e della Lombardia preromani, p. 47.

A. MERATI, Toponomastica storica dei territori che si affacciano sulle rive del Lago Maggiore e sul fiume Ticino (Apporti liguri e gallici), p. 59.

M. PRIMAS, La prima età del Ferro nel Canton Ticino e nella Mesolcina, p. 93.

A. CRIVELLI, Le relazioni di Pavia con il Canton Ticino, p. 141.

105. M. PRIMAS, *Die Latènezeit im alpinen Raum (Ur- und Frühgeschichtliche Archäologie der Schweiz. IV, Die Eisenzeit)*, Bâle 1974, p. 89.

106. W. E. STÖCKLI, *Chronologie der jüngeren Eisenzeit in Tessin*, Bâle 1975.

107. A. CRIVELLI, La necropoli di Giubiasco, *RAC* 159, 1977, p. 5.

3. LE VAL D'OSSOLA:

108. E. BIANCHETTI, *I sepolcreti di Ornavasso (Atti della Società di Archeologia e Belle Arti per la provincia di Torino, 6)*, Turin 1895.

109. F. G. LO PORTO, Ornavasso (Novara). Nuovi scavi nel sepolcreto di S. Bernardo, *NSA* 1954,

p. 157.

110. P. PIANA AGOSTINETTI, *Documenti per la Preistoria della Val d'Ossola (Atti del Centro di Studi e Documentazione sull'Italia Romana)*, Milan 1972.

111. J. GRAUE, *Die Gräberfelder von Ornassasso (Hamburger Beiträge zur Archäologie, Beiheft 1)*, 1974.

4. VAL D'AOSTE ET GAULE DU SUD-EST:

112. G. BARRUOL, *Les peuples préromains du sud-est de la Gaule (Revue Archéologique de Narbonne, Supplément 1)*, Paris 1975 (2e éd.).

IV. LES PEUPLES NON CELTIQUES

1. LES VÉNÈTES:

113. G. FOGOLARI, Scavo di una necropoli pre-romana e romana, *SE* 14, 1940, p. 431.

114. F. ZORZI, Il castelliere del Monte Purga di Velo Veronese, *Atti e Mem. dell'Accademia di Agricoltura, Scienze e Lettere di Verona* 1, 1949-1950, p. 49.

115. ID., Un castelliere veneto-gallico presso Braonio Veronese, *Mem. del Museo Civico di Scienze Naturali di Verona* 2, 1950, p. 135.

116. G. FOGOLARI et O. H. FREY, Considerazioni tipologiche e cronologiche sul II e il III periodo atestino, *SE* 33, 1965, p. 237.

117. O. H. FREY, *Die Entstehung der Situlenkunst*, *RGF* 31, Berlin 1969, p. 25.

118. G. FOGOLARI et B. M. SCARFI, *Adria antica* Venise 1970.

119. R. PERONI, *Studi di cronologia hallstattiana*, Istituto di Paleontologia dell'Università di Roma, Rome 1973.

120. G. FOGOLARI, La protostoria delle Venezie *Popoli e Civiltà dell'Italia Antica* 4, Rome 1975 p. 63.

121. R. PERONI et divers auteurs, *Studi sulla cronologia delle civiltà di Este e Golasceca, Origines* (voir n° 100), Florence 1975.

122. *I Paleoveneti alpini, Protostoria del Bellunese e del Cadore (Atesa Antichità 2)*, Bologna 1976. Réimpression d'articles parus entre 1871 et 1899, généralement dans les *NSA*.

2. LES LIGURES:

123. L. BANTI, *Luni*, Florence 1937.

124. G. MONACO, Scavi e ricerche al castelliere preromano di Ombria in Val di Ceno, *Archivio per le Province Parmensi* 2, 1949-1950, p. 57.

125. G. F. LO PORTO, Una necropoli di età repubblicana nell'Alessandrino, *RSL* 18, 1952, p. 46.

126. M. CORRADI CERVI, I castellieri preromani della Val Taro, *Comitato di Studi della Preistoria nell'Emilia Occidentale, Quaderno 3*, 1952-1953, p. 34.

127. G. MONACO, Velleia nella preistoria ligure, *Studi Velleiati (Atti e Mem. I Conv. di Studi Storici e Archeologici)*, 1954, p. 27.

128. G. LO PORTO, Gremiasco (Tortona). Il castelliere ligure del Guardamonte, *NSA* 1957, p. 212.

129. G. MONACO, I castellieri preromani della zona di confine tosco-ligure-emiliana, *Preistoria dell'Emilia e Romagna II*, Bologna 1963, p. 39.

130. M. G. TIBILETTI BRUNO, Problemi gallo-liguri, *Studi sulla Città Antica* (voir n° 73), 1970, p. 373.

131. C. FASCILO FELICI, Tipologia e cronologia delle ceramiche liguri dell'età del Ferro, *Archaeologia* (voir n° 45), 1975, p. 275.

3. LES ÉTRUSQUES:

132. A. GRENIER, *Bologne villanovienne et étrusque*, Paris 1912.

133. M. L. GORDON, The family of Virgil, *JRS* 24, 1934, p. 1.

134. *Historia* 6, 1957:
G. DEVOTO, Gli Etruschi nel quadro dei popoli italici antichi, p. 23.
J. HEURGON, L'état étrusque, p. 63.
S. MAZZARINO, Sociologia del mondo etrusco e problemi della tarda etruscità, p. 98.
135. G. A. MANSUELLI, La cité étrusque de Marzabotto et les problèmes de l'Etrurie Padane, *CRAI*, 1960, p. 72.
136. *Mostra dell'Etruria Padana e della città di Spina (I-II)*, Bologna 1960. Inventaire des découvertes gauloises de Cisalpine au tome II, p. 35.
137. J. HEURGON, *La vie quotidienne chez les Etrusques*, Paris 1961, p. 168.
138. R. CHEVALLIER, Gaulois et Etrusques en Italie du Nord, *Antiquités Nationales et Internationales* 3, 1962, p. 31.
139. R. LAMBRECHTS, *Les inscriptions avec le mot "tular" et le bormage étrusques* (Istituto di Studi Etruschi ed Italici, Bibl. di "Studi Etruschi"), Florence 1970.
140. CHR. PEYRE, L'habitat étrusque de Casalecchio di Reno (Bologna), *Studi sulla Città Antica* (voir n° 73), 1970, p. 253.
141. G. A. MANSUELLI, Marzabotto: dix années de fouilles et de recherches, *MEFRA* 84, 1972-1, p. 111.
142. M. PALLOTTINO, *Etruscologia*, Milan 1973 (6e éd. revue et augmentée).
143. G. A. MANSUELLI, La civiltà urbana degli Etruschi, *Popoli e Civiltà dell'Italia Antica* 3, Rome 1974, p. 205.

4. LA QUESTION OMBRIENNE:

144. G. BERMOND MONTANARI, S. Martino in Gattara (Prov. di Ravenna), *NSA* 1969, p. 5.
145. V. CIANFARANI, *Culture adriatiche d'Italia. Antichità tra Piceno e Sannio prima dei Romani*, Rome 1970.
146. G. COLONNA, *Bronzi votivi umbro-sabellici a figura umana*, Florence 1970.

147. G. A. MANSUELLI, Ravenna "Sabinorum oppidum", *Corsi di cultura sull'arte ravennate e bizantina*, Ravenna 1970, Faenza 1971, p. 269.
148. C. MORIGI GOVI, Le due tombe protostoriche di Russi, *La Villa Romana (Giornata di Studi, Russi 1970)*, Faenza 1971, p. 103.
149. G. A. MANSUELLI, Le fonti su Ravenna antica, *Corsi di cultura...* (voir n° 147), Ravenna 1971, Faenza 1972, p. 333.
150. M. ZUFFA, I Celti nell'Italia Adriatica, *Introduzione alle Antichità Adriatiche*, Atti I Conv. di Studi sulle Antichità Adriatiche, Chieti 1971, p. 97.
151. G. COLONNA, Ricerche sugli Etruschi e sugli Umbri a nord degli Appennini, *SE* 42, 1974, p. 3.
152. A. MORANDI, *Le iscrizioni medio-adriatiche*, Istituto di Studi Etruschi ed Italici, Bibl. di "Studi Etruschi", Florence 1974, p. 93.

V. L'ECONOMIE CISALPINE

1. L'ARTISANAT CELTIQUE, COMPARAISONS EUROPÉENNES:

153. O. KLINDT-JENSEN, *Bronzekedelen fra Brd, Jysk Arkæologisk Selskabs Skrifter*, Bd III, Aarhus 1953. Résumé détaillé en anglais.
154. G. BECATTI, *Oreficerie antiche, dalle minoiche alle barbariche*, Rome 1955.
155. F. R. HODSON, *The La Tène Cemetery at Münsingen-Rain*, *Acta Bernensia* 5, Berne 1968.
156. P. JACOBSTHAL, *Early Celtic Art*, I-II, Oxford 1969 (2e éd.).
157. J. V. S. MEGAW, *Art of the European Iron Age*, Bath 1970.
158. V. KRUTA, *L'art celtique en Bohême*, Paris 1975.
159. *L'art celtique en Europe protohistorique (Colloque d'Oxford 1972)*, Londres 1976:
- H. SAVORY, The La Tène shield in Wales, p. 185.

O. H. FREY, Du Premier Style au Style de Walldalgesheim: remarques sur l'évolution de l'art celtique ancien, p. 141.

E. M. JOPE, The Wandsworth Mask Style and its European Stylistic Sources of Inspiration, p. 167

160. P.-M. DUVAL, *Les Celtes*, Paris 1977.

2. LES ÉCHANGES TRANSALPINS:

161. O. UENZE, *Frühromische Amphoren als Zeitmarken im Spätlatène*, Marburg/Lahn 1958.

162. O. KLINDT-JENSEN, *Le chaudron de Gundestrup. Relations entre la Gaule et l'Italie du Nord*, *Analecta Romana Instituti Danieli* 1960, p. 45.

163. ID., *Gundestrupkedelen*, Nationalmuseet, Copenhagen 1961.

164. O. H. FREY, Importazioni etrusche dalla fine del VI a tutto il V sec. nei territori a nord delle Alpi, *Mostra Etruria Padana* (voir n° 136), 1960, p. 147.

165. CHR. HAWKES, The Celts: report on the study of their culture and their Mediterranean relations, 1942-1962, *Le rayonnement des civilisations grecque et romaine sur les cultures périphériques* (Actes du 8e Cong. Intern. d'Archéologie Classique, Paris 1963), Paris 1965, p. 61.

166. R. CHEVALLIER, Grecs, Etrusques, Celtes et cols des Alpes, *Mélanges J. Heurgon*, Rome 1976, p. 147.

167. A. DUVAL et V. KRUTA, Objets d'une nécropole de La Tène à Larchant (Seine-et-Marne), *Antiquités Nationales* 8, 1976, p. 60.

168. N. NEGRONI CATAACCHIO, Le vie dell'ambra. I passi alpini orientali e l'Alto Adriatico, *Aquileia e l'arco alpino orientale* (*Antichità Altoadriatiche* 9), Udine 1976, p. 21.

169. V. KRUTA, Les fibules laténiennes à décor d'inspiration végétale au IVe siècle avant notre ère, *EC* 15, 1, 1976-1977, p. 19.

170. B. BOULOUIMIE, Les *stamnoi* étrusques de bronze trouvés en Gaule, *Latomus* 37, 1, 1978, p. 3.

3. LES IMPORTATIONS ÉTRUSCO-ITALIQUES:

171. G. FIORENTINI, Prime osservazioni sulla ceramica campana nella Valle del Po, *RSL* 29, 1963, p. 7.

172. CHR. PEYRE, Une récolte de céramique étrusque dans l'Apennin Bolonais, *MEFR* 77, 1965, p. 7.

173. A. BALLAND, *Céramique étrusco-campanienne à vernis noir* (Fouilles de l'Ecole Française de Rome à Bolsena, III, 1), *MEFR Suppl.* 6, Paris 1969, p. 6.

174. CHR. GOUDINEAU, *La céramique arétine lisse* (*Ibid.*, IV), Paris 1968. Ne traite pas des exportations à époque républicaine, mais fournit une large Bibliographie (p. 379) couvrant ce problème pour la Cisalpine et pour les commerces transalpins. Typologie et évolution des formes.

175. M. MONTAGNA PASQUINUCCI, La ceramica a vernice nera del Museo Guarnacci di Volterra, *MEFR* 84, 1972-1, p. 269.

176. D. BEAZLEY, *Etruscan Vase Painting*, New York 1976 (2e éd.).

4. LES IMPORTATIONS GRECQUES ET ITALIOTES:

177. G. PELLEGRINI, *Catalogo dei vasi greci dipinti delle necropoli felsinee*, Bologne 1912.

178. L. LORETI, La ceramica attica e i commerci greco-padani del V sec. a C., *Emilia Preromana* 2, 1949, p. 13.

179. A. FROVA, Ceramica greca e preistoria lombarda, *RAC* 135, 1953, p. 5.

180. *Spina e l'Etruria Padana. Atti del I Conv. di Studi Etruschi* (1957), Florence 1959.

181. G. BERMOND MONTANARI, I problemi sulla diffusione e sul commercio della ceramica attica nell'Italia Settentrionale, *Cisalpine*, Milan 1959, p. 293.

182. M. RIVOLDINI, La distribuzione della ceramica attica nell'Etruria Padana, *Mostra Etruria Padana* (voir n° 136), p. 153.

183. G. SUSINI, L'"instrumentum" greco a Bolo-

gna, *Strenna Storica Bolognese* 13, 1963, p. 299.

184. A. D. TRENDALL, *The red-figured vases of Lucania, Campania and Sicily*, Oxford 1967.

185. J. D. BRAZLEY, *Attic Red-Figure Vase-Painters, I-III*, Oxford 1968 (2e éd.). Les importations sont à rechercher dans l'Index par provenances, au tome III.

5. LA VOIE ADRIATIQUE:

186. G. RICCIONI, Problemi storici e archeologici di Adria preromana, *Cisalpinia*, Milan 1959, p. 208.

187. N. ALFIERI et P. E. ARIAS, *Spina. Guida al Museo Archeologico*, Florence 1960. Parte II: Il problema storico e topografico di Spina, p. 23.

188. G. BERMOND MONTANARI, Ceramica attica a figure nere del Museo Archeologico di Adria, *Boll. d'Arte del Ministero della Pubblica Istruzione* 4, 1964, p. 289.

189. M. ZUFFA, Nuove scoperte di archeologia e storia riminese, *Studi Archeologici Riminesi*, 1964, (*Studi Romagnoli* 13, 1962), p. 47.

190. G. BOCCHI VENDEMIATI, La ceramica altoadriatica, *Padusa* 3, 1967, p. 3.

191. ID., Caratteri specifici della ceramica altoadriatica ad Adria, *Padusa* 4, 1968, p. 9.

192. L. BOSIO, I problemi portuali della frangia lagunare veneta nell'Antichità, *Venetia (Studi Miscellanei di Archeologia delle Venezie)*, 1, 1967, p. 16.

193. G. RICCIONI, Antefatti della colonizzazione di Ariminum, *Studi sulla Città Antica* (voir n° 73), 1970, p. 263.

194. L. BRACCESI, *Grecità adriatica*, Bologne 1971.

195. G. RICCIONI, Classificazione preliminare di un gruppo di ceramiche a vernice nera di Ariminum, *Atti del Conv. Intern. sui problemi della ceramica romana di Ravenna, della Valle Padana e dell'Altoadriatico (Ravenna 1969)*, Bologne 1972, p. 229.

196. M. ZUFFA, I commerci ateniesi nell'Adria-

tico e i metalli in Etruria, *Emilia Preromana* 7, 1975, p. 151.

197. I. FAVARETTO, Aspetti e problemi della ceramica greca di Este, *SE* 44, 1976, p. 42.

198. *Hellenismus in Mittelitalien (Colloque de Göttingen, 1974)*, 1976:

M. VERZAR, Archäologische Zeugnisse aus Umbrien, p. 116.

L. MERCANDO, L'ellenismo nel Piceno, p. 160.

6. LES MONNAYAGES:

199. F. PANVINI ROSATI, Ripostiglio di monete celtiche nel Museo Archeologico di Firenze, *AIIN* 2, 1955, p. 60.

200. K. CHRIST, Ergebnisse und Probleme der keltischen Numismatik und Geldgeschichte (Bericht 1935-1955), *Historia* 6, 1957, p. 215.

201. O. ULRICH BANSI, Monete rinvenute nella necropoli di Ornavasso, *RIN* 59, 1957, p. 6.

202. D. F. ALLEN, The Paul (Penzance) hoard of imitation Massilia drachms, *NC* 1961, p. 91.

203. K. CASTELIN, Oro celtico in Italia Settentrionale, *Cong. Intern. di Numismatica*, Rome 1961, publ. 1965, II, p. 185.

204. A. PAUTASSO, Monetazione preromana delle regioni padane, *Ibid.*, p. 199.

205. F. PANVINI ROSATI, La monetazione di Ariminum, *Studi Archeologici Riminesi*, Faenza 1964 (voir n° 189), p. 121.

206. A. PAUTASSO, *Le monete preromane dell'Italia Settentrionale*, Varese 1966 (*Sibrium* 7, 1962-1963).

207. ID., Introduzione alla numismatica padana, *RIN* 71, 1969, p. 25.

208. F. PANVINI ROSATI, La monetazione delle città etrusche e italiche prima della conquista romana, *Studi sulla Città Antica* (voir n° 73), 1970, p. 77.

209. A. PAUTASSO, Contributi alla documentazione della monetazione padana, *Sibrium* 10, 1970 p. 161.

210. ID., Le monnayage gaulois dans l'Italie

du Nord, *Actes du 4e Cong. Intern. d'Etudes Celtiques*, 1971), *EC* 13, 2, Paris 1973, p. 662.

211. ID., La circolazione monetaria preromana e le emissioni dei Salluvii nei territori del Ticino, *Sibirium* 12, 1973-1975, p. 131.

212. ID., La monetazione padana ed i problemi delle emissioni leponzie, *Ibid.*, p. 337.

213. R. SCARANI, Monterenzio, *SE* 44, 1976, p. 396.

214. S. BALBI DE CARO, Aes grave italico con testa di Gallo, *I Galli e l'Italia* (voir n° 60), 1978, p. 259.

7. L'EXTRACTION MINIÈRE:

215. A. SICLI, *L'attività estrattiva e le risorse minerarie della Regione Emilia e Romagna*, Modène 1972.

216. E. PREUSCHEN, Estrazione mineraria dell'Età del Bronzo nel Trentino, *Preistoria Alpina (Rendiconti della Società di Cultura Preistorica Tridentina)*, 9, 1973, p. 113.

On se reportera aussi à l'article de P. PENSA, n° 70, dans lequel, toutefois, manque la bibliographie de la question des mines elles-mêmes.

VI. LA CIVILISATION

1. LES LANGUES:

217. A. HOLDER, *Altkehlischer Sprachschatz*, Leipzig-Berlin, 1896-1907.

218. J. WHATMOUGH, *The prae-italic dialects of Italy*, Londres 1933.

219. G. B. PELLEGRINI, Iscrizioni etrusche e venetiche di Adria, *SE* 26, 1958, p. 103.

220. M. G. TIBILETTI BRUNO, Eripochios, *SE* 33, 1965, p. 561.

221. EAD., L'iscrizione di Prestino, *Rendiconti dell'Istituto Lombardo, Accademia di Scienze*

e Lettere, 100, 1966, p. 279.

222. D. E. EVANS, *Gaulish Personal Names*, Oxford 1967.

223. G. B. PELLEGRINI et A. L. PROSDOCIMI, *La lingua venetica*, 2 vol., Padoue 1967.

224. M. LEJEUNE, *Lepontica*, Paris 1971.

225. M. LEJEUNE, *Manuel de la langue vénète*, Heidelberg 1974.

2. ORGANISATION POLITIQUE ET SOCIALE:

226. M. SORDI, La simpolitia presso i Galli, *PP* 1953, p. 111.

227. E. SERENI, *Comunità rurali nell'Italia Antica*, Rome 1955.

228. J. HARMAND, Le portrait de la Gaule dans le *De Bello Gallico*, *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, I, 3, 1973, p. 523.

229. J. HEURGON, Un *legatus* à Volsinii, *MEFRA* 86, 1974-2, p. 707.

3. LA RELIGION:

230. S. STUCCHI, L'ipogeo celtico cividalese detto "Carceri Longobarde", *Studi Goriziani* 12, 1940 (publ. 1950), p. 147.

231. E. BENVENISTE, Le nom celtique du fer, *Celtica* 3, 1956, p. 279; cf. *EC* 8, 1958-1959, p. 253.

232. J. BAYET, L'étrange "omen" de Sentinum et le celtisme en Italie, *Mélanges A. Grenier, Coll. Latomus* 58, 1962, p. 244.

233. A. DEGRASSI, *Epigraphica* I, *MAL* 11, 3, 1963, p. 161.

234. A. DORO, Persistenza delle figurazioni della testa umana nelle alte valli cuneesi e nella Liguria montana, *Boll. della Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti* 18, 1964, p. 143.

235. G. SUSINI, Postilla a Orgenus, *Epigraphica* 26, 1964, p. 81.

236. R. BLOCH, Traditions celtiques dans

l'histoire des premiers siècles de Rome, *Mélanges J. Carcopino*, Paris 1966, p. 125.

237. I. CHIRASSI COLOMBO, I culti locali nelle regioni alpine, *Aquileia e l'arco alpino* (voir n° 168), 1976, p. 173.

238. P.-M. DUVAL, *Les dieux de la Gaule*, Petite Bibliothèque Payot 298, Paris 1976.

VII. LE GUERRIER GAULOIS CISALPIN

1. SON ICONOGRAPHIE ET LA PROPAGANDE ROMAINE:

239. P. R. VON BIENKOWSKI, *Die Darstellungen der Gallier in der hellenistischen Kunst*, Vienne 1908.

240. M. ZUFFA, I frontoni e il fregio di Civitalba nel Museo Civico di Bologna, *Studi Calde-rini-Paribeni*, t. 3, Milan 1956, p. 267.

241. CHR. PEYRE, Tite-Live et la férocité gauloise, *REL* 48, 1970, p. 277.

On se reportera aussi au n° 60 (M. VERZAR et F.-H. PAIRAULT-MASSA).

2. SON ARMEMENT DÉFENSIF:

242. R. PARIBENI, Statuine in bronzo di guerrieri galli, *Ausonia* 2, 1907, p. 279.

243. CHR. PEYRE, L'armement défensif des Gaulois en Emilie et en Romagne, *Studi Romagnoli* 14, 1963, p. 255.

244. J. HEURGON et CHR. PEYRE, Un casque inscrit de Bologne: l'alliance des Ombriciens et des Gaulois contre Rome au début du III^e siècle, *REL* 50, 1972, p. 6.

245. *RAC* 152-155, 1970-1973:

L. PAULI, Per un'interpretazione del rilievo preromano di Bormio (Sondrio), p. 91.

F. RITTATORE VONWILLER, Ancora del bassorilievo preromano di Bormio, p. 113.

M. SORDI, Qualche osservazione sul rilievo di Bormio, p. 125.

246. F. COARELLI, Un elmo con iscrizione latina arcaica al Museo di Cremona, *Mélanges J. Heurgon*, Rome 1976, p. 157.

3. SON ÉPÉE:

247. C. STORTI et E. MARIANI, Esame tecnologico della spada tipo La Tène III di Esino Lario, *Origines* (voir n° 65), 1954, p. 145.

248. A. REGGIORI et G. GARINO, Esame tecnico di un gruppo di spade galliche della Lombardia nord-occidentale, *Sibrium* 2, 1955, p. 43.

249. A. FRANCE-LANORD, La fabrication des épées de fer gauloises, *Revue d'Histoire de la Métallurgie* 5, 1964, p. 315.

250. N. NEGRONI CATACCHIO, Spade con impugnatura pseudo-antropoide nell'area della cultura di Golasecca, Rapporti tra il La Tène A e il Golasecca III A, *Sibrium* 11, 1971-1972, p. 113.

251. J. M. DE NAVARRO, *The Finds from the Site of La Tène. Vol. I: Scabbards and the Swords found in them* (I, Text; II, Catalogue and plates), Oxford 1972.

252. M. LEONI, Tradizione e realtà delle spade galliche, *Sibrium* 12, 1973-1975, p. 105.

4. SON CHAR:

253. I. M. STEAD, The celtic chariot, *Antiquity* 39, 1965, p. 259.

VIII. LA ROMANISATION

254. G. E. F. CHILVER, *Cisalpine Gaul*, Oxford 1941.

255. G. PELLEGRINI, *Contributo allo studio della romanizzazione della provincia di Belluno*,

Pubbl. della Facoltà di Lettere e Filosofia dell'Università di Padova, Padova 1949.

256. U. EWINS, Enfranchisement of Cisalpine Gaul, *PBSR* 23, 1955, p. 73.

257. K. CHRIST, Zur römischen Okkupation der Zentralalpen und des nördlichen Alpenvorlandes, *Historia* 6, 1957, p. 416.

258. R. CHEVALLIER, Rome et l'Italie du Nord, *REL* 37, 1959, p. 132.

259. ID., La centuriazione e la colonizzazione romana dell'Ottava Regione Augustea Emilia-Romagna, *L'Universo* 40, 6, 1960, p. 1077.

260. F. CASSOLA, I gruppi politici romani nel III sec. a. C., Ist. di St. Ant., Trieste, 1962.

261. G. A. MANSUELLI, La civilisation en Italie Septentrionale après la conquête romaine, *RA* 1961, 2, p. 35 et 1962, 1, p. 141.

262. R. CHEVALLIER, Le delta du Pô à l'époque romaine, *REL* 40, 1962, p. 141.

263. G. A. MANSUELLI, *I Cisalpini*, Florence 1962.

264. D. VAN BERCHEM, Conquête et organisation des districts alpins, *REL* 40, 1962, p. 228.

265. *Arte e Civiltà Romana nell'Italia Settentrionale, dalla Repubblica alla Tetrarchia*, 2 vol., Bologna 1964-1965.

266. R. CHEVALLIER, La romanisation de l'Italie du Nord. A propos d'un livre et d'une exposition, *RBPh* 43, 1965, 1, p. 62. Traite de G. A. MANSUELLI, n° 263.

267. G. SUSINI, Aspects de la romanisation de

la Gaule Cispadane: chute et survivance des Celtes, *CHAT* 1965, p. 143.

268. V. RIGHINI, Forma e struttura delle porte romane: gli esemplari di Sarsina, *Studi Romagnoli* 16, 1965, p. 393.

269. G. SUSINI, Per una problematica della colonizzazione romana, *Studi Romagnoli* 18, 1967, p. 227.

270. G. A. MANSUELLI, Nota sulla romanizzazione della Lombardia, *Rendiconti dell'Istituto Lombardo, Accademia di Scienze e Lettere, Classe di Lettere*, 103, 1969, p. 735.

271. V. RIGHINI, *Lineamenti di storia economica della Gallia Cisalpina: la produttività fittile in età repubblicana*, Coll. Latomus 119, Bruxelles 1970.

272. G. A. MANSUELLI, *Urbanistica e architettura della Cisalpina romana*, Coll. Latomus 111, Bruxelles 1971.

273. A. N. SHERWIN-WHITE, The Roman Citizenship. A survey of its development into a world franchise, *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt* I, 2, 1972, p. 23.

274. W. KRÄMER, La fin de la civilisation de La Tène et l'occupation romaine au nord des Alpes, *Actes du 4e Cong. Intern. d'Etudes Celtiques (1971)*, *EC* 13, 2, 1973, p. 629.

275. E. GABBA, Considerazioni politiche ed economiche sullo sviluppo urbano in Italia nei secoli II e I a. C., *Hellenismus...* (voir n°198), 1976, p. 315.

ADDENDUM A LA BIBLIOGRAPHIE

N.B.: à la différence de la *Bibliographie* précédente, les études sont classées ici par ordre alphabétique sous le nom de leur auteur ou de l'ouvrage collectif dans lequel elles sont publiées.

276. E. A. ARSLAN, Celti e Romani in Transpadana, *EC* 15, 2, 1978, p. 441.

277. *Atti del Conv. Intern. per il XIX Centenario della dedicazione del Capitolium*, Brescia 1973, vol. I:

M. G. TIBILETTI BRUNO, Testimonianze linguistiche preromane nel Bresciano, p. 147.

M. A. LEVI, La prosperità di Brixia e la sua rete di vie di comunicazione, p. 187.

278. *Ibid.*, vol. II:

M. MIRABELLA ROBERTI, Gli ultimi dieci anni di scavi romani a Brescia, p. 5.

E. A. ARSLAN, Problemi di sostrato nella regione bresciana, p. 21.

279. P. BALDACCI, Alcuni aspetti dei commerci nei territori cisalpini, *CSDIR* I, 1967-1968, p.5.

280. ID., Una bilingue latino-gallica di Vercelli, *RAL* 22, 5-6, 1977, p. 335.

281. F. BENOIT, *Art et dieux de la Gaule*, Paris 1969.

282. H. BLANCK, Archäologische Funde und Grabungen in Norditalien 1959-1967, *Archäologischer Anzeiger* 1968, 3, p. 540.

283. J. CARCOPINO, *César (Histoire Romaine, t. II, 2)*, Paris, 4e éd. 1950 (5e éd. rev. par P. GRIMAL, 1967).

284. R. CHEVALLIER, Ravenna, héritière de Spina, *REL* 39, 1961, p. 196.

285. ID., L'activité archéologique en Italie

du Nord, *REL* 47, 1969, p. 121.

286. G. COLONNA, La cultura dell'Etruria meridionale interna con particolare riguardo alle necropoli rupestri. *Aspetti e problemi dell'Etruria interna. Atti del VIII Conv. Naz. di Studi Etr. ed Ital.* (Orvieto 1972). Florence 1974, p. 253.

287. W. DEHN et O. H. FREY, Die absolute Chronologie der Hallstatt- und Frühlatènezeit Mitteleuropas auf Grund des Südimports. *Atti del VI Congr. Intern. delle Scienze Preist. e Protost.*, I, Rome 1962, p. 197.

288. P. DRDA, J. WALDHAUSER, M. CIZMAR, Oppida und Viereckschanzen, *Archeologické Rozhledy* 23, 1971, p. 288.

289. J. DE VRIES, *La religion des Celtes*, (*Collection Les religions de l'humanité*, Payot), Paris 1963.

290. J. DE WEVER et R. VAN COMPERNOLLE, Dion Cassius et l'habitat primitif des Helvètes, *Latomus* 25, 1965, p. 526.

291. *Emilie-Romagne: Scavi e ricerche archeologiche nel Bolognese e nella Romagna*, *Atti e Mem. Rom.* 20, 1969:

G. GUALANDI, Problemi urbanistici e cronologici di Felsina etc, p. 47.

M. ZUFFA, Nuovi dati per la protostoria della Romagna orientale, p. 99.

G. BERNAGOZZI, La centuriazione nel Claternate,

p. 241.

V. RIGHINI, Importazione arretina e produzione nord-italica nella terra sigillata di Faenza, p. 267.

292. B. M. FELLETTI MAJ, La cronologia della necropoli di Spina e la ceramica altoadriatica, *SE* 14, 1940, p. 43.

293. G. FOGOLARI, Adria: tomba del III sec. a. C., *NSA* 1958, p. 27.

294. O. H. FREY, Zu dem durchbrochenen Gürtelhaken aus dem Fürstengrab von Worms-Herrsheim, *Archäologisches Korrespondenzblatt* 1971, 4, p. 203.

295. A. H. J. GREENIDGE et A. M. CLAY, *Sources for Roman History (133-70 BC)*, Oxford 1960 (2e éd. rev.).

296. P. GRIMAL, *Cicéron, Contre L. Pison (Collection des Universités de France)*, Paris 1966.

297. J. J. HATT, Fouilles du Pègue (Drôme) et de Malpas (Ardèche) et leur signification pour la chronologie des invasions celtiques, *CRAI* 1959, p. 86.

298. ID., A. PERRAUD, CH. LAGRANDE, Le Pègue, habitat hallstattien et comptoir ionien en Haute-Provence, *Atti del VII Congr. Intern. di Arch. Class.*, Rome 1961, vol. III, p. 177.

299. L. JANSOVA, Msecké Zehrovice und die Frage der Viereckschanzen in Böhmen, *Archeologické Rozhledy* 20, 4, 1968, p. 470.

300. O. KLINDT-JENSEN, Influences italiennes et celtiques sur l'art scandinave, *Le rayonnement des civilisations grecque et romaine* (cf. n° 165), p. 217.

301. W. KIMMIG, Early Celts on the Upper Danube: the excavations at the Heuneburg. *Recent Archaeological excavations in Europe*, Londres 1975, p. 32.

302. V. KRUTA, Remarques sur l'apparition du rinceau dans l'art celtique, *EC* 14, 1, 1974, p. 21.

303. ID., *Les Celtes*, Paris 1978.

304. L. KRUTA POPPI, Les vestiges laténiens de la région de Modène, *EC* 15, 2, 1978, p. 425.

305. P. LAMBRECHTS, *L'exaltation de la tête dans la pensée et dans l'art des Celtes*, Bruges 1954.

306. M. LEJEUNE, Une bilingue gauloise-latine à Verceil, *CRAI* 1977, p. 583.

307. E. LINCKENHELD, Observations sur les sièges primitifs des Sénonis cisalpins, *Homenagem a M. Sarmento*, Guimaraes 1933, p. 193.

308. J. LOICQ, Les Celtes en Italie (1965-1975), *EC* 15, 2, 1978 (Bulletin des publications archéologiques), p. 655. Ce bulletin bibliographique remarquablement documenté est l'instrument de travail indispensable à toute recherche sur la Cisalpine gauloise.

309. G. A. MANSUELLI, La terza Bologna, *SE* 25, 1958, p. 13.

310. CL. NICOLET, *Rome et la conquête du monde méditerranéen. 1. Les structures de l'Italie romaine (Nouvelle Clio 8)*, Paris 1977.

311. ID. et autres collaborateurs, *Rome et la conquête du monde méditerranéen. 2. Genèse d'un empire (Nouvelle Clio 8 bis)*, Paris 1978.

312. C. B. PASCAL, *The cults of Cisalpine Gaul*, *Coll. Latomus* 75, 1964.

313. G. B. PELLEGRINI, Osservazioni sulle nuove iscrizioni nordetrusche di Sanzeno, *Archivio dell'Alto Adige* 44, 1951, p. 3 (cf. *SE* 22, 1952-1953, p. 468).

314. ID., Divinità paleovenete, *PP* 6, 1951, p. 81.

315. A. FIGANIOL, *Histoire de Rome (Collection Clio)*, Paris 1977 (6e éd.).

316. F. RITTATORE VONWILLER, N. NEGRONI CATACCHIO, E. A. ARSLAN, "Golasecca III" o "La Tène Padana" ?, *Sibrium* 12, 1973-1975, p. 295. En raison des différences historiques profondes qui séparent la Cispadane et la Transpadane, on peut objecter aux auteurs qu'il est de toute manière difficile de parler d'une civilisation celtique "padane".

317. *Rivista di epigrafia italica*: depuis *SE* 41, 1973, sous la direction de A. L. Prosdocimi.

A. MANCINI, pour le rétique: *SE* 41, 1973, p. 364 et 43, 1975, p. 249.

E. BAGGIO et G. UGGERI, *SE* 41, 1973, p. 372; G. B. PELLEGRINI et G. UGGERI, *SE* 42, 1974, p. 337; E. I. PROSDOCIMI, *SE* 44, 1976, p. 268; V. PISANI, *SE* 45, 1977, p. 344, pour le vénète.

F. GRANUCCI, *SE* 43, 1975, p. 224; A. MAGGIANI,

SE 44, 1976, p. 258, pour le lépontique.

A. L. PROSDOCIMI (et M. ZUFFA), pour le casque dit de Casa Pallotti (Bologne, voir ici le n° 244) SE 44, 1976, p. 267. Selon M. Zuffa, il y aurait une autre lettre gravée devant le premier mot de l'inscription (qui est *neh*). Ayant personnellement examiné cette inscription, photographiée ensuite par le Museo Civico de Bologne à la demande de J. Heurgon et de moi-même, je ne pense pas que la trace visible devant le *n*- appartienne à une lettre effacée. C'est, à mon avis, une incision accidentelle soit antique, soit moderne. Mais le casque pourrait être restauré, puisque, dans sa présentation actuelle, il est monté sur une calotte de cuivre où n'a été ménagée qu'une petite échancrure permettant de lire l'inscription. On pourrait alors trancher ce problème de lecture.

318. H. ROTH, Venetische Exvoto-Täfelchen aus Vicenza, Corso Palladio, *Germania* 56, 1978, p. 172.

319. K. SCHWARZ, *Atlas der spätkeltischen*

Viereckschanzen Bayerns, Munich 1959.

320. G. SUSINI, L'officina lapidaria di Urbino, *Scritti in on. di L. Banti*, Rome 1965, p. 309.

321. G. TIBILETTI, Per la storia di Comum nel I sec. a. C., *RAC* 159, 1977, p. 137.

322. M. G. TIBILETTI BRUNO, La nuova iscrizione epicorica di Vercelli, *RAL* 31, 5-6, 1976, p. 355.

323. EAD., Il mondo culturale di "Comum". Aggiornamento, appendice, *RAC* 159, 1977, p. 99.

324. P. TOZZI, *Storia padana antica. Il territorio fra Adda e Mincio* (Pubbl. della Fac. di Lett. dell'Univ. di Pavia), Milan 1972.

325. D. VAN BERCHEM, Du portage au péage. Le rôle des cols transalpins dans l'histoire du Valais celtique, *MH* 13, 1956, p. 199.

326. P. S. WELLS, Late Hallstatt interactions with the Mediterranean: one suggestion, *Ancient Europe and the Mediterranean, Studies pres. in hon. of H. Henken*, Warminster 1977, p. 189. Cette étude fournit la bibliographie des vingt dernières années de recherches sur la question.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

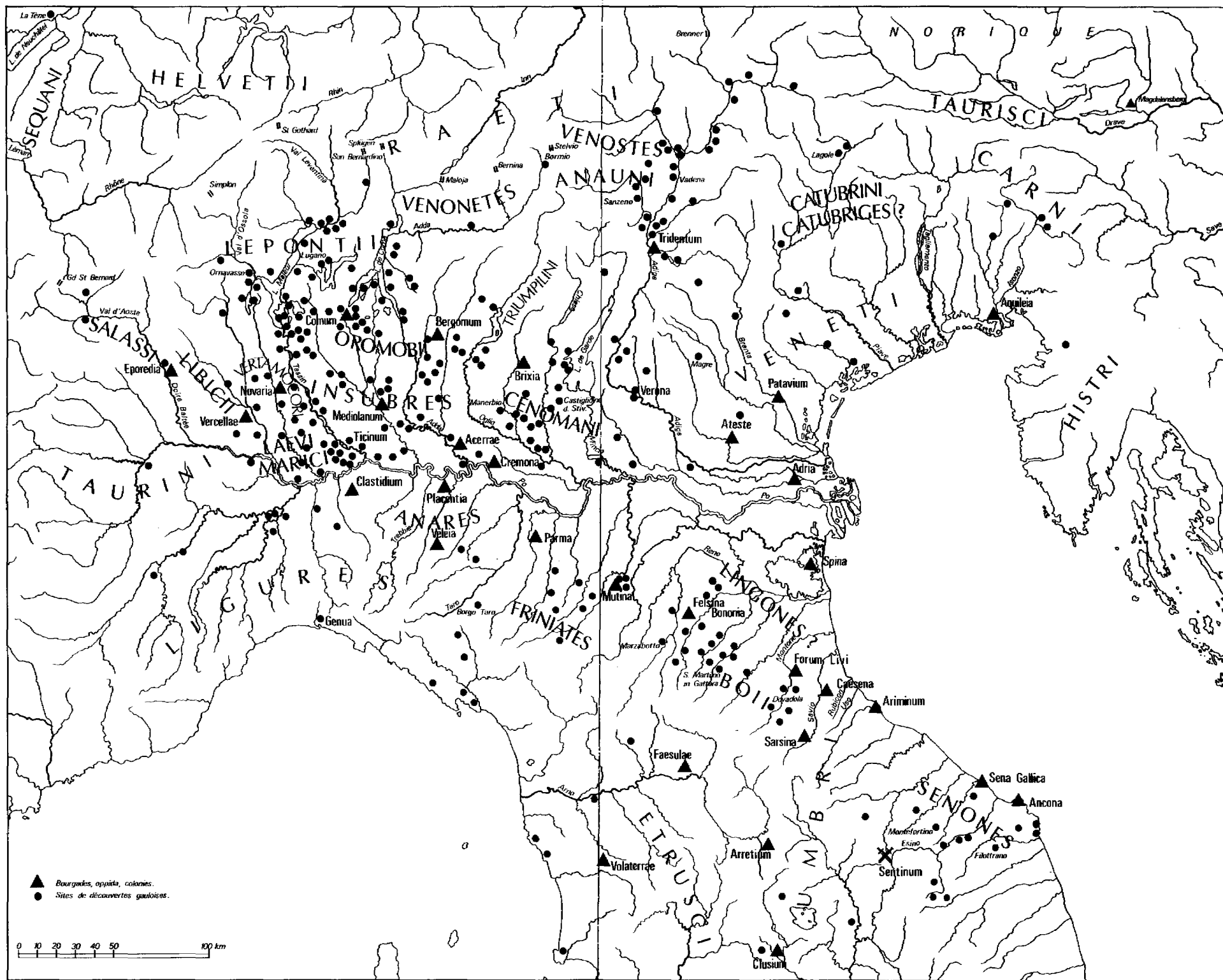
Figures	Légendes des figures et renvois aux pages du texte	Pages
1	Les centuriations romaines dans la région de Cesena (35, 47)	34
2	Plaquette votive du sanctuaire Baratella (Este) (55, 56, 128)	54
3	Ex-voto de Sanzeno nell'Anaunia (55, 56)	54
4	Sanzeno nell'Anaunia: l'habitat antique (62)	61
5	Fourreau d'épée de Filottrano (22, 77, 95, 127)	73
6	Décoration du fourreau d'épée de Moscano di Fabriano (22, 77, 95, 127)	73
7	Applique ornementale de (?) Comacchio (77, 95)	73
8	Epées de Sanzeno nell'Anaunia (61, 127)	74
9	Poignée de l'épée de Malnate (Varese) (22, 77)	74
10	Fibule de bronze, Remedello (Brescia) (22, 78)	75
11	Fibules de Ca' di Marco (Brescia), tombe 6 (22, 78)	75
12	Bracelet de bronze de la région de Milan (78)	75
13	Askos de Castiglione delle Stiviere (79, 123)	76
14	Pavillon de trompette de Lough-na-Shade (Irlande) (79)	76
15	Ombilic du bouclier de la Witham (Lincolnshire) (79)	76
16	Ombilic du bouclier de Wandsworth (Middlesex) (79)	76
17	Manerbio sul Mella, Brescia: ornement d'applique et phalère de harnachement (79, 80)	82
18	Monnaie de Hongrie (79, 102)	82
19	Relief de Pesaro (80, 111)	82
20	Masques de Welwyn (Hertfordshire) (80)	82
21	Fragment de linteau du portique de Nages (Tarn) (111)	82
22	Fibule de Giubiasco (Tessin Suisse, Schweiz. Landesmus. Zürich) (22, 80)	83
23	Fibule de Mezzolombardo, Musée Provincial, Trente (22, 80)	83
24	Fibule de Cagno nell'Anaunia, Musée Provincial, Trente (22, 80)	83
25	Fibule de Vadena (Pfatten), Musée Civique de Bolzano (22, 80)	83
26	Fibule de Sanzeno nell'Anaunia, Musée Provincial de Trente (22, 61, 80, 123)	84
27	Diadème funéraire en or, Bologne (89, 92)	85
28	Tête (de Gaulois ?), Bologne (102)	85
29	Casque de Borgo Taro (Berceto, prov. de Parme) (89)	85
30	Char du chef gaulois, relief de Civitalba (88, 91, 128)	86

Figures	Légendes des figures et renvois aux pages du texte	Pages
31	Char de guerre au combat, gobelet à reliefs de C. Popilius (88)	86
32	Pillards gaulois, relief de Civitalba (91, 113, 128)	87
33	Patère tarentine, Ancône (91)	87
34	Patère tarentine, Ancône (91)	87
35	Evolution typologique du vase en forme de toupie (olpè a trottoia) (27, 98)	96
36	Carte de répartition des vases en forme de toupie (23, 27, 98)	96
37	Les drachmes padanes et leur modèle massaliote (99, 100)	97
38	Carte de répartition des découvertes de drachmes padanes (22, 100)	101
39	Urne étrusque de Città della Pieve (107)	106
40	Inscription de Prestino (Côme) (114)	106
h.t.	Carte générale de la Cisalpine, sur dépliant, en fin de volume	h.t.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVERTISSEMENT	9
TABLEAU DES ABRÉVIATIONS	11
INTRODUCTION	13
Les invasions celtiques au IV ^e siècle, 15. Les sources antiques concernant la Cisalpine à partir du III ^e siècle, 18. L'archéologie et les Gaulois d'Italie, 21.	
CHAPITRE I: LES PEUPLES PRÉROMAINS DE LA CISALPINE	25
L'angle occidental gallo-ligure, 26. Les Insubres et l'Insubrium, 27. Les Cénomans, 30. Les Vénètes, 31. Les Anares, 32. Les Boïens et les Lingons, 32. Les Ombriens, 33. Les Sénons, 36. Les Etrusques, 37. La sédentarisation du peuplement gaulois cisalpin, 39. Persistance de l'immigration transalpine, 40.	
CHAPITRE II: LES ÉTAPES DE LA CONQUÊTE ROMAINE	43
La conquête de l'Ager gallicus, 43. La première soumission de la Cisalpine, 46. Les déceptions d'Hannibal en Cisalpine, 48. La révolte boïenne, 49. La liquidation des résistances gauloises, 50. Bilan de la défaite gauloise, 51.	
CHAPITRE III: SOCIÉTÉ ET ORGANISATION POLITIQUE	53
L'aristocratie dirigeante, 53. La peuplade et son rôle politique, 56. Les tribus et la structure rurale de la société, 57. Développement de l'influence politique des oppida, 59. Conséquences politiques de la romanisation au II ^e siècle, 63. L'acquisition de la citoyenneté romaine (I ^{er} siècle avant J.-C.), 66.	
	147

CHAPITRE IV: L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	Pages 69
L'agriculture, 70. La métallurgie, 72. Le charronnage gaulois, 81. Les commerces avec l'Etrurie, 89. La voie adriatique, 90. Les voies transalpines, 94. Les monnayages cisalpins et le monopole romain, 99.	
CHAPITRE V: LA RELIGION	105
La mythologie celtique, 107. Les grands dieux, 108. La décapitation rituelle, 110. Les cultes de la Cispadane, 111. Cultes et sanctuaires de la Transpadane Orientale, 112. L'aire cultuelle de Casate-Prestino (Côme), 113. L'inscription bilingue de Verceil, 116.	
CONCLUSION	119
La conquête et la romanisation du Picénum et de l'Ombrie (295-232), 119. La crise de Télamon et la première soumission de la Cisalpine (238-218), 120. Le recul de la conquête romaine pendant la deuxième Guerre Punique (218-200), 121. La seconde conquête romaine (197-180), 122. La pacification et l'assimilation (180-89), 122. L'achèvement de la romanisation (89-49), 125.	
BIBLIOGRAPHIE	129
I. Histoire générale, 129: études d'ensemble, historiographie gréco-romaine, la prise de Rome, la pénétration celtique en Italie, la Cisalpine celtique. II. Peuples celtiques de Cisalpine, 131: les Insubres et la civilisation de Golasecca, Côme et sa région, les Cénomans, les Boïens, les Sénons. III. Le peuplement des vallées alpines, 133: Valtelline, Trentin, Haut-Adige; le Tessin; le Val d'Ossola; Val d'Aoste et Gaule du Sud-Est. IV. Les peuples non celtiques, 134: les Vénètes, les Ligures, les Etrusques, la question ombrienne. V. L'économie cisalpine, 135: l'artisanat celtique, comparaisons européennes; les échanges transalpins; les importations étrusco-italiques; les importations grecques et italiotes; la voie adriatique; les monnayages, l'extraction minière. VI. La civilisation, 138: les langues, organisation politique et sociale, la religion. VII. Le guerrier gaulois cisalpin, 139: son iconographie et la propagande romaine, son armement défensif, son épée, son char. VIII. La romanisation, 139.	
ADDENDUM BIBLIOGRAPHIQUE	141
TABLE DES ILLUSTRATIONS	145
TABLE DES MATIÈRES	147
Carte hors-texte de la Cisalpine, sur dépliant, en fin de volume.	



Carte hors texte:

La Cisalpine gauloise et la conquête romaine

On ne trouvera rien, sur cette carte, de tout ce qui concerne la romanisation de la Cisalpine, comme les voies romaines, les villas ou les nécropoles dans lesquelles n'est attestée aucune trace du substrat préromain. Mais on y trouvera les colonies, latines ou romaines, dont la fondation a eu un rôle important dans la stratégie de la conquête.

Les principales données de l'archéologie gauloise en Italie du Nord (sites d'habitats ou de nécropoles, mais aussi découvertes fortuites si elles sont importantes) s'y trouvent réunies, à l'exception des trésors de drachmes padanes, dont la répartition fait l'objet d'une carte séparée, reproduite à la fig. 38, d'après PAUTASSO, 206.

Forcément incomplète et présentant ensemble des découvertes attribuables à des époques très diverses, cette carte n'a guère que l'avantage d'illustrer, par le schéma géographique qu'elle propose, le cadre régional d'où sont extraits les problèmes d'histoire ou d'archéologie exposés dans le texte. Pour une étude plus approfondie de la Cisalpine gauloise, il sera indispensable de la compléter à l'aide des publications consultées pour l'établir, et qui fournissent, à des titres divers, des inventaires archéologiques plus ou moins étendus et plus ou moins récents.

Compte tenu de la bibliographie jointe à cet ouvrage, ces publications sont les suivantes:
MONTELIUS, 1; DECHELETTE, 5; SARTORI, 40; FREY, 43; TAMBORINI, 50; LAVIOSA ZAMBOTTI, 51; BERTOLONE, 55; *I Galli e l'Italia*, 60; ARSLAN, 62; NEGRONI CATACCHIO, 64; GAMBA, 72; FERRARESI, 75; BRIZIO, 78; SCARANI, 85; BENEDETTI, 86; *SE* 44, 1976, 90; BRIZIO, 91; BAUMGÄRTEL, 92; ALFIERI et ORTOLANI, 94; LAVIOSA ZAMBOTTI, 97; LUNZ, 100; CRIVELLI, 101; PRIMAS, 105; STÖCKLI, 106; PIANA AGOSTINETTI, 110; FOGOLARI, 120; BANTI, 123; MONACO, 129; FASCIOLI FELICI, 131; *Mostra dell'Etruria Padana*, 136, II; ZUFFA, 150; COLONNA, 151; FIORENTINI, 171; ZUFFA, 189; VERZAR et MERCANDO, 198; PREUSCHEN, 216; LEJEUNE, 224 et 225; PARIBENI, 242; COARELLI, 246; *Arte e Civiltà Romana*, 265; SUSINI, 267; ARSLAN, 276; BLANCK, 282; CHEVALLIER, 285; FELLETTI MAJ, 292; FREY, 294; KRUTA POPPI, 304; LOICQ, 308; *Rivista di epigrafia italica*, dans *SE*, 317; ROTH, 318; TOZZI, 324.

ADDENDA, CORRIGENDA:

- p. 35: 5e l. avant le bas de page, lire "exemplaires".
- p. 38: 2e paragraphe, l. 4, après "401 b, 3 et 10", ajouter, dans la parenthèse, "arimos, en étrusque, signifie le singe, voir *TIE*, p. 98, n° 811, ainsi que D. REBUFFAT, *SE* 35, 1967, p. 640".
- p. 48: 2e paragraphe, l. 4, au lieu de "en subissant de lourdes pertes", lire "en déjouant la vigilance des Gaulois".
- p. 71: l. 13, lire "quartiers".
- p. 73: fig. 5, au lieu de "S. Paolino", lire "S. Paolina".
- p. 87: fig. 32, au lieu de "Voir fig. 31", lire "Voir fig. 30".
- p. 100: l. 6, au lieu de "fig. 31 et 38", lire seulement "fig. 38".
- p. 110: 12e ligne avant le bas de page, après "les couleurs d'une épopée celtique", ajouter "(voir aussi la chasse aux élans dans la Forêt Hercynienne, César, *B.G.*, VI, 27)".
- p. 113: l. 1, supprimer "ainsi".

